



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

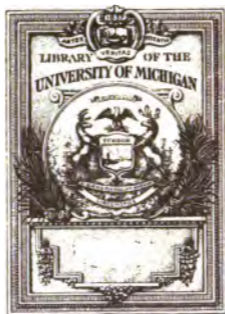
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

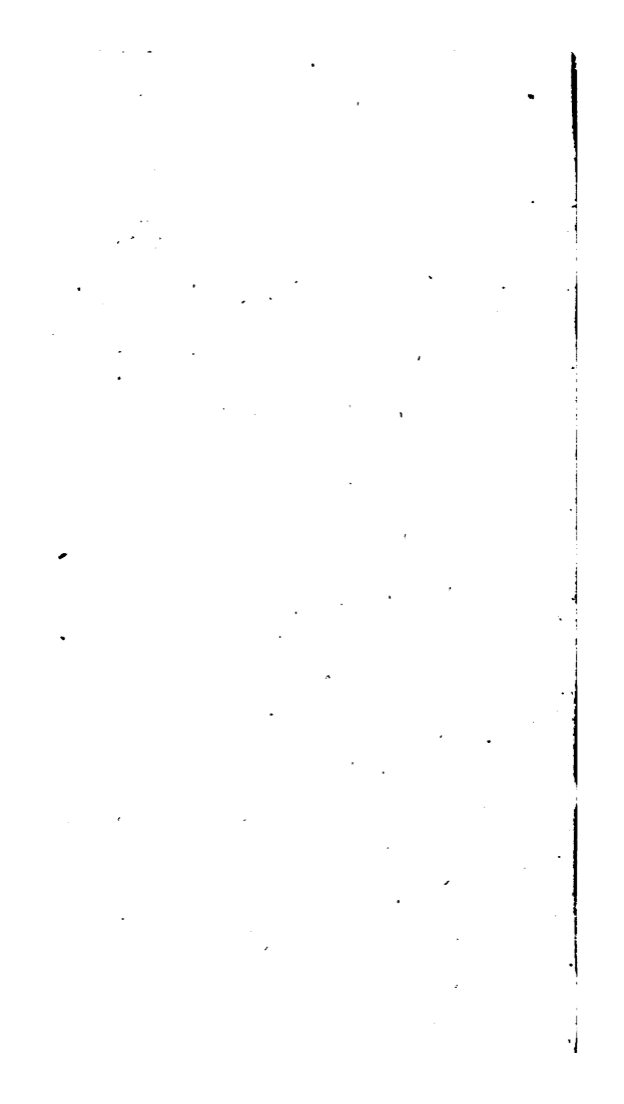
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

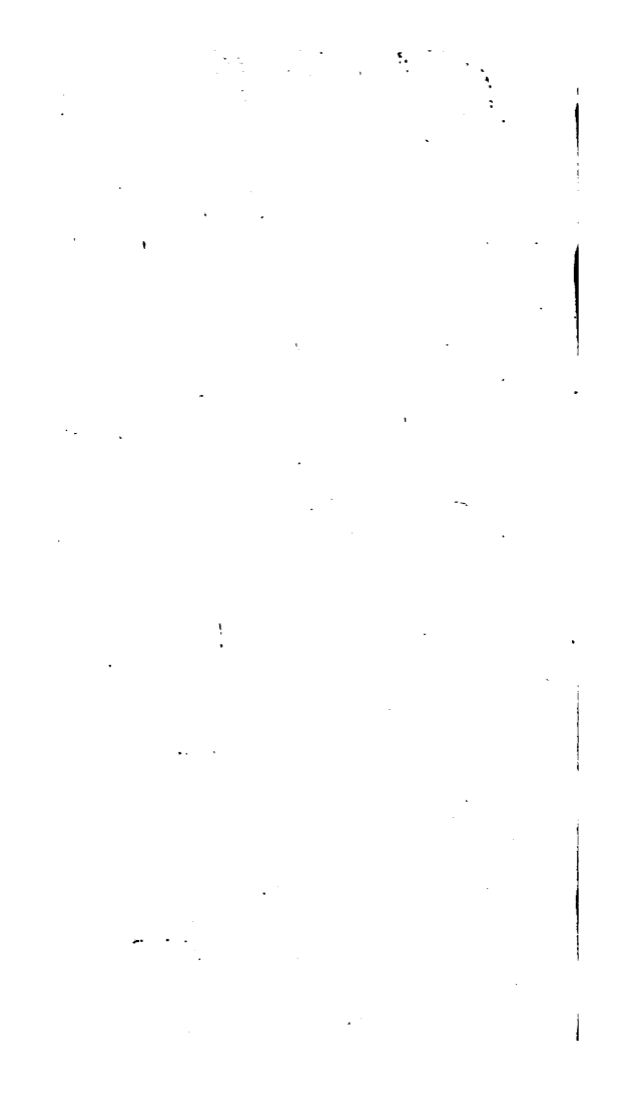
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



AP
25
85







**BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE**

**ET
MODERNE,**

Pour servir de suite aux

**BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.**

Par **JEAN LE CLERC,**

TOME XXVIII.

POUR L'ANNEE MDCCXXVII.

Premiere Partie.



**A LA HAYE,
Chez PIERRE HUSSON.**

MDCCXXVII.

LIVRES NOUVEAUX,

qui se trouvent à la Haye,

chez PIERRE HUSSON.

Adriani à Cattenburgh Spicilegium Theologiae Christianae variis Dissertationibus Historico-Ecclesiasticis refertum, fol.

P. Wesseling Observationum Variarum Lib. duo in quibus multi Veterum Auctorum loci explicantur atque emendantur, 8.

Hier. G. Suabetii Amoenitates Theologiae, 4.

Abra. Wteling Jurisprudentia Restituta sive Index Chronologicus in totum Juris Justinianzi Corpus, 8.

Histoire d'Angleterre par *T. Rapin*, Tom. IX. & X. 3.

Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis XIV. par *Mr. l'Abbé de Choisy*, 3 Tom.

Monarchie des Hebreux, par Son Excellence le Marquis de *St. Philippe*, 12. 4 vol.

Mémoires à l'Histoire des Hommes Illustres. & Negotiations de *Lamberti* 4. Tom. 5.

Recueil de Voyages au Nord. 12. Tom. 8.

Voyage de *Samuel Gulliver*, contenant le Voyage de Lillipat, 12 fig.

Histoire du Conseil de Constance, par *Mr. Lefant*, Nouvelle Edition, considérablement augmentée avec des Nouv. Notes & de figures, 4. 2 vol.

Mentor Moderne, Nouv. Edition, 12. 4 Tom.

Sermons sur divers Textes de l'Écriture Sainte, par *Th. Huet*, 8.

Sermons sur divers Textes de l'Écriture Sainte, par *Mr. de la Troille*, 8. 2 vol.



T A B L E

D E S L I V R E S ,

dont il est parlé dans la I. Partie du
Tome XXVIII. de la Biblioth.
Anc. & Moderne.

I. *Histoire du CONCILE DE PISE,*
par Mr. LENFANT. pag. 1

II. *Histoire du CONCILE DE*
CONSTANCE, par le même. 26

III. *Histoire D'ANGLETERRE*
par Mr. DE RAPIN, Tomes IX.
& X. 35

IV. *Histoire de l'EVANGILE veri-*
table, par Mr. LARDNER 2. To-
me. 88.

V. *Explication d'une Inscription Si-*
gèenne, par Mr. CHISHULL.
134

* 2

VI.

TABLE DES LIVRES.

VI. THRESOR DU DROIT
ROMAIN, T. III. *avec une Pré-
face de Mr. OTTON.* 156

VII. *Histoire des Papes Tom. IV.*
par le P. FRANÇOIS PAGL.
211

VIII. PETRI WESSELING *Ob-
servations.* 228

Libr.

Thin.

3-10-25

11201

BI-

„ tre sentiment touchant la premie-
„ re prédication en France; il cou-
„ clut qu'*Antoine Pagi* avoit crû
„ probablement qu'il falloit distin-
„ guer deux Denys, dont l'un a été
„ l'Aréopagite, converti par S. Paul
„ & consacré Evêque d'Athènes; &
„ l'autre celui de Paris, qui avoit
„ été consacré par *le Pape Clement*,
„ comme son Grand Oncle *Antoine*
„ *Pagi* l'avoit cru.

Cependant l'Auteur, qui est mo-
deste, renvoye ses Lecteurs à une
Lettre de *Pierre de Marca*, Arche-
vêque de Toulouze & ensuite de
Paris, à *Henri Valois*, qui est imprimée à la tête de l'*Eusebe* de ce sa-
vant homme. Il avoue qu'il en a
emprunté plusieurs choses, & ren-
voye ses Lecteurs à cette même Let-
tre; où *De Marca* a réfuté solide-
ment, comme il le juge, *Jean de*
Launoi, Docteur de Sorbone; qui
étoit ennemi déclaré des supposi-
tions & des fables; par lesquelles on
a autrefois plus fait plus de tort,
que de bien à la Religion Chrétien-
ne; qui condamne toutes les *fraudes*
pieuses; n'étant composée que de di-
vines veritez & très-opposées à ce
que l'on y a ajoûté depuis.

Il sembleroit que nôtre Auteur auroit pu renvoyer ses Lecteurs à la Dissertation, que l'illustre *P. Sirmond* a publiée, sur cette matiere, & qui est la III. de celles qui sont dans le 3. Tome de l'Edition de Paris de ses Oeuvres, & qui traite *des deux Denys*. On fait quelle étoit l'érudition & quelquefois même la franchise de ce célèbre Jesuite.

Il y a à la tête ces belles paroles de *Tertullien*, qui, avec ses opinions bizarres, ne laisse pas d'avoir d'admirables saillies : VERITATI *nemo præscribere potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non privilegium regionum.* „ Il n'y a „ point de prescription contre la Ve- „ rité, ni par l'espace du tems, ni par „ l'autorité des personnes, qui l'at- „ taquent, ni par les privileges des „ lieux. Quoi qu'on se fût entêté de l'honneur d'avoir pour premier Evêque de Paris un Athenien, consacré, par S. Paul, Evêque d'Athenes; le *P. Sirmond* montre que le *Denys*, qui a été Evêque de Paris, est venu long-tems après le tems, qu'on donne à *Denys l'Aréopagite*, par des paroles formelles de *Sulpice Severe* sur le tems, auquel le Christianisme fut porté

porté en France. Ceux qui tâchent d'éluder ses paroles se contredisent eux mêmes, selon le P. *Sirmond* & contredisent aussi l'Écriture Sainte : II. Il défend & confirme le sentiment de *Gregoire de Tours*, qui a soutenu que ce n'a été que sous l'Empereur *Dece*, que le Christianisme entra en France : III. Que l'ancienne tradition de l'Église Gallicane a reconnu deux *Denys* ; comme on le voit, par le témoignage des anciens Martyrologes. IV. Que le sentiment d'*Hilduin* & de ceux, qui l'ont suivi, & qui ont soutenu que *Denys*, Evêque de Paris, étoit le même que l'Aréopagite, n'est pas soutenable. V. Que les Grecs n'ont point reconnu que *Denys* l'Aréopagite passa de l'Evêché d'Athènes à celui de Paris ; ce qu'il montre, par des raisons qu'on ne sauroit réfuter. VI. Qu'à Rome on avoit bien distingué deux *Denys*, mais qu'on n'y avoit jamais reconnu que l'un d'eux avoit été Evêque de Paris. VII. Que ceux, qui soutenoient que ç'avoit été *Denys* l'Aréopagite, se jettoient en de grandes absurditez. VIII. Que le *Denys*, qui a été l'Apôtre de Paris, a souffert le Martyre non sous *Trajan*, ou sous

Hadrien, mais sous Decius. IX. Que ce *Denys* pouvoit être appellé l'Apôtre des Parisiens, mais non celui des François, & qu'on n'a rien opposé de raisonnable à *Sulpice Severe*. Ceux qui liront, sans prévention, les preuves de ce que le P. *Sirmond* a dit, pour prouver ce qu'on vient de lire, reconnoîtront qu'il n'y a rien à y opposer de solide.

On a ainsi deux Auteurs François, bien éloignez de supprimer ce qui pouvoit faire de l'honneur à la France & nullement incredules; qui ont entièrement détruit ce qu'on a voulu dire de ce *Denys l'Areopagite*, comme Evêque de Paris, & comme ayant souffert le Martyre en France. L'un est *Sulpice Severe* & l'autre *Grégoire de Tours*. Bien loin que l'on puisse soupçonner ces deux Auteurs d'incredulité; il n'y a guère de Lecteur, qui ne se plaigne qu'ils ont abusé de la credulité de leurs Siecles.

Le premier & le plus ancien, dit, dans le II. Livre de son Histoire Sacrée p. 382. & suiv. de l'Edition d'*Hornius*, ou le Chap. XXXII. dans celle de *Leipfig*, „qu'après Hadrien, „ sous Antonin le Pieux, les Egli- „ ses jouirent de la Paix : Que sous „ Marc

„ Marc Aurele, la cinquième persé-
„ cution commença : Que ce fut
„ alors qu'on vit , pour la première
„ fois, dans les Gaules, des Marty-
„ res en France, parce que la Religion
„ de Dieu avoit été reçue un peu tard,
„ au delà des Alpes. *Post Hadrianum*
Antonino Pio imperante, pax Ecclesiis
fuit. Sub (M.) Aurelio deinde, Anto-
mini Filio, persecutio quinta agitata;
ac tum primum, intra Gallias, marty-
ria visa; serius, trans Alpes, Dei Re-
ligione susceptâ.

Voilà un témoignage authentique
d'un Auteur, qui écrit poliment, &
qui étoit néanmoins d'une crédulité
outrée, ou qui vouloit le paroître;
comme il paroît, par sa Vie de S.
Martin de Tours, qui est pleine de
Miracles, que peu de gens sont ca-
pables de croire. *Gregoire de Tours*
semble néanmoins avoir été plus cre-
dule, que *Sulpice Severe*.

Gregoire de Tours, dans son Histo-
re des Francs Liv. I. Ch. 28. de l'E-
dition de Paris MDCXCIX. dit
„ que sous l'Empereur Dece, (ce fut
„ la 250. année de l'Ere Chrétienne)
„ plusieurs guerres s'élevèrent, contre
„ le nom Chrétien, & que les Cro-
„ yans furent massacrez, en si grand

„ nombre, qu'on ne les peut pas
 „ compter. *Babylas*, Evêque d'An-
 „ tioche, avec trois Enfans, savoir,
 „ *Urbain*, *Prilidan* & *Epolone*; aux-
 „ quels il ajoûte *Sixte*, Evêque de
 „ l'Eglise de Rome, *Laurent* Archi-
 „ diacre & *Hippolyte*, furent consom-
 „ mez, par le Martyre, pour la con-
 „ fession du nom de Dieu; Il dit que
 „ *Valentinien* & *Novatien*, qui étoient
 „ les principaux Héretiques, en ce
 „ tems-là, agissoient contre les Chré-
 „ tiens, l'Ennemi les pouffant à ce-
 „ la. Qu'au tems de ce dernier (*ou*
 „ *de Novatien*, comme il semble) il y
 „ eut sept Evêques ordonnez, pour
 „ prêcher en France, où ils furent
 „ envoyez, comme l'Histoire de la
 „ Passion du Martyr *Saturnin* le ra-
 „ contoit: Qu'elle disoit que sous le
 „ Consulat de *Dece* & de *Gratus*,
 „ comme on a conservé une fidèle
 „ mémoire (*par une Relation de ces*
 „ *Martyrs*) qu'alors la Ville de Tou-
 „ louze avoit commencé à avoir *S.*
 „ *Saturnin* pour Evêque; Qu'on en-
 „ voya donc les suivans; *Gatien* à
 „ ceux de Tours; à ceux d'Arles
 „ *Trophime*; à Narbone *Paul*; à
 „ Toulouse *Saturnin*; à ceux de Pa-
 „ ris *Denys*; aux Auvergnats *Stramon*
 „ &

” & à ceux du Limoufin *Martial* ;
” Qu’entre eux, le Bienheureux *Denys*,
” Evêque de Paris, après avoir souffert
” plusieurs tourments, avoit eu
” la tête tranchée. Que *Saturnin*,
” déjà sûr du martyre, avoit dit à
” deux de ses Prêtres ; je m’en vais
” être immolé, & le tems de ma mort
” s’approche ; Je vous prie de ne me
” point quitter, avant que j’aie rendu
” l’esprit ; Que comme ayant
” été pris, on le menoit au Capito-
” le, (ou à la Citadelle) on l’y tira
” sans eux ; Que là-dessus, il dit :
” Seigneur *Jesus-Christ* exauce-moi,
” de ton saint Ciel, & fais que cette
” Ville n’ait jamais d’Evêque, d’entre
” ses Citoyens : Que comme on le
” menoit au Capitole, il y fut conduit
” seul, & qu’on le prit en cette
” Ville-là ; Qu’ayant été attaché à
” un Taureau furieux, il fut précipité
” du Capitole, & mourut ainsi ;
” mais que *Gatien*, *Trophime*, *Stramon*,
” *Paul* & *Martial*, avoient
” vécu, en une grande sainteté, &
” qu’après avoir aquis bien des Ames
” à l’Eglise, ils étoient morts ;
” ayant fait une heureuse confession
” de leur foi.

Voici les paroles Latines de *Gregoire*, par lesquelles on pourra s'assurer, qu'on ne lui a rien prêté: *Sub Decio verò Imperatore, multa bella adversum nomen Christianum exoriantur & tanta strages de credentibus fuit, ut nec numerari queant. Babylas, Episcopus Antiochenus, cum tribus parvulis, id est, Urbano, Prilidano & Epolono & Sixtus Romanae Ecclesiae Episcopus, & Laurentius Archidiaconi & Hippolytus ad Dominici nominis confessionem, per martyrium consummati sunt. Valentinianus & Novatianus, maximi tunc Haereticorum principes, contra fidem nostram, inimico impellente, grassabantur. Hujus tempore, septem viri Episcopi ordinati ad praedicandum (Evangelium) in Gallias missi sunt, sicut Historia Passionis Sancti Martyris Saturnini narrat. Ait enim, sub Decio & Grato COSS. sicut fidei recordatione, primum ac summum Tolosana civitas S. Saturninum habere coeperat Sacerdotem. Hi ergo missi sunt, Turonicis Gatianus Episcopus; Arelatensibus Trophimus Episcopus; Narbonae Paulus Episcopus; Tolosae Saturninus Episcopus; Parisiacis Dionysius Episcopus; Arvernensibus Stremonius Episcopus; Lemovicinis Martialis est destinatus Episcopus.*

pus. De his verò beatus Dionysius diversis, pro Christi nomine, adfectus pœnis, præsentem vitam gladio imminente finivit. Saturninus verò, jam securus de Martyrio, dicit duobus Presbyteris suis: ecce ego nunc immolor & tempus meæ resolutionis instat. Rogo, ut usque dum debitam finem impleam, à vobis penitus non relinquar. Cùmque comprehensus ad Capitolium, relictus ab his solus adtrahitur. Igitur cum se ab illis cerneret derelictum, orasse fertur: Domine Iesu Christe, exaudi me de coelo sancto tuo, ut numquam hæc Ecclesia de his civibus mereatur habere Pontificem in sempiternum. Quod usque nunc in ipsa Civitate ita evenisse cognovimus. Hic verò tauri furentis vestigiis adligatus, ac de Capitolio præcipitatus vitam finivit.

Voilà des temoignages de deux Auteurs, beaucoup plus disposez à dire tout ce qu'on pouvoit savoir de ces Martyrs, & des autres, s'il y en avoit eu; qu'à en supprimer quoique ce fût. Ils n'étoient pas gens à rien supprimer, qui pourroit avoir fait honneur aux Villes, dont ils parlent. S'ils avoient cru que le *Denys*, dont il est parlé ici, avoit été l'Aréopagite, ils n'auroient pas manqué de le dire;

mais ils ne pouvoient pas ignorer que des gens, qui avoient vécu du tems des Apôtres, ne pouvoient pas être encore en vie du tems de l'Empereur Déce.

Aussi le P. *Sirmond* montre-t-il, par *Sulpice Sévere*, que le Denys, qui a été Evêque de Paris a vécu long-tems après l'Aréopagite; & que ceux, qui veulent éluder la force du raisonnement fondé sur *Sulpice Sévere*, se contredisent eux-mêmes, aussi bien que l'Ecriture Sainte. Le P. *Sirmond* fait voir très-clairement que le Denys, qui a été Evêque de Paris sous Déce, est véritable, & que par conséquent, il ne peut pas avoir été l'Aréopagite; & en effet les anciens Martyrologes reconnoissent deux Denys. Le mal est qu'on ne peut guère se fier à ces Martyrologes. Mais il est très-vrai que l'opinion d'*Hilduin*, que *Denys* l'Aréopagite a été le même, qui a été Evêque de Paris, est fausse. On a autrefois distingué à Rome deux *Denys*, & celui qu'on appelle l'Aréopagite n'y a jamais passé, pour avoir été Evêque de Paris. Ce sentiment est plein d'absurditez, comme le P. *Sirmond* l'a fait voir très-clairement. Enfin si l'on a pu nom-

mer

mer un *Denys l'Apôtre de Paris*, il n'y a pas pu être nommé l'*Apôtre des Gaules*; car ce pais-là avoit reçu l'*Évangile*, avant lui. Celui, à qui l'on donne ce titre, ne peut raisonablement passer pour avoir prêché l'*Évangile* à Paris; & celui qui a été en effet l'*Apôtre des Parisiens*, n'y a point prêché l'*Évangile* sous Trajan, ou sous Hadrien; puis qu'il a souffert le Martyre sous Diocletien, comme on le voit, dans les *Anciens Martyrologes*. Enfin on peut fort bien réfuter ce que l'on objecte à *Sulpice Sévere*, sur ce qu'il dit, des *Martyres* dans les *Gaules*.

Au reste on attend encore un *Tome des Vies des Papes*, qui ont vécu jusqu'à des temps plus près du nôtre; où il est difficile, je ne dirai pas d'étaler la vérité aux yeux des lecteurs, sans rien dissimuler; mais même d'en dire les plus essentielles à l'histoire du tems. Les dates des faits les plus remarquables ne laisseront pas d'être utiles; pour ceux, qui veulent savoir quand les choses sont arrivées. On dit qu'Auguste prêt à mourir, demandoit à ses Amis, s'ils trouvoient qu'il eût bien joué la farce de cette vie; en Latin: *Ecquid iis videretur mimum vita com-*

modè transegisse, & qu'il les pria de lui applaudir tous, avec joie. Les Papes ont à jouer une farce plus chagrine, & ne jettent pas même le masque.

ARTICLE VIII.

PETRI WESSELING *Observationum Variarum Libri duo. In quibus multi Veterum Auctorum loci explicantur, atque emendantur.* A Amsterdam, chez R. & J. Wetstein & W. Smith. MDCCXXVII. in 4.

CEUx à qui l'état des Livres de l'Antiquité, tels qu'ils sont venus à nous, n'est pas assez connu, sont étonnez qu'après tant de travaux des Savans, depuis le rétablissement des Belles Lettres, en nôtre Occident, on trouve encore tant de fautes dans les Auteurs Grecs & Latins; pour ne pas parler des Auteurs Sacrez. Ils s'imaginent qu'après tant d'Editions des Livres des Anciens, publiées par de fort habiles gens, avec tant de soin; il ne doit y avoir rien à faire, qu'à rimprimer les Livres,

vres, qui sont devenus rares, sans se donner la peine de faire de nouvelles remarques. Outre les Auteurs Anciens, qui commencent à manquer, il y a des remarques, qui ne sont plus si communes, qu'on les puisse trouver communément; & qu'il faudroit renouveler, afin que tout le monde les pût trouver facilement.

Mais il faut avouër, que les premières Editions, & celles qui ont paru soixante ans, ou environ, après l'invention de l'Imprimerie, sont pour la plupart très-imparfaites. On ne doit pas trouver étrange ce que je viens de dire; parce que les meilleures Editions anciennes sont couvertes de fautes; telles que sont celles, qui ont été faites avant l'an M D. dès l'invention de l'Imprimerie; soit des Manuscrits, sur lesquels elles ont été faites, soit par des Correcteurs, ou peu habiles, ou trop hardis à changer ce qu'ils n'entendoient pas. Les Editions de Venise, faites en ce tems-là, en sont des preuves incontestables. Ceux qui en douteroient n'auroient qu'à consulter quelques-unes de ces vieilles Editions, dans les Bibliothèques soit Publiques, soit Particu-

ticulieres, où l'on en trouve; ils seroient surpris des fautes qu'il y a; qu'on a eu assez de peine de corriger.

J'ai vu une Edition des Oeuvres de *Lactance*, dans laquelle on lit ces mots à la fin, *Lactantii Firmiani in Epbytomon Tractatus finis*. Au dessus de la page, & au commencement, il y a *Nephytomon*, & cela pour *Epitome*; comme on le voit, dans les Editions suivantes, & comme la chose même le demande. Il semble que celui, qui eut soin de cette Edition, s'imaginait que ce Livre étoit fait pour les *Neophytes*. Mais il paroît par les MSS. & par les meilleures Editions, sans parler de la chose même, qu'il faut qu'il y ait *Epitome*. S. *Ferôme* appelle, dans son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques, *Epitome*, ou *Abregé des Institutions Divines*, un Ouvrage sans tête, & cet Abregé a été imprimé plus complet, que S. *Ferôme* ne l'avoit vu; comme on l'a dit au Tome précédent de cette *Bibliothèque Anc. & Moderne* pag. 338. & suiv.

On voit ensuite ces mots: *Impressum Venetiis per Magistr. Theodor. de Ragazonibus, de Asula. Anno incar-*
na-

nationis Domini MCCC. LXXX.
Vigesimo primo mensis Aprilis. Appa-
remment on doit corriger MCCCC
XC.

Cependant cette espece d'Editions
ne laissent pas d'être très-utiles,
pour découvrir l'origine des fautes
& pour les corriger, en bien des en-
droits.

Ceux qui sont venus ensuite ont
corrigé, de leur mieux, les fautes
qui y étoient demeurées. Les uns
ont donné des Auteurs entiers, les
autres une partie de leurs Ecrits;
sur des MSS. D'autres, qui n'ont
eu ni anciennes Editions, ni MS.
ont employé la conjecture; & l'on
ne peut pas disconvenir qu'ils n'aient
souvent très-bien réussi; comme on
le peut voir, par la chose même, ou
par les MSS. qui ont confirmé leurs
conjectures.

Les uns ont publié les Auteurs
entiers, ou au moins en partie, se-
lon qu'ils ont cru le pouvoir faire,
avec succès. Il y en a, eu qui sans
donner un Auteur particulier, ont
fait part au Public des conjectures,
qu'ils ont faites sur divers Auteurs;
au moins pour quelques endroits,
qui leur paroissoient corrompus, &
qu'ils

qu'ils ont redressé ; sans s'attacher à tous les endroits , qui pouvoient avoir besoin de correction. On a vu une infinité d'Auteurs de cette sorte , qui ont été plus ou moins estimez , selon qu'on les en a cru dignes. On ne sauroit disconvenir qu'il n'y en ait plusieurs , qui ont eu l'approbation générale ; comme d'autres ont été moins approuvez.

Ce travail doit être estimé , lors qu'on y observe les règles de la bonne Critique. On peut mettre , en ce rang-là , sans craindre de se tromper , l'Ouvrage de Mr. *Wesseling* ; dont on a mis ici le titre , & dont on avoit résolu de parler plus au long , en ce Tome de la *Bibliothèque Anc. & Mod.* Mais les Ouvrages précédents nous ayant trop emporté de place , nous avons été contraints de le renvoyer à la 2. Partie de ce Tome ; où nous aurons plus de place , pour nous y étendre. Ceux qui entendent médiocrement ces matieres conviendront que nous ne le flatons pas , sur tout quand nous en aurons donné un Extrait. Il faut avoir bien plus de lecture & d'érudition , pour faire un livre de cette sorte , que pour publier

blier en de gros Volumes les Auteurs, avec les *Notes Variorum*, sans y mettre que très-peu de chose du sien; en comparaison de ce qui appartient aux autres, & où il y a une infinité de choses très-inutiles, là où il en manque souvent des nécessaires.

Au contraire, on y mêle mille choses, qui ne servent de rien, qu'à satisfaire la bile, que les Critiques trop orgueilleux & trop colériques suivent dans leur mauvaise humeur. Ces gens-là devroient plutôt imiter deux célèbres Auteurs, qui en ont usé tout autrement, dans le grand nombre de leurs belles remarques de Critiques sur les Anciens. Tels ont été *Adrien Turnebus* & *Gaspar Barthius*, & sur tout le premier, dans leurs Recueils immenses, auxquels ils ont donné le titre modeste d'*Adversaria*, comme si c'étoient des pensées qu'ils avoient mis sur le papier, sans les polir, comme elles s'étoient présentées à leur esprit, & sans mal traiter ceux, qui étoient d'un autre sentiment, ni relever leurs fautes avec aigreur. C'est aussi comme a fait Mr. *Wesseling*, qui n'est pas moins à louer, du côté de la modestie, qui paroît dans ses Remarques, que par
la

la connoissance de l'Antiquité, qu'il y a fait paroître.

J'avois voulu expliquer un endroit d'*Ovide*, dans le II. Livre de ses *Tristia* Liv. II. vers. 499. & suiv. où il me sembloit que le mot *pœna* vouloit dire *peine*, en Latin *labor*, & non pas un *supplice*, ou une *punition*. On le pourra voir dans l'*Art de la Critique* P. III. c. XVII, 4 Quelcun s'est échauffé là-dessus, comme si j'avois commis une grande faute; quoi que j'en eusse donné un autre exemple d'*Ovide*. Depuis j'ai trouvé que *Jean Frederic Gronovius*, Critique du premier ordre, avoit fait une remarque semblable, sur les *Troades* de *Senèque*, que je mettrai ici, par occasion, pour remplir une page, ou deux qui me restent. Ce passage est au 2. Livre de ses Observations c. IX.

„ Apud *Senecam*, in *Troadibus* dicit
„ *Hecuba*:

„ *Duc, duc, Ulysse, nil moror, do-*
„ *minum sequor.*

„ *Me mea sequentur fata; non pela-*
„ *go quies.*

„ *Tranquilla veniat, seviat ventis*
„ *mare.*

„ *Et bella & ignes, & mea & Pria-*
„ *mi mala.*

„ *Dum:*

- „ *Dūmque ista venient , interim hæc*
 „ *pœna in loco est.*
 „ *Sortem occupavi , præmium eripuis*
 „ *mibi.*
 „ *Josephus Scaliger* quinque postero-
 „ *res versus ad finem ejus Scenæ re-*
 „ *jecit ; dein legit : hæc pœna in lu-*
 „ *cro est & eripui. Salmasius ad Soli-*
 „ *num* rectè vidisse ait *Scaligerum*
 „ *versus in editionibus malè ordina-*
 „ *tos , & , ut ille vult , ponendos*
 „ *esse ; sed in ultimi versus vera lec-*
 „ *tione , sententiâque eruenda , planè*
 „ *cæcutisse , &c.*

Gronovius dit que *pœna* est une calamité, un malheur , en ce passage , & fait ensuite cette remarque , sur un autre passage de *Senèque* ; dans l'*Hippolyte* : *Quod te ipse pœnis gravibus infestus gravas.* Il se plaint de ce que *Scaliger* a appelé ce vers *pédantesque* , & s'est écrié ; *ut Seneca pœnam pro labore dixerit !* Surquoi il dit que *pœna* signifie-là une *peine* misérable. Après quoi il cite ces mots de *Pline* : *Si quem pœniteat ictus eminus , cominus illati , & statim expuat mediam in manum quâ percussit , levatur illico percussus à pœna.* Où *pœna* signifie de la douleur. *Gronovius* cite encore *Senèque* dans sa V. Lettre : *Frugalitatem*

satem exigit Philosophia, non poenam; potest autem esse non incomta frugalitas. Je n'ajouterais pas un passage d'*Ovide* & un autre de *Senèque*, où l'on trouve le même mot dans des MSS. quoi qu'il ne paroisse pas dans les Editions. En voilà assez, pour me défendre contre une censure si mal fondée.

F I N

*de la I. Partie du Tome XXVIII.
de la Bibliothèque Ancienne
& Moderne.*

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

ARTICLE I.

I. HISTOIRE DU CONCILE DE PISE & de ce qui s'est passé de plus mémorable, depuis ce Concile, jusqu'au Concile de Constance, par JAQUES LENFANT. Enrichie de Portraits. En 2. Volumes in 4. dont le premier a 366. pages, & le second 358. Chez P. Humbert, Libraire à Amsterdam, MDCCXXIV.

NOUS avons déjà parlé de la première Edition de l'*Histoire du Concile de Constance*, au Tom. XXVII. de la *Bibliothèque Choisie*, pag. 103. Depuis ce tems-là, on en a vu une seconde Edition, plus augmentée. Tom. XXVIII. P. 1. A men-

mentée & embellie, à divers égards; dont nous dirons encore quelque chose, après avoir parlé de l'Histoire du Concile de Pise, dont on vient de lire le titre.

Mr. *Lenfant*, après avoir achevé son Histoire du Concile de *Constance*, ne pensoit d'abord qu'à passer à celle du Concile de *Bâle*, & à ce qui s'est passé, entre ces deux célèbres Assemblées. Mais comme le Concile de Pise avoit précédé l'une & l'autre, & qu'il avoit été appelé pour de semblables vûës; il crut, avec raison, qu'il feroit mieux de rebrousser chemin, & donner l'Histoire du Concile de Pise, comme de l'avantcours des deux autres; afin de donner une idée de tous les principaux événemens, qui regardent l'Eglise, pendant le siècle XV.

On voit, dans cette dernière Histoire, beaucoup plus de variété & des événemens encore plus importants, que dans celle du Concile de Constance. Elle comprend, en effet, ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'Eglise Latine, pendant les vingt-trois dernières années du XIV. siècle, & les treize premières années

années du XV; c'est à dire, depuis l'an MCCCLXXIII. que commença le *Grand Schisme d'Occident*, par la mort de Gregoire XI. jusqu'au commencement de l'an MCCCCXIV. qui fut l'année du Concile de Constance.

Quoi que le Concile de Pise ne se soit assemblé, qu'en MCCCCIX. & que même il n'ait duré, qu'environ six mois; on n'a pas laissé d'intituler cet Ouvrage, *Histoire du Concile de Pise*, pour deux raisons, dont la première est, que les douze années, qui précéderent ce Concile, on en fit les Préparatifs.

Comme il ne fut assemblé, que pour tâcher de terminer le Schisme; il a fallu nécessairement, que l'Histoire du Concile de Pise fût précédée de celle de ce Schisme, & qu'elle en fût partie, pour mettre le Lecteur au fait du Concile. La seconde raison, pour laquelle l'Auteur a donné ce titre à une Histoire aussi étendue, que l'est celle-ci; c'est que tout ce qui se passa, depuis le Mois d'Août de MCCCCIX. qu'il se sépara, jusqu'au 1. de Novembre MCCCCXIV. que s'assembla celui de Constance, ne fut qu'une suite du Concile de Pise.

C'est ce qui paroît, par la dernière Session de ce Concile, où Alexandre V. qui y fut élu Pape, ordonne, avec l'approbation du Concile, que la réformation de l'Eglise, dans le Chef & dans les Membres, sera suspendue jusqu'au prochain Concile, & que celui de Pise sera prorogé & continué, jusqu'au prochain, qui devoit s'assembler, dans trois ans. Il y eut d'assez grands combats, au Concile de Constance, selon la remarque de Mr. Lenfant; pour savoir s'il seroit regardé seulement comme une continuation de celui de Pise, ou comme un nouveau Concile. Les Cardinaux Italiens, tout dévoués à Jean XXII. qui, selon le Concile de Pise, étoit légitime successeur d'Alexandre V. demandoient, que le Concile de Constance ne passât que pour une continuation de celui de Pise, selon la Bulle d'Alexandre V. & que les Antipapes Grégoire XII. & Benoît XIII. demeurassent déposés. Mais l'autre parti l'emporta; parce que, si Jean XXIII. qui étoit le troisième Pape, n'eût été obligé aussi bien de renoncer, à cette dignité, que les autres; ou si l'on ne l'eût déposé, pour en faire un, qui fût incontestable,

Ancienne & Moderne. 5

table, l'on n'auroit rien avancé. On voit par là, que l'Histoire du Concile de Constance est une suite de celui de Pise.

En effet ceux, qui ont écrit l'Histoire du Schisme, qui dura quarante ans, dans l'Eglise Latine, n'ont pu s'empêcher de faire celle du Concile de Pise. Mais personne n'avoit entrepris de la donner à part, dont Mr. *Lenfant* donne les raisons; qui sont, sans doute, les mêmes, qui l'ont obligé de composer cette Histoire, après en avoir senti la nécessité. Ainsi ceux, qui ont acheté celle du Concile de Constance, ne peuvent guère s'empêcher d'acheter celle du Concile de Pise. Il y a néanmoins de l'apparence; que cette Assemblée, ayant été offusquée, pour parler ainsi, par l'éclat de celle de Constance, elle n'auroit pas été si bien reçue d'abord. On trouvera au reste, dans la Préface de l'Auteur, ce que l'on peut souhaiter là-dessus.

Cette Histoire est renfermée en VIII. Livres, dont les deux premiers contiennent l'occasion & les préparatifs du Concile de Pise. On y trouvera le commencement du Schis-

me, qui arriva, détaillé avec beaucoup plus d'exactitude, qu'on n'avoit fait auparavant. Tout cela ne fait guère d'honneur à l'Eglise d'Occident, en ce tems-là; mais ce n'est pas par la faute de l'Auteur, qui a parlé par tout, avec beaucoup de retenue; mais par celle des Acteurs de ce qui se passa alors, sur le théâtre des Eglises Latines. L'Histoire demande nécessairement, que l'on dise le mal, comme le bien; & comme le mal surmonte de beaucoup le bien, dans l'Histoire Ecclesiastique, où l'on devoit voir tout le contraire; il faut indispensablement dire plus de choses desavantageuses aux Gens d'Eglise, qu'il ne seroit à souhaiter. Mais on ne peut faire autrement, si l'on veut conserver la Verité & la Vertu, parmi les hommes; en des tems, où l'on fait tout ce qu'on peut, pour soutenir le Mensonge & le Vice; par une très-mauvaise Politique, qui va à la destruction de la Religion & de la Société Civile.

L'Auteur a employé son III. Livre: 1. aux Préliminaires du Concile. 2. au Concile même: 3. aux deux Conciliabules, assemblez, l'un à Perpignan, vers les Pirenées, par
Be-

Ancienne & Moderne. 7

Benoît XIII. & l'autre, à Udine, dans la Province d'Aquilée, par *Gregoire XII.* dans le tems qu'on le dépoſoit à Piſe.

Dans les quatre livres ſuivans, on voit les principaux événemens arrivés, pendant quatre ans, ou environ, par rapport aux Gens d'Egliſe, & même à la Société Civile, quand les intérêts de ces deux Sociétez s'y ſont trouvez mêlez. L'Auteur y a expoſé aux yeux des Lecteurs le réſultat du Concile de Piſe; qui fut d'être rejetté des uns & reçu, avec autant d'animofité, par d'autres. On y voit un Schiſme défendu, avec autant d'opiniâreté que jamais, par la concurrence de trois Papes, enfanter des Sectes & allumer des guerres, dans toute l'Europe.

Comme ce fut ce Schiſme, qui fut l'occafion des troubles, qu'il y eût alors en Bohême; Mr. *Lenfant* a marqué, en leurs tems & en leur place, leur origine & leur progrès; auffi bien que ceux du *Huffitiſme*, ou des ſentimens de *Jean Hus*. Il donna occaſion au parti le plus fort de faire les plus ſanglantes Boucheries, que l'on eût vuës de mémoire d'Homme. On voit ici tout ce que

des passions injustes peuvent causer de désolation & de ravage; quand ceux, qui, par leur caractère, sont appellez à les reprimer, leur ont lâché la bride, & les ont autorisées, par leur propre exemple.

On peut voir, dit notre Auteur, par-là que tout ce qu'on a dit de la *celebrité* du Concile de Constance, par rapport à l'importance des affaires, qui s'y agiterent, convient à peu près à celui de Pise. Ce sont des événemens differens à la verité; mais qui tendoient à la même fin. Ce fut de réunir l'Eglise en apparence, & de la brouiller en effet. L'intérêt public se trouve presque toujours, dans l'un & dans l'autre, la victime des intérêts & des passions particulières. La Religion elle-même est sacrifiée à une mauvaise Politique. On y voit les Papes, les Empereurs, les Rois, comme le reste des hommes, être les dupes de leurs propres cœurs, & se flatter de travailler à l'Union; lors qu'au fonds ils ne cherchent, que leurs propres intérêts; soit dans cette Union, soit dans la continuation du Schisme. En effet, si, dès l'origine du Schisme, les Empereurs, les Rois & les Princes de l'Europe se fussent
bien

Ancienne & Moderne. 9

bien unis, dans un intérêt, qui leur étoit commun; c'étoit la plus belle occasion du monde, de reprendre leur ancienne autorité, & d'assembler l'Eglise, pour ranger les Papes à leur devoir, & les renfermer dans les bornes de leur Ministère. Mais, au lieu d'une union si nécessaire, ils ne songeoient qu'à se contrequarrer les uns les autres. La France, liguée avec l'Espagne, se tint attachée à Benoit XIII. successeur de Clement VII. élu par la Faction Francoise & Espagnole, contre Urbain VI. & ses successeurs reconnus en Allemagne. Les Empereurs, d'autre côté, tous pleins d'ombrages justes, ou mal fondez, soutenoient Gregoire XII. Les Ecoissois obéissoient à Benoit XIII. pour faire dépit aux Anglois, avec lesquels ils étoient en guerre. C'est ainsi que, par leurs divisions, ils entretenirent l'Eglise dans la même disposition; pendant qu'ils faisoient tant de se donner mille mouvemens, qui ne pouvoient réussir, qu'en exerçant, de concert, une autorité, qu'ils avoient reçue de Dieu, pour la protection de l'Eglise. Mais, comme le dit très-bien notre

pendant plusieurs années, ce fut de voir toute la Chrétienté servir de jouet, à deux, ou trois scélérats; comme on les appelloit publiquement, & comme ils s'appelloient eux-mêmes réciproquement; mais qui sembloient s'être entendus à ruiner la Chrétienté, de fonds en comble, sous prétexte de la défendre. On ne peut pas trouver mauvais, qu'un Protestant parle de la sorte de ces Antipapes; puisque les soutiens de la Hierarchie ne parloient pas mieux de ces gens-là, & enfin vinrent à les traiter, comme ils le méritoient; ainsi qu'on le peut voir, par la suite de cette Histoire, appuyée par l'autorité de ceux, qui ont vécu en ce tems-là. Mais l'ignorance du tems, & la dépravation des mœurs font aisément comprendre, qu'on ne devoit pas s'attendre à autre chose. Ceux même, qu'on regardoit alors, comme des gens de bien, comme les Evêques & les Docteurs, qui se trouverent au Concile de Constance, faisoient mourir ceux, qu'ils n'étoient pas en état de réfuter, par de bonnes raisons; témoins *Jean Hus & Jérôme de Prague*, qu'ils firent bruler, après avoir engagé l'Empereur

pereur Sigismond, à leur manquer de parole.

Au reste, Mr. *Lensant* remarque qu'il y eut trois differences, entre le Concile de Pise & celui de Constance. 1. Dans le dernier, on ne se borna pas, comme on fit dans le premier, à la seule affaire du Schisme. On y agita, & on y décida plusieurs questions de Foi. Telles étoient les propositions de *Jean Petit*, que le Duc de Bourgogne avoit envoyé à Constance; pour soutenir le meurtre, qu'il avoit fait du Duc d'Orléans. Mais l'autorité du Duc de Bourgogne empêcha que le Concile n'agit assez courageusement, en cette occasion. Tous les Historiens, qui ont écrit depuis, & les Théologiens même en sont tombez d'accord. Telle fut encore la doctrine de *Jean Hus*, touchant la Communion du Peuple, sous les deux especes, qu'il soutenoit, & que *Jerôme de Prague* défendit aussi. Ces deux illustres Bohémiens ne raisonnoient pas en tout également bien; mais leur execution, contre les Passeports de l'Empereur, fut une action digne des ténèbres de ce tems-là. Mr. *Lensant* trouve que le Concile de Constance fit les fonc-

tions d'un Concile Général ; au lieu que celui de Pise ne touche que l'affaire des Antipapes.

Le Concile de Constance ne fut pas moins général, par les doctrines, dont il décida bien ou mal ; que par la régularité de sa convocation, & par sa manière de procéder. Au contraire, on ne proposa, dans celui de Pise, que la déposition des deux Antipapes, & de l'établissement d'un troisième. On étoit, en effet, dans une nécessité pressante d'avoir un seul Pape, & qui ne fût point contesté ; pour mettre fin aux contestations, & aux autres choses, qu'on fait dépendre du Siège de Rome, dans l'Eglise Romaine. Il falloit mettre promptement ordre aux desordres, que la pluralité des Papes avoit causez.

Le Concile de Constance est plus célèbre, que celui de Pise, à cause de la présence de l'Empereur, de plusieurs Electeurs de l'Empire, & de quantité d'autres Princes & de Grands Seigneurs, qui y furent en personne ; au lieu qu'ils se contenterent d'assister à celui de Pise, par leurs Ambassadeurs.

Ce dernier Concile fut assemblé, d'une manière extraordinaire & inouïe, jusqu'alors ; ce qui
l'ex-

l'exposa à de grandes contradictions.

Le Concile de Constance fut convoqué, par l'autorité du Pape, de concert avec l'Empereur. Les deux Antipapes ne voulant point l'assembler, parce que chacun soutenoit qu'il avoit seul le pouvoir de le convoquer; il falloit, à cause de cela; qu'il fût appelé, par les Cardinaux des deux Obediences réunis ensemble, après avoir abandonné leurs Maîtres. C'est ce qu'on trouvera assez amplement expliqué, dans le III. Livre, de cette Histoire & dans les Additions, qu'on y a jointes, où l'on verra les réfutations, & les défenses du Concile de Pise, qui sont suffisantes, pour l'instruire du pour & du contre de cette Histoire.

On ne sauroit contester que les raisons, qu'on allegua alors, contre le Concile de Pise, ou en sa faveur, n'en rendissent l'autorité fort douteuse. Il s'en falloit beaucoup, que l'on pût produire, en faveur de la généralité, tous les caracteres, que l'on trouve dans celui de Constance. Par rapport au nombre des Nations, on ne peut pas dire, que celui de Pise ait été Ecumenique, puis qu'il y

manquoit des Nations entieres, comme l'Espagne & l'Ecosse. Il y avoit même peu de Nations, qui ne fussent quelquefois d'un sentiment particulier. Une grande partie de l'Italie & de l'Allemagne tenoit pour Grégoire; & l'Espagne & l'Ecosse favorisoient encore Benoît. Dailleurs une Convocation assez irréguliere fournissoit de fortes objections contre cette Assemblée, non seulement aux ennemis de ce Concile; mais encore à ceux, qui n'y étoient pas autrement contraires. Il y a plusieurs autres raisons, que l'on pouvoit objecter à l'Assemblée de Pise, auxquelles on ne pouvoit guère répondre, au jugement de nôtre Auteur. Mais il faut avouër que le Pere Noël *Alexandre*, que Mr. *Lenfant* cite avec éloge & dont il loue la sincérité, a tenu ce Concile comme légitime, & comme Ecumenique, comme on le voit dans la II. Dissertation, sur les Siecles XV. & XVI. qui est au Tom. VIII. de son *Histoire Ecclesiastique*. On le pourra consulter, s'il est besoin; aussi bien que plusieurs autres Catholiques Romains, que nôtre Auteur cite. Les Docteurs, de cette Eglise n'auront pas assurément

Ancienne & Moderne.

ment sujet de se plaindre de
mais je doute fort qu'ils lui re
la pareille. Il n'est pas permis
l'équité naturelle, de n'être pas
deré envers toutes sortes de
Mais je ne trouve pas que les M
en usent jamais aussi bien, en
les Protestans. Ceux qui connoi
le caractère des Religieux & qui
quelque expérience du Monde
vent bien qu'ils ne rendront pa
pareille à nôtre Auteur.

On verra, dans la Préface, les
tres Auteurs, tant anciens, que
dernes; dont *Mr. Lefant* s'est
vi, sans avoir égard à leur Relig
Après avoir nommé trois Cont
teurs de *Baronius*; savoir, *Bzo*
Raynaldus & de *Sponde*, il dit
reconnoit, avec plaisir, qu'il a b
coup profité des lumieres de ces sa
hommes; à qui le Public est redez
de tant d'Ouvrages importants.
sont à la verité des civilitez, qu'i
faut pas presser à la rigueur,
tout lors qu'elles sortent de la
me d'un Protestant. Il est diffi
de savoir le sujet qu'il a eu de tén
gner sa reconnoissance à *De Spon*
qui ne dit rien du Concile de P
& peu de chose de celui de Conf

ce, dans son *Auctarium Chronologicum ad Annales Baronii*. Peut-être croit-il que cette manière de civilité peut adoucir les Romains. Il seroit à souhaiter que les Civilitez fissent plus d'effet, que les Raisons. Il faudroit employer ces manières civiles, encore plus qu'il ne le fait; afin de les ramener à des manières plus humaines, envers les Protestans. Mais on n'en viendra pas à bout, par-là. Il faudroit que Dieu fit un miracle, auquel on n'en a encore vu aucun semblable. Quoi qu'il en soit, quand nôtre Auteur auroit encore plus fait de complimens; si cette manière de les ramener ne lui réussit pas, ils ne pourront pas au moins se plaindre de son peu de ménagement. On verra, dans la suite de sa Préface, les autres Auteurs Catholiques, dont il s'est servi. Je ne doute pas qu'il n'y ait des gens, parmi ceux, qui se sont séparés de l'Eglise; qui souhaiteroient qu'il eût parlé, avec plus de vigueur, contre ceux qui condamnerent *Jean Hus & Jérôme de Prague*. Cette manière de carnage est incompatible, non seulement avec la douceur Evangelique, mais encore avec l'humanité. Il est permis à un Historien

torien de blâmer ce qui est aussi scandaleux, que ces supplices; & non seulement permis, mais même exigé par les Loix de l'Histoire; qui veulent que l'on blâme ce qui est visiblement blâmable, & qu'on louë ce qui est digne de louange.

L'Auteur a mis, dans sa Préface, les principales différences, qu'il y a eu entre le Concile de Pise & celui de Constance. I. Dans ce dernier, on ne se borna pas, comme dans le premier, à l'unique affaire du Schisme. On y agita & l'on y décida plusieurs questions de Foi. Telles étoient les Propositions de *Jean Petit*, la doctrine de *Jean Hus*, l'affaire sur la Communion, sous les deux Espèces, ou du retranchement de la Coupe &c. *On y fit des Actes de Foi*, dit *Mr. Lefant*. C'est une manière de parler des Espagnols & des Portugais, pour marquer le supplice du feu, qu'ils font souffrir aux Juifs, qui feignent d'être Chrétiens, ou à ceux qu'ils appellent Hérétiques, c'est à dire, aux Protestans, quand ils ont feint d'être Catholiques, sans l'être. On y mit sur le tapis la réunion des Grecs avec l'Eglise Latine; mais sans esperance de réussir. Il ne fut pas

pas moins général, par rapport aux matieres, qu'on y traita, que par la régularité de sa convocation & par sa maniere de proceder; au lieu que la déposition des deux Concurrrens, & l'élection d'un autre Pape fut l'unique sujet du Concile de Pise.

II. Le Concile de Constance fut plus célèbre, que celui de Pise, par la présence de l'Empereur & de la plupart des Electeurs, qui s'y trouverent, & d'autres personnes de consideration, au lieu qu'ils n'avoient assisté au Synode de Pise, que par leurs Ambassadeurs.

III. Le Concile de Pise fut appelé d'une maniere toute extraordinaire, ce qui l'exposa à de grandes contestations. Celui de Constance fut convoqué régulièrement & du concert de l'Empereur & du Pape, qui convinrent de l'appeller. Mr. *Lensfant* temoigne, en parlant du premier de ces Conciles, que l'on ne sauroit contester que les raisons, qui furent alleguées, soit pour soutenir, soit pour combattre ce Concile, n'en rendent l'autorité fort douteuse. Il s'en faut beaucoup, selon lui, qu'on puisse produire, en sa faveur, de si bonnes raisons, pour prouver qu'il a
été

été Ecumenique, qu'on le peut faire en faveur de celui de Constance. On ne peut pas le dire, par rapport à ceux qui s'y trouverent; puis qu'il n'y eut personne, de la part des Espagnols & de la part des Ecoffois. Il y eut même beaucoup de diversité d'opinions, entre les Nations, qui y députerent. Une grande partie de l'Italie & de l'Allemagne tenoient encore pour Grégoire, comme l'Espagne & l'Ecosse étoient pour Benoît. Il ne fut pas même appelé, selon les formes ordinaires, ce qui rendoit son autorité chancellante; parce qu'en des choses de cette sorte, il faut garder les formalitez ordinaires, sans quoi les Assemblées deviennent nulles. Ceux-là même, qui avoient convoqué cette Assemblée, n'en furent pas contents, Elle ne laissa pas d'avoir des Partisans, sur tout dans la suite. On pourra s'instruire de cela, en lisant le Livre III. de cette Histoire.

Aujourd'hui néanmoins, il passe pour Ecumenique; sur quoi notre Auteur renvoye les Lecteurs au P. Noël Alexandre, à qui il donne de grandes louanges. Ce qui fait que bien des gens panchent de ce côté, est qu'il fut très-opposé aux maximes des Italiens.

Italiens. Le Dominicain, qu'on vient de nommer, a fait une Dissertation exprès, pour le prouver.

Nôtre Auteur a raison de dire qu'il ne seroit pas juste de s'en rapporter aux Italiens, ni à ceux qui sont dans des sentimens contraires. En effet, il n'y a que le poids des raisons qui doit être considéré, en cette occasion. Il n'y auroit personne qui fût en état, de juger sans prévention, que les Protestans; parce qu'il ne leur importe point de quel côté la balance penche, puis qu'il ne s'agit d'aucun des Dogmes, qui les séparent de l'Eglise Romaine. Si ce Concile ne fut pas légitime, il s'ensuit de là que tous les Papes, qui ont siégé depuis Alexandre V. qui y fut élu, ont été illégitimes. Si on veut qu'il soit légitime, il se trouvera que l'autorité de Papes reçut dès lors un grand échec; puis qu'il déclara les Papes soumis aux Conciles Généraux.

Mais, dit nôtre Auteur, quoi que les Protestans soient hors d'intérêt, à cet égard; l'équité ne veut pas qu'ils s'érigent en Juges, en cette Controverse. S'ils prétendoient juger, entre les deux partis Catholiques, & les contraindre de se soumet-

tre

tre à leur jugement; ils seroient en effet insensés, parce qu'ils ne doivent, ni ne peuvent entreprendre rien de semblable. Mais il leur est permis d'en juger, pour eux-mêmes, lors qu'ils liront les Histoires qu'on a faites, sur cette matiere, en ce tems-là; ou, si vous voulez, la Dissertation du P. *Alexandre*. Ils pourront juger que le Concile de Pise n'étoit pas qualifié, pour juger d'une si grande question, dans l'Eglise Romaine; parce que le Pape ne l'avoit point appelé, ni reconnu pour juge de cette affaire. Les Espagnols ni les Ecoissois ne reconnoissoient point ce tribunal. L'Eglise Greque ne pouvoit pas se soumettre à un Synode, où il n'y avoit eu personne de sa part.

Les Protestans peuvent juger, pour eux mêmes, qu'ils ne sont nullement obligez de prendre part dans cette controverse, qui ne les regarde point; parce qu'ils ne prétendent accepter la décision d'aucun Synode, sur tout assemblé dans un siècle aussi ténébreux & aussi factieux, que l'étoit celui-là.

Mr. *Lenfant* les renvoye au P. *Alexandre*, qui lui même n'est pas autorisé pour décider cette controverse,

verse, & qui est dans les sentimens de la Sorbone, à laquelle on n'est pas plus obligé de se soumettre, qu'au Pape.

Néanmoins il faut tomber d'accord avec le Docteur de Sorbonne & Mr. *Lenfant*, que le Concile de Pise ne fut pas tout à fait inutile; parce qu'on y vit deux Colleges de Cardinaux réunis, pour condamner les Concurrans & élire un Pape, du consentement des deux Partis. Outre cela, ce fut en vertu du Concile de Pise, que s'assembla celui de Constance, qui termina le Schisme, & qui autoriza celui de Pise. Comme c'est de ce Concile, que sont venus tous les Papes, selon la remarque de notre Auteur, qui ont siégé jusqu'à présent; on ne sauroit le rejeter, sans rejeter en même tems tous les Papes, qui ont siégé depuis. C'est en quoi les Protestans ne s'interessent nullement, à moins qu'ils ne cherchent à se divertir aux dépens des Evêques de ce tems-là, qui se trouverent dans la nécessité d'appeller *Ecumenique* un Concile, qui ne l'étoit point, parce qu'il leur convenoit qu'on le crût; d'autant plus que le Concile de Constance en étoit une suite.

suite. Mais ce qui est vicieux, dans son commencement, ne devient pas légitime dans la suite.

Quoi qu'il en soit, on peut faire un très-bon usage de cette Histoire, en voyant les desordres, que l'ambition, & l'ignorance du Siecle, causerent alors, qui donnerent occasion aux peuples de remarquer la fausseté de bien des sentimens; que l'on confondoit malheureusement avec ceux des Apôtres, & enfin de faire un corps à part de cette Eglise, dont on ne pouvoit attendre aucun amendement. Les Bohemiens commencerent alors de s'appercevoir qu'on faisoit passer, pour dogmes Apostoliques, des sentimens qui n'avoient aucune liaison, avec l'Évangile, qu'ils prêchoient. *Wiclef*, en Angleterre, s'aperçût aussi de la même chose & ceux qui lurent leurs Ecrits, malgré la violence de ce qu'on appelloit *l'Eglise*, commencerent à ouvrir les yeux sur bien des choses, qu'on avoit débitées, pour vraies, & qui ne l'étoient nullement. Peu à peu, on se défit de bien des opinions populaires, sur tout dès que la connoissance des belles Lettres & des Langues, donnerent aux Chrétiens Occidentaux le moyen de lire l'Écriture

ture Sainte & les Ouvrages des anciens Chrétiens, dans les Langues Originales. On fait jusqu'où l'on a poussé depuis les études des Langues & les Sciences, même les plus abstraites. Par là on a trouvé le moyen d'augmenter ses lumières, & de les porter à un degré de perfection, auquel on ne les avoit pas encore vuës. Aulieu que l'art de raisonner ne se trouvoit, que dans les Livres des Scholastiques, qui ne contenoient qu'un Péripatetisme mal-entendu, & plein d'une infinité de faussetez; on a porté à la fin tout cela à un degré de perfection, auquel on ne l'avoit point vû. Ces lumières ont perfectionné toutes les Sciences, & particulièrement l'art d'entendre les Ecrits des Anciens; & de se garantir, en même tems, de leurs erreurs. Mais il a fallu du tems, pour cela, & l'on a vû s'écouler plusieurs générations, avant que quelques Esprits choisis, nous aient enfin conduits à des connoissances; que ni nous, ni nos Ayeux, n'aurions pas pû aquerir, sans ceux, qui nous en ont montré le chemin.

Mr. *Leufant* indique, dans sa Préface, les sources, où il a puisé; & rend justice à tous ceux, dont il a tiré quelques

ques lumieres. On ne peut pas s'y arrêter. On ne peut pas non plus entreprendre d'abreger une Histoire si fort chargée de faits, que celle-ci. Pour s'en former une juste idée, il la faut lire exactement, d'un bout jusqu'à l'autre. Ceux qui la liront ainsi seront informez de cette Assemblée, & se trouveront en état de juger solidement de l'Histoire de l'Eglise Latine de ce tems-là, & de voir la liaison qu'elle a avec celle du Concile de Constance. On verra par quel esprit étoient animées deux Assemblées, qui firent tant de bruit, en ce tems-là. Tout tendoit à augmenter l'autorité des Ecclesiastiques, & à tenir les peuples dans une si grande dépendence; qu'ils ne pussent pas être en état de secouer un joug, que leurs Peres, ni eux ne purent nullement porter.

Il y a, à la fin, deux pieces considerables, dont la premiere est une *Déclaration de Charles VI. Roi de France, par laquelle le Duc de Bourgogne est déclaré ennemi de l'Etat.* On sait que ce Prince avoit fait assassiner, dans Paris, le Duc d'Orléans, frere du Roi, d'une maniere très-cruelle, & pleine de trahison.

On n'a qu'à lire là-dessus la Vie de Charles VI. dans l'Histoire du P. *Daniel*. Quoique cet Assassinat fût un des plus scandaleux, dont on trouve des exemples, dans l'Histoire; il ne manqua pas d'un défenseur, qui soutint qu'il étoit permis. Ce fut un Moine, nommé *Jean Petit*, qui eut la hardiesse de faire une défense de cet horrible attentat; & le Concile eut la lâcheté de se taire là-dessus, au lieu de condamner une Action abominable, de peur de la vengeance du Duc de Bourgogne; comme s'il eût osé s'envanger sur les Membres du Concile, quoique le Roi de France se fût déclaré ouvertement, contre le Duc de Bourgogne.

ARTICLE II.

HISTOIRE du CONCILE de
 CONSTANCE par JACQUES
 LENFANT. *Nouvelle Edition,*
currichie de Portraits, revue, cor-
rigée & augmentée considérable-
ment, par l'Auteur. Tome I. pagg.
 578. *Tome II. pagg. 595. avec*
 l'Index.

Nous

NOUS avons déjà parlé de cette Histoire, quand elle parut, pour la première fois, dans le XXVII. Volume de la *Bibliothèque Choisie* pag. 103, & suiv. Il ne sera pas donc nécessaire de redire ici ce que nous avons dit, de la première Edition. Nous nous contenterons de marquer ce qu'il y a de plus, dans cette Edition; ce qui fera comprendre, que ceux, qui ont la première, ne perdront point leur argent, en achetant encore celle-ci. Il est inévitable de ne pas augmenter un Ouvrage, que l'on rimprime; quand on trouve des additions, qui le peuvent rendre plus utile à ceux qui le lisent. Cela m'est arrivé plusieurs fois à moi-même, dans mes propres Ouvrages & dans ceux de quelques savans hommes, que j'ai publiés, comme dans la 2. Edition des *Patres Apostolici*; qui se vent présentement, & que bien des gens ont achetée une seconde fois; comme je le fais moi-même, à l'égard des livres des autres, lors que je juge, que les additions le méritent. Je ne me défais pas, pour cela, des Editions précédentes; parce qu'il arrive souvent que les Imprimeurs fassent des fautes, qu'ils n'a-

voient pas faites dans les premières.

L'Auteur nous assure que cette Edition est augmentée, pour le moins du tiers, & qu'on y trouvera, en plusieurs endroits, des changemens considérables, tant à l'égard des choses, qu'à l'égard du tour & des expressions. Les nouvelles Pièces, qu'on a découvertes & qui n'ont paru, que depuis la première Edition, ont été le fondement & la matière des Additions.

A l'égard des changemens, ils consistent principalement dans les retranchemens de quelques endroits, qui ont été placez à leurs tems, dans l'Histoire du Concile de Pise; & dans les remarques, que quelques-uns des Amis de l'Auteur lui ont communiquées; soit pour autoriser certains faits, soit pour redresser quelques-tours, & quelques expressions, & pour expliquer certaines coutumes; remarques que l'Auteur n'a suivies, que lors qu'il les a jugées justes. Il fait là-dessus quelques réflexions, sur la *nouvelle Histoire du Concile de Constance*, par Mr. Bourgeois de Châtenet, qui a vu le jour à Paris. L'Auteur a écrit à Mr. Lenfant que cette

Nou-

Nouvelle Histoire n'étoit proprement qu'un supplément de la sienne.

Il nous apprend qu'une seconde revision de ses Manuscrits & du Recueil de Mr. *Von der Hardt* a produit des changemens, dont les uns pourront être sensibles à ceux, qui auront la curiosité de confronter les deux Editions; & les autres, quoi qu'imperceptibles, ne laisseront pas de rendre l'Ouvrage moins défectueux.

A l'égard des Auteurs qui ont paru, depuis la première édition de cette Histoire, Mr. *Lenfant* en a trouvé fort à propos, dans le 2. Tome des Anecdotes publiez, par les P. P. Benedictins *Martene & Durand*, en MDCCXVII. à Paris, en cinq volumes *in folio*. Notre Auteur s'est encore servi utilement des Lettres des Députez de l'Université de Cologne au Concile, & de cette Université à ses Députez à Constance.

Cela regarde les Auteurs Allemands, que l'on a employez, en cette Edition. A l'égard des Anglois, il s'est servi de plusieurs des Actes qui se trouvent dans le grand Recueil de feu Mr. *Thomas Rymer*, tirez des Archives d'Angleterre, &

publié en XVII. Volumes *in folio*, dont les deux derniers ont été imprimés, après sa mort. Feu *Mylord Halifax*, Seigneur, comme l'on fait, savant & ami des Gens des Lettres, me fit l'honneur de m'envoyer chaque Volume, l'un après l'autre. Comme feu M. de *Rapin Thoiras* qui travailloit à l'Histoire d'Angleterre, dont les deux derniers volumes viennent de paroître, fut que j'avois les premiers Volumes de ce Recueil, & que je recevrois les suivans, à mesure qu'ils paroistroient; il me pria de les lui prêter, comme je le fis très-volontiers; à condition néanmoins qu'il me fît les Extraits de chaque Volume; pour les inserer dans la *Bibliothèque Choisie* & ensuite dans la *Bibliothèque Ancienne & Moderne*. Il accepta l'offre, que je lui fis, & je lui envoyai ces Volumes, l'un après l'autre, d'ici à Wesel. Il ne manqua pas, de son côté, de m'envoyer punctuellement les Extraits, qu'il m'avoit promis. Je l'ai dit plus d'une fois, dans les *Bibliothèques*, dont j'ai parlé, & plusieurs de nos Amis communs savent que je ne dis que la vérité. Je n'aurois eu garde de la répéter, si un homme, à qui je n'ai jamais rien fait, n'avoit

n'avoit affecté de dire que je m'appropriois ces Extraits & m'avoit encore fait tout ce qu'il pouvoit, pour me nuire en Angleterre, sans que je lui eusse jamais fait aucun tort.

Pour revenir à Mr. *Lenfant*, il rend aussi justice à Mr. *Du Boulai*, Professeur en Eloquence dans l'Université de Paris, qui lui a fourni diverses pièces, pour l'Histoire du Concile de Constance, dans celle qu'il a publiée de cette célèbre Université.

Notre Auteur dit encore, dans la même Préface, dont il s'agit ici, que le P. *Noël Alexandre*; qui, dans le VII^e. Tome de son Histoire Ecclesiastique, a fait l'Apologie du Concile de Constance; comme il avoit fait celle du Concile de Pise, s'étoit attiré de grosses affaires, pour avoir défendu trop vigoureuſement l'indépendance des Rois, par rapport au temporel, les Libertez de l'Eglise Gallicane, & la Superiorité des Conciles Ecumeniques, à l'égard des Papes. Plusieurs de ses Confreres, zèlez pour le Pape, ou pour le moins affectans ce zèle, le maltraiterent & Innocent XI. d'ailleurs ennemi de la France, défendit la lecture de ses Li-

vres. Mais ce Dominicain ne soutenant que les sentimens de la Sorbone, & de l'Eglise Gallicane, il n'étoit guère possible de lui faire grand mal. Il n'avoit qu'à s'adresser au Parlement, pour être soutenu contre les prétensions de la Cour de Rome. Notre Auteur dit que Mr. *Buddé*, Professeur en Théologie à Iene, lui a écrit que le Pape d'aujourd'hui a fait ôter le nom de son Confrere de l'*Index*, où il avoit été mis, parmi les Auteurs prohibez.

SA IV. Dissertation, qu'il a inserée dans l'Histoire du XV. & du XVI. Siecle, est une Apologie du Concile de Constance, dans toutes les formes, contre *Schelstrate*, Sous Bibliothecaire de la Bibliothèque du Vatican & contre un autre Auteur, qui avoit combattu les Libertez de l'Eglise Gallicane. Ce Dominicain composa sa Dissertation, pour justifier l'Assemblée du Clergé de France de MDCLXXXII. qui s'étoit expliquée, en ces termes, sur l'autorité du Siege Apostolique, & sur celle du Concile de Constance; sur tout par rapport aux Decrets de la IV. & de la V. Session de ce Concile: *Que la plénitude de la Puissance, que le S. Siege, & les Successeurs de*
S. Pier,

S. Pierre, Vicaires de J. C. ont sur les choses spirituelles, est telle néanmoins que les Décrets du S. Siège Apostolique, confirmez, par la Pratique de toute l'Eglise & des Pontifes Romains, & religieusement observez de tous tems, par l'Eglise Gallicane demeurent dans toute leur force & vertu; & que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux, qui donnent atteinte à ces Décrets, ou qui les affoiblissent, en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvez, ou que leur disposition ne regarde que le tems de schisme.

Cette explication est conçue, en termes généraux, afin que chacun y pût trouver son compte.

Mr. *Lenfant* a mis ensuite la Préface qu'il avoit mise à la première Edition; après quoi vient l'Histoire du Concile de Constance, corrigée & augmentée en sorte, qu'elle mérite d'être lue, par ceux-là mêmes, qui ont déjà lu la première Edition.

A la fin du II. Tome, il y a 1. une liste des Membres du Concile, & des autres Etrangers, qui se trouverent alors à Constance: 2. le Journal du Concile de Constance, dressé par Mr. le Docteur *Von der Hart*, & mis en Fran-

çois, augmenté en quelques endroits & abrégé en d'autres, par l'Auteur de cette Histoire: 3. une Constitution Latine, touchant la maniere dont on fourniroit la Ville; en sorte que rien ne manquât à une si grande Assemblée, & à ceux, qui y alloient par curiosité: 4. les Regles de la Chancellerie de Rome, pour les Bulles que le Pape accordoit à ceux, qui vouloient se mettre en possession d'un Bénéfice; ce qui ne fait pas la moindre partie des revenus du Pape. Ces Règles furent faites sous Martin V. Il y a encore d'autres pieces de cette nature, comme les Concordats, que ce Pape fit sur cela, avec les diverses Puissances de l'Europe: 5. une Dissertation Historique & Apologetique pour *Jean Gerson* & pour le Concile de Constance, contre le P. *Desirant* & le P. *Petitdidier*: 6. Une Apologie pour l'Auteur de cette Histoire, contre le Journal de Trevoux, du Mois de Décembre 1714. Seconde Edition, où l'Auteur montre très bien, comme il me semble, que les Journalistes de Trevoux lui ont fait des chicaneries, dont ils auroient bien pû se passer. Mais il peut voir par-là que les complimens, que l'on fait à des gens

gens comme eux , sont très-inutiles. Il ne faut flater personne , dans ces sortes de matières, dans l'esperance de l'adoucir , & d'en recevoir des civilitez réciproques. Les Dévots ne se laissent guère gagner , par des civilitez , & leur Dévotion ne leur permet pas d'en user de même.

ARTICLE III.

I. HISTOIRE D'ANGLETERRE,
par Mr. DE RAPIN THOIRAS.
Tome VII. contenant le Regne du
Roi JAQUES I. & les quinze pre-
mieres années du Regne de CHAR-
LES I. A la Haie chez de Rogisart
MDCCLXXV.

NOUS avons déjà parlé des six premiers Volumes de cette Histoire , en divers Tomes de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* & nous en avons donné une idée, qui étant vraie, comme elle l'est assurément, ne peut que porter à lire cette Histoire; qui est la seule Edition complete que nous en ayons, & la plus sincere & la moins passionnée, qu'on ait vû jusqu'à présent. Sa grande étendue ne

nous permet pas d'en faire un Abregé. On peut dire en général, & sans s'éloigner de la Vérité, qu'on n'avoit encore vû aucune Histoire; où il y eût moins de passion, & plus de connoissance de ce qui s'est passé de-là la Mer, & même dans le reste de l'Europe, par rapport à la Grande Bretagne; & où l'on voye plus de liberté, & en même tems, moins de préjugés contre les Cours des Rois & des Reines, qui y ont regné, jusqu'à nôtre tems. L'Auteur a eu toutes les lumieres qu'un Particulier peut avoir sur ce qu'il raconte; parce qu'il entendoit également l'Anglois & le François, & qu'il avoit pû ramasser toutes les pieces, qui ont paru dans les deux Langues. C'étoit un homme non seulement très-laborieux, qui entendoit bien la Langue Angloise; mais encore judicieux, droit & sincere; qui n'a pû être porté ni par la crainte, ni par l'esperance, à s'éloigner de la Vérité. Comme on ne peut pas entreprendre de donner un Extrait complet de tant de Volumes; je me contenterai, comme j'ai fait déjà auparavant, de donner les Portraits qu'il a faits des Princes, dont il a fait les Vies.

Voici

Voici celui de Jaques I le premier Roi de la Maison de Stuart , qui ait regné sur la Grande Bretagne. „ J'ai „ dit (ce sont les paroles de l'Auteur) „ que Jaques I. a eu pour Historiens „ des gens trop passionnez pour , où „ contre lui. C'est là une suite naturelle des divisions, auxquelles il „ avoit lui-même donné la naissance. „ Les uns ont voulu le faire regarder, „ comme un modèle parfait „ d'un bon Roi. Les autres ont noirci „ sa réputation, autant qu'il leur „ a été possible, en exagérant ses „ défauts. La raison de cette diversité „ vient de ce qu'on a écrit l'Histoire „ de son Regne, en un tems „ auquel l'animosité entre les deux „ partis étoit à son comble; d'où il est „ arrivé que les uns & les autres ont „ laissé, dans leurs Ecrits, des marques „ sensibles de leur passion. Ce „ n'est donc ni sur les Eloges de „ l'un des partis, ni sur les Invectives „ de l'autre, qu'il faut former le „ caractère de ce Prince; mais sur sa „ manière de gouverner, sur ses propres „ discours, & sur ses actions. Autrement „ on se mettroit en un grand „ danger d'en avoir une fausse idée. C'est „ ce qu'on pourroit faire, en repa-

B 7

„ fant,

„ fant , en son esprit , les principa-
 „ les circonstances du Regne , qu'on
 „ viendroit de lire. Mais pour ôter
 „ cette peine aux Lecteurs (*dont une*
 „ *bonne partie n'est pas trop en état de*
 „ *se former une juste idée des choses*)
 „ je rapporterai ici , en peu de mots ,
 „ ce qu'on a dit pour & contre ; sur
 „ quoi ils pourront porter leur juge-
 „ ment , avec plus de sûreté.

„ La principale chose , qu'on fait
 „ servir de matière à l'éloge de Ja-
 „ ques I. c'est la constante paix , dont
 „ il a fait jouir ses Sujets. On ne
 „ peut pas dire que ce fût un effet du
 „ hazard , puis qu'il paroïsoit que
 „ c'étoit l'unique , ou au moins le
 „ principal but , qu'il se proposoit ,
 „ en son gouvernement. Rien n'est
 „ plus beau , dit le Parti contraire ,
 „ ni plus digne d'un grand Roi ,
 „ qu'un pareil dessein. Mais ce des-
 „ sein perd tout son mérite , si le
 „ Prince fait voir , par sa conduite ,
 „ qu'il ne conserve la paix , que par
 „ timidité , par nonchalance , par un
 „ amour excessif de l'aïse & du repos ;
 „ & l'on voit dans toute la conduite
 „ du Roi Jaques , qu'il n'agissoit que
 „ par ces motifs ; quoi qu'il se cou-
 „ vrît du prétexte de l'affection , pour
 „ son peuple. II

Il est certain que le peuple Anglois & les Protestans d'Ecosse & d'Irlande ne demandoient, que la guerre; mais que le Roi étoit naturellement timide, comme toute sa conduite le montra. On peut s'en assurer, par l'Histoire du Comte de *Clarendon*, & par les papiers de *Jean Joachim de Rusdorff*, qui ont paru à Francfort l'an MDCCXXV. & dont nous avons parlé au Tome XXVI. de cette *Bibliothèque* pagg. 226. & suiv. D'ailleurs sa conduite, en cette occasion, fit un grand tort à sa réputation parmi les Protestans, & donna sujet de croire qu'il favorisoit l'Eglise Romaine. La passion qu'il eut d'avoir, pour son Fils une Princesse Catholique, prévint tout le monde, contre lui; sur tout dès que l'on sut les Articles, qu'il avoit acceptez, de l'Espagne & de la France.

„ Si les uns ont pris soin d'exalter
„ son savoir; dans la Philosophie,
„ dans la Théologie, dans les Belles
„ Lettres, dans l'Histoire: les autres
„ ont prétendu que ce n'étoit qu'une
„ véritable pédanterie, & qu'il ne ti-
„ ra jamais des connoissances, qu'il
„ avoit aquises, par les études, que
„ la facilité de parler beaucoup; mais
„ inu-

„ inutilement, sur toutes sortes de su-
 „ jets, au lieu d'en tirer des règles
 „ solides & sûres, pour le gouverne-
 „ ment de ses Etats.“ On peut voir
 des preuves de cela, dans les Haran-
 gués de Jaques, & dans ses autres Ou-
 vrages, publi-z en Latin, par *Jaques*
Montaignu, Evêque de Winchester,
 & qu'on a rimprimées à Francfort
 l'an MDCLXXXIX. *in folio*.

„ Sa liberalité, dont quelques-uns
 „ lui ont fait honneur, a été décriée,
 „ par d'autres, comme une véritable
 „ Prodigalité. Ceux-ci prétendent
 „ qu'il donnoit, sans mesure & sans
 „ discretion; sans avoir aucun égard
 „ à ses propres besoins, ni au mérite
 „ de ceux qu'il combloit ainsi de ses
 „ bienfaits.

C'est qu'il donna les terres, qui ap-
 partenoient en propre à la Couronne,
 qui servoient au moins à soutenir une
 partie des dépenses de la Cour, qu'il les
 donna, dis-je, à des Seigneurs Ecoffois,
 qui étant pauvres chez eux, devinrent
 tout d'un coup riches aux dépens de
 la Couronne d'Angleterre. Jaques nût
 comme ceux, qui n'ayant rien aupara-
 vant, sont et riches tout d'un coup & ne
 savent pas proportionner leur dépense
 à leur revenu. Il ne faut que consul-
 ter

ter le Comte de *Clarendon* là-dessus. Aussi *Charles I.* successeur de *Jaques*, en souffrit beaucoup, dès qu'il eut rompu, avec son Parlement.

„ Quelques uns ont appelé *Jaques*
„ le *Salomon de son Siècle*, par rap-
„ port à sa sagesse. D'autres, au con-
„ traire, se sont appliquez à relever
„ toutes ses fautes; particulièrement
„ dans les deux seules affaires impor-
„ tantes, qui se présentèrent, sous
„ son regne; savoir, le mariage de
„ son Fils, avec une Fille de Fran-
„ ce, & l'élection de son Gendre,
„ l'Electeur Palatin, pour être Roi
„ de Bohême.

La recherche qu'il fit d'abord de l'Infante d'Espagne pour son Fils, qu'il y envoya, pour l'obtenir plus facilement, avec *Buckingham* avec lui, fut une fautive démarche, dont il eut beaucoup de chagrin. Mais il lui falloit la fille d'un Roi & d'un Roi Catholique, pour le rendre encore plus suspect à son Peuple.

„ Les uns l'ont loué d'avoir, dit
„ nôtre Auteur, sù maintenir la Pré-
„ rogative Royale, dans son lustre,
„ malgré les efforts de ceux, qui tra-
„ vailloient continuellement à y por-
„ ter quelque atteinte. Les autres
„ ont

„ ont prétendu qu'il avoit des idées
 „ très-fausses du Gouvernement
 „ d'Angleterre, & qu'en voulant por-
 „ ter trop loin l'autorité royale & en
 „ inspirant ces idées à son successeur,
 „ il a été la première cause de la rui-
 „ ne de sa Maison.

„ Pour ses mœurs, les sentimens
 „ ne sont pas moins oppofez. Les uns
 „ le veulent faire confiderer, comme
 „ un Prince très-fage & très-ver-
 „ tueux; & les autres ont parlé de
 „ lui, comme d'un Prince d'une vie
 „ diffolue, fujet au Vin, & accou-
 „ tumé à jurer beaucoup, dans fes
 „ difcours ordinaires, & particuliere-
 „ ment quand il étoit en colere. On
 „ lui reproche auffi la diffolution du
 „ Mariage du Comte d'Effex, le par-
 „ don accordé au Comte & à la Com-
 „ tefle de Sommerfet, la mort du
 „ Chevalier Rawley & l'affurance
 „ avec laquelle, en plein Parlement,
 „ il prit Dieu à témoin, qu'il n'a-
 „ voit jamais eu la penfée d'accorder
 „ une Tolerance aux Papiftes; ce
 „ qu'il ne pouvoit affurer, qu'à la fa-
 „ veur de quelque retention men-
 „ tale.

„ Quelques-uns même, en faifant
 „ l'éloge de fa modération envers
 „ ceux

„ ceux du Parti Romain , donnent
„ lieu à d'autres de l'accuser d'avoir été
„ Papiste, dans son ame, & de dire qu'il
„ ne faisoit profession de la Religion
„ Ptotestante, que par la crainte de ce
„ qui lui pourroit arriver, s'il se dé-
„ claroit ouvertement Catholique. Si
„ l'on dit qu'il a été bon Protestant,
„ parce qu'il a toujours fait profes-
„ sion d'être dans les sentimens de
„ l'Eglise Anglicane jusqu'à sa mort,
„ & qu'il recommanda à son Fils de
„ la protéger ; d'autres ne se laissent
„ nullement payer de cette raison.
„ Ils prétendent qu'on doit distinguer
„ ce qu'il vouloit paroître de ce qu'il
„ étoit en effet , puisque ses actions
„ démentoient la profession ; qu'il
„ avoit fait le même manège en E-
„ cosse , jusqu'à l'âge de trente six
„ ans, où il avoit fait profession d'u-
„ ne Religion qu'il haïssoit mortelle-
„ ment , comme il le fit voir , par
„ ses actions, dans la suite ; qu'étant
„ arrivé en Angleterre, il se déclara
„ assez ouvertement protecteur du
„ Catholicisme ; qu'en toute occa-
„ sion il prenoit son parti ; qu'il éle-
„ voit les CC. RR. aux Dignitez &
„ aux Charges ; que, pendant son
„ Regne , les Loïs faites contre eux

„ furent jamais bien executées ; Qu'il
 „ s'en faisoit honneur, dans les Cours
 „ Catholiques, & que dans son Apo-
 „ logie du serment & dans la Cham-
 „ bre Etoilée, il n'avoit aucun autre
 „ but, que celui de porter ses Sujets
 „ à consentir à une entiere tolérance
 „ pour les Catholiques ; Que ne trou-
 „ vant point en eux les dispositions,
 „ qu'il souhaitoit, il accorda, de sa
 „ propre autorité, une tolérance ef-
 „ fective, en empêchant l'execution
 „ des Loix & en déchargeant des
 „ amendes & des autres Peines les
 „ Récusans condamnés ; Qu'enfin,
 „ dans les Conventions, qu'il avoit
 „ eues avec l'Espagne & ensuite avec
 „ la France, quand il avoit voulu
 „ marier son Fils ; il s'engagea positi-
 „ vement à empêcher qu'il ne se fît
 „ plus aucune Loi contre les Papistes
 „ & que celles, qui étoient déjà éta-
 „ blies, ne fussent point executées ;
 „ Qu'en toutes occasions, il affectoit
 „ de faire conuoître qu'il ne trouvoit
 „ rien à redire dans la Religion Ro-
 „ maine, que la Puissance excessive,
 „ que le Pape prétendoit avoir sur les
 „ Souverains ; Qu'en lui donnant les
 „ titres de *S. Pere* & de *Sa Sainteté*,
 „ & en consentant que les Enfans de
 „ son

„ son Fils fussent élevez dans la Re-
„ ligion Romaine , jusqu'à l'âge de
„ treize ans , il avoit bien fait voir
„ qu'il ne seroit pas fâché qu'ils de-
„ meurassent en cette Religion ; Que
„ les engagements qu'il prit avec l'E-
„ vêque d'Ambrun , ajoutoient une
„ nouvelle preuve , qu'il étoit vérita-
„ blement Papiste.

„ A cela ceux , qui sont pour le
„ Protestantisme de Jaques , répon-
„ dent qu'il n'est pas possible de con-
„ cevoir que , si ce Prince a été Catho-
„ lique Romain dans le cœur , il eût
„ passé une partie considérable de son
„ tems à écrire des Livres contre cet-
„ te Religion & à combattre *Bellar-*
„ *min & du Perron.*

Mais ces Livres n'étoient , selon
toutes les apparences , que pour du-
per le peuple ; qui étoit irrité des é-
gards qu'il avoit pour l'Eglise Romai-
ne , & dont il ne pouvoit pas douter
que les vrais Protestans ne fussent ex-
trêmement choquez. Il fit tant de
choses , qui ne sont pas supportables
dans un Royaume Protestant , qu'il
falloit avoir quelque chose , qu'on
pût opposer à ce qu'on disoit de son
penchant pour le Papisme. Mais l'af-
fectation qu'il fit paroître à vouloir
ma-

marier son fils à une Princesse Catholique, & les articles qu'il accorda aux Espagnols qu'on éleveroit les Enfans, qui pourroient naître de lui & de l'Infante dans le Catholicisme, jusqu'à l'âge de treize ans; & cette même promesse renouvelée, en faveur d'une Princesse Françoisse, est une démonstration des vrais sentimens de Jaques & même de son Fils. On ne fait pas une promesse si odieuse, dans un Royaume Protestant, sans être bien entêté du Catholicisme; & si un Prince Catholique en faisoit de semblables, en faveur d'une Alliance avec une Maison Protestante, personne ne douteroit qu'il n'eût un grand penchant, pour le Protestantisme. Les Princes ne font rien, qui soit fort odieux à leurs Sujets, sans une violente passion. On ne se rend pas odieux, pour rien, quoi qu'on en puisse dire.

Nôtre Auteur, qui a bien été instruit de la matiere, qui concerne son Histoire, & qui a jugé de tout, avec beaucoup de modération, n'a pas pû s'empêcher de conjecturer „ que Jaques I. „ n'étoit ni bon Protestant, ni bon „ Catholique. On ne peut que difficilement, *dit-il*, s'empêcher de re- „ con-

, , connoître qu'il n'eut jamais beau-
,, coup à cœur les intérêts de la Re-
,, ligion Protestante : comme, d'un
,, autre côté, on ne peut disconvenir
,, qu'il n'en ait fait publiquement &
,, constamment profession, jusqu'à son
,, dernier soupir. Cela me porte,
,, *ajoute-t-il*, à croire qu'il s'étoit for-
,, mé un plan de Religion, différent
,, de celui des autres, selon lequel
,, il comptoit, pour peu de chose, ce
,, que les Protestans & les Catholiques
,, regardoient, comme essentiel. La
,, différence entre les deux Religions,
,, par rapport aux dogmes, n'étoit pas
,, ce qui le touchoit le plus. Il croyoit
,, apparemment que toute Religion
,, étoit bonne, pourvu qu'elle en-
,, seignât l'obéissance aux Souverains
,, & qu'elle conservât la Hierarchie ;
,, laquelle il regardoit, comme le
,, point capital. Il n'est donc pas é-
,, trange que, conformément à ce
,, plan, il refusât d'entrer dans les
,, vues des Protestans Anglois, pour
,, empêcher l'accroissement de l'E-
,, glise Romaine en Angleterre, ni
,, qu'il ne se fît un scrupule de de-
,, meurer dans la Religion, qu'il pro-
,, fessoit ; puisque, selon ses idées,
,, les deux Religions pouvoient être
,, aussi

„ aussi bonnes, l'une que l'autre ; pour-
„ vu que le pouvoir despotique fût
„ abrogé. Je ne doute presque point,
„ *continue notre Auteur*, que dans les
„ Conférences qu'il eut avec l'Ar-
„ chevêque d'Ambrun, il n'eût en
„ vue un dessein chimerique d'accor-
„ der les deux Religions ; sans se met-
„ tre en peine des Dogmes, qui les sé-
„ parent, & qu'il appella des ques-
„ tions d'École, dans une de ses Ha-
„ rangues dans le Parlement. Mais il
„ y a beaucoup d'apparence que, s'il
„ avoit pu exécuter ce projet, selon
„ ses idées, tout l'avantage auroit
„ été du côté de la Religion Romaine. Il me semble que c'est la seule
„ voie, par laquelle on peut sauver
„ les égards, qu'il eut toujours pour
„ les Catholiques & l'ardeur avec la-
„ quelle il les protégeoit. Sans cela,
„ je ne vois point comment on peut
„ bien expliquer la conduite équivo-
„ que, qu'il tint toujours, par rapport
„ à la Religion. Cela peut même
„ servir à faire comprendre la raison
„ qui lui faisoit rejeter, avec tant d'a-
„ nimosité, la Religion des Puritains,
„ dont il croyoit les principes directe-
„ ment contraires au plan qu'il avoit
„ formé.

Ce caractere est d'autant plus vraisemblable ; qu'il est tiré de la conduite publique du Roi Jaques I. qui ne l'auroit assurément pas gardée si constamment, quoi que très-désavantageuse à ses affaires, & que son Fils le Roi *Charles I.* n'auroit pas suivie, s'il avoit été convaincu, comme il l'auroit dû l'être, qu'elle n'étoit nullement propre à regagner les esprits, que son Pere n'avoit que trop alienez. Une Epouse Catholique & inquiète n'étoit nullement propre pour lui, & ne servit qu'à lui attirer les derniers malheurs ; comme on le peut voir, dans nôtre Auteur, qui a marché sur les traces du Chancelier *Clarendon* ; qui, quoi que dévoué à ce Prince, a fourni à *Mr. de Rapin* de quoi former le portrait, qu'il en a donné. On fait que le Ministre de *Charles I.* & de *Charles II.* en a composé une belle Histoire ; où, en les loüant, il ne laisse de dire des véritez peu avantageuses à ceux qui les servoient, & de marquer même que les eaux ameres qu'on avoit buës sous ce Prince, tiroient leur source de la conduite de Roi *Jaques I.* son Pere, qui le laissa brouillé avec son Parlement & plein de maximes propres à entretenir cette mauvaise humeur de ses

Sujets. On le pourra voir assez amplement, dans le long Extrait, que nous en avons donné dans le XVIII. & dans le XIX. Tome de la *Bibliothèque Choisie*. Nous mettrons ici le Portrait, que Mr. de Rapin en a fait, qui, en cela, comme en toutes choses, a gardé l'équité & la sincérité, que les Lois de l'Histoire demandent.

„ Je ne vois pas, dit-il, que personne
 „ ait disputé à Charles I. les louanges,
 „ qu'on lui a données, par rapport à la
 „ sobriété, à la temperance, & à la
 „ chasteté. On convient qu'il a été
 „ bon Mari, bon Pere & bon Maître.
 „ Mais quelques uns l'accusent d'a-
 „ voir laissé prendre à la Reine son
 „ Epouse un trop grand ascendant sur
 „ lui & trop de part aux affaires de l'E-
 „ tat. Le Royaume étant Protestant
 „ & la Reine zelée Catholique, ou
 „ au moins gouvernée par les Prêtres,
 „ qu'elle avoit auprès d'elle; on le
 „ blâma de laisser prendre à cette
 „ Princesse trop de pouvoir sur lui,
 „ & de faire donner les charges les
 „ meilleures de la Maison Royale à
 „ des gens de sa Religion. Cela fit
 „ dire, dans le Royaume, que le
 „ Roi

„ Roi avoit dessein de rétablir le Ca-
„ tholicisme, dans la Grande Bre-
„ tagne.

„ En matieres de justice, le Comte
„ de Clarendon lui rend témoignage
„ d'y avoir été très-attaché, à moins
„ qu'on ne le trompât. Nôtre Auteur
„ ne conteste pas à ce Prince d'avoir
„ en effet aimé la justice, quand il
„ s'agissoit de choses particulières.
„ Mais il croyoit qu'on en pouvoit
„ douter, en égard à tout le Royau-
„ me.“ C'est néanmoins à cet égard
principalement, que les Rois & les
Princes sont obligez d'observer la plus
grande exactitude, parce que s'ils se
trompent, à l'égard d'un Particulier,
le mal n'est pas comparable à celui,
qui regarde tout l'Etat. *Socrate* disoit
fort bien (dans les *Mémorables* de
Xenophon Liv. III. c. VI, 15.) que
chacun avoit ses emplois dans l'Etat.
Il y a deux sortes de devoirs, qui sont
exigez de chaque homme, dont les
uns lui sont communs, avec tout le
monde; & les autres regardent cha-
que profession, en particulier. La
Religion d'un Roi, considéré comme
tel, n'est pas comme celle d'un Par-
ticulier. Si un Roi n'observe pas ce
qu'une si grande dignité demande de

ceux, qui en sont revêtus; il ne peut point passer pour un homme de bien. Il y a des Vertus, que Dieu demande de tout le monde également, sans en excepter les Souverains; mais s'ils ne s'aquittent, en même tems, des devoirs particuliers des Souverains; ils en répondront au Souverain de tous les Souverains. Ainsi le Roi Charles I. pouvoit s'aquiter de tous les Devoirs d'un bon Epoux & d'un Maître gracieux de tous ses Serviteurs; sans néanmoins être aussi grand observateur des Lois de la Grande Bretagne, qu'il auroit été à souhaiter, pour lui-même & pour ses peuples.

„ Le Comte de Clarendon louë sa
 „ Justice & il se peut bien faire qu'il
 „ l'observoit, en des choses qui regardoient les Particuliers; mais,
 „ selon nôtre Auteur, il n'en usa pas
 „ de même envers tout son Peuple,
 „ dont il voulut envahir les Priviléges; que ce Peuple ne vouloit
 „ pas lui sacrifier si facilement, qu'il
 „ se l'étoit promis; ce qui fut cause
 „ d'une guerre civile, - & enfin de
 „ sa mort; sans que Louis XIII.
 „ Roi de France, son Beaufrere, voulût
 „ lui donner du secours. “ Le
 „ Cardinal de Richelieu ne crut pas
 que

que la France dût se mêler de cette querelle, & les Politiques de ce tems-là jugerent qu'il avoit bien fait.

„ D'ailleurs Charles I. étoit très-
„ régulier, dans les exercices publics
„ & particuliers de la Religion Ré-
„ formée, & il se servit de cette rai-
„ son, pour se défendre contre ceux,
„ qui l'accusoient de favoriser l'Eglí-
„ se Romaine.

„ Il avoit de l'averfion, pour tou-
„ tes fortes de débauches, & ne pou-
„ voit souffrir qu'on tint en fa pré-
„ sence des discours sales, ou impies.
„ Sa Cour étoit bien différente de
„ celle du Roi son Pere, où les ju-
„ remens, les obscenitez, & les im-
„ piétez n'étoient que trop à la mo-
„ de.

„ Jaques I. étoit prodigue, & son
„ Fils penchoit du côté de l'avarice.
„ Mais ce dernier ne s'étoit jamais
„ vû dans l'abondance; depuis le com-
„ mencement de son regne, jusqu'à
„ la fin.

„ Ses ennemis l'ont voulu faire
„ passer pour cruel, mais comme on
„ ne lui reproche aucune action par-
„ ticulière de cette sorte, cette accu-
„ sation n'étoit fondée, que sur la

„ supposition qu'il avoit commencé
 „ la guerre civile, ce qu'il nioit.
 „ Mais la bonne foi n'étoit pas sa
 „ vertu favorite. Il faisoit un fréquent
 „ usage des *rétections mentales*, ca-
 „ chées sous des termes équivoques,
 „ & sous des expressions générales;
 „ dont il se réservoit de donner l'expli-
 „ cation, en tems & lieu. Cela fut cause
 „ que le Parlement ne put prendre
 „ aucune confiance en ses promesses;
 „ dans lesquelles il y avoit toujours
 „ quelque terme, ou quelque restric-
 „ tion, qui les rendoit inutiles. C'est
 „ ce que l'Auteur prouve, par un
 „ passage du Comte de *Clarendon*;
 „ qui témoigne que Charles I. suppo-
 „ soit que les Lois, faites en un tems
 „ de trouble, étoient nulles.
 „ Quelques-uns l'ont accusé d'a-
 „ voir eu du penchant à la Religion
 „ Catholique, & il y a eu des gens,
 „ qui ont porté même cette accusation
 „ si loin, qu'ils ont dit qu'il avoit
 „ dessein de la rétablir sur le même
 „ pied, auquel elle avoit été avant la
 „ Réformation. Cette accusation n'é-
 „ toit fondée sur aucun fondement
 „ solide. Mais on ne peut pas discon-
 „ venir qu'il n'y eût donné lieu, par
 „ une conduite imprudente, quoi que
 „ con-

„ contre son intention. Pendant les
„ quinze premières années de son re-
„ gne, les Catholiques Romains fu-
„ rent non seulement protégés, con-
„ tre la sévérité des Loix, mais même
„ favorisés; jusques-là que le Roi
„ leur confioit les Emplois les plus
„ importants, comme de Conseillers
„ Privez, de Secretaires d'Etat, & de
„ Gouverneurs de Provinces. Deux
„ choses l'engageoient à cette con-
„ descendance, dont la première étoit
„ les sollicitations de la Reine, très-
„ zélée pour la Religion; & la secon-
„ de le projet, qu'il avoit fait de se
„ rendre absolu. Pour l'exécution,
„ il croyoit que le secours des Catho-
„ liques tant Anglois, qu'étrangers,
„ lui étoit nécessaire. D'ailleurs, on
„ ne peut pas assurer que la Reine &
„ quelques-uns des Ministres n'eus-
„ sent pas formé, par rapport à
„ la Religion, des projets, qu'ils ne
„ confioient pas au Roi.“ Ensuite le
Roi s'étant brouillé avec le Parle-
ment, il prit quelques-uns des Ca-
tholiques; qui lui firent avoir quelques
petits secours en argent du Parti, si
l'on en croit une Vie d'Henriette Ma-
rie, son Epouse, qui a été imprimée
en France, il n'y pas si long-tems.,

„ Quoi qu'on ne puisse pas prouver
 „ qu'il eût excité la Rebellion d'Ir-
 „ lande; on peut néanmoins assurer
 „ que ce ne fut pas contre lui, que
 „ les Irlandois se rebellerent; puis
 „ qu'ils n'eurent jamais moins de su-
 „ jet de se plaindre, que sous le regne
 „ de son Pere, & le sien. D'ailleurs
 „ les Catholiques tant Irlandois qu'
 „ Anglois, regarderent toujours ce
 „ Prince, comme leur protecteur &
 „ furent toujours prêts à le soutenir.
 „ S'il avoit pû réussir en ses desseins,
 „ il y a bien de l'apparence que la con-
 „ dition des Catholiques, en Angle-
 „ terre & en Irlande, en auroit été
 „ beaucoup meilleure, & qu'une bon-
 „ ne partie des Lois, faites contre eux,
 „ auroit été révoquée. Mais il ne s'en-
 „ suit pas, que le Roi lui-même eût
 „ du penchant pour la Religion Ro-
 „ maine; ni qu'il eut dessein de la
 „ rendre la Religion dominante du
 „ Royaume. Enfin on ne peut guère
 „ douter, dit *Monsieur de Rapin*,
 „ qu'il ne fût sincèrement Mem-
 „ bre de l'Eglise Anglicane; puis qu'il
 „ l'affura étant sur l'Echaffaut, dans
 „ un tems, où il ne lui pouvoit ser-
 „ vir de rien de dissimuler sa croyance.
 „ On doit néanmoins remarquer
 que

que l'Evêque de Londres, qui l'assistoit, se crut obligé de lui dire *qu'en-
core qu'il fût bien connu que Sa Ma-
jesté étoit affectionnée pour la Religion
Protestante; on pourroit s'attendre qu'il
en diroit quelque chose, pour la satis-
faction du Monde, en ce cas particu-
lier.* Surquoi le Roi lui répondit:
*qu'il le remercioit cordialement, qu'il
avoit presque oublié de le faire; qu'en
vérité il croyoit que tout le Monde sa-
voit bien ce qu'il croyoit en conscience,
sur la Religion; à quoi il ajouta: je
déclare devant vous tous que je meurs
Chrétien, conformément à la Profes-
sion de l'Eglise Anglicane, telle que
mon Pere me l'a laissée, & il dit,
en parlant au peuple, qu'il en prenoit
témoin cet honnête homme, c'est-à-dire,
l'Evêque; qui auroit dû néanmoins
un peu mieux concerter, avec ce pau-
vre Prince, ce qu'il devoit dire. Il
auroit mieux fait de déclarer qu'il
mouroit dans la créance de la Con-
fession de l'Eglise Anglicane; parce
que ses Ennemis pouvoient prendre
occasion de ce qu'il disoit de son Pe-
re, de dire qu'il étoit mort, dans la
pensée qu'on pouvoit bien s'accorder
avec l'Eglise Romaine, comme son
Pere l'avoit crû.*

Après le Regne de Charles I. Mr. de Rapin, passe au gouvernement d'Olivier Cromwel, qui lui succeda, sous le titre de *Protecteur* de la *République d'Angleterre*. On avoit toujours eu une grande idée de l'habileté & du courage de cet homme; qui de simple particulier avoit su s'élever à une autorité, telle que celle-là. Mais depuis la publication de l'Histtoire du *Comte de Clarendon*, qui, tout dévoué qu'il étoit à la Maison Royale, a donné à Cromwel les louanges qu'il méritoit; on lui a rendu plus de justice, qu'on ne faisoit auparavant. Voyez ce qu'on en a dit, dans le Tome XIX. de la Bibliothèque Choisie p. 123.

Mr. de Rapin a parlé de *Cromwel*, comme devoit faire un bon Historien, & sans dissimuler ses défauts, il a rendu justice à ses grandes qualitez, après Mr. l'Evêque de Salisbury, qu'il cite. „ On ignore, dit-il, quel-
 „ le fut sa conduite, jusqu'à ce qu'il
 „ fût parvenu à l'âge de trente-cinq
 „ ans, (il étoit né l'an MDC ou
 „ MDCI) auquel tems il commença
 „ sérieusement à corriger ses mœurs
 „ & à mener une vie fort réglée, sans
 „ se permettre aucune action mau-
 „ vaise,

„ vaife , ou indécente, après s'être
„ jetté dans le parti des Presbyteriens.
„ La Ville de Cambrige l'élut , pour
„ être l'un de ses Députés au Parle-
„ ment, qui s'assembla le 3. de Novem-
„ bre de l'an MDCXL. Il fut deux
„ ans, dans cette Assemblée, sans s'y
„ distinguer ; parce qu'il n'avoit pas
„ le talent de parler dans une Af-
„ semblée, telle que celle-là; com-
„ me divers autres, qui y étoient.
„ Sa maniere de parler étoit, com-
„ me on l'assure, grossiere & des-
„ agréable, & ses discours prolixes
„ & embarrassés. On croit que ce fut,
„ en ce tems-là, qu'il se laissa gagner,
„ par quelques *Indépendants*, comme
„ l'on parle en Angleterre; c'est-à-
„ dire, par des Presbyteriens, qui
„ prétendoient que chaque Assemblée
„ Ecclesiastique étoit *indépendante*
„ de toutes les autres; mais qui d'ail-
„ leurs étoient dans les sentimens de
„ Calvin; sinon qu'ils n'admettoient
„ point l'Excommunication, ni de
„ Dépendance.

„ Cromwel témoigna beaucoup de
„ zèle; pour le Presbyterianisme &
„ en même tems pour l'Indépendan-
„ tisme, & la liberté de la Nation,
„ contre les usurpations de la Cour.

„ Ainsi quand la Guerre commença;
 „ en MDCXLII. on lui donna de
 „ l'emploi dans l'armée du Parle-
 „ ment, comme à un homme tout à
 „ fait dévoué à la Chambre des Com-
 „ munes. Il fut d'abord Major d'un
 „ Régiment de Cavalerie, & quoi qu'il
 „ n'eût jamais tiré l'Epée, il se dis-
 „ tingua si fort, en cet emploi, que
 „ bien-tôt après on le fit Colonel. Il
 „ s'acquita si bien de son devoir, en
 „ toutes les occasions, qu'il vint à
 „ être Major Général, & ensuite
 „ Lieutenant-Général, sous *Fairfax*,
 „ à qui il succéda ensuite. Il ne laissa
 „ pas de faire voir son talent, en ma-
 „ tières politiques & civiles. Il entra
 „ dans les Conseils secrets de son
 „ Parti, & en devint l'une des prin-
 „ cipales têtes. Ce fut lui, qui accu-
 „ sa le Comte de Manchester, de
 „ n'avoir pas bien fait son devoir, à
 „ la seconde bataille de Newry, &
 „ donna occasion au nouveau mo-
 „ dèle de l'Armée; ce qui fut le pre-
 „ mier degré de la puissance des In-
 „ dépendans. Depuis ce tems-là, il
 „ fut considéré, comme leur Chef,
 „ quoi que *Fairfax* eut le titre de Gé-
 „ neral; parce que ce dernier se con-
 „ duisoit, par les Conseils de Crom-
 „ well.

„ wel. Les Troupes se croyoient in-
„ vincibles, sous son commande-
„ ment ; & par-là , il ne fut jamais
„ obligé de tourner le dos. La vic-
„ toire remportée , sur le Prince Ro-
„ bert , à Marten-Moor , fut princi-
„ palement attribuée à sa valeur. La
„ réduction de l'Irlande , en moins
„ d'un an , augmenta beaucoup sa ré-
„ putation , & les Victoires de Dum-
„ bar & de Worcester la porterent à
„ son plus haut degré.

Nôtre Historien passe ensuite à sa
maniere de gouverner, dès qu'il fut
Protecteur de la République. „ Si
„ l'on compare, dit-il, sa conduite
„ avec celle des deux derniers Rois.
„ (*Jaques I. & Charles I.*) on trou-
„ vera qu'ils ne soutinrent pas la ré-
„ putation de la Nation Angloise ;
„ comme le fit *Cromwel*, sous le ti-
„ tre de *Protecteur*. Jaques & Char-
„ les sembloient avoir pris à tâche
„ d'avilir le nom Anglois , pendant
„ leurs Regnes ; au lieu que Crom-
„ wel, en quatre ou cinq ans, porta
„ la gloire de sa Nation aussi loin
„ qu'il étoit possible, & qu'en cela il
„ ne fut pas inferieur à Elizabeth. Il
„ se fit également craindre de la
„ France, de l'Espagne & des Pro-

„vinces Unies des Pais-Bas. *Charles*
 „*les Gustave*, Roi de Suède, qui ne
 „cedoit à personne en entreprises
 „hardies, entretint toujours une par-
 „ticuliere amitié avec lui ; comme
 „on le peut voir, par diverses Let-
 „tres écrites par *Jean Milton*, en son
 „nom, & inserées dans le Tome II.
 „de ses Oeuvres.

„ Pour ce qui regarde ses moeurs
 „ & sa conduite, en qualité de Parti-
 „culier, on peut assurer qu'elles étoient
 „très-réglées. Les plaisirs de la Ta-
 „ble, l'Amour des Femmes, le Jeu,
 „l'Avarice n'eurent aucun empire
 „sur lui. Ce sont des choses, qu'on ne
 „lui a jamais reprochées. Il n'em-
 „ploit que des gens vertueux, & il
 „fut toujours implacable, lors qu'il
 „s'agissoit de punir le vice & de mau-
 „vaises actions. Il est vrai que pour
 „sa propre conservation, il fut quel-
 „quefois obligé d'employer de mal-
 „hônêtes gens ; & il n'est pas ex-
 „traordinaire d'employer de sembla-
 „bles gens, à ceux qui sont à la tête
 „du gouvernement.

„ Pour ce qui est de la Religion, qui é-
 „toit celle des *Indépendans*, elle ne le de-
 „voit pas porter à maltraiter person-
 „ne ; puisque le principe de ces gens-là
 „étoit

étoit de ne vouloir dépendre de personne, en matieres de Religion; comme on le peut voir dans leur Confession de Foi, publiée par *Louïs du Moulin*, fils du fameux *Pierre du Moulin*, Professeur à Sedan.

„ Quant à la Religion de *Cromwel*,
„ dit nôtre Auteur, quoi qu'il fût dans
„ les principes des Indépendants, sa
„ Maxime étoit de laisser vivre cha-
„ cun, dans la Religion, qu'il avoit
„ choisie & jamais il ne perfecuta per-
„ sonne sur ce sujet. Il fermoit même
„ les yeux aux Assemblées particu-
„ lieres, que faisoient ceux, qui étoient
„ demeurez attachez à l'Eglise An-
„ glicane, quoi qu'il en fût bien in-
„ formé.

J'ai ouï dire à feu Mr. *Locke* que quelques Prédicateurs Puritains, s'étant plaints à *Comwel* des Assemblées des Episcopaux, & lui ayant dit que les Prêtres Episcopaux attiroient beaucoup de monde par leurs Prédications, le Protecteur leur avoit répondu en Anglois; *preach them back again*, prêchez leur de nouveau, de maniere que vous les fassiez revenir.

„ S'il ne leur donnoit pas une en-
„ tiere liberté, continue nôtre Historien,
„ pour exercer leur Religion; c'est
„ qu'il

„ qu'il les regardoit , comme des Ro-
 „ yalistes , toujours occupez à faire
 „ des complots , en faveur du Roi ; &
 „ dont , par conséquent , il avoit grand
 „ sujet de se garder. Quoi qu'il fût dans
 „ les sentimens des Indépendants , &
 „ par conséquent éloigné de toute u-
 „ nion d'une Eglise Nationale ; il ne
 „ laissoit pas de regarder toutes les Egli-
 „ ses Protestantes , comme faisant partie
 „ de l'Eglise Protestante en général.
 „ Sans vouloir établir l'Indépendan-
 „ ce & le Fanatisme , par la force ,
 „ & par la violence ; il témoignoit ,
 „ en toutes occasions , un Zele extrê-
 „ me , pour la Religion Protestante.

C'est dont on peut trouver des mar-
 ques authentiques , & remarquables ,
 dans les Lettres , que *Jean Milton* é-
 crivit en son nom à diverses Puissan-
 ces , en faveur des Protestants.

„ Jamais homme , dit ensuite nôtre
 „ *Auteur* , n'a eu plus d'adresse que
 „ lui , à manier les Esprits , & à les
 „ conduire à ses fins , ni de capacité
 „ naturelle pour les affaires , sans que
 „ l'Etude y eût rien contribué.

Après avoir décrit ses bonnes
 qualitez , nôtre Historien se propose
 ce qu'on objeete au Protecteur ; ce
 qui roule sur trois points. Le premier
 est.

Ancienne & Moderne. 65

est qu'il s'empara, par une ambition démesurée, du Gouvernement, auquel il n'avoit aucun droit de prétendre. Le second est qu'il se maintint dans ce poste, par une dissimulation démesurée. Le troisième fut qu'il fit mourir un grand nombre de ses ennemis particuliers, sans observer les Lois du Royaume.

Sur le premier chef, il répond que ce ne fut pas Charles II. que Cromwel dépouilla du pouvoir suprême; mais un Parlement Républicain, auquel il ne vouloit pas demeurer soumis. S'il s'étoit soumis à ce Parlement, les affaires du Roi n'auroient pas été en meilleur état, parce que le Parlement n'étoit pas moins l'ennemi du Roi, que lui. On accuse Cromwel de n'être pas devenu Royaliste & de n'avoir pas changé de principes. Mais cette accusation ne tombe pas plus sur Cromwel, que sur tous les Presbyteriens & les Indépendants, qui faisoient ensemble les trois quarts du Royaume & qui ne trouvoient pas à propos de se déclarer pour le Roi.

La seconde chose, qu'on lui reproche; savoir, la dissimulation, demande qu'on fasse quelque distinction, à
cet

cet égard. On ne sauroit excuser une dissimulation, par laquelle il se seroit moqué de Dieu & de la Religion; en témoignant une piété, qu'il n'auroit point eüe. Mais on fait assez qu'il penchoit beaucoup plus vers l'enthousiasme, que vers le Libertinage, dont il ne donna jamais de marque. Pour la dissimulation en général, on fait bien qu'elle est nécessaire, pour toute sorte de Gouvernement, sur tout en un tems de troubles: d'où est venue la Maxime, *que celui, qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas regner.* Surquoi on peut consulter *Lipse*, dans son Ouvrage, intitulé *Civilis Doctrina*, au Tome IV. de ses Oeuvres de l'Ed. de *Moret*, p. 73 On vit avant & après *Cromwel* une dissimulation perpetuelle du dessein, qu'on avoit à la Cour d'Angleterre, d'égaliser le Parti Catholique au Protestant, sous quatre Rois de la Maison de *Stuart*.

La troisième chose, qu'on censura, en lui, fut qu'il avoit fait bien perir de monde, sous son Protectorat. Mais est-il étrange qu'il fît mourir des gens, qui cherchoient à le faire mourir lui-même? Comme il croyoit n'avoir rien fait, qui ne fût bon, pour sa Patrie; pouvoit-il se repentir

de

de l'avoir fait ? Peut-on le censurer de ce qu'il ne se laissa pas assassiner ? Le Comte de *Clarendon*, qui ne lui fait guère de quartier, n'a pas laissé de le louer de ce qu'il s'opposa à une proposition, que quelques gens faisoient de faire un massacre général des Royalistes.

Enfin pour achever de donner le caractère de Cromwel, l'Historien nous fait remarquer, qu'ayant été Presbyterien, avant les troubles, dans le tems du long Parlement; il se joignit ensuite au Parti des Indépendants; qu'il fut même entre leurs Chefs, & fit enfin l'Enthousiaste. Mais dès qu'il eut accepté la dignité de Protecteur, il ne fit rien de tout cela. „ Comme il avoit à menager les „ divers Partis, qui lui étoient également opposez; il ne devoit paroître ennemi d'aucun d'eux, en particulier. C'est en ce grand ménage, qu'on voit des preuves éclatantes de son habileté.

Quoi qu'on ne pût pas nier qu'il n'eût fait considérer sa Nation, dans toute l'Europe, beaucoup plus qu'elle ne l'avoit été, sous les Regnes de Jaques I. & de Charles I. il ne laissa pas d'être haï, pendant sa vie,

vie, comme s'il lui avoit fait beaucoup de tort ; à cause de la diversité des gens, qui s'intéressoient à ce qui se passoit dans la Grande Bretagne.

„ Pour se faire , dit nôtre Auteur ,
 „ une idée juste & raisonnable du
 „ caractère de *Cromwel* ; il faut exa-
 „ miner sa conduite en elle-même ,
 „ & la joindre avec les conjonctures
 „ du tems, indépendamment des opi-
 „ nions de ses ennemis.“ Il a assurément raison , mais où se trouve l'Etat en Europe, où il soit aussi sûr de l'approuver, que de la condamner ? Pour entendre un jugement impartial, sur une question de cette nature ; il faudroit pouvoir faire revivre quelque nombre de ces illustres Grecs, ou Romains, qui ont vécu en de semblables conjonctures, & leur exposer les questions de Droit & de Fait, qui se présentent ici. Comme je suppose que ces Grandes Ames, s'évanouiroient, après avoir porté leur jugement, sur cette question, & qu'elles seroient hors de la juridiction des peuples, qui s'y intéressent ; on entendroit un jugement, où ni la crainte, ni l'esperance n'auroient point de part. Autrefois *Saumaïse* publia une Apologie pour Charles I., & *Milton* lui

lui répondit. Qu'on lise ces pieces & qu'on y joigne ce qu'*Alexandre Morus* repliqua pour *Saumaïse*, & la *Du- plique de Milton*. Après cela on fera en état de juger, pourvu qu'on le fasse pour soi-même, à condition qu'on ne dise rien du résultat de cet examen; de peur de passer pour un flatteur, ou pour un séditieux. Je m'en rapporte aux Anglois, exempts de tout préjugé, & de toute crainte, s'il y en a; ou s'il n'y a point de gens exempts d'esperance, ou de crainte; je n'ai que faire du jugement, ni des uns, ni des autres. Je croi que feu *Mr. de Rapin* en auroit autant dit, sur cette matiere, qu'il est difficile de traiter, avec toute la liberté nécessaire; de peur de passer ou pour un flatteur, ou pour un séditieux.

Après l'Histoire d'*Olivier Cromwel*, l'Auteur fait celle de *Richard* son fils, qui étoit un homme doux & pacifique. Son innocence fit qu'il put demeurer en Angieterre, sans qu'on fit aucunes recherches contre lui; comme dit l'Evêque de *Salisbury*. Nôtre Auteur fait ensuite l'Histoire de *Charles II.*, qui remplit la plus grande partie du IX. Volume. Il la finit, selon sa coutume par le caractère de *Charles*

les , & comme on a parlé mal ou bien de lui , selon le Parti , que l'on avoit pris ; Mr. de Rapin a mis deux portraits , qu'il compare ensemble. Nous les mettrons aussi tous deux , ici , avec le jugement qu'en fait nôtre Historien.

„ Charles II. , dit Mr. Burnet, Evê-
 „ que de Salisbury , (*dans l'Histoire*
 „ *de son tems , publiée après sa mort ,*)
 „ jusqu'à l'âge de douze ans , fut
 „ élevé dans la grandeur ; dans la-
 „ quelle un Prince héritier de la
 „ Couronne de la Grande Brétagne ,
 „ devoit être élevé. Depuis il eut
 „ un sort bien différent , pendant dix-
 „ huit ans. La guerre ne lui réussit
 „ point , depuis la mort de son Pere , &
 „ il parut avoir perdu la Couronne
 „ d'Angleterre. Si l'Ecosse le reçut ,
 „ ce ne fut qu'à des conditions très-
 „ dures. Si elle lui donna , ensui-
 „ te , du secours & envoya , avec lui ,
 „ une armée en Angleterre ; elle fut
 „ battue à plate cœsture à Worcester ,
 „ & il s'enfuit comme il put. Pen-
 „ dant dix semaines , il roula en di-
 „ vers lieux , ne se croyant en surê-
 „ te nulle part ; & malgré un état
 „ si triste , il ne laissa pas de jouer &
 „ de se divertir en divers endroits , &
 „ passa

„ passa heureusement en France. Plus-
„ sieurs de ses Sujets Anglois l'aide-
„ rent, en cette extrémité ; mais il
„ n'en eut jamais aucune reconnoi-
„ sance. Comme il ne voyoit pas
„ comment il les pourroit tous re-
„ compenser, il prit le parti de les
„ oublier tous également. C'est un
„ défaut, qui n'est que trop commun,
„ parmi les Princes. Ils croient qu'ils
„ ne sont pas obligez de se souvenir
„ des bienfaits passez, comme si c'é-
„ toit assez d'honneur pour ceux, qui
„ les ont faits, que de les avoir accep-
„ tez. Charles fut un de ceux,
„ qui fit le plus valoir ce privilege
„ d'oublier les bienfaits reçus. Il a-
„ voit de grands vices, & très-peu de
„ vertus, qui les pussent contrebalan-
„ cer. Les seuls vices, qui étoient les
„ moins préjudiciables, servoient à
„ excuser les autres. Où il s'agissoit
„ d'agir, il s'abandonnoit à la pa-
„ resse & à la débauche, de sorte qu'il
„ vint à haïr les affaires ; en sorte
„ qu'il ne pouvoit entrer dans aucuns
„ des soins, qui pouvoient troubler les
„ plaisirs, ou le tenir en quelque con-
„ trainte. Quoi qu'il sonhaitât de de-
„ venir absolu, & de renverser la
„ Religion & les Lois ; il ne voulut
„ jamais

„ jamais s'exposer à aucun risque ni
 „ s'exposer aux soins, qu'une entre-
 „ prise de cette sorte demandoit. Il
 „ paroiffoit d'abord, par les manie-
 „ res, qu'il avoit; qu'il n'étoit nul-
 „ lement mifericordieux, & à la fin
 „ de la vie, il devint même cruel. Il
 „ étoit disposé à pardonner les cri-
 „ mes les plus grands, tel qu'étoit le
 „ meurtre; mais il ne pardonnoit ja-
 „ mais les injures, qu'on lui faisoit
 „ à lui-même; si l'on en excepte
 „ l'Acte d'Indemnité, qu'il donna au
 „ commencement de son Regne; ce
 „ qu'on tenoit plutôt, comme une
 „ maxime d'Etat, qu'un effet de sa
 „ clémence. Il s'adonnoit, sans con-
 „ trainte à ses vices, & sans que rien
 „ l'en pût détourner.

„ Il avoit néanmoins une manie-
 „ re furprenante, pour s'attirer l'a-
 „ mour de ceux, qui l'approchoient,
 „ par la douceur de sa conversation.
 „ Mais quand on se fut apperçu qu'on
 „ ne pouvoit pas compter sur ses
 „ promesses; on perdit l'amitié,
 „ qu'on avoit d'abord eüe, pour
 „ lui.

„ Lors qu'il voyoit de jeunes
 „ gens de qualité, qui avoient des
 „ talens extraordinaires, il les atti-
 „ roit

„ roit à lui , & tâchoit de corrompre
„ leurs notions de Religion & de Mo-
„ rale. Il réüffit si bien , dans ce mal-
„ heureux dessein ; qu’il laissa , à sa
„ mort , l’Angleterre , à cet égard ,
„ dans un état bien pire que celui ,
„ où elle étoit , quand il étoit reve-
„ nu.

On étoit aussi persuadé qu’il n’avoit
tâché de corrompre ceux , qui l’ap-
prochoient ; que pour les disposer à em-
brasser la Religion Romaine ; & son
successeur suivit la même méthode.
On dit que ce dernier pressant un jour
un homme de Guerre , dont la vie
avoit été fort licentieuse , de changer
de Religion ; puis qu’il lui devoit être
indifferent de quelque Religion , qu’il
parût être ; cet homme lui répondit
qu’il avouoit qu’il n’avoit pas vécu ,
comme il devoit ; *mais qu’il n’étoit pas*
si mal bonête homme , que de faire pro-
fession du Pâpisme , sans l’approuver.

„ Il racontoit fort agréablement diver-
„ ses choses , qui lui étoient arrivées
„ dans son exil ; mais il le faisoit si
„ souvent , qu’il ennuyoit ceux , qui
„ n’aimoient pas à entendre dire la
„ même chose ; qui se retiroient , quand
„ ils voyoient qu’il commençoit à ra-
„ conter ce qu’ils lui avoient ouï dire

„ plusieurs fois. On dit même que
 „ *Wilmot*, autrement le *Comte de Ro-*
 „ *chester*, grand railleur, l'ayant en-
 „ tendu dire une chose, qu'il lui avoit
 „ déjà souvent ouï raconter, lui dit :
 „ *qu'il ne pouvoit pas assez s'étonner de*
 „ *voir qu'un homme avoit assez de mé-*
 „ *moire, pour raconter la même bis-*
 „ *toire, sans en oublier aucune circon-*
 „ *stance ; & que néanmoins il ne se*
 „ *souviut pas qu'il avoit raconté la mê-*
 „ *me histoire, devant les mêmes person-*
 „ *nes, le jour précédent.* Cela faisoit
 „ que *Charles II.* aimoit fort la com-
 „ pagnie des *Etrangers*, qui écou-
 „ toient avec plaisir les contes, qu'il
 „ faisoit ; parce qu'ils ne les avoient
 „ pas ouï dire, & qu'ils se retiroient
 „ charmez des comptes, qu'ils n'a-
 „ voient pas encore ouïs.

„ Il ne prenoit pas beaucoup de cho-
 „ ses à cœur. Cependant la mort du
 „ *Duc de Gloucester*, son Frere, parut
 „ le toucher. Il y eut des gens, qui cru-
 „ rent qu'ils n'en fut affligé ; que par-
 „ ce qu'il s'étoit flatté de contre-ba-
 „ lancer par lui la trop grande autori-
 „ té du *Duc d'Yorck*, qu'il n'aimoit
 „ pas, quoi que depuis il favorizât son
 „ droit de lui succéder.

„ Sa mauvaise conduite, dit encore

„ *Mr.*

„ *Mr. Burnet*, dans la premiere guerre
„ de Hollande, le sieu de la Peste,
„ l'Incendie de Londres, l'affront &
„ la perte, qu'il souffrit dans l'affaire
„ de *Chattam*, firent conclurre à bien
„ des gens que la malediction de Dieu
„ étoit sur son Gouvernement. Son
„ artifice, pour faire tomber la haine
„ publique sur le Comte de *Claren-*
„ *don*, n'étoit pas moins odieux,
„ que plein d'ingratitude. Après que
„ son Peuple l'eut tiré de ses embar-
„ ras, par la confiance qu'il eut en
„ lui, à cause de la rupture de cette
„ ligue; la seconde guerre avec la
„ Hollande, qu'il entreprit avec
„ aussi peu de couleur, que la premiere;
„ la maniere, dont il la commença,
„ en attendant sur la Flotte Hollan-
„ doise qui venoit de *Smyrne*, avant
„ que d'avoir déclaré la guerre aux
„ États; l'action violente de faire fer-
„ mer l'Echiquier (*pour ne rien payer*
„ *de ce qui étoit dû*). la Déclaration
„ pour la Tolerance, en matieres
„ de Religion, dont le but étoit l'in-
„ troduction du Papisme; tout cela
„ étoit une enchainure de mauvaises
„ actions, & des desseins les plus
„ noirs. Sa complaisance, pour la
„ France, en contribuant à augmen-

„ ter la puissance de cette Couronne,
„ principalement sur Mer, étoit une
„ faute, qui venoit de son peu de ju-
„ gement. On a sù du Marquis de
„ *Ruvigni* (Ambassadeur de France
„ en Angleterre) que Charles voulut
„ savoir de quelle maniere la France
„ se prenoit, pour se rendre plus for-
„ midable par Mer, & comment el-
„ le conduisoit ses forces navales.
„ Quand la France l'eut satisfait là-
„ dessus, il lui marqua les fautes
„ qu'elle faisoit en cela & les moyens
„ d'y remedier; comme s'il n'eût
„ point été interessé à empêcher ses
„ progrès. Ceux, qui jugeoient le plus
„ avantageusement de cette dange-
„ reuse conduite, croyoient qu'il n'en
„ usoit ainsi, que pour se vanger des
„ Etats, & pour les ruiner, avec le
„ secours des forces de la France.
„ D'autres soupçonnoient qu'il vou-
„ loit employer ces mêmes forces,
„ pour établir un gouvernement ar-
„ bitraire dans la Grande Bretagne,
„ quoi qu'il n'y eût guère d'appa-
„ rence, que les François le voulus-
„ sent aider, à se rendre plus puis-
„ sant.
„ Il n'y eut rien, dans son caracte-
„ re, selon Mr. *Burnet*, de plus
„ odieux,

„ odieux, ni de plus lâche, que d'a-
„ voir fait publiquement profession
„ de la Religion Protestante, avec
„ tant de zèle apparent; après s'être
„ reconcilié, avec l'Eglise Romaine.
„ Il n'eut jamais la sincérité & le
„ courage de faire une profession pu-
„ blique de sa Religion, pas même
„ aux derniers momens de sa vie. Il
„ ne recommanda à son Successeur,
„ que ses Maîtresses & les Enfans,
„ qu'il en avoit eus. Nôtre Histo-
„ rien rapporte ensuite un autre Por-
„ trait de ce Prince, par un Homme
„ d'esprit, qui n'étoit nullement en-
„ nemi du Roi, ni de la famille
„ Royale. C'est du Comte de *Mul-*
„ *grave*, qui a été depuis Marquis
„ de *Normanby*, & enfin Duc de
„ *Bukingham*.

„ Pour ce qui regarde, *dit il*, la
„ Religion de Charles II. c'étoit plû-
„ tôt le Déisme, que le Papisme. Il
„ devoit ce choix plûôt à sa vivaci-
„ té, & à sa négligence naturelle;
„ qu'à la lecture, ou à l'examen. Il
„ discernoit facilement, dans ce
„ qu'on disoit de diverses Religions,
„ les fourberies, qu'on débitoit, pour
„ les soutenir, & cela le fit douter
„ de toutes, sans aucune envie de

„ les vouloir examiner, à cause de
 „ sa Paresse Naturelle (Et apparemment pour ne pas s'embarrasser de
 „ scrupules, qui l'auroient empêché de
 „ vivre aussi licentieusement, qu'il faisoit.

„ Avant que de retourner en Angle-
 „ terre, s'il parut avoir quelque pen-
 „ chant pour quelque Religion (pour
 „ le Catholicisme) ce ne fut que par
 „ complaisance, pour ceux qu'il fré-
 „ quentoit. Si après son retour en
 „ Angleterre, il s'attacha davantage
 „ à cette Religion secrete, parce que
 „ le Parlement s'opposoit trop à ses
 „ desseins; ce fut, dit le Duc de
 „ Buckingham, ce qui l'obligea pres-
 „ que de se jeter entre les bras des
 „ Catholiques; qui, en dernier lieu,
 „ s'étoient signalez par leur fidelité.
 „ Ce Parti le reçut agréablement &
 „ trouva moyen de l'endormir, par
 „ les charmes enchantez de la Sou-
 „ veraineté & de la Prérrogative; aux-
 „ quels les meilleurs & les plus sages
 „ Princes ont bien de la peine à ré-
 „ sister. S'il adopta cette Religion,
 „ d'une manière plus déterminée, en
 „ un tems, où il est trop tard & inu-
 „ tile de dissimuler, nous devons
 „ moins nous en étonner, que con-
 „ siderer que nos Jugemens sont aussi

„ par-

partiaux, que nos passions. Ainsi ce ne fut que par un accident, qu'il se rangea, pendant sa foiblesse, dans l'opinion de ceux qui avoient toujours beaucoup contribué à augmenter sa puissance.

Il aimoit l'aise & le repos, & bien loin, que les guerres non nécessaires, qu'il a faites, semblent contraires à ce que je dis, elles en sont au contraire une preuve; puisqu'elles n'étoient entreprises, que par complaisance, pour des personnes, dont le mécontentement auroit causé plus de trouble à un Prince de son humeur; que le bruit éloigné du Canon, qu'il entend, avec beaucoup de tranquillité. Outre cela, le seul plaisir de l'esprit auquel il étoit adonné, étoit la structure des Vaisseaux, & les affaires de la Marine, qui étoient si conformes à ses talents, aussi bien qu'à son inclination; que cette sorte de guerre étoit plus propre à le divertir, qu'à lui causer aucun trouble. S'il ne s'embarqua pas lui-même sur cette flotte, on le doit attribuer uniquement à l'envie d'acquiescer de la gloire de son Frere; qui sous prétexte de conserver la

„ personne du Roi, se saisit lui seul
 „ du commandement.

„ Il est certain, continue *le Duc*
 „ *de Buckingham*, qu'aucun Prince
 „ ne pouvoit être plus propre à avan-
 „ cer les interêts de la Nation An-
 „ gloise que celui-ci l'étoit, par la con-
 „ noissance de la Marine; s'il avoit
 „ pris autant de soin d'empêcher les
 „ progrès maritimes de la France,
 „ que d'encourager ceux de ses su-
 „ jets. Mais il semble qu'il n'avoit
 „ aucune jalousie. Il ressembloit à
 „ nos Femmes libertines. Il se lais-
 „ soit plutôt emporter à la débauche,
 „ pour la satisfaction des autres, qu'à
 „ chercher avec soin ce qui pouvoit
 „ le satisfaire. Sur la fin de sa vie, il
 „ y avoit autant de paresse, que d'a-
 „ mour, dans le tems, qu'il donnoit
 „ à ses Maîtresses; qui, après tout,
 „ ne servoient qu'à remplir son Ser-
 „ rail; pendant qu'une autre sorte
 „ de plaisir enchanteur, qui consis-
 „ toit à parler sans contrainte, étoit
 „ la véritable *Sultane Favorite*, qui
 „ lui plaisoit uniquement.

„ Il étoit enclin à la Justice; au-
 „ trement il n'auroit jamais travaillé,
 „ avec tant d'ardeur, à conserver la
 „ succession, contre un Fils, qu'il ai-
 „ moit

” moit beaucoup, quoique Naturel.
” Il ne retardoit nullement l’execu-
” tion des sentences des Juges. Son
” jugement étoit prompt, dans les
” petites choses, & pouvoit quelque-
” fois l’élever assez haut, dans les
” grandes; mais il étoit incapable
” d’aplication. Il faisoit paroître beau-
” coup d’esprit, dans la conversa-
” tion, & narroit si agréablement
” une Histoire, qu’on feignoit d’igno-
” rer des choses, qu’on lui avoit oui
” raconter dix fois; par le plaisir
” qu’on prenoit à sa maniere de ra-
” conter, comme on retourne à la
” représentation d’une bonne Come-
” die, quoi qu’on l’ait vuë plusieurs
” fois.

” Il avoit des Maîtresses, qui a-
” voient elles-mêmes d’autres Amans,
” sans qu’il s’en mît en peine. Il ne
” voyoit pas volontiers qu’elles per-
” dissent beaucoup au jeu. Il n’aimoit
” pas non plus perdre lui-même une
” petite somme au jeu, avec des gens,
” à qui il en donnoit de beaucoup
” plus grandes, s’ils les lui deman-
” doient.

” Quoiqu’il fût fort dissimulé, il
” ne laissoit pas de se laisser duper,
” par des gens, qu’il trompoit lui-

„ même. Il étoit liberal jusqu'à la
 „ prodigalité, quoi que la trop gran-
 „ de liberalité rende un Roi d'Angle-
 „ terre dépendant de ses sujets, pour
 „ suppléer à ce qu'il a donné, sans né-
 „ cessité. Cette liberalité excessive le
 „ rendoit comme dépendant du Roi
 „ de France ; qui pouvoit seul l'ai-
 „ der, dans ses besoins, & qui ne
 „ manquoit pas de profiter d'une
 „ semblable conjoncture.

„ Il étoit éloigné de toute forma-
 „ lité, quoi qu'il eût un air assez
 „ majestueux, & autant d'esprit qu'il
 „ en falloit, pour bien parler sur le
 „ champ. Cela le rendoit incapable
 „ de bien faire le personnage de Roi,
 „ pendant quelque tems. Il étoit
 „ d'une humeur & d'un accès très-
 „ facile, & d'une conversation fort
 „ douce, quoi qu'il eût une physio-
 „ mie rude & austère.

„ Comme il étoit d'un tempéra-
 „ ment sain & robuste, on fut très-
 „ surpris de le voir mourir, avant que
 „ d'avoir atteint l'âge de soixante
 „ ans, & un de ses Médecins jugea
 „ qu'il avoit été empoisonné ; sans
 „ néanmoins que personne ait soup-
 „ çonné son Successeur. On peut
 „ voir Mr. *Barnet* ; dans l'Histoire
 „ de

„ de son Temps, où il décharge aussi
„ le Duc d'York; mais où il racon-
„ conte que l'on soupçonna que quel-
„ que domestique de la Duchesse de
„ Portsmouth, débauché par certai-
„ nes gens, qui trouvoient que Char-
„ les II. ne se hâtoit nullement d'af-
„ fermir le Parti des Catholiques Ro-
„ mains & qui s'impatientoient de
„ voir le Duc sur le Thrône, du zè-
„ le duquel ils s'assuroient de voir
„ un grand changement en faveur du
„ Catholicisme; mais dont le zèle
„ aveugle gâta tout.

Le regne de Jaques II. & la ma-
niere, dont il finit, sont des choses
trop recentes, pour s'y arrêter ici.
Ceux, qui ne sont pas assez infor-
mez de la révolution d'Angleterre,
feront très-bien de consulter Mr.
l'Evêque de Salisbury, & nôtre Au-
teur; quoi qu'ils aient été tous deux
sur la Flotte Hollandoise, qui porta
le Prince d'Orange en Angleterre.
Mr. de Rapin ne donne pas ici le por-
trait du Roi Jaques, ni ceux du Prin-
ce d'Orange, & de la Reine Marie.
S'il avoit vécu plus long tems, il au-
roit pû facilement couronner cette
Histoire, par les caractères du Prince
& de la Princesse d'Orange, & même,

par le portrait de la Reine Anne. Mais on pourra avoir recours à d'autres Auteurs du tems.

On a seulement trouvé à propos de mettre, à la fin, la Dissertation que l'Auteur avoit publiée, pendant sa vie, sur deux factions Angloises, qu'on appelle des *Whigs* & des *Tobrys*. Elle avoit paru à la Haie, en MDCCXVII., mais elle étoit trop importante, pour ne pas être jointe à l'Histoire de la Grande Bretagne; ou la trouvera plus exacte & plus complete, en cette seconde Edition.

A la tête du X. & dernier Tome, il y a une Lettre d'un Auteur, qui ne se nomme point, qui contient 1. diverses choses honorables, à la famille des *Rapins*, qui quoi que beaucoup plus ancienne, commença à briller en France du tems de Henri IV. qu'elle servit, avec bien de la fidélité & de la bravoure, pendant les Guerres civiles: 2. quelques particularitez de la Vie de nôtre Historien. Tout cela est court & serré, & n'ennuyera nullement ceux qui le liront. Il y est parlé de sa bonne foi & de son impartialité dans toute son Histoire, aussi bien en ce qui regarde la révolution, qui mit fin au Regne de Jacques

Ancienne & Moderne. Et
ques II. & l'élevation du Prince d'O-
range, & de la Princesse Marie son
Epouse, sur le thron de la Grande
Brétagne. Il n'y a aucune invective,
contre le Roi Jaques & son Parti.
On n'y voit, que des faits indubita-
bles, & des Actes publics, qui les
appuyent.

L'Auteur, qui entendoit fort bien
l'Anglois; a tiré son Histoire des meil-
leurs Auteurs, qu'il ne manque pas
de citer, en marge, & juge très-bien
des choses, également éloigné de la
flaterie & de la satire. Il a employé
dix sept ans à faire cette Histoire, &
ce n'est pas trop, comme ceux, qui
la liront, en conviendront. Il y tra-
vailloit, avec tant de soin, qu'on a
cru que ce travail pouvoit avoir abre-
gé ses jours.

Le style est tel, que le style d'une
Histoire véritable, sans aigreur, com-
me sans flaterie; sans ostentation &
sans expressions trop recherchées; tel
enfin qu'il doit être dans une Histoire
véritable, comme celle-ci. S'il avoit
été affecté, cela n'auroit servi qu'à
faire soupçonner la sincérité de l'His-
torien.

On voit à la fin, après la Dissert-
ation sur les *Wiggs* & les *Tboris*, une

espece d'Index Chronologique des
 principaux faits, qui regardent la
 Grande Bretagne, depuis le tems de
 Jules César, jusqu'au commencement
 de l'an MDCCXXXIX. avec une
 Table Alphabétique, fort abondante,
 des matieres contenues dans ces X.
 Volumes. Le premier de ces Index
 est intitulé *Fastes d'Angleterre, ou de
 la Grande Bretagne*; car on confond
 ces deux noms; parce que le Royau-
 me d'Angleterre est le plus conside-
 rable des trois Royaumes, qui for-
 ment la Couronne Imperiale de la Gran-
 de Bretagne, comme les Anglois par-
 lent souvent. Quoi qu'il n'y ait point
 de Royaume considerable en Europe,
 qui ne puisse fournir de la matiere,
 pour en former une Histoire assez
 longue; il faut néanmoins tomber
 d'accord que les Isles Britanniques en
 fournissent une si abondante, & si va-
 riée d'évenemens divers; qu'il n'y a
 guère d'Etats, qu'on leur puisse éga-
 ler, à cet égard. Outre cela, cette
 Histoire contient des évenemens si
 surprenants, depuis *Guillaume le Con-
 querant*, jusqu'à *Guillaume le Libera-
 teur*; que je ne sai s'il y a aucun Etat
 en Europe, où l'on trouve autant
 d'évenemens dignes de l'attention
 des.

des Lektors ; sur tout en ces derniers tems. Il seroit à souhaiter que les Puissances interessées, en ce qui s'est passé, depuis le commencement de ce siecle, jusqu'à la Paix d'Utrecht, voulussent charger quelqu'un capable d'en écrire, ou en Latin, ou en François, une Histoire faite sur le modèle des Anciens ; en lui fournissant les Pièces Authentiques nécessaires, pour cela, & sur tout, en lui accordant la Liberté nécessaire pour ne pas trop dissimuler ; car une Histoire tronquée n'est pas plus une Vraie Histoire, qu'une Narration mêlée de faussetez.

A R T I C L E I V.

THE CREDIBILITY OF THE GOSPEL HISTORY, &c. *Traité des raisons, que l'on a de regarder l'Histoire Evangelique comme croyable ; ou les Faits dont il est fait mention, par occasion, dans le Nouv. Testament, confirmez par des passages d'Anciens Auteurs, qui étoient contemporains à Notre Seigneur & à ses Apôtres, ou qui ont vécu près de leur tems ; avec une Appendix concernant le tems de la mort d'HERODE. Vol. 2.*

à Londres. MDCCLXXVII. in 8.
 pagg. 410.

APRES avoir parlé dans la 2. P.
 du Tome XXVII. de cette Bi-
 bliothèque A. & Mod. du premier Vo-
 lumé de cet Ouvrage, il faut parler
 du second.

I. L'AUTEUR suppose qu'il y a
 des gens, qui pourroient objecter à
 S. Luc II, 2. qu'il y a quelque faute
 de mémoire, ou d'ignorance; où il
 est dit, que quand nôtre Seigneur na-
 quit, il se fit un dénombrement des
 habitans de la Judée, & que ce fut le
 premier, qui fût fait, pendant que
 Quirinus étoit Gouverneur de Syrie,
 ἀὐτὸν ἀπογεγράφει κληθέν, ἰσχυρὸν ἰσχυροῦσθον-
 τος & Συρίας Κορνήϊου. Le dénombre-
 ment, fait par Quirinus, ne se fit que
 11. ans après la naissance de Jesus-
 Christ; d'où d'habiles gens, comme
 le Cardinal Noris, ont conclu que
 κληθέν, dans S. Luc, est pour ἀσθέν,
 non le premier, mais celui qui précéda
 celui de Quirinus. Le premier, qui
 s'apperçut de cela, fut George Herwart,
 que le Cardinal Noris a cité, dans
 sa II. Dissertation, sur les Cenotaphes
 de Pise, pag. 322. Il dit qu'Hensche-
 minus, Kepler & Papebroch l'ont suivi.
 &c.

& ont tous pris *πρότιν* pour le comparatif *αυτίπα*. Je n'ai point vû la Chronologie d'*Herwart*, où le Cardinal dit qu'il a apporté des exemples, sans nombre, de cette maniere de parler. Pour lui il n'approuve, ni ne desapprouve l'explication d'*Herwart*. *Erasme Schmidt*, savant Allemand, & bien versé dans la Langue Greque, l'a suivi dans ses remarques sur Luc II, 2. Il produit aussi divers exemples, par où il paroît que le Superlatif se confond avec le Comparatif & traduit ici *πρότιν ισχυρο ante facta est*.

On trouvera au reste ici diverses remarques, touchant les Dénombrements, & des Cens des habitans de l'Empire Romain, & de ses Alliez; soit pour savoir quelles étoient les forces de cette Grande Monarchie, & de ses Alliez; soit que ce fût pour en pouvoit tirer des Provinces Romaines & des Voisins; car quoi que tous les Voisins ne fussent pas tributaires à l'Empire Romain, il falloit bien qu'ils contribuassent, si les Empereurs en avoient besoin. C'étoit alors une civilité, ou une déference, que les Princes Voisins avoient pour les Romains. On appelloit cela, à Rome, *majestatem populi Romani comiter observare*.
Ceux

Ceux qui ne savent rien des usages des Romains, avec leurs Voisins, ne sont pas en état de rendre raison de plusieurs choses, que l'on voit dans le Nouveau Testament, comme nôtre Auteur le fait bien voir. Les Prédicateurs sur tout, qui prêchent tous les ans sur ces matieres, devroient s'instruire de ces sortes choses, pour ne pas tomber en quelque faute; lors qu'ils sont obligez de parler de matieres, qui leur sont tout à fait inconnues.

Nôtre Auteur se propose trois objections, dont la premiere est qu'on ne trouve en aucun Auteur Ancien, qu'Auguste fit faire un dénombrement des habitans de l'Empire Romain & du voisinage, pour les taxer; la seconde qu'on ne pouvoit mettre aucune taxe sur la Judée, pendant qu'Herode (*le Grand*) étoit en vie, par ordre d'Auguste; la troisiéme enfin que *Cyrenius* (ou plutôt *Quirinus*) ne fut Gouverneur de la Syrie, que plusieurs années après. Mais ici il ne s'agit point d'un dénombrement que l'on fit, pour pouvoir imposer un tribut proportionné. Il n'y avoit alors que le seul Herode, qui jouissoit d'un semblable revenu, en Judée. Auguste ne vouloit savoir, que le nombre
des

Ancienne & Moderne. 91

des Sujets d'Herode, non pour leur rien imposer de nouveau; mais pour savoir les forces non seulement des Provinces Romaines, mais aussi des Rois allies de l'Empire Romain; afin de savoir les secours qu'il en pourroit tirer, s'il en avoit besoin, ou si l'on veut, pour savoir s'ils étoient à craindre. Voici comme en parle Tacite dans le Liv. I. c. 11. de ses Annales: *Opes publicæ continebantur, quantum civium sociorumque in armis, quot classes, regna, provinciæ, tributa, aut vectigalia, & necessitates ac largitiones.* C'est ce que Snetone a nommé *rationarium & breviarium Imperii*. Cet Ecrit tenoit quelles étoient les forces des Rois conféderez à l'Empire Romain, tel qu'étoit alors Herode; sans que, pour cela, la Judée payât aucune taxe, pendant la Vie de ce Prince. Ainsi il ne s'agit point ici du *Cens* des Romains, qui ne pouvoit pas être établi en Judée; pendant que les Juifs eurent des Princes de leur Religion.

Notre Auteur remarque que Justin Martyr, Tertullien, & Eusebe ont entendu les paroles de S. Luc. d'un *Cens* à la Romaine; mais ce n'étoient pas des gens fort versez dans l'histoire & dans les coûtumes des Romains & quand

quand ils en ont parlé, ils sont tombez dans des fautes, qui ne permettent pas qu'on se fie trop en eux. Nous ne devons pas nous imaginer, que c'étoient des gens exacts, dans leurs rapports, & sur leur garde, pour ne rien avancer, que de vrai.

Il est à remarquer que *Joseph* n'a rien dit de cette énumération des Juifs, sous le regne d'*Herode*, qu'il décrit assez au long. Peut-être a-t-il omis ce dénombrement, parce que la chose ne regardoit pas tant les Juifs, chez qui il n'arriva aucun changement pour cela; que la curiosité des Romains, qui souhaitoient de savoir les forces de leurs Alliez. Son silence touchant l'énumération des Sujets d'*Herode*, est bien moins surprenant, que celui du massacre des Enfans de Bethléhem, après la naissance de *Jésus-Christ*. Comme personne n'est surpris de ce dernier silence, on ne doit pas être étonné qu'il n'ait rien dit d'une chose bien moins remarquable, que le meurtre de tant d'innocens: comme on n'ajoute pas toujours foi à ce qu'il raconte, quand même il dit qu'il a vu ce qu'il raconte. Si l'on compare les Histoires, que *Joseph* raconte comme ti-
rées

Ancienne & Moderne. 83

rées des Livres Hebreux, avec les Originaux, on verra qu'il y ajoute, qu'il retranche ce qu'il trouve à propos, contre la bonne foi, qui est due à l'Histoire.

Notre Auteur, (pag. 58.) demande quelle nécessité avoit la Ste. Vierge d'aller à Bethlehem? & dit qu'il n'étoit pas nécessaire, dans un *Cens* Romain, que le Père de Famille parut devant l'Officier, qui le faisoit, avec sa femme, les enfans & ses domestiques. Le contraire paroît par un passage de *Tite-Live*, que nous avons cité sur cet endroit, dans nos Additions aux remarques de *Hammond*.

Mr. *Lairdner* étoit néanmoins qu'on peut prouver, par *Joseph*, que la Judée étoit tributaire aux Romains, du tems d'Herode le Grand; ce qui ne paroît pas être hors de doute. L'Historien Juif, dans son Histoire des Antiquitez Judaïques, Liv. XVII. c. XIII, 4. dit que les terres d'Archelaüs, fils d'Herode, ayant été attachées à la Syrie (qui étoit une Province Romaine) *Quirinus* fut envoyé par *Cesar* (Auguste) pour estimer la Syrie, & pour lui joindre la Maison d'Archelaüs. Mais il ne s'agit pas là du dénombrement, dont par le S. Luc,
Ch.

Ch. II, 2. qui se fit, pendant la vie d'Herode, pere d'Archelaüs. Aussi nôtre Auteur ne s'appuye-t-il pas là-dessus, mais sur un passage qui est au Liv. II. c. 6. de la Guerre Judaique; où il est parlé du partage des terres d'Herode entre ses Fils, d'où l'Historien dit qu'Archelaüs fut fait *Ethnarque*, ou le Chef de la Nation, & eut, pour sa part, l'Idumée, toute la Judée & la Samarie, à quoi il ajoûte *qu'elle fut déchargée du quart du tribut, qu'elle payoit*; parce qu'elle ne s'étoit pas jointe aux autres, dans la rebellion. Il sembleroit, à lire ces mots, que ce n'étoit que la Samarie seule, qui payoit le Tribut. Mais on concilie Joseph à lui même, en lui faisant dire au pluriel que l'Idumée, la Judée, & la Samarie furent déchargées. Mais supposé que cette correction soit bien fondée, quoi que contraire aux MSS. & aux Editions de Joseph; on peut bien, ce me semble, demander comment on fait que ce tribut là, ne fut pas une imposition d'Archelaüs, ou de son Pere, sans que les Romains y eussent aucune part. Si cela étoit vrai, comme il le pourroit être; on diroit que le Tribut, dont il s'agit, étoit une institution

ention d'Herode, qui ne pouvoit pas soutenir les grandes dépenses ; qu'il faisoit, si ses Sujets ne lui eussent payé d'assez grands revenus. Or rien n'empêche que l'on ne dise qu'Auguste fit ôter aux Juifs le quart des droits qu'ils avoient payé à Herode: Si l'on nous eût gardé la Vie d'Herode, par *Nicolas de Damas*, qui étoit en une si grande faveur auprès de lui, nous y trouverions apparemment la solution de bien des difficultés. C'est un de plus grands reproches, qu'on peut faire aux Chrétiens, depuis qu'ils furent maîtres de l'Empire, de n'avoir pas conservé les anciennes Histoires de l'Orient, & de n'avoir pas anéanti tant de livres Hébraïques, qu'ils ont conservé, avec tant de soin. La mémoire de ces querelles auroit pu être anéantie, sans qui nous y perdissions rien ; sinon qu'elles ne nous font voir qu'assurément ils n'ont pas supposé les Livres Sacrez du Nouveau Testament ; où l'on trouve les dogmes, qui ne ressemblent gueres aux doctrines favorites de ces grands lumieres de l'Eglise. Mais on trouvera peut-être cette petite digression mal passée ici. Cela pourroit être, mais il y a bien des choses, qu'il faut dire *en tems*

Es bors de tems, pour parler avec S. Paul; à cause de leur importance, & du peu de cas qu'on en fait communément.

Pour revenir à notre Auteur, il croit qu'il paroît, par le Discours, que le Roi Agrippa fit aux Juifs, pour les empêcher qu'ils ne le soulevassent contre les Romains, & qui se trouve dans *Joseph*, au 2. Livre de la Guerre Judaique, Ch. XVI. n. 10. vs. 5. & suiv. de l'Ed. d'Oxford : „ Il falloit, „ *disoit-il*, tout faire, pour empêcher „ que les Romains n'entrassent en „ notre Pais, lors que Pompée y „ entra. Mais nos Peres & leurs Rois, „ qui avoient plus d'argent & de trou- „ pes, que vous & qui vous surpassoient en courage, ne purent pas „ soutenir le choc de quelque peu de „ Romains, &c.

L'Auteur s'étend fort au long, pour montrer que les Juifs avoient été rendus tributaires aux Romains, même pendant la Vie d'Herode; à cause de quelques plaintes, que l'on porta à Rome contre lui. Mais je ne trouve aucune mention formelle d'un *Tribut*, duquel ce Roi des Juifs ait été chargé, par Auguste. Il est dit seulement dans les *Antiquitez Judaiques* Liv. XVII.

Ch.

Ch. II. p. 753. de l'Édition d'Oxford,
„ qu'il y avoit une partie des Juifs,
„ qui étoit fort fière de l'observation
„ exacte de la Loi, auxquels les fem-
„ mes étoient fort attachées. On ap-
„ pelle ces gens-là *Pharisiens*, gens
„ qui peuvent contredire le plus les
„ Rois, fins, & prêts à leur faire ou-
„ vertement la guerre, & à leur cau-
„ ser du dommage. Lorsque toute
„ la Nation Juive avoit juré de fa-
„ voriser les intérêts de l'Empereur &
„ du Roi, ils ne jurèrent point. Ils
„ étoient plus de six mille hommes.

On peut recueillir de là que lors
qu'Herode fut fait Roi des Juifs à Ro-
me, & fut ensuite en Judée, pour prendre
le serment de fidélité de la Nation Juive
pour lui-même, comme étant son Roi;
il exigea, au même tems, qu'ils jurassent
qu'ils seroient fidèles aux Romains.
Mais il n'est parlé d'aucun tribut paya-
ble à cette République.

Si *Joseph* avoit entendu par ces
mots, *favoriser les intérêts de l'Em-
pereur & du Roi*, payer tribut non
seulement à l'Empereur, mais aus-
si au Roi; il auroit été d'une dé-
licatesse assez ridicule, & qui ne lui
étoit pas trop séante, pour ne pas dire
qu'elle lui auroit pu faire des affaires,
Tom. XXVIII. P. I. E à

à Rome. Mais il y a beaucoup d'apparence que lors qu'Herode fut déclaré Roi des Juifs, en Judée, on exigea des Juifs la promesse de favoriser les intérêts de l'Empereur; sans parler d'aucun tribut, pour ce tems-là. Nôtre Auteur se donne beaucoup de peine, pour trouver du rapport entre ce que l'on trouve du dénombrement, dont parle S. Luc, & ce qu'on en peut tirer de *Joséph*, dans l'Histoire du même tems. Quoi qu'on puisse dire de cette dernière, & de quelques sortes de conjectures, qu'on puisse faire; il est fort difficile de rien dire de vrai semblable là-dessus. Si *Joséph* pouvoit s'accommoder avec S. Luc, sans un trop grand nombre de conjectures, on seroit bien de le faire. Mais cet Historien n'est pas si respectable & si digne de foi, qu'il faille se donner beaucoup de peine, pour le concilier avec les Ecrits des Apôtres. L'omission du massacre des Enfans de Bethlehem, dont il ne dit pas un mot, fait assez voir sa mauvaise foi. Comme on ne peut pas douter de la bonne foi de S. Matthieu Ch. II, 16. cela montre bien qu'on ne peut pas se mettre en peine du silence de l'Historien Juif, à l'égard du Cens, dont parle S. Luc. Nous ne
pou-

pouvons pas nous arrêter d'avantage aux remarques de l'Auteur, sur cette matiere, qu'il traite au long au Ch. I. de cet Ouvrage.

Dans le Ch. II. il traite de l'omission, que *Joseph* a faite du massacre des Enfans de Bethlehem, & du meurtre des Galiléens, dont parle S. Luc c. XIII. Ceux, contre qui écrit Mr. *Lardner* & qui n'ont pas plus de raison de se fier à *Joseph*, qu'aux Evangelistes, ne laissent pas de se servir de lui, pour diminuer l'autorité des Livres Sacrez; parce qu'ils ne travaillent qu'à rendre suspects ces derniers. Ils pourroient faire des objections, contre *Joseph*, beaucoup plus fortes, s'ils avoient le dessein de diminuer son autorité. Quand il raconte des Histoires tirées des Livres Sacrez de l'Ancien Testament, qu'il fait profession de suivre; il ne laisse pas d'y ajouter & sur tout d'y ôter ce qu'il juge à propos. Cela étant, personne ne peut trop s'appuyer sur les omissions, ou sur les additions.

Cependant il y a des gens objectent, comme Notre Auteur nous l'apprend, que si le massacre des petits Enfans de Bethlehem avoit été fait, comme le raconte S. Mathieu C. II. 16.

il n'est pas probable que *Joseph* n'en eût rien dit. On répond à cela, 1. que les plus exacts Historiens omettent plusieurs faits arrivez aux teins, dont ils ont fait l'Histoire, *Suetone*, *Tacite*, & *Dion Cassius* ont tous trois écrit l'Histoire du regne de *Tibere*; & personne ne les a accusez d'infidelité, parce qu'il se trouve souvent que l'un d'eux a dit quelque chose, dont on ne trouve rien dans les autres. Ainsi on n'a pas droit de censurer *S. Matthieu* de ce qu'il a parlé d'une action d'*Herode*, dont *Joseph* n'a rien dit. Il y a eu d'aussi grandes cruantez, commises par les Princes de l'Orient; qui n'étoient pas plus croyables, que l'ordre de massacrer les Enfans de *Bethlehem* néz depuis deux ans. Quand *Herode* se fut rendu maître de *Jerusalem*, par l'assistance des Romains, comme *Joseph* le dit dans ses Antiquitez, Liv. XIV. c. 6. à la fin, & que son rival *Antigonius* eut été fait prisonnier, par *Sofius*; qui commandoit l'armée Romaine, & qui l'emmena à *Antoine*; *Herode* donna une bonne somme d'argent à *Antoine*, pour le faire mourir. *Herode* craignoit qu'il ne fût son Rival, dans la prétension à la Couronne; parce qu'*Antigonius* étoit de
la

la Maison des Asmonéens. Aristobule, frere de Mariamne, femme d'Herode, fut étouffé dans le bain; parce que le peuple de Jerusalem avoit témoigné d'avoir de l'affection, pour ce jeune homme. Dans la septième année de son regne, depuis la mort d'Antigonus, il fit mourir *Hyrchan*, Grand Pere de Mariamne, agé de quatre-vingts ans, & qui lui avoit sauvé la vie, lors que le Sanhedrin le poursuivoit; un homme enfin, qui, en sa jeunesse & dans sa plus grande prospérité, avoit témoigné beaucoup de douceur. Il fit excuter la belle & la vertueuse Mariamne, son Epouse, qu'il avoit si fort chérie, & *Alexandra* mere de Mariamne: *Alexandre & Aristobule*, qu'il avoit eus de cette Dame, furent aussi étranglez, par son ordre, sur un soupçon mal fondé, & laisserent des Enfans. Il seroit inutile de parler d'*Antipater* son Aîné, qui méritoit bien la mort, si *Joseph* nous en a fait un portrait fidèle. Dans sa dernière maladie, un peu de tems, avant que de mourir, il fit assembler les principaux d'entre les Juifs à Jericho, & il ne s'agissoit que de la vie, pour ceux, qui ne s'y rendroient pas. Comme ils y furent venus, il les enferma dans le

Cirque. Ayant ensuite appelé sa sœur *Salome*, & son Mari *Alexas*, il leur ordonna que, dès qu'il seroit mort, mais avant que le bruit en fût répandu, on les fît tous mourir; afin que les Juifs pleurassent sa mort, malgré qu'ils en eussent.

Ces ordres ne furent pas exécutés, mais on voit par-là que *Herode* n'étoit pas un homme, qui se fit un scrupule de massacrer les enfans de *Bethlehem* nez depuis deux ans; parce que les Sages d'Arabie avoient fait entendre que le *Roi des Juifs*, ou le *Messie*, étoit né en cette Ville-là.

Sur cela *Mr. Prideaux* remarque fort bien que ces derniers ordres d'*Herode* sont suffisans; pour empêcher qu'on ne trouve étrange le massacre des *Enfans de Bethlehem*.

La réflexion est très bonne, car il n'y a qu'une Ame scélérate & abandonnée à elle-même, qui pût concevoir le massacre des principaux des Juifs; seulement de peur qu'ils ne se jouissent de la mort d'un Tyran, qui n'en eut peut-être jamais de semblable. En effet un homme, comme lui, à qui on avoit rapporté que des *Mages d'Arabie* avoient dit qu'il devoit être né, en un certain espace de

de tems, comme deux ans, & en un lieu de la Tribu de Juda un Enfant, qui seroit le Roi des Juifs, quoi qu'il ne crût point ce que l'on disoit du Messie; un homme, dis-je, de cette sorte, ne devoit point faire de difficulté de tuer tous les Enfans d'une petite ville; pour ôter aux Juifs tout prétexte de la sauver; lui, qui devoit être détesté de toute la Nation qu'il tyrannizoit.

Il faut remarquer, selon l'Auteur, que la plupart des executions, que fit Herode, étoient des sacrifices qu'il faisoit à son ambition. Le massacre des petits Enfans se fit, sur la nouvelle, qu'on apporta à Jerusalem, d'un Roi des Juifs, qui étoit né. *Joséph* a raconté une terrible execution, qui se fit à la Cour d'Herode & à Jerusalem, environ le même tems, à l'occasion d'une prédiction que Dieu ôteroit le Royaume à Herode. Notre Auteur croit que cela arriva au même tems, auquel les Enfans de Bethlehem furent égorgés. Mais S. Matthieu raconte seulement ce qui arriva à Bethlehem, & *Joséph* ce qui se fit à Jerusalem.

Il est vrai qu'il se fit une conspiration contre Herode, & que les con-

jurez furent punis de mort ; comme on le peut voir, dans les derniers Chapitres du XV. Livre des *Antiquitez Judaïques*. Mais je n'y trouve rien touchant une prédiction, dont l'Auteurs parle en ces tems : *Il se fit une terrible execution à la Cour d'Herode & à Jerusalem, environ en ce tems-ci, à l'occasion de quelque prédiction que Dieu étoit prêt à ôter la Royauté à Herode.* Il y a en Anglois : *upon the occasion of some predictions that God was about to take away the Kingdome from Herod.* Il est vrai qu'au Ch. 2. du XVII. Livre, il est dit que les Pharisiens, au nombre de plus de six millehommes, n'ayant pas voulu prêter serment à Auguste, Herode les avoit taxez à une amande ; que Salomé sa sœur femme de Pheroras paya pour eux ; & que ces gens-là, qui avoient commerce avec la Divinité, à ce qu'on croyoit, par reconnoissance publierent que Dieu avoit résolu d'ôter le comandement à Herode & à sa Posterité, & qu'il passeroit à Salomé, à Pheroras & à leur Posterité ; que cela ayant été rapporté à Herode (car Salomé ne l'ignoroit pas) à qui on dit aussi qu'ils avoient corrompu quelques Coartisans ; là dessus. ce Roi fit mou-
rie

rir les plus coupables des Pharisiens, l'Eunuque Bagoas, & un certain Carus, dont Herode abusoit, & qui étoit un des plus beaux Enfans de ce tems-là. Il fit aussi mourir tous les domestiques, à qui un Pharisien l'avoit dit. *Joseph*, qui raconte ces cruautés, auroit avec autant de raison pu dire quelques mots, du massacre des enfans innocens de Bethlehem; qui étoit quelque chose de beaucoup plus horrible, que les peines que les Pharisiens souffrirent, pour leurs séditions fondées sur des mensonges. J'ai de la peine à digérer les égards, que l'on témoigne quelquefois, pour un Historien, qui falsifioit même les Histoires du vieux Testament. L'Auteur prend, autant qu'il peut, le parti de *Joseph*. Comme on ne peut que désirer qu'un Historien de sa sorte se puisse défendre contre les Critiques: il faut aussi avouer qu'on a de la peine à digérer le silence, qu'il a affecté, à l'égard des commencemens du Christianisme; car il n'est pas possible de se persuader que, du tems de Vespasien, auquel *Joseph* a vécu, & même après la prise de Jerusalem, qui avoit été longtems auparavant prédite, par Jesus-Christ; il n'eût osé dire quelque

chose des Chrétiens. Cela étant & ayant entrepris d'écrire l'Histoire des Juifs, il ne pouvoit pas si bien diffimuler la maniere, dont Herode s'étoit pris, pour l'étouffer dès sa naissance. Il a transmis à la posterité tant d'autres crimes de ce Prince, qu'il n'auroit pas oublié le Massacre de Bethlehem; s'il n'avoit été ennemi déclaré des Chrétiens. Voici néanmoins un endroit fort étrange des *Antiquitez Judaïques* Liv. XVIII. ch. 4. où il semble se déclarer en faveur de Jesus-Christ en ces termes: *En ce tems-ci fut Jesus homme sage, si néanmoins il le faut nommer homme, (αἰδῶν) car il faisoit des œuvres surprenantes, le maître de ceux qui recevoient, avec plaisir, les choses vraies. Il ramena beaucoup de Juifs & plusieurs de la nation Greque. C'étoit le Christ. Quoi que Pilate l'eût condamné à être mis en croix, sur l'accusation des principaux d'entre nous; ceux, qui l'avoient aimé, ne laisserent pas de le faire. Il leur parut de nouveau vivant, le troisième jour, comme les divins Prophetes l'avoient dit, outre un grand nombre de choses surprenantes. Jusqu'à présent ses Disciples subsistent, & sont nommez Chrétiens, à cause de lui. Je*
ne

ne dirai pas que les termes Grecs, sont assez mal tournez, parce qu'on pourroit dire que le style de *Josepb* n'est pas toujours fort bon, comme il est vrai. Mais je me contenterai de faire quelques remarques sur la chose même. Premièrement, si *Josepb* le croyoit le Messie, il auroit dû marquer le tems & le lieu de sa naissance; sa naissance d'une Vierge; le danger où il fut d'être tué par Herode, avec les autres Enfants de Bethlehem, sa résurrection &c. S'il étoit persuadé de la doctrine & des miracles de Jesus-Christ, il auroit dû le dire. Si l'on dit qu'il craignoit l'indignation de sa Nation; il en dit ici assez, pour se l'attirer, quoi qu'il n'en dît pas davantage. Ce n'est pas seulement ici que les Copistes Chrétiens ont falsifié les Exemplaires de *Josepb*. Il l'ont encore fait ailleurs, comme nous l'avons fait voir dans *l'Art de la Critique* P. III. S. 1. C. 15. Si *Josepb* avoit été l'Auteur du passage, que nous avons cité tout au long, & l'autre, où il dit que Jerusalem fut prise par les Romains, parce que l'on y avoit lapidé *Jaques*, que l'on appelloit le frere du Seigneur; il n'auroit pas supprimé le Massacre des Enfans de

Bethlehem, en un tems où il n'avoit plus rien à craindre de la famille d'Herode, ni même de sa Nation; qui étoit presque détruite, & qui n'avoit alors personne, qui la pût appuyer, parmi les Romains; à cause de ses soulevemens contre l'Empire Romain.

Nôtre Auteur dit pag. 196. du 2. Tome, qu'en supposant ce qui arriva à Jerusalem (touchant la punition de ceux, qui avoient fait une conspiration contre Herode) étoit arrivé sur le bruit, qui couroit touchant la naissance de Jesus, & que *Joséph* étant résolu de justifier Herode, en cette occasion; il fut obligé de ne rien dire de ce qui étoit arrivé à Bethléhem. Le meurtre de tous les Enfans d'une Ville ou d'un Village, depuis l'âge de deux ans & au dessous, auroit paru une horrible inhumanité à tout le monde, excepté à quelques Juifs endurcis. Quoi qu'on puisse dire, il n'y a point d'apparence que *Joséph* ait cru, que les cruautés qu'Herode fit à Jerusalem, vinrent de ce qu'on y disoit que le Messie étoit né à Bethléhem. Il crut qu'il suffisoit d'avoir fait mourir les Enfans, qui étoient nez, depuis deux ans, en cette ville, ou dans

le

le voisinage. Il y a bien plus d'apparence que l'Historien Juif ne voulut pas paroître approuver ce que les Chrétiens disoient de la naissance du Messie en ce lieu-là; car enfin il étoit si éloigné de leurs sentimens, qu'il l'appliquoit aux Romains (Voyez *Tacite Hist. V. 12.*) les Propheties du Messie.

On objecte aussi le meurtre des Galiléens, dont Pilate mêla le sang à celui de leurs victimes, dont il est fait mention. *Luc. C. XIII. , 1.* & dont néanmoins *Joséph.* n'a fait aucune mention. Notre Auteur croit que ces Galiléens étoient les Sectateurs de *Judas le Galiléen*; qui étant d'ailleurs dans les sentimens des Phariséens, avoient ce sentiment particulier, qu'il n'étoit pas permis à un Juif de reconnoître *aucun maître que Dieu*, & souffroient les plus grands supplices, plutôt que de le faire. On peut voir ce que *Joséph.* dit là-dessus, *Ant. Jud. Liv. XVIII, c. 1.* Notre Auteur croit que c'est de cette sorte de gens, que parle S. *Luc, c. XIII. , 1.* Cela pourroit être, mais il se peut aussi que S. *Luc.* parle des Galiléens, ou d'habitans de la Galilée, qui n'auroient point été dans le

sentiment de Judas, dont on a parlé. Quand rien n'oblige de pencher d'un côté, plutôt que d'un autre, il vaut mieux ne rien prononcer; & c'est à quoi l'Auteur se tient ici; avec raison. Autrement on peut, sans y penser, faire un Roman d'une Histoire véritable; en suppléant, par conjecture, ce qui semble manquer à l'Histoire; reproche qu'on a fait au bon Docteur *Prideaux*, à l'égard de quelques endroits de son Histoire; où il a suppléé, d'imagination, ce qui sembloit manquer, pour mieux lier la narration.

Dans le Chap. III. Mr. *Lardner* examine Luc. III, 1, 2, 23. où l'Évangéliste dit que l'an quinzième de l'Empire de Tibère César — la parole de Dieu fut adressée à Jean, fils de Zacharie, dans le Desert &c. Jésus se fit baptiser par lui, & Jésus avoit alors environ trente ans.

On peut objecter à ce calcul, que quand même Jésus ne seroit né qu'un mois ou deux, avant la mort d'Herode, il auroit eu, quand il se fit baptiser, pour le moins trente & un an & demi, si ce n'étoit même deux, avant la mort d'Herode, ce qui ne s'accorde point, avec le tems marqué

qué qu'il fut baptizé par Jean; quand même on diroit que la parole de Dieu fût adreffée à Jean, au commencement de la quinzième année de Tibere, & que Jesus eut été baptizé quelques mois après.

Avant que de répondre directement à cette objection, il faut remarquer que ces mots: *Jesus commençoit d'avoir environ trente ans*, ne signifient pas qu'il étoit entré dans sa trentième année; mais qu'il avoit environ trente ans, quand il commença à entrer en son Ministère. On trouve cette même expression Luc. XXIII, 5. & Act. I, 22.

Pour revenir à l'objection, on dit qu'Auguste mourut & que Tibere lui succeda le 19. d'Août, l'an de Rome DCCLXVII. l'an Julien LIX, & de l'Ere commune le XIV. C'est pourquoi l'an 15. de Tibere commença le 19. d'Août, de Rome DCCLXXXI. & le 28. de Jesus-Christ. Herode mourut, avant la Pâque, l'An de Rome DCCL, la XLII. année Julienne; ou au moins avant la Pâque de l'An de Rome DCCLI, la XLIII. année Julienne.

Si donc S. Jean Baptiste commen-

ga à prêcher au commencement de la XV. année de Tibere, à la fin de l'année de Rome DCCLXXXI. & que l'on suppose que Jesus fut baptizé par Jean, peu de mois après; savoir, l'an de Rome DCCLXXXII. Jesus doit avoir été dans la 32. année de sa vie; si Herode, mourut au Printems de l'an DCCLI. & que Jesus fût né le 25. de Decembre de l'année précédente DCCXLIX. il auroit été âgé, au tems de son baptême, de 33. ans.

Mais on peut objecter à cela, qu'Auguste mourut. & que Tibere lui succeda, le 19. d'Août de l'an de Rome DCCLXVII, ou le Julien LIX, & le 20. de nôtre Seigneur. C'est pour quoi la quinzième année de Tibere commença le 19. d'Août de l'année de Rome DCCLXXXI. & le 28. de Nôtre Seigneur. Herode mourut avant la Pâque de l'année, DCCL, ou la Julienne XLII. ou avant la Pâque, dans l'année de Rome DCCLI. ou la XLIII. Julienne. Si donc Jean, le Baptizeur, commença à prêcher, au commencement de la quinzième année de Tibere, à la fin de l'année de Rome DCCLXXXI. & que l'on suppose qu'il fut, peu de mois après,

bapti-

baptizé par Jean, le 6. de Janvier de l'année suivante; savoir, l'an de Rome DCCLXXXII. Jesus a dû être alors dans la 32. année de sa vie, si Herode mourut au Printems de l'an DCCLI. & si Jesus étoit né le 25. de Decembre précédent, ou l'année DCCL de la Ville de Rome, alors il aura été baptizé la 33. année de sa vie.

Mais on peut prouver que Jesus-Christ étoit né un an & même deux ans, avant la mort d'Herode. L'Auteur le fait ensuite, & montre comment on peut se dégager des difficultés, qui sont en cette matiere. On le pourra voir dans l'Original même. Une faute d'un Historien, ou même des Copistes peut donner beaucoup de peine à la Posterité. Ceux qui voudront voir ce que l'Auteur en pense n'ont qu'à recourir à l'Original. Ce qu'on en a dit peut faire comprendre, que les difficultés de Chronologie, qui s'y rencontrent, ne sont pas insurmontables; quoi qu'on ne puisse rien assurer trop positivement.

Je ne m'arrêterai pas non plus à l'Empire Proconsulaire de Tibere; on peut consulter là-dessus le Cardinal *Noris*, & le P. *Pagi*. Pour ceux
qui

qui voudront avoir une idée complète des sentimens de l'Auteur, doivent lire le Livre en Anglois.

Dans le Ch. IV. l'Auteur explique Luc. III, 1, 2. où *Annas & Caphas* sont nommez *Souverains Pontifes*. La difficulté vient de ce que, selon la Loi de Moïse, il n'y avoit qu'un *Souverain Pontife*, qui seul entroit dans le lieu très-saint, pour l'encenser. Mais, sous les Romains, il s'est fait quelque fois mention de deux *Sacrificateurs* qui étoient *Souverains Pontifes*. *Hammond* a fait plusieurs remarques, sur cet endroit de S. Luc, sur lequel on n'a qu'à le consulter. Notre Auteur fait aussi de bonnes remarques sur cette matière.

Le Ch. V. traite de la raison, qui peut avoir fait que les Evangiles nomment d'un autre nom le premier Mari d'Herodias, que ne fait *Joséph*. S. Matthieu, S. Marc & S. Luc le nomment *Philippe* & l'Historien Juif *Herode*.

Pour *Joséph*, parlant du mariage, illicite entre *Herode* le Tetrarque & *Herodiade*, Ant. Jud. Liv. XVIII. c. 6. nomme son premier mari *Herode*; de sorte qu'il est certain, selon lui, que *Philippe*, que S. Luc Ch. III,

1. appelle *Tetrarque d'Iturée & de la Trachonitide*, ne peut pas être la même personne; puis que *Joseph* dit qu'*Herodiade*, fille de *Salomé*, fut mariée à *Philippe*, fils d'*Herode & Tetrarque de la Trachonitide*. *Joseph* ne fait aucune mention d'un fils d'*Herode le Grand*, qui ait porté le nom de *Philippe*, outre le *Tetrarque de l'Iturée & de la Trachonitide*.

L'*Herode*, dont il s'agit, étoit fils d'*Herode le Grand & de Mariamne* fille de *Simon*, le *Souverain Pontife*. Après qu'il eut fait mourir ses deux Fils *Alexandre & Aristobule*, il s'en repentit, & résolut de faire élever, avec soin, leurs enfants. Il maria *Herodiade* fille d'*Aristobule* à l'*Herode*, dont on a parlé. Ensuite, il fit encore quelques changements, en ses dernières dispositions. Mais il ne changea rien à cela, comme on le voit en ce qu'il n'en est rien dit, & par ce que *Joseph* dit du mariage illégitime d'*Herode le Tetrarque*, avec *Herodiade*.

L'*Auteur* continue à examiner ce que l'on trouve de la postérité d'*Herode le Grand*; mais il faut avouer qu'il y a encore bien des difficultez; ce qui ne peut guère être autrement, parce

parce qu'il eut sept ou huit femmes, & qu'il y eut des alliances entre les enfans, qui furent en grand nombre. Ceux, qui sont curieux de cette sorte de choses, doivent avoir recours à l'Original; qu'il faudroit autrement traduire, mot pour mot, pour se faire entendre; ce qui nous engageroit dans une trop grande longueur. L'Auteur y réfute ceux, qui ne sont pas de son sentiment. Mais il faut avouër qu'il y a grand nombre de matieres problematiques.

Mr. *Lardner* traite, dans le Chap: VI. de *Zacharie fils de Barachie*, dont il est parlé dans le 2. des Chroniques XIV, 17. & suiv. dans S. Matthieu XXIII, 29. & suiv. & dans S. Luc XI, 47, & suiv. Ce que l'Auteur en dit mérite d'être lu; quoi que, dans cette matiere, on ne produise, que des conjectures, qui sont toutes incertaines. On voit au moins par là, qu'il n'y a rien, qui soit impossible; mais il faut aussi que ceux, qui avancent des conjectures, le fassent modestement. Il n'y a point d'Anciennes Histoires, où l'on ne trouve de semblables difficultez, qu'il n'est guère possible de soudre, que par des conjectures. Il se peut faire qu'il

Y en ait diverses de bien fondées, mais qui, après tout, ne sont nullement des démonstrations; ni même des choses, dont on se puisse assurer, comme de choses tout à fait vraisemblables.

L'Auteur traite dans le Chap. VII. de *Theudas* dont il est parlé Act. V, 34. & suiv. *Joseph* parle aussi d'un imposteur nommé *Theudas*, qui ne parut en Judée, à ce que dit *Joseph*, qu'au tems que *Cuspius Fadus* fut Intendant de la Judée, sous l'Empereur Claude. Mais comme il paroît par Act. V, 36. qu'il y eut un *Theudas*, qui abusa de la crédulité des Juifs, vers l'an XXVIII, j'ai crû, après Mr. Valois, sur *Eusebe*, H. Ec. Liv. II. c. 11. que *Joseph* s'est trompé, dans la date de ce fait. D'autres, en faveur de *Joseph*, ont supposé qu'il y avoit eu deux *Theudas*, l'un du tems de Jesus-Christ, & l'autre du tems de Claude. Je ne trouve pas *Joseph* si exact, ni si digne de foi, que de dire, en sa faveur, qu'il y a eu deux *Theudas*; l'un sous Tibere, dont il est parlé dans les Actes, & l'autre sous Claude. Il s'est conduit, avec trop peu de sincérité, à l'égard des commencemens du Christianisme, dont il
n'a

n'a pas dit un mot sur le tems, où il en devoit parler, s'il avoit eu la moindre sincérité; pour lui pardonner, & chercher des moyens d'excuser les fautes qu'il a faites, par des suppositions, qui ne sont fondées sur rien. Sans l'entêtement de quelques Savans, qui s'étoient beaucoup trop coifez de lui; on auroit dit, sans détour, que ç'avoit été en Prévaricateur; qui avoit supprimé les commencemens du Christianisme, qu'il ne pouvoit pas ignorer; comme s'il n'eût pas été digne, qu'on en parlât. C'est une honte, que l'on cherche des moyen de l'excuser, dans son silence; après tant de fautes, qu'il a commises dans l'Histoire des Juifs, depuis le commencement du monde jusqu'à son tems. J'ai voulu parler ici, avec quelque franchise, contre un homme, qui n'en avoit guère.

Dans le Chapitre suivant, Mr. Lardner traite de l'Imposteur Egyptien, dont-il est parlé Act. XXI, 48. qui avoit fait une sédition, & emmené dans le Desert quatre mille Brigands.

Joseph fait aussi mention de ce Brigand, tant dans ses *Antiquitez*, que dans son Ouvrage de la *Guerre Ju-daique*; & au lieu de quatre mille
hommes

hommes, parle de *trente mille*. Nôtre Auteur cite d'abord le Passage tiré de la Guerre Judaïque où il n'est parlé que de *quatre mille hommes*, Liv. II. c. 13. p. 5.

Nôtre Auteur remarque, en faveur de *Joseph*, qu'il y a pu avoir eu deux Séditieux, qui se nommoient tous deux *Theudas*. Il est sans doute que cela a pu être, & qu'il n'y a rien là de difficile. Il s'agit de savoir si *Joseph* a donné sujet de croire qu'il a été un Historien exact & ami de la Verité ; qui n'ajoute, ni ne retranche rien à ce qui est arrivé. On voit, au contraire, qu'il a supprimé tout ce qu'il savoit de la Naissance du Christianisme, & qui n'étoit nullement inconnu, au tems des Vespasiens. Les témoignages de *Tacite* & de *Suétone* font voir que *Jesus-Christ* & les Chrétiens étoient très-connus, en leur tems. Voyez *Tacite* Annal. L. XV. c. 44. & *Suétone* au Ch. XXV. de la Vie de Claude & au Ch. XVI. de celle de Neron, & *Pline*, dans ses Epitres Liv. X. Ep. 97.

Dans le Ch. VIII. nôtre Auteur traite d'un imposteur Egyptien, dont il est parlé Act. XXI, 78. & qui avoit assemblé *quatre mille hommes*, dans

dans le Desert , pour y faire une sédition. *Joseph* parle du même, dans son Histoire de la Guerre Judaïque Liv. II. c. 13. & dans ses Antiquitez Judaïques Liv. XX. c. 7. Mr. *Lardner*, après avoir rapporté une correction, par laquelle un savant homme a tâché de concilier Joseph avec S. Luc, remarque I. que le Commandant Romain demanda à S. Paul *s'il étoit cet Egyptien, qui s'étoit soulevé il y avoit quelques jours, & qui avoit mené au Desert trente mille Assassins?* Cette question ayant été faite, à Jerusalem, semble marquer que ces séditieux, ou au moins un bon nombre d'entre eux, étoient sortis de Jerusalem. En effet *Joseph* dit expressément que cet Imposteur étoit venu d'Egypte à Jerusalem & avoit persuadé à un bon nombre du petit peuple de le suivre, du lieu où ils étoient. Le Commandant parle de leur retraite dans le Desert. Cette circonstance se trouve aussi dans la première relation que *Joseph* qui le dit deux fois, & la narration de S. Luc le suppose, dans la question, qu'il fait à S. Paul. Leur contentement, en ces particularitez, mérite d'être remarqué; parce que c'étoit le fort de ces Chefs Séditieux
de

de périr avec un bon nombre de leur monde. IV. Le trouble, que causa cet Egyptien, arriva pendant que Felix étoit Gouverneur de la Judée; de sorte qu'il ne se souleva, que peu de tems avant que S. Paul fût arrêté à Jerusalem; & qu'il pouvoit être en effet encore en vie, en ce tems-là. Ainsi il n'y avoit rien d'absurde, dans la demande du Commandant Romain. V. Joseph dit que tout le Peuple de Jerusalem étoit pour Felix, dans la pensée de se défendre contre ces séditieux, excepté la plus basse Populace. VI, Il y a une ressemblance remarquable, entre le Commandant Romain des Actes & celui dont parle Joseph. Le Commandant Romain demande, dans les Actes, à S. Paul, s'il étoit cet Egyptien &c. Ni S. Luc, ni Joseph n'ont dit le nom propre de ce séditieux. Felix attaqua les Partisans de cet Egyptien; & les défit, mais leur Chef échappa. Cela sert à confirmer l'Histoire des Actes.

Mr. Lardner a mis une Conclusion à la fin de son Ouvrage, où il témoigne qu'il est persuadé d'avoir exécuté ce qu'il s'étoit proposé, ou d'avoir montré que la narration des Autens

Sacrez, concernant les choses & les personnes, dont il s'agit, se trouvent avoir été confirmées, par les meilleurs Auteurs: J'ai néanmoins peur que bien des gens ne veuillent pas mettre *Joseph*, sur lequel il s'appuye si fort, au rang des meilleurs Historiens. La maniere, dont il raconte diverses Histoires, qu'il n'a pû tirer, que des Livres Sacrez, fait bien voir qu'il ne faut pas trop se fier à sa narration, & n'admettre ce qu'il dit, que seulement autant que cela est conforme aux Livres Hebreux. Il y a bien de l'apparence que ce qu'il dit, au de là de ce que l'on y trouve, sont des fables Rabiniques. Ceux, qui l'ont publié, auroient bien fait d'en avertir leurs Lecteurs.

Mr. *Lardner* dit, dans sa Conclusion, qu'il n'y a rien, dans les Livres du N. T. qui ne soit conforme au tems, auquel on suppose qu'ils ont été écrits. On voit, dans ces Auteurs, une connoissance de ce qui arriva, en ce tems-là, qu'on ne trouve point dans les Auteurs polterieurs. *Nous sommes assurez par là que les Livres sont bien des Auteurs, dont ils portent le nom, & qu'ils ont été écrits par des gens, qui vivoient du tems, que les choses sont arrivées, & dont ils ont donné l'Histoire, un peu de tems après.*

„ Il n'y a personne, qui ne sente
„ bien combien il est difficile, pour
„ les plus savans, les plus pénétrants,
„ & ceux qui prennent le plus de soin,
„ d'écrire, comme un Auteur, qui a
„ écrit avant eux; sans faire connoître
„ le tems, où ils ont écrit, par
„ quelques bévuës concernant les choses
„ du tems, auquel ils les placent;
„ ou par des allusions aux opinions,
„ ou aux coûtumes, qui se sont établies
„ depuis; ou par quelques expressions,
„ qui n'étoient pas encore établies
„ en ce tems-là. Il est difficile
„ d'éviter cela, même en un petit
„ Ouvrage; quand ce seroit un Traité,
„ touchant des matières spéculatives.
„ Mais le danger est beaucoup plus grand,
„ quand l'ouvrage est plus grand,
„ sur tout si c'est une Histoire, ou qu'il
„ s'agisse de caractères, ou de coûtumes.
„ Il est encore plus difficile de soutenir,
„ dans un Ouvrage composé de diverses
„ piéces, écrites, selon toutes les apparences,
„ par diverses personnes. Bien des gens
„ voudroient tromper, mais personne n'aime
„ à être trompé. C'est ce qui fait qu'on
„ ne voit guère, que cette fourberie
„ réussisse.

„ Le volume du Nouveau Testament

„ ment est composé de diverses pié-
 „ ces, qui sont attribuées à huit per-
 „ sonnes différentes, & il y a une très
 „ grande apparence qu'elles sont de
 „ ces divers Auteurs. Il y a de petites
 „ différences, dans la narration de quel-
 „ ques traits, qui n'y seroient point; si
 „ toutes les pièces venoient d'une seu-
 „ le main, ou qu'elles eussent été com-
 „ posées de concert. On y voit de di-
 „ vers styles, selon la diversité des
 „ personnes & elles sont représentées,
 „ selon leur caractère particulier;
 „ dont quelques-unes ne font pas con-
 „ noître une grande profondeur de gé-
 „ nie. On y voit les caractères de per-
 „ sonnes d'un plus haut rang, & d'au-
 „ tres d'un plus bas, dont les manie-
 „ res sont très-bien soutenues. Il y a
 „ des choses, qui se sont passées en
 „ diverses villes & en plusieurs Pro-
 „ vinces, & il y a des allusions à une
 „ grande diversité de personnes & d'o-
 „ pinions de personnes de différen-
 „ tes Nations, sectes, ou opinions.
 „ Tout cela est écrit sans affectation,
 „ avec une très-grande simplicité,
 „ très-clairement, & confirmé par
 „ d'autres Auteurs, dont l'autorité est
 „ hors de doute.
 „ S'il est difficile, pour une per-
 „ sonne

3, sonne, qui ait du savoir & de l'ex-
3, perience, de composer un petit traité
3, sur une matiere de spéculation; en
24 un style plus ancien; que celui qui
24 étoit en usage de son tems; il est
24 presque impossible qu'un Ouvrage
24 d'une longueur considerable, con-
24 sistant en plusieurs parties, où l'on
24 voye une grande varieté de faits
24 historiques; plusieurs caracteres,
24 principes, & costumes de diverses
24 nations, & de pais éloignez les uns
24 des autres; de personnes de divers
24 ordres, & de differens partis; il est,
24 dis-je, presque impossible que cela
24 fût exécuté par huit personnes, qui
24 ne seroient pas savantes, pour la
24 plupart, & cela sans concerter entre
24 elles.

On pourroit peutêtre nommer cela
une démonstration, si quelques per-
sonnes trop bouillantes n'avoient pas
abusé de ce mot; en nommant ainsi
des choses, qui n'ont qu'une légère
probabilité. Mais encore qu'on ne
puisse pas donner une démonstration
rigoureuse, pour prouver que ces pie-
ces sont bien de ceux, dont elles por-
tent le nom; néanmoins il est tout à
fait incroyable, que la chose ne soit
comme on l'a dit.

L'Auteur réduit ses conclusions à ces trois : *Si les Livres du Nouveau Testament ont été écrits, par des personnes, qui ont vécu avant la prise de Jérusalem; c'est-à-dire, s'ils ont été écrits dans le tems, auquel on sçait qu'ils l'ont été, les choses qu'il y a sont vraies.* Si leurs Auteurs n'eussent pas raconté des choses de fait, personne ne leur auroit ajouté foi; dans un tems, & dans un país, où l'on disoit que ces choses étoient arrivées; on les auroit traités de menteurs. On s'en peut convaincre, en supposant qu'il se fit quelque chose de semblable, de nôtre tems; & que l'on fût convaincu que ce que l'on verroit en certains livres, seroit faux; ils ne seroient assurément pas reçus.

Si l'Histoire du Nouveau Testament est croyable, la Religion Chrétienne est vraie. Si les choses, qui y sont racontées, comme faites par Jésus-Christ & par ceux qui l'ont suivi, par un pouvoir qu'il leur avoit donné, ne prouvent pas qu'il étoit venu de la part de Dieu & que la doctrine étoit véritable & divine, rien ne le peut prouver; vû ce que Jésus a fait par sa vie, par ses souffrances, & ensuite par son exaltation; il ne lui manqua rien pour prou-

Ver qu'il étoit le Messie, qui avoit été promis, dans le Vieux Testament.

Par le consentement des Auteurs des Livres de ce recueil, avec les Anciens Auteurs, nous sommes non seulement assurez que ces Livres sont veritables; mais encore qu'ils sont venus jusqu'à nous, sans dépravation, qui soit considerable. S'il y en avoit, on les pourroit appercevoir.

Il y a eu, dans tous les Ages du Monde, parmi tous les hommes, un très-grand penchant à avancer leurs imaginations, par des fourberies. Les Payens, les Juifs & les Chrétiens s'en sont servis, pour soutenir de fausses Histoires, leurs systèmes de Religion, & leurs intérêts politiques. Dans cette vuë, on a supposé des Livres entiers, pour soutenir des Fables, & l'on a inferé des passages supposez, dans ceux dont la verité & l'authenticité étoient reconnues. Plusieurs des Auteurs Chrétiens du second & du troisième Siècles, & des suivans, ont eu une fausse idée de l'état de la Judée; entre la naissance de Jesus-Christ & la destruction de Jerusalem. Mais le consentement des Anciens Auteurs, avec ceux du Nouveau Testament fait voir, que

ces Livres n'ont pas été corrompus, & qu'ils n'ont pas été supposés, par les Chrétiens, conformément à leurs sentimens particuliers.

C'est une marque sûre, que la plupart des Chrétiens ont eu un profond respect, pour ces livres; & quand les Chrétiens, ou au moins ceux, qui faisoient profession de l'être, furent malheureusement divisez en plusieurs sectes; elles veilloient l'une sur l'autre, pour empêcher qu'aucune ne les corrompît. La Providence a si fort veillé sur la conservation des Livres des Apôtres, que malgré les divisions des Chrétiens, ils se sont conservez sans corruption considerable, plus de quinze siècles.

Enfin nôtre Auteur a joint encore aux pieces, dont nous venons de parler, un *Appendix*, où il tâche de déterminer le tems de la mort d'Herode le Grand. L'Auteur en avoit parlé, dans le Chap. III. de ce Volume, mais la matiere étant un peu embarrassée, il a entrepris de la traiter de nouveau, & en moins de mots, qu'il n'avoit fait au Ch. III. de ce Tome. Il y a trois principales opinions, touchant le tems de la mort d'Herode. La premiere est de ceux, qui croient qu'il mour-

mourut un peu avant la Pâque de l'an Julien XLII. & DCCL. de Rome D'autres placent sa mort au 25. de Novembre de la même année. D'autres veulent qu'elle soit arrivée, un peu avant la Pâque de l'an de Rome DCCLI.

Mr. *Whiston* est pour le second sentiment, qui n'est fondé que sur le Calendrier des Juifs, qui placent la Mort d'Herode, au même jour. Mais on ne peut faire aucun fonds, sur ce Calendrier.

Il est certain qu'Herode mourut, un peu avant une Pâque Judaïque, selon le rapport de *Joseph*, de la Guerre des Juifs Liv. II. c. 1. Antiquitez Judaïques Liv. XVII. c. 19. Archelais célébra la Pâque, après la mort de son Pere; ce qu'il n'auroit pas fait, si la Pâque eût été encore éloignée. Il aspirait à la succession de son Pere, & il avoit beaucoup d'ennemis, qui pouvoient prévenir Auguste contre lui. Herode Antipas avoit, dans un Testament antérieur de son Pere, été nommé, pour lui succéder, & il prétendoit que ce Testament fût encore valide. Cependant les Juifs demandèrent à Archelais, qu'il voulût se déclarer leur Roi. Mais il refusa

F 3

de

de le faire, parce que le Défunt avoit laissé Auguste maître de la succession.

Etant donc allé à Cesarée, il y trouva *Sabinus*, Intendant de la Syrie, qui étoit venu promptement, pour se saisir des thrésors d'Herode, afin de les garder, pour Auguste. Néanmoins par l'intercession de *Varus*, Gouverneur de Syrie, qui se trouva à Cesarée, il obtint qu'il n'iroit pas plus loin. Mais quand *Archelaüs* fut parti, il alla à Jerusalem, où il régla tout comme il le trouva à propos, sans avoir eu aucun ordre de Rome. Si Herode eût été mort deux, ou trois mois auparavant, on auroit déjà reçu, en Judée, des ordres touchant ce dont il s'agissoit. Si Herode avoit été mort un mois auparavant, un Intendant aussi vigilant, que *Sabinus*, se seroit rendu plutôt à Jerusalem. Quoi qu'on n'ait pas insisté là-dessus, c'est une preuve claire que, selon *Joséph*, Herode n'étoit mort, que peu de tems avant Pâque.

On prouve que ce fût la Pâque de l'année de Rome DCCL. de la 42. Julienne, de la maniere suivante. La maladie d'Herode étoit beaucoup empirée, lors que l'Aigle d'Or, qu'il avoit

avoit fait mettre dans le Temple, fut abatu. Les Rabbins avoient poussé leurs Disciples à l'abatre, quand on avoit reçu à Jerusalem la nouvelle qu'Herode étoit *mourant*, comme il y a dans les Antiquitez Liv. XVIII. n. 1. ou même *mort*, comme il y a dans les Antiquitez Liv. XVII. c. 6. n. 3. Les Rabbins, qui avoient fait abatre l'Aigle d'or, furent pris & emmenez à Jericho, où Herode étoit. On y tint un Conseil, où ils furent examinez. Herode étoit si mal, qu'il ne pouvoit pas se tenir debout; néanmoins la colere, où il étoit, lui donna quelque force; de sorte qu'il se fit porter au Conseil, en Chaise, comme *Joseph* le témoigne aux lieux; que l'on a marquez.

Après cela, ces Rabbins furent brulez vifs, & cette même nuit, il y eut une Eclipsé de Lune, qui, selon les calculs astronomiques, arriva le 13. de Mars; comme on le peut voir dans la Chronologie de *Petau*, sur l'année de Rome DCCL. Après cela, la maladie d'*Herode* alla de mal en pis, La Pâque des Juifs fut cette année le 11. d'Avril. Depuis le 13. de Mars, jusqu'au 11. d'Avril, il y eut assez de tems, pour que ce que dit *Joseph*,

de ce tems-là, ait pû arriver, entre l'Eclipse & l'arrivée d'Archelaüs à Jerusalem, pour y célébrer la Pâque.

Dans l'Histoire de la Guerre Judaique Liv. II. c. 7. n. 7. *Joseph* dit qu'Archelaüs mourut, la neuvième année de son regne. On pourroit recueillir de là qu'Archelaüs regna neuf années complètes, & qu'il fut banni la dixième. *Dion* place ce bannissement à l'an DCCLIX. de Rome; si Herode ne mourut qu'au commencement de l'année DCCLI. de Rome, la neuvième année du Regne d'Archelaüs n'aura pas pû être complète, l'année DCCLIX. de Rome. Mais si l'on suppose qu'Herode mourut, au commencement de l'année DCCL. *Joseph* & *Dion* seront d'accord. Outre cela, *Joseph* dit que *Quirinus* se saisit des Etats d'Archelaüs & finit le Dénombrement de la Judée, trente sept ans après la défaite d'Antoine à Actium, par *Cesar Auguste*. La victoire d'Actium fut remportée le 2. de Septembre de l'an de Rome DCCXXIII. C'est pourquoi la 37. année commença le 2. de Septembre, l'an de Rome DCCLIX. & finit le 2. de Septembre DCCLX.

Supposé donc qu'Herode mourût, au commencement de l'année de Rome DCCL. *Joseph & Dion* seront encore d'accord, en cela, entre eux. Il y a néanmoins une grande difficulté, en cette opinion; car *Joseph* dit, en deux endroits, qu'Herode regna trente quatre ans, après la mort d'Antigonus, & qu'à trente sept ans, il fut déclaré Roi par le Senat. Voyez la *Guerre Judaique* Liv. 1. ch. dernier & les *Antiquitez Judaiques* Liv. XVII. c. 8. n. 1. Il place la déclaration du Senat, en faveur d'Herode, à l'an de Rome DCCXIV. & la mort d'Antigonus à l'an DCCXVII. de la même Ville. Il y a encore un troisième sentiment, qui suppose qu'Herode mourut, peu de tems après la Pâque de l'Année de Rome DCCCLI. Mais cette opinion ne laisse pas d'avoir de grandes difficultés.

L'Auteur juge que ses Lecteurs comprendront, par des particularitez qui se trouvent dans *Joseph* & dans *Dion*, qu'Herode ne mourut pas avant l'an de Rome DCCL. qu'il ne survécût pas l'an DCCCLI. & qu'il mourût un peu de tems avant la Pâque de l'une ou de l'autre de ces années. Si Herode mourut l'an DCCL, il mourut

trois ans & neuf mois, avant l'Ere Commune ; qui commença le 1. de Janvier de la fondation de Rome: DCCLIV. S'il est mort, dans le même tems, l'an DCCLI. il sera mort environ deux ans & neuf mois avant la même Ere. L'Auteur n'ose pas prononcer laquelle de ces deux opinions est la véritable. Mais la diversité des sentimens n'est pas si grande, qu'il faille nécessairement en préférer l'un à l'autre.

ARTICLE V.

INSCRIPTIO SIGEA antiquissima, susceptorum exarata. Commentario cum Historico, Grammatico, Critico, illustravit EDMUNDUS CHISHULE S. T. B. Regia Majestati à sacris. Accessit ejusdem de Nummo CKΩHI. inscripto Dissertatio. In 8. pagg. 360. À Leide chez Lan-gerak MDCC. XXVII.

L ne feroit pas possible de donner un Extrait régulier de ce Livre, sans donner les figures des anciennes lettres Greques, qui se voyent dans l'Inscription, dont il s'agit, & met-
tre

tre beaucoup d'autres choses ; qui ne s'entendroient point, par la plupart des Lecteurs. Celui qui a donné au Public l'Inscription de *Sigée* (*Sigéum*) montre que c'est le nom d'un Promontoire de la Troade, & d'une petite ville maritime bâtie sur la côte. On y a trouvé un bloc de marbre blanc, où l'on voit une Inscription, en anciennes Lettres Ioniques, dont la première ligne va de la droite à la gauche comme nous faisons, & la seconde de la gauche à la droite & ainsi du reste ; ce qu'on appelle *βυσσόφωνον* ; c'est à dire, qui sont rangées conformément au mouvement des boeufs, qui labourent un champ, premièrement en allant de la droite à la gauche, & en revenant de la gauche, & marchant toujours ainsi jusqu'à ce que le champ soit tout labouré. L'Interprete de cette Inscription a pris soin de la faire graver, avec soin & même d'autres. S'il avoit pris un peu plus de peine à mettre en ordre sa matière, & à l'exprimer comme ceux qui se sont appliquez aux Belles Lettres ont accoustumé de le faire ; il auroit fait plaisir à ses Lecteurs, qui ont autrement de la peine à le suivre. Les fautes d'impression qu'il

qu'il y a de surplus, au moins dans l'édition de Leide, car nous n'avons pas vu celle de Londres, ne sont pas agréables.

L'inscription, que l'on voit d'abord, n'est pas celle dont il s'agit, mais celle qui est rapportée sur l'Article XVII. On la voit, en petits caractères rangés à l'ordinaire à la p. 4. On lit d'un côté ces mots, écrits en lettres capitales, que nous mettrons en petites lettres.

Φανοδικο: ειμι: του
 αρμοκρατος: το: προκο
 νησιο: καγω: κρατερω
 κωπιστατων: και ηθ
 μον: ες πρυτανειου: ε
 δοκα: μνημα: σιγει
 ευσι: εαι: δε: τι: παρ
 ω: μελεδαινειν: εω
 σιγειεις: και: με: εποι
 ησεν: ο αισωπος: και.
 ο: αδελφοι.

C'est à dire: Je suis Phanoδικος, fils d'Hermocrate Proconesien, & j'ai donné une coupe, & son assiette & le couloir, pour le Prytanée, en mémoire (de moi) aux Sigéens. Si je venois à mourir, je laisse d'avoir soin de cela aux Sigéens

Sigéens. Esope & ses freres m'ont fait.
Il y a, sur un autre côté du marbre, une semblable Inscription. Il semble qu'il y a eu sur ce marbre une statue, que les Statuaires ont comme introduite disant qu'elle étoit la statue de Phanodique, fils d'Hermocrate Proconnesien, & ce qui suit.

Mr. *Chisbull* explique d'abord, en peu de mots, l'Inscription, sans rapporter les passages des Anciens, sur lesquels il appuie son Explication. Mais il met en suite les preuves de ce qu'il a dit, & cite au long les passages des Anciens en Grec & en Latin, dont il a eu besoin pour prouver ce qu'il a avancé, dans les notes plus courtes. Il y rapporte tout au long un Décret de ceux de Sigée, en l'honneur d'*Antiochus*, surnommé *le Sauveteur*, en Grec *Soter*; qui a été apporté à Londres par un Ambassadeur d'Angleterre à la Porte.

Nous parcourrons tout cela, en peu de mots, afin qu'on voie l'utilité qu'on peut retirer de cette sorte de recherches.

Les Lettres du Marbre de Phanodicus ne sont que celles, qui furent en usage chez les Grecs, dans les tems les plus éloignez. En ces tems-là il n'y avoit

droit être un Edipe pour l'entendre. *Mrs Dacier, & Martinus* n'étoient rien moins que devins. Mais *Jean de Croi*, qui étoit, il y a environ cent ans, Professeur en un Collège Réformé, à Nimes en Languedoc, & qui étoit un fort savant homme, l'avoit remarqué, dans ses *Observations Sacrae & Historicae*, Ch. IX. & averti le premier; qu'au lieu de *Teposon*, il falloit écrire; *toëporchon*, en Grec *τὸ ἐν ὀξων*. Outre les remarques de *De Croi* sur le Nouveau Testament, que nous avons, il en avoit promis une suite, qu'on dit avoir été en ses papiers. Mais en ces lieux-là, on n'estime nullement ce qui s'appelle Belles Lettres.

Après cette petite digression, en faveur d'un homme, qui avoit plus de savoir, que de réputation; il faut revenir à notre Auteur.

Il remarque qu'il y a dix Lettres, dans le Monument de Sigée, qui sont écrites à l'antique, comme on le verra, dans la planche qu'il en a donnée. Il n'y a que le *θ* & le *ϑ*, dont on attribue l'invention à Palamede, qui y manquent.

Cela ne me paroît pas fort vraisemblable. Le *Teth* Hebreu, ou Phénicien est une ancienne consonne de cette Langue, qui ne diffère, dans le son, du

Theta

Tbeta Grec, qu'en ce que ce dernier est une Consonne aspirée, au lieu de ce que, dans la Langue Phénicienne, *Tsb* n'est point aspirée. Mais il est fort commun, dans des langues voisines, que l'une aspire une consonne, & que l'autre ne le fasse pas. Nous écrivons en François *avoir*, qui vient d'*habere*, sans que la première syllabe soit aspirée; non seulement dans le mot Latin *habere*, mais encore dans les mots *have*, *hehve*, dont se servent les Anglois & les Hollandois. Le *X*. Grec est aspiré, aussi bien que le *Cb* de plusieurs Langues, comme dans le *Cbaph* Hebreu. Mais, comme le remarque l'Auteur, le *Gamma*, le *Lamda* & le *Sigma* ne different pas beaucoup dans la Langue Hebraïque. Mais il faut remarquer, en comparant les lettres Greques avec les Phéniciennes, qu'il faut tourner les lettres Greques & Latines, de la droite à la gauche.

Il est remarquable que l'on trouve, dans ce Monument, la figure de l'aspirée Heta, sans aucun son, que celui d'un Esprit doux, comme *Hadel-~~moi~~* pour *Adelphei*, freres. L'Auteur en rapporte encore d'autres exemples.

Il étoit encore remarquable, que les Voyelles *•* & *•* se prenoient pour des Voyel-

Voyelles courtes & longues indifféremment, au lieu que depuis on a employé l'H pour un E long & l'Ω pour un o long; sans mettre aucune différence, qui marque lors qu'elles sont longues, ou courtes. Cela montre que cette Inscription est plus ancienne qu'*Euclide*, Archonte Athenien, & que *Simonide*; Poète plus ancien que celui qui est communément ainsi nommé. Il y eut un *Simonide*, qui commença à se servir constamment de l'Eta, H, pour marquer un E long, & de l'Ω pour un o long. Les Ioniens adopterent cette Orthographe cinq cens ans, avant *Jesus-Christ*. Les Atheniens demeurèrent cent ans de plus, avant que de s'en accommoder; d'où vient que dans les Historiens les *Lettres de Cadmus* se confondent avec les *Attiques*. Mais enfin les Atheniens, persuadés par ceux de l'île de Samos, sous la Magistrature de l'Archonte *Euclide*, reçurent, par autorité publique, le nouvel Alphabéth des Ioniens. *Callistrate* le forma à Samos, & le réduisit à l'état, où il a été depuis ce tems-là. Ce n'est pas que des Particuliers ne se servissent de l'Alphabéth Samien, avant cet établissement, comme on le fait voir par l'exemple d'*Euripide* & de *Platon*.

Une

Une autre preuve de l'Antiquité de cette Inscription, c'est que le Genitif terminé en *u*, selon l'Orthographe reçue, s'y termine par un *o*, en omettant l'*Hypsilon*, qui y a été ajouté depuis; ce que l'on confirme, par l'autorité d'*Athenée* & de *Quintilien*. On confondoit encore *u* & *u*, comme il paroît par cette même inscription.

Nôtre Auteur confirme cela, par la fameuse Inscription d'*Herode l'Athenien*, que l'on déterra dans la Voie Appienne, au siècle passé, & dont *Saumaïse* publia l'explication à Paris, en MDCXIX. Quoique du tems d'*Herode l'Athenien*, qui a vécu au I. Siècle du Christianisme, on ne suivit plus cette orthographe, il ne laissa pas de l'imiter.

Mr. *Chishull* remarque, sur les Colonnes du Monument qu'*Herode* érigea à sa femme *Regille*, qu'on a mêlé parmi les Lettres Grecques *D, L, R;* par où on peut confirmer le sentiment de *Plin*, qui avoit prouvé, par une ancienne planche de cuivre, qui étoit à Delphes, que les Lettres Grecques sembloient fort aux Latines. Liv. VII. c. 57 & 58. *Gentium consensus tacitus primus omnium conspiravit; ut Jonum litteris uterentur. Veteres Græcos*

Græcas fuisse easdem penè, quæ nunc Latine, indicio erit Delpica Tabula antiqui ævis, quæ nunc est in Palatio, dono Principum, Minervæ dicata in Bibliotheca, cum inscriptione tali: Ναοὶ κἀ τῆς Τριώπης Ἀθῆναιος ἐπιθῆκεν. Il faut consulter là-dessus *Joseph Scaliger*, qui a fait une très-savante digression sur l'origine des Lettres, dans ses Remarques sur *Eusèbe* p. 110. de l'Ed. d'Amsterdam.

Notre Auteur fait ici trois remarques, sur les Colonnes du *Triopium*, qui est le nom de la Métairie d'Herode l'Athenien 1. que D, L & R, y paroïssent comme des Lettres Grecques. Mais on ne sauroit s'assurer si ce n'est point une phantaisie d'Herode, ou de l'Ouvrier qui a gravé ces lettres; & qui semble avoir mêlé les caracteres des deux Langues; ce qu'il n'auroit peut-être pas fait, s'il avoit été en Grece. Cependant on ne peut pas nier que la forme des Lettres Latines ne soit venue de celle des Grecs. *Forma*, dit *Tacite Annal. XI, 14.* cité par l'Auteur, *Litteris Latinis, quæ veterrimis Græcorum.* 2. Que le nom de *Triopium* donné par *Herode* à une Métairie, sur la Voie Appienne, a été tiré d'un Temple, ou d'un Promontoire de
Iste

l'île de Gnidos, d'où étoit Théagène, qui avoit été le Maître d'Herode *in Criticis*, dit *Philostrate*, dans sa Vie Ch. XIV. 3. Qu'il faut remarquer que la Lettre χ , qui a été inventée par *Palamede*, est faite comme une croix rectangle, pour imiter l'Antiquité. Si les Critiques, qui ont parlé de ces inscriptions de la Métairie d'Herode, avoient sù cela; ils ne seroient pas tombez dans les fautes, qu'ils ont commises. Il nomme, entre autres, le P. de *Montfaucon*, dont le savoir est connu de tout le monde, & qui a même fort étudié cette matiere, comme il l'a fait voir dans sa *Paléographie*. Il dit dans le Livre II. ch. 4. qu'il est surprenant que l'on trouve une Croix, pour marquer *κατά* mis au devant de *χθονίων*, en parlant des Dieux des Enfers. Mais cette croix ne signifie nullement *καταχθονίων*, mais est un *Chi* & l'on fait que les Dieux nommez *χθονιοὶ* sont les mêmes que les Dieux *καταχθονιοὶ*.

On peut être surpris de trouver un Monument, où les lignes sont comme des sillons, qui commencent à la droite en tirant à la gauche, & revenant de là à la gauche, en serpentant ainsi jusqu'à la fin, jusqu'au bout de

la matiere sur laquelle on écrivoit. On appelloit cela écrire *βυροφῶδον*, de la maniere dont les boeufs se tournent; parceque les bœufs commençant à labourer à la droite, ils tirent la charrue vers la gauche, jusqu'au bout du champ, & se tournent & labourent en faisant un sillon jusqu'au côté droit. C'est ce qui a fait dire que ce qui étoit écrit de cette maniere sur quelque matiere que ce fût, étoit écrit *βυροφῶδον*, en se tournant comme les beufs, en labourant.

Ce mot est cité, par *Etiennes* & par *Constantin*, sur l'autorité du seul *Hesychius*. Il se trouve néanmoins, dans *Pausanias* Liv. V. c. 12. où cet Auteur parle de cofres des Cypselides, ou descendans de Cypsele, qui fut depuis Tyran de Corinthe. Il dit que, dans un de ces cofres, il y avoit des Inscriptions en des caracteres anciens, écrites, comme on l'a dit *ou de la maniere dont les boeufs se tournent*. Il compare la disposition de ces lettres à la course, qui se faisoit en une carriere nommée *διὰυλα*, où l'on alloit non seulement jusqu'au bout, mais on retournoit sur ses pas, où l'on avoit commencé à courir.

On remarque que Solon, ami de
Peri-

Periandre qui étoit Cypselide & grand ami des Atheniens, & leur avoit assigné Sigée ; ayant été choiti arbitre, sur une contestation, qui étoit entre ceux de Mitylene, Ville de Lesbos, & les Atheniens ; sur la Ville de Sigée, que les uns & les autres prétendoient leur appartenir. Il se pourroit faire que Solon eût imité la maniere d'écrire des Orientaux, de la droite à la gauche, & de la gauche à la droite ; qu'il voyoit établie, chez les Cypselides. Les Eoliens mettoient aussi sur leurs Monoies des lettres renversées, comme l'Auteur l'a montré, dans son explication de l'Inscription Sigéenne, & dans les Notes, qui la suivent.

Il juge que cette Inscription pourroit avoir été faite avant Solon, ou au moins de son tems. Il est au moins, sûr qu'elle est plus ancienne que l'Archonte Euclide. On en voit encore des exemples, dans des Inscriptions Etrusques, & dans des Monoies des Eoliens.

Il y a aussi cela de particulier dans cette Inscription & dans plusieurs anciens Monumens Etrusques, que, pour distinguer les mots, il y a deux points après chaque mot, & quelquefois

trois, & quelquefois un. On peut voir par-là qu'en ce tems-là, il falloit être assez savant & judicieux, seulement pour lire correctement les anciens Monuments. Dans la suite du tems, on écrit plus distinctement & plus correctement. Mais comme les Ecrits les plus anciens & les plus respectés ont été d'abord écrits de cette manière, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des fautes; qui sont peut-être même plus anciennes, que l'on ne croit. L'Auteur fait plusieurs doctes remarques, sur la manière d'écrire & d'orthographier des Anciens, qui méritent fort d'être lues, par ceux qui peuvent entendre l'original; car on ne sauroit pas les faire entendre à ceux, qui ne savent que les Langues modernes.

On trouvera à la p. 22. & suiv. ou au §. XIII. un examen de l'ancien Alphabeth Grec, avec des remarques qu'on ne trouvera pas ailleurs, & d'autres sur la plus ancienne manière d'écrire des Ioniens.

L'Auteur a raison de dire, après les Anciens, que les Grecs, & en particulier les peuples de l'*Ionie*, qui n'est autre chose qu'une partie de l'*Asie Mineure*, qui a seule gardé le nom de *Javan*, ou d'*Ion* parmi les Hébreux, qui

qui écrivent ce mot par un *Jod*, un *V* ou *W* & un *Nun*, & qui renferme tous les Grecs. Comme les Grecs sont convenus, avec les Orientaux, qu'ils avoient tiré leur Alphabeth des Phéniciens, grands Navigateurs & qui eurent des Commis & des Magazins en Grece, en Italie & en Espagne, au moins sur les côtes de ces païs; il n'est pas étrange qu'ils aient porté par tout leurs caracteres. C'est ce que *Joseph Scaliger*, & *Samuel Bochart* ont mis hors de doute, tant par la chose même, que par les témoignages formels des Anciens. Nous en avons aussi traité, dans les deux premiers Articles du Tome XI. de la Bibliothèque Choisie.

Mr. Chishull a attaché vis à vis de la p. 51. de son Commentaire, l'Inscription Sigéenne, & l'a expliquée en suite en détail.

Selon le marbre, la Statue de *Phanodicus*, dit qu'elle est la statue de *Phanodicus* fils d'*Hermocrate* le *Proconesien*. *Proconese* étoit une île, vis à vis de *Cyzique*, où il y avoit de beau marbre, comme *Cellarius* l'a remarqué, dans sa *Geographie* Liv. III. 22.

L'Inscription commence par ces mots : Φαιοδικὸς εἰς τὸν Ἡρμοκράτους τὸ

προκονησιο, que l'on écrit dans la suite : Φανόδικος, ἐμὶ Ἐρμοκράτους Ἐπροκονησίῳ. Mr. Chishull croit qu'en parlant on disoit ἐμὶ pour εἰμὶ. Cela pourroit être, mais ce pourroit aussi être une faute du Sculpteur. Il juge encore qu'il falloit dire Ἐρμοκρατίος, pour Ἐρμοκράτης. Mais il semble que ce nom avoit au Nominatif Ἐρμοκράτης, comme Ἰπποκράτης, Ἰπποκράτης, & autres mots semblables. Néanmoins le Génitif Ionique se forme comme il dit. το προκονησιο, est visible pour Ἐπροκονησίῳ, quand l'Orthographe a été mieux réglée. On ne doit pas être surpris de voir ο pour ου. Cette Orthographe se conserva encore deux, ou trois siècles.

Phanodicus est un nom assez rare. On ne trouve ce nom, que dans *Dionogene Laërce*, aux vies de Thalès & de Bias, où il dit que c'étoit un Historien.

Pour celui, en l'honneur duquel l'Inscription a été faite, il étoit fils d'Hermocrate, & de l'île de Proconese. Il semble que pour quelque bienfait, dont les Sigéens lui étoient redevables, ils lui firent ériger cette statue dans leur *Prytanée*; qui est le nom de la Maison, dans laquelle le Magistrat
avoit

avoit accoustumé de s'assembler, dans les Villes Greques. L'Auteur montre aussi, par plusieurs exemples, que ce n'étoit pas une chose rare, dans ces sortes d'Inscriptions, de faire parler les statues, dans la Base sur laquelle elles étoient placées.

Καυο: κρατηρα: καπιστατον: και θρονος:
ες πρυτανειον: εδοκα (pour εδωκα) μητρας
σιγιστοι:

Comme celui qui a voulu renouveler cette Inscription, que le tems avoit endommagée, sur l'autre côté du marbre, a changé quelque chose aux mots, où il fait parler cette même Inscription à la troisiéme personne, & changé l'orthographe. Il y a υποκρατηριον pour επιστατον & πρυτανειον pour πρυτανειον, pour parler plus conformément à la Dialecte Ionique. Les Prytanées, outre leurs autres usages, servoient à donner à manger à des personnes illustres, à des Ambassadeurs, ou à d'autres. Pour cela il y avoit des Sales, qui étoient garnies de tout ce qui étoit nécessaire, pour bien couvrir une Table, comme de vaisselle d'or & d'argent. Sur qu'on cite un passage de Tite Live Liv. XLI. 20. où il est dit que Persée, Roi de Macedoine, avoit donné au Prytanée de Cyzique autant

de Vaisselle d'Or, qu'il en falloit pour couvrir une table.

Dans cette Inscription, on trouve entre la Vaisselle, dont il s'agit. ce qu'on appelle *Crater*, qui est comme on fait, une grande coupe. Ce qui soutenoit cette coupe étoit nommé, si l'on en croit l'Inscription, *ἐπίσκατον*, mais un autre Sculpteur a mis *υποκρητηριον*, qui signifie *une souscoupe*, comme nous parlons présentement; mais qui ne se trouve dans aucun Auteur Grec, que l'on sâche, non plus qu'*ἀπίσκατον*. Mr. *Chishull* auroit pû mettre ici l'explication du mot *ἠθμός*, qui se trouve dans l'*Etymologicum Magnum*, où l'etymologie de ce mot se trouve plus au long, & appuyée de plus d'exemples. C'est proprement ce qu'on appelle en quelques lieux de France, *une Passoire*; qui est un Vaisseau creux de métal percé de petits trous, par où l'on fait passer une liqueur chargée de quelque autre corps, qui ne peut pas passer par ces trous, par où la liqueur passe librement. Voici les mots de l'Étymologique qu'on auroit bien pû mettre ici : *ἠθμός, καὶ ἀθέμιον, ἐργαλίον ἀφαιτηριῶδες παλαιῆς τεύχαις, δι' ἃ τὸ ὑγρὸν εἴωθε ἀφαιρεῖται τῶν παχυτέρων, ὡς φησι Μετακράτης ἐν Ἐργωνῶν.*

ἠθμός

Ἡθμῶν δ' ὡς πάροιθε ἀφ' ἀρκάζει ἰόν αἶετ
 Ἀφρον, ὡς δὲ τὸ ἦθω.

Καὶ ὡς Νικάνδρου :

Οὔρον δ' ἀπηθήσομαι.

Καὶ Ἀριστοφάνης δὲ ἀπὸ βιβλίων ἐπή-
 θαν. δὲ γὰρ ἦθω, ἦσω, ἦμῶς καὶ
 ἦθμός, δι' ἃ διηθεύεται καὶ ἀλγευδάζεται.

Je ne traduirai pas cela en François, parce qu'il n'y a que ceux qui entendent le Grec, qui en puissent profiter; & ces gens-là n'ont pas besoin de ce secours, pour entendre ces mots. Les Latins ont appelé cela *Colum. Phanodicus* après avoir dit ce qu'il donnoit aux Sigéens, les charge que, s'il lui arrivoit quelque accident, (c'est à dire, à sa statue) d'en avoir soin, *μελεδαιεν εν*. Notre Auteur croit, avec grande apparence, qu'il y a deux Lettres, qui manquent en ce dernier, & qu'il y avoit *ἦθω*, c'est à dire, je dis, j'ordonne, moi qu'on trouve souvent dans *Homere*, en ce sens-là. Je soupçonnois qu'il pourroit y avoir eu *ἰάνω*, c'est à dire: je laisse ce soin aux Sigéens; pour dire qu'après le présent, dont on a parlé, à ceux de Sigée, *Phanodicus* croyoit avoir droit de les charger du soin de sa statue; c'est-à-dire, qu'ils ne permettroient pas
 G 5 qu'on

qu'on l'abatît, ou qu'ils la releveroient, si cela étoit arrivé.

Il y a à la fin *και με ποιησεν ημισωπος και ηαδελφοι*, que l'on a depuis autrement écrit ainsi : *και με εποίησεν ο Αἰσωπος και οι αδελφοί*. Dans le 2. mot on voit à la troisième syllabe *εισεν* pour *πειν*, ce qui peut faire comprendre que *η* & *ει* faisoient un même son, ou approchant de l'I.

Enfin la statue de Phanodicus déclare qu'elle avoit été faite, par *Esope* & *ses Freres*. Ce sont les noms de Statuaires de ce tems-là. Notre Auteur a du penchant à croire que cet Esope étoit le même, qui a inventé ou perfectionné l'art d'enseigner, aux hommes, leurs devoirs, par ce que nous appelons *les Fables*. C'est une invention des Orientaux, comme il paroît par les instructions de cette sorte, que l'on trouve dans l'Ancien Testament. Les Grecs & les Latins ont aussi eu beaucoup de penchant à s'instruire les uns les autres, par ces sortes d'histoires, comme elles le paroissent, mais qui sont des maximes de Morale ; qui s'insinuent d'autant mieux dans l'esprit, qu'elles cachent les instructions qu'elles renferment, sous l'écorce des *Fables*. Mais quoi que le Moine *Maximus*
Pla-

Planudes ait bien débité des faussetez du bon *Esope*, il n'a dit nulle part, qu'il ait été Statuaire.

On trouve en suite un recueil de témoignages des Anciens, qui peuvent servir à prouver diverses choses; que l'Auteur a dit, en passant, dans les Notes précédentes; soit pour confirmer, soit pour suppléer ce qui en a besoin.

Outre cela, il y a un petit *Appendix* des Notes, sur l'Inscription de *Sigée*. Mais on voit après cela une Résolution des *Sigéens*, à l'honneur d'*Antiochus* surnommé *Soter*, ou *Sauveur*; que le Senat de *Sigée* lui donna, sur quoi il y a de bonnes Notes.

Enfin l'Auteur a mis une Dissertation sur une ancienne Monoie, où on voit ce mot *CXIII*. avec quelques figures, qu'on verra dans le titre du Livre. On ne pourroit donner une juste idée des pieces, dont on vient de parler, sans les copier en bonne partie; ce qu'on ne pouvoit pas faire sans remplir deux ou trois Tomes de cette *Bibliothèque*. Après tout, il vaut toujours mieux recourir à l'Original; que les Amateurs des Antiquitez liront, sans s'ennuyet. Il y a ici tant de choses, qu'on n'avoit

point vuës dans le *Tbrésor des Antiquitez Greques*, auquel l'Auteur ne la sse pas de renvoyer ses Lecteurs. Il parle, entre autres choses, des Inscriptions, qui se trouvent en caracteres Romains, pour la plûpart, mais écrites en Langue Etrusque. Il y en a assez, non seulement dans le Recueil des *Antiquitez Greques*, de Mr. *Gronovius* T. XII. mais encore dans celui de *Gruter*; mais personne n'a pu rien découvrir, dans cette Langue.

ARTICLE VI.

THESAURUS JURIS ROMANI
continens varia meliorum Interpretum Opuscula, in quibus **JUS ROMANUM** *emendatur, explicatur, illustratur; itémque* **Classicis, aliisque Auctoribus** *haud rarò lumen accenditur, cum* **Præfatione** **EVERARDI OTTONIS** *Idi & Antecessoris. Tomus III. in fol. A Leide chez Jean Vander Linden le Jeune. MDCCXXVIII. in folio avec une Préface de 40. pagg. après quoi suivent les Traitez imprimez en 1820. colonnes.*

CE

CE Volume est composé des piéces de treize Jurisconsultes, outre la Préface de Mr. *Ottor*; qui en a mis à la tête une assez longue, pour faire connoître les Jurisconsultes, dont les Ecrits forment ce Volume. Nous les parcourrons légèrement, car il n'est pas possible de s'y étendre, à cause de la variété des sujets & de l'étendue des matieres.

I. Nous commencerons par la Préface de l'Editeur, où il nous apprend diverses choses des Ouvrages, qui ne sont pas connues de tout le monde. Il commence par *Jaques Godefroi*, parce que l'on voit, à la tête de ce Tome, les plus anciens Recueils du Droit Romain, qu'il appelle: *Quatuor Fontes Juris*. L'Editeur commence par les loüanges de ce Docte *Jurisconsulte*, fils d'un autre, qui s'étoit aussi rendu recommandable dans sa Profession. Il avoit eu un Ayeul, nommé *Léon Godefroi*, qui étoit un Homme de Robe, comme on parle en France, & Juge du Châtelet. Il eut pour fils *Denys Godefroi*, qui se rendit célèbre, par son grand savoir dans le Droit, & particulièrement par son Edition du *Corps du Droit*, avec ses

remarques, qui a été rimprimée plusieurs fois. Dans les tems fâcheux des persecutions, que l'on exerçoit contre les Réformez, en France, il se retira avec sa Femme à Geneve, & y eut encore deux fils, *Theodore & Jaques*. Il alla depuis à Heidelberg, où il fut Professeur en Droit. Theodore retourna en France, où il avoit beaucoup de Parens, & même d'une qualité distinguée. Jaques alla au contraire à Geneve, où il enseigna le Droit & entra ensuite dans les Charges de l'Etat, Mr. *Otton* parle de ses divers Ouvrages, & particulièrement de ses *Quatuor fontes Juris Civilis*, qui sont la premiere piece de ce Volume; de son *Code Théodosien*, qu'*Antoine de Marville*, Professeur dans l'*Université* de *Valence* en *Daupiné*, qui acheta la Bibliothèque de *Godefroi*, après sa mort, & dont il donna, à ee que j'ai plusieurs fois ouï dire, six mille Ecus. La plus considerable piece, qu'il y avoit, étoit le *Code Théodosien*, avec les notes de *Godefroi*, que l'Auteur n'avoit pu faire imprimer, pendant sa Vie; dans une Ville, où cette sorte de choses étoient trop méprisées. Ce grand Ouvrage, si utile pour l'His-
toire

toire Ecclesiastique, aussi bien que pour le Droit Romain, trouva aussi à peine des Libraires, qui le voulussent imprimer. Il ne parut, que l'an MDCLXV. chez *Huguetan & Ravand* en 6. Volumes in folio. La verité est que les Loix concernant la Religion, qui sont en ce Recueil, aussi bien que dans le Code Justinien, ne font pas toujours honneur aux Chrétiens. On le peut voir, par la dernière piece de ce Recueil, qui est le Livre XVI. où sont les Loix qui regardent les Personnes & les Choses Ecclesiastiques : *De iis, que pertinent ad personas & res ecclesiasticas*; par où l'on voit deux choses; l'une est que les Chrétiens Orthodoxes de ce tems-là n'étoient guère plus humains, envers les *Payens & les Héretiques*, qui ne laissoient pas de se dire Chrétiens; mais qui s'éloignoient, tant soit peu, des sentimens canonizer par les Conciles, & autorizer par les Empereurs; & n'étoient guère mieux traitez par les Orthodoxes, que les Chrétiens eux mêmes l'avoient été sous les Empereurs Payens. Il y avoit encore une chose, qui étoit plus desavantageuse aux Payens; c'est qu'au lieu que

que les Prêtres, ne faisoient pas un Corps ensemble; ni n'avoient aucune autorité pour agir contre les Chrétiens, ni d'établir des Dogmes, dont on fût obligé de se déclarer; à faute de quoi on s'attiroit de fort mauvaises affaires, & même la perte de ses biens & de sa vie. C'étoient les Empereurs, & leurs Officiers, ou les Gouverneurs des Provinces, qui faisoient ce que les Loix leur ordonnoient, ou leur permettoient de faire. Mais chez les Chrétiens il y avoit de Loix très severes, non seulement contre les Payens, mais contre les Héretiques; que les Ecclesiastiques avoient soin de faire executer, par les Laïques. Cela soit dit en passant, en faveur de ceux, qui ont besoin d'être avertis, sur ces sortes de choses, qui ne sont qu'en trop grand nombre.

Mr. *Olson* rend plus de justice à *Jaques Godefroi*, que n'ont fait divers Jurisconsultes, qui n'auroient néanmoins pas pû produire, ce qu'il a produit. *Bandius*, qui étoit plus propre à dire, ou à faire quelque plaisanterie, comme on le verra bien à l'Article de Mr. *Bayle* qui le regarde, disoit que ce n'étoit qu'un *Compilateur*,

teur, en Latin: *sarcinatorum esse probum*, *suere centones optimè*. Ep. IX. Cent. 2. Mais nôtre Auteur soutient que *Godefroi* a découvert bien des choses, qui ont été bien reçues du Public; qu'il a même été employé à des Députations en France, en Allemagne & à Turin, dont il s'est bien acquité; & qu'on l'appella même de Leide, pour succéder à *Cunæus*, à la Profession du Droit, mais qu'il la refusa; & en effet, il ne la pouvoit accepter, apres avoir été des principaux Magistrats, en une République Souveraine.

Mr. *Ottom* ajoûte ici, apparemment sur sa mémoire une chose, qui regarde feu mon Pere, que j'ai moi-même un peu autrement dit, dans la Préface de quelques uns de ses Ouvrages. J'ai dit en effet que *Godefroi* avoit favorisé *Alexandre Morus*, contre mon Pere; quoi qu'il fût très - sûr que ni *Godefroi*, ni *Morus* n'entendoit que peu la Langue Greque. Mr. *Godefroi* avoit commis de grosses fautes dans la version, qu'il avoit donnée, d'un Géographe du bas siècle. Il y avoit par exemple *omnibus portis*, pour *Portibus*, & *Godefroi* traduisit *πᾶσι πυλῆϊς* à toutes les portes
qui

qui, outre le solecisme, qu'il y avoit dans le Grec, n'avoit aucun sens. Quelque tems auparavant, ou après, *Morus* avoit aussi voulu faire des Vers Grecs, où il avoit mis *πᾶσι θαλάσσαις*, qui étoit un solecisme tout semblable.

Godefroi avoit publié l'Histoire Ecclesiastique de *Philostorge* en Grec, avec une version de sa façon, & avoit commis un grand nombre de fautes grossières; soit dans le texte de son Auteur, soit en sa propre version. Mon Pere en fit une Critique, un peu vive, qu'il avoit résolu de faire imprimer. Mais il arriva que *Morus* fut fait, peu de tems après, professeur en Théologie; parce que celui, qui remplissoit cette charge, étoit venu à mourir. La place de Professeur, en Langue Greque, étant venue à vaquer, mon Pere se présenta de nouveau, pour remplir cet emploi, si on l'en jugeoit capable. En cette occasion, *Godefroi* & *Morus* firent voir qu'ils étoient, en effet, d'honnêtes gens. Le premier recommanda fortement mon Pere au Conseil de la Ville, & *Morus* dit, dans la Compagnie des Professeurs & des Ministres, qu'on ne sauroit trouver un homme aussi capable de

de remplir cet Emploi; que celui, auquel il avoit été lui même préféré & lui donna de grands éloges; jusqu'à dire qu'il n'étoit pas capable lui même d'être son Disciple. Après quoi il ajouta, avec une généreuse franchise, qu'on avoit fait tort à Mr. L. C. & lui donna son suffrage; de sorte qu'il l'emporta de toutes les voix. Il fut donc présenté au Conseil, qui ratifia l'élection.

Là-dessus, mon Pere jugea qu'il étoit juste que, de son côté, il égalât la générosité de ces Messieurs, & fut porter à Godefroi le MS. de sa Critique de *Philostorge*; afin que son Editeur pût en profiter, si cet Auteur venoit à se rimprimer. Comme il y avoit dans la Critique de *Philostorge*, des traits un peu trop vifs, pour les montrer à Godefroi, mon Pere eut soin de les effacer. Mais *David Le Clerc*, son Frere, homme à qui aucun travail ne faisoit peur, eut soin de copier promptement cette Critique; pour s'en servir, disoit-il, si Godefroi venoit à récidiver. Mais cela n'arriva point, & la Copie est encore entre mes mains. *Henri Valois*, qui comme on sait, étoit un très-savant homme, en Langue Greque, & dans
les

les Belles Lettres en général, publia de nouveau *Pbilasterge*, sur un meilleur MS. & en fit une nouvelle version ; comme on le peut voir à la fin de sa Préface sur les Historiens Ecclesiastiques ; où il ne manque pas de parler des fautes, que le bon *Godefroi* y avoit commises.

J'ai crû pouvoir mettre ceci, en cet endroit, à l'occasion de deux ou trois mots, que Mr. *Ottom* en a mis en sa Préface ; & parce que, selon ma pensée, cette petite Histoire, que j'ai ouï faire plus d'une fois à mon Pere, dont le bon cœur & le savoir sont encore connus de bien des gens, ne peut que faire honneur à ceux qui y sont interesséz. Cela fait plus d'honneur à *Jaques Godefroi*, que ses livres de Jurisprudence ; qui ne prouvent que son savoir, dans la Jurisprudence Romaine, mais qui ne prouvent pas qu'il ne haïssoit point ceux, à qui il avoit fait tort ; selon la maxime de bien des gens, qui haïssent obstinément ceux, à qui ils ont fait tort ; parce qu'ils ne peuvent pas se persuader qu'ils ne soient haïs de ceux, à qui ils ont fait tort. Cela vaut plus, que la plus belle remarque, qu'il ait faite sur le Droit Romain.

Au

Au reste Mr. *Otton* a raison de dire que quelques fautes, que *Godefroi* put avoir faites, en traduisant de Grec en Latin, & de Latin en Grec; il ne laissoit pas d'être un habile Jurisconsulte & *Grævus* en parle de même, avec éloges dans une de ses Lettres. Il pouvoit l'être, en effet, sans égaler *Cujas*; & il n'y a que des Pédants, qui puissent le mal traiter pour quelques fautes, qu'il peut avoir commises.

Mr. *Otton*, après avoir dit que le Recueil des fragmens des Lois des douze Tables fut son premier Ouvrage, rapporte le jugement, que le célèbre Mr. *Thomasius*, Professeur en Droit à Hall, a fait de ce Recueil, dans son Ouvrage de *novis Jurisprudentia*; où il le préfère à une infinité d'Abrezés, pour faciliter l'Etude du Droit. Notre Auteur, sans copier *Godefroi*, qu'il publie ici, touche quelque chose touchant les anciennes Lois des Athéniens & des planches de bois sur lesquelles elles étoient écrites; parce que les Romains les imiterent, dans leurs Lois des douze planches. Mr. *Otton* fait une grande quantité de bonnes remarques sur ces Lois, qu'on ne peut pas rapporter ici, & qu'il faut lire, avec attention, dans l'Auteur. Il paroît par

gales, qui étoient fort simples; mais lors que la République fut augmentée, ces Loix ne suffisoient pas; comme l'Auteur le fait voir. Plus un État est puissant en hommes & en richesses, plus il se commet de tromperies, qui ne peuvent être prévenues, & si cela ne peut se faire, punies; ce qui ne se fait que par une grande quantité de nouvelles Loix.

Il recherche en suite si les Loix Romaines ont tiré quelque chose des Loix de Moïse; comme plusieurs Auteurs, que Mr. *Ottom* cite, l'ont cru. Ils ont cité pour cela 1. Macch. III, 48. où il est dit que les Chefs des Juifs ouvrirent à *Mitspa* le Livre de la Loi, *καὶ ἂν ἱερειῶν τὰ ἴθνη τὰ ὁμοίωματ' εἰδῶλον αὐτῶν; de quibus scrutabantur gentes similitudines Idolorum suorum.* Il est difficile de savoir ce que l'Auteur a voulu dire, s'il a employé ces termes, qui n'ont assurément aucun sens en cette occasion; & dont on a prétendu tirer que les Syriens y cherchoient les figures de leurs Idoles. Ces figures n'y pouvoient pas être, à moins que les Syriens ne les y eussent mises eux-mêmes. Si les Juifs avoient vu ces exemplaires, ils les auroient tenus pour souillez, & s'ils n'en eussent

sent pu ôter ces figures, ils auroient plutôt jetté ces Exemplaires au feu, que de les garder. Les Payens n'y eussent jamais cherché la figure de leurs Divinitez; avant que de les y avoir mises eux mêmes, & qu'auroient-ils avancé par-là? Les Juifs ne savoyent-ils pas assez, que leur Loi condamnoit les images des faux Dieux? Ainsi ces paroles ne peuvent nullement signifier que les Juifs croyoient que les Payens cherchoient l'origine de leur culte, dans les Livres, qui les condamnoient. On ne voit nulle part que les Payens se soient servis des livres des Juifs, pour défendre leur Idolatrie; qui y est formellement condamnée. Si elle parle de la figure des Faux Dieux, comme du *Veau d'Or*; elle y condamne le culte, qu'on rendoit à leurs Images.

Il y a eu d'habiles gens, qui ont cru que les Grecs ont pris plusieurs choses des Egyptiens; qui en étoient redevables aux Hebreux, leurs Voisins. Mais on ne peut rien assurer là-dessus, car enfin tous les hommes ayant, comme on l'a dit, les mêmes lumières de la Raison, qui leur apprenoit ce qu'il falloit faire, pour faire fleurir la Société; ils ont fait les mêmes Lois,

pour prévenir, ou punir ce qui lui étoit nuisible; & au contraire pour encourager les peuples, à ce qui pouvoit la rendre florissante. Comme ils ont pu prendre quelque chose les uns des autres, sur tout les voisins; il faut avouer que la seule expérience de la Vie leur peut avoir appris ce qu'il falloit faire; sans qu'il soit besoin qu'ils aient tout pris, les uns des autres.

Il ne faut pas supposer que les Payens même ont profité des Loix Civiles des Juifs, qu'ils ne connoissoient guère & qu'ils estimoient encore moins. La vénération, que les Chrétiens avoient pour la République des Hebreux, ne se trouvoit point parmi les Payens, qui en ont même fort mal parlé.

L'Auteur de cette Préface fait ensuite la description des Loix des Decemvirs, qui mérite fort d'être lue de ceux qui souhaitent de s'en instruire. La matière est riche, & pleine d'une infinité de particularitez, que nous ne pouvons pas rapporter.

Il traite ensuite des Interpretes Anciens & Modernes de ces Loix des Romains; dont les mots, aussi bien que les choses, ont besoin d'explication

tion; ce qui a fait que quantité de Jurisconsultes les ont interprétées. On les trouvera à la fin de cette Préface, avec les jugemens, que Mr. *Otton* en a faits. Il est entré dans un si grand détail de quantité de choses, qui regardent les XII. Tables; qu'on ne peut pas les mettre dans l'espace que nous avons. D'ailleurs il n'y a que les curieux de l'ancienne Jurisprudence, qui s'y puissent intéresser. Ils ne trouveront pas mal, qu'on les renvoye à l'Original.

A la fin de la Préface, il met les *Traitez*, qu'on se propose de mettre au Tome, qui doit suivre celui-ci, qui semble devoir être le dernier.

Il faut dire ici, en gros, quels sont les Auteurs qui composent ce Volume, & seulement en général, afin que ceux, qui ne l'ont pas, le sachent.

I. On voit d'abord le Livre de *Jacques Godefroi*, qu'il a intitulé: *Fon-tes IV. Juris Civilis, pūtā Legis XII. Tabularum fragmenta, quæ supersunt, ordini suo restituta, unā cum ejus historia, probationibus, notis & Glossario.*

II. *Legis Julix & Papiæ isidem fragmenta suo ordini reddita, notisque illustrata.*

III. *Edicti Perpetui ut Et Sabinianorum Librorum ordo, seriesque.*

Les Douze Tables, ou plutôt quelques petits fragmens, qui en restent dans les Ecrits des Anciens Jurisconsultes Romains, avoient été publiez par *Godefroi* encore fort jeune: mais il en fit depuis une meilleure Edition; comme Mr. *Ottom* l'a remarqué en sa Préface, & comme on le voit ici; dont *Esaïe Colladon*, son Ami, qui est mort Premier Syndic de la Ville de Geneve, que j'ai encore très-bien connu, eut soin en MDCLIII. On voit d'un côté les Loix, ou plutôt le peu de fragmens, qui en restent, dans leurs propres termes, & de l'autre une Paraphrase en une Latinité plus intelligible. Cela est suivi de l'Histoire de ces Loix, des loüanges qui leur ont été données, par les Anciens, & les preuves, que l'on en trouve dans les anciens Jurisconsultes. *Godefroi* y a ajouté ses propres remarques.

Après cela, on voit les fragmens des Loix *Julienne*, & *Papienne Popplienne de maritandis Ordinibus*; pour exciter les Romains, par des prérogatives à ceux qui avoient des enfans. Cela se fit aussi pour porter les Romains
de

de bonne famille à se marier, de peur que leur famille ne vînt à s'éteindre & qu'avec le tems on ne vît, dans la République, que des *Hommes Nouveaux*, comme parlent les Latins, dans les Charges. On peut voir là-dessus *Tacite* Liv. III. de ses Annales. c. 28. & ce que les Interpretes ont dit sur cet endroit; ou plutôt *Godefroi*, qui explique cette Loi, avec plus d'étendue & d'exactitude. Nous ne pouvons donner aucun extrait des matieres qui sont ici, à cause de leur variété, & de l'étendue des sujets. C'est assez que nous les indiquions en peu de mots.

On sait que ce qu'on appelloit l'*Edit Perpetuel*, étoit le précis des Loix & de la Jurisprudence Romaine. *Godefroi* a recueilli les ritres de l'*Edit Perpetuel*. Mais il seroit à souhaiter qu'on découvrit, en quelque part, l'Edit même. Ce seroit un trésor, pour ceux, qui aiment l'Ancienne Jurisprudence Romaine, & qui vaudroit infiniment plus que les Amas de mauvais Livres du Moyen Age; tels que sont les Auteurs publiez par *Causinus*, par les Bénédictins de France & par d'autres après eux, depuis quelques années.

Godefroi avoit aussi publié des Remarques de Jurisprudence, dans lesquelles il a rétabli plusieurs endroits de l'Ancien Droit Romain, & expliqué leur sens.

Cet ouvrage est suivi des *Explications Juridiques* d'un Professeur célèbre en Droit Civil, dans l'Académie de Pise, nommé *Paganino Gaudenzio*; où il explique non seulement des Questions de Droit, mais aussi divers Anciens Historiens, comme *Tacite*, *Suétone* & d'autres. Outre cela, il y a joint un petit Ouvrage, qu'il a intitulé *Additamentum Criticum*. C'étoit un savant homme en Droit & même en matières Critiques, comme il le fait voir ici. Il étoit non seulement versé dans les matières, dont on vient de parler, mais aussi dans l'Histoire de la Philosophie. C'est ce qu'on voit dans son Ouvrage de *Philosophia, apud Romanos, initio & progressu Volumen, in quo, præter Historica, multa ad contemplationem rerum, & dissidentes Veterum Sapientum scholas facientia, enarrantur*. Il a été imprimé à Pise l'an MDCXLIII. in 40. *Gaudenzio* ne manque ni de savoir, ni d'esprit; mais il n'écrivoit nullement, comme les *Manuces* les

Bem-

Bembes, & les *Sadolets*. Il n'est pas néanmoins des plus mauvais Critiques, comme on le peut voir, par les deux Ouvrages, dont nous avons parlé.

Après lui, vient un Castillan de *Villa Manta*, petite ville d'Espagne, duquel on voit des Remarques diverses sur le Droit Civil. Il se nommoit *Grégoire Lopez Madera* & il a intitulé son Ouvrage: *Animadversiones Juris Civilis. Liber singularis*. Le Jurisconsulte suivant se nomme *Pandulfe à Prateriis*. Il a dédié ses quatre Livres *Jurisprudentiæ Mediæ*, au célèbre *Michel de l'Hôpital*, Chancelier de France. Il paroît avoir été François, quoi que je ne sâche point de quelle ville de France on appelle les habitans *Augustouconiates*. Par la Jurispudence Moyenne, il semble entendre celle, que Tribonien & ses Collegues ont établie sous Justinien, ou renouvelée, ou changée. *De Prat* se plaçoit aux titres nouveaux, comme on le verra, par ses deux Livres des *Catapodismes*, & de la *Dicaologie*. Le premier de ces mots est inconnu aux meilleurs Dictionnaires. Il est suivi d'un Jurisconsulte plus connu, qui est *Edmond de Merille* sur les

Questions de *Callistrate*, sur le Titre des *Servitudes*, & sur les XXXI. Lois des *Pandectes de Rebus Creditis*.

La Piece suivante est intitulée: *Dispunctor ad Merillum, seu de variantibus Cujacii Interpretationibus, in Libris Digestorum, Dispunctiones LIII. Auctore Oratio Aurelio Antecessore*. Cette piece a été imprimée ici, sur le MS. de l'Auteur, qui a pris le parti de *Cujas*, contre de *Merille*.

On trouve, après cet Ouvrage, un autre intitulé. *Gauielmi Barclaii Icti antehac serenissimi Lotharingæ &c. Ducis Consiliarii, supplicumque libellorum Magistri, atque in celeberrima Academia Pontimussana J. U. Professoris ac Decani, nunc verò in nobilissima Andegavensi Universitate Antecessoris primarii, in titulos Pandectarum, de rebus creditis & de Jurejurando, Commentarii*.

Après cela, on trouve *Marci Vertranii de Jure Liberorum liber singularis*.

En suite, on voit *Caroli Hannibalis Fabroti, Antecessoris Aqui-Sextiensis ad Tit. Cod. Theodosiani de Paganis, Sacrificiis & Templis Notæ*. On voit ici comment les Empereurs Chrétiens ont détruit le Paganisme, dans

dans l'Empire Romain; en quoi ils auroient pû prendre telles mesures, qu'on ne leur eût point pu reprocher de s'y être pris, comme les Payens, qui avoient employé la violence. Comme les Chrétiens pouvoient employer des raisons, sans replique; il auroit fallu s'en servir, sans y joindre les peines corporelles, & sur tout au commencement; de peur qu'on ne leur reprochât ce qu'ils avoient eux-mêmes reproché, avec tant de raison, aux Payens; & qui étoit bien moins pardonnable, à des gens, qui faisoient profession de la Religion Chrétienne. Ils employèrent à la verité des raisons, mais comme la superstition inveterée ne put pas se guérir, tout d'un coup; à cause de l'ignorance des peuples, qui ne savoient pas raisonner, ni distinguer de mauvaises raisons des bonnes; il leur falloit donner du tems, & les instruire avec patience; pour les gagner, peu à peu. Mais les Ecclesiastiques impatients ne se mettoient pas en peine de cela, & vouloient qu'on employât des peines corporelles; comme la seule grace efficace, qui pouvoit guérir les esprits des Payens, ou au moins qui empê-

l'extravagance d'H 5 choix
 belle, car qu'on ne...

choit qu'ils n'osassent professer leur ancienne Religion.

Il y avoit néanmoins des Lois assez étranges, où l'on entretenoit, en quelque sorte, le Paganisme.

I. Nous avons une loi de Constantin, que *Fabrot* rapporte, par laquelle il ordonne ; que si la foudre frapoit un Palais, ou quelque Bâtimement public, l'on allât demander aux Haruspices, selon l'ancien usage, ce que cela présageoit, & qu'après l'avoir soigneusement mis en écrit, on le lui fît savoir : Qu'on permette aussi aux autres de le faire, pourvu qu'ils ne fassent pas des sacrifices, dans leurs maisons, qui sont particulièrement défendus : *si quid de Palatio nostro, aut ceteris Operibus Publicis degustatum fulgore esse constiterit, retento more veteris observantiae, quid portendat ab Haruspibus requiratur & diligentissime scriptura collecta ad nostram scientiam referatur. Ceteris etiam usurpandae hujus consuetudinis licentia tribuenda, dum modò sacrificiis domesticis abstineant, quâ specialiter prohibita sunt.* Il faut que le Christianisme de Constantin fût encore bien imparfait, & en général ses connoissances fort bornées, pour

pour croire ces sortes d'impertinences, ou pour se fier à d'aussi grands Charlatans, que ces *Haruspices*.

Ce n'étoit pas la seule fois, que cet Empereur, à qui l'on pouvoit bien donner le titre de *Semipaganus*, avoit reçu ces reponses des *Haruspices*, puis qu'il ajoute à *Maxime*, à qui il écrit, „ qu'on lui avoit bien rendu „ la dénonciation & l'interpretation, „ de la foudre tombée sur l'Amphitheatre, dont il avoit écrit à Heracilien Tribun & Maître des Offices: *Eam autem denunciationem, atque interpretationem, quæ de tactu Amphitheatriscripta est, ad Heracleannum Tribunalum & Magistrum Officiorum scripseras, ad me scias esse perlatam. Dat. XVI. Kal. Jan. Sardicæ. A. CC. VIII. Id. Mart. Crispo II. & Constantino II. Coss.* Constantin & Crispe, tous deux *Césars*, furent *Cossuls* ensemble, pour la seconde fois, l'an de l'Ere Vulgaire CCCXXI.

II. *Constance* défendit, sous le Consulat de Marcellin & de Probin, l'an de J. C. CCCXXXI. aux Payens de faire des sacrifices; en ces mots: „ Que la Superstition cesse, & „ l'extravagance des sacrifices soit abolie; car quiconque, contre la

„ Loi de feu nôtre Pere, & ce com-
 „ mandement de nôtre Douceur, au-
 „ ra osé célébrer des sacrifices, c'est
 „ contre lui, que la vengeance &
 „ que la présente sentence est écrite. *Cesset
 „ Superstitio, sacrificiorum aboleatur in-
 „ sania; nam quicumque, contra legem
 „ Divi Principis patris nostri, & hanc
 „ mansuetudinis nostræ jussionem, ausus
 „ fuerit sacrificia celebrare, competens in
 „ eum vindicta & præsens sententia exer-
 „ ceatur. Acc. Marcellino & Probino
 „ Coss.* Il semble que les Lois, com-
 me la précédente, qui ne disoient point
 quelle seroit la peine des sacrifices,
 s'en remettoient à la discretion des Ma-
 gistrats, ou des Gouverneurs des Pro-
 vinces; à moins qu'on ne leur pres-
 crivît les peines à part. Tout cela n'é-
 toit pas dans l'ordre.

III „ Encore qu'il faille déraciner
 „ entièrement toute sorte de supersti-
 „ tion, nous voulons néanmoins que
 „ les Bâtimens des Temples situez hors
 „ des murs demeurent, sans y tou-
 „ cher, & sans être endommagez; car
 „ sachant que quelques uns ont
 „ donné l'origine aux jeux il ne con-
 „ vient pas qu'on démolisse ceux qui
 „ servent à donner le plaisir des an-
 „ ciennes solennitez au Peuple Ro-
 „ main

„ main. Le 1. de Novembre, Con-
„ stance étoit Consul pour la IV. fois
„ & Constant pour la III. “ Ils y
font même nommez *Augustes*, l’an
CCCXLVI. de l’Ere Chrétienne.
On verra, dans les Notes de *Fabrot*,
qu’on ne fait pas bien, comment les
Empereurs Chrétiens & principale-
ment Constantin, en usèrent envers
les Temples Payens. Les Historiens
de ces temps-là ne sont rien moins
qu’exacts, outre que tous ne sont
pas venus jusqu’à nous: *Quamquam
omnis superstitio penitus eruenda sit,
tamen volumus ut Ædes Templorum,
quæ extra muros sunt posita, intactæ in-
corruptæque consistant. Nam cum ex non-
nullis, vel Ludorum, vel Circensium,
vel Agonum fuerit exorta, non convenit
ea convelli, ex quibus Populo Romano
præbeatur priscarum solemnitas volup-
tatum. Dat. Kal. Nov. Constantio. VI.
& Constante. III. Augg. Coss.*

IV. Les mêmes Empereurs é-
tant Consuls l’an de l’Ere Vulgaire
CCCLII. déclarerent „ qu’ils trou-
„ voient bon, qu’on tontes les Villes
„ & en tous les lieux on fermât les
„ Temples, & qu’étant défendu à
„ tous d’y aller, on ôtât à des gens
„ perdus la licence de pécher; que
H 7 „ tous

„ tous l'abstinsent de sacrifier, & que
„ si quelcun avoit, par hasard, commis
„ quelque chose de semblable il perit
„ par l'épée & que ses biens fussent con-
„ fisquez ; & que les Gouverneurs fus-
„ sent punis de même, s'il avoient né-
„ gligé de punir de semblables forfaits.

On voit que la sévérité des Lois s'augmentoît, contre les Idolatres ; mais on ne peut pas dire si ce fut parce que les Payens ne cessoiént de sacrifier aux Dieux de leurs Prédecesseurs, ou parce qu'on vouloit éteindre au plutôt le Paganisme ; parce qu'on voyoit que cette méthode de convertir les Payens réussissoit, & que l'on remarquoit qu'ils ne s'exposoiént pas volontiers à la mort, par la crainte de leurs Divinitez ; de sorte qu'on pouvoit esperer d'en venir à bout bien tôt. Cela faisoit, sans doute, beaucoup de plaisir aux Ecclesiastiques, qui voyoiént ainsi croître leurs Paroissiens, & par conséquent leurs revenus, par des Offrandes qui s'augmentoient ; par le nombre des nouveaux Chrétiens, & des dons que l'on faisoit aux Eglises. Il est à croire que les Prêtres Payens étant fort ignorants & tout à fait hors d'état de soutenir les fables de leurs Théologiens, qui étoient les
Poë-

Poëtes, contre les Chrétiens, leur nombre diminueoit tous les jours. Il n'y avoit rien, ou fort peu à gagner, & au contraire les Ecclesiastiques Chrétiens devoient devenir riches, sur tout dans les grandes Villes. Il n'y a qu'à lire là-dessus *Ammien Marcellin Liv. XXVII. c. 3.* dans la description qu'il y fait des Evêques de Rome de son tems; c'est à dire, du milieu du IV. siecle. Cela fit qu'un nommé *Prétextat*, comme *S. Jérôme* le raconte dans sa *XXXVIII* Epitre, à *Pammachius*, Tom. IV. de ses Oeuvres col. 310. dans l'Edition des Benedictins, „ le „ miserable Prétextat, qui est „ mort Consul désigné, disoit pour „ se moquer du bien-heureux Pape „ *Damase*, en se moquant: *faites moi Evêque de Rome & je serai d'abord Chretien.* En Latin: *Facite me Romana Urbis Episcopum & ero protinus Christianus.*

V. *Magnence*, qui avoit voulu se rendre maître des Gaules, avoit été vaincu par *Constantin*. Pour attirer les Payens, il semble les avoir voulu gagner, en relâchant de la sévérité; avec laquelle on en avoit usé envers eux, & leur permit de sacrifier de nuit. Voilà pour-

pourquoi Constance fit une Loi, par laquelle il ordonna „ que les sacrifices „ nocturnes, permis par Magnence, „ fussent abolis, & que cette licence „ fut dès lors rejetée. Cette Loi „ est signée du 24. de Novembre, „ Constance étant dans son IV. Con- „ sulat, & Constant dans le II. *Abolentur sacrificia nocturna, Magnentio auctore permissa & nefaria deinceps licentia repellatur &c. Dat. VIII. Kalend. Decemb. Constantio A. VI. & Constante Cæs. II. Coss.* C'est à dire, l'an de J. C. CCCXIII.

VI. Le même Constance fit une nouvelle ordonnance, étant Consul, avec Julien le CCCLVI. de J. C. par laquelle il défendoit, sous peine de mort, de sacrifier aux Dieux, ou de rendre aucun culte à leur Images. Voici ses paroles : *Pœnâ capitis subjugari præcipimus eos, quos operam sacrificiis dare vel colere simulacra contulerit. Dat. XI. Cal. Mart. Constantio A. III. & Juliano Cæs. Coss.*

Fabrot remarque là-dessus qu'il n'y avoit presque plus de Payens. *Brevi tempore, dit Arnobe, totus mundus Religione Christianâ completus est.* Julien le reconnoit, dans sa Lettre à *Arsacius.*

VII. Il semble qu'il étoit tems de négliger le peu de Payens, qui restoient parmi la populace des Villes & sur tout à la Campagne; que l'on pouvoit, ramener sans les armes de l'Ancien Paganisme; après les lui avoir arrachées des mains, sans se mettre en peine de ce qu'on pourroit dire de cette étrange conduite; qui ne faisoit que deshonorer le Clergé de ce tems-là, parmi le Monde Payen; puis que ce Clergé faisoit aux Payens, ce qu'il avoit reproché, il n'y avoit pas encore cent ans, à ces mêmes Payens.

Cependant l'an CCCLXXXI. de l'Ere Vulgaire, les Empereurs Gratien, Valentinien & Théodose, firent une Loi, qui portoit, en un style assez étrange, „ que si quelcun assistoit à „ des Sacrifices défendus de jour, ou „ de nuit; comme un insensé & un „ sacrilege, il seroit soumis à la prof- „ cription. C'est le sens de ces mots Latins, qu'il ne seroit guère possible de bien traduire en une Langue, aussi ennemie des Galimathias que la nôtre; *si quis vetitis sacrificiis diurnis, nocturnisque, velut vesanus ac sacrilegus, incertorum consultorum immerferit, sanctumque sibi aut templum, ad e-*
jusmod

jusmodi sceleris excusationem adsumendum crediderit, vel putaverit, adendum, proscriptioni se noverit subjugandum; cum nos justâ institutione moneamus castis Deum precibus excolendum, non diris carminibus profanandum. La remarque, que fait *Fabrot* sur cette Loi, mérite fort d'être luë, mais nous n'avons par assez de place, pour la mettre ici.

VIII. Il y a ensuite une autre Loi adressée à *Palladius*, Gouverneur de l'Osdroëne, par les mêmes Empereurs, où ils permettent d'aller voir un Temple, où il y avoit de belles statues, mais non pas d'y sacrifier: *Ædem olim frequentia dedicatam coetui etiam populo quoque communem, in qua simulacra feruntur posita artis pretio (potiùs) quàm divinitate metienda, jugiter patère, publici Concilii auctoritate decernimus (neque huic rei obrepitivum officere sinimus oraculum) ut conventu urbis frequenti noctu videatur. Experienciâ tuâ, omni votorum celebritate servatâ, auctoritate nostrâ ita patere templum permittat oraculi, ne illic prohibitorum usus sacrificiorum, hujus occasionis aditus permissus credatur.*

IX. Sous les mêmes Empereurs, il

il y eut encore une Loi , de la même sorte, où il étoit dit : „ Personne „ ne se souille par des victimes ; que „ personne ne tue une victime innocente ; que personne n'aille dans „ les Temples & ne considère pas „ tout, ni ne regarde, avec respect, „ des images faites par des ouvriers „ mortels ; de peur qu'il ne soit coupable d'avoir violé les Loix divines „ & humaines. Que les Juges aient „ cette maxime, que si quelcun, a „ donné à ce profane usage, est entré „ dans un Temple, en un Voyage „ ou dans une Ville, pour y adorer ; „ il soit obligé de payer promptement „ quinze livres d'Or ; & que le „ Juge lui même soit obligé de payer „ sur le champ une semblable somme &c. *Nemo se hostiis polluat, nemo insontem victimam cadat, templa perlustret, & mortali opere formata simulacra suscipiat, ne divinis atque humanis sanctionibus reus fiat. Judices quoque hæc forma contineat, ut si quis profano ritui deditus Templum usquam, vel in itinere, vel in urbe adoraturus intraverit, quindecim uncias auri ipse protinus inferre cogatur ; nec non officium ejus parem summam similitudine maturitate dissolvat, si non & obstiterit*
Judici

Judici & confestim publicè attestata retulerit, Consulares senas, Officium eorum simili modo: Correctores & Praesides quaternas. Apparitiones earum similem normam equali sorte dissolvant. On voit par-là qu'on pouvoit, pour ainsi dire, acheter la liberté de demeurer dans l'Idolatrie, en payant. S'il n'étoit pas permis aux Souverains Chrétiens, par les lois divines, de permettre l'Idolatrie dans leurs États, comme on commençoit de le dire à la fin du IV. Siècle, il ne devoit pas être permis de dispenser les Payens; & si on le faisoit pour de l'argent, on donnoit sujet aux familles de crier, contre l'avarice des Chrétiens, qui se relâchoient, pour de l'argent; envers des gens, qui ne se cachent point de leur Idolatrie.

X. Les mêmes Empereurs firent une autre Loi contre l'Idolatrie, en ces termes, un peu enflés, selon l'usage de ce tems-là, où peu de gens s'exprimoient naturellement, „ Que „ personne des Mortels n'ait la hardiesse de faire un sacrifice, pour „ regarder le foie de la Victime, & „ par les présages, que l'on tire des „ entrailles, concevoir de vaines „ esperances;

„ esperances; ou, ce qui est pire, se
„ repaître de la connoissance de l'a-
„ venir, par cette execrable consul-
„ tation; car on doit s'attendre à
„ un supplice plus grand, en tâchant
„ de savoir le présent & l'avenir,
„ contre cette défense, pour ceux
„ qui auront essayé de savoir la vérité
„ des choses présentes & futures:

*Ne quis mortalium ita faciendi sacrificii
sumat audaciam, ex inspectione jecoris,
extorumque presagio vano spem pro-
missionum accipiat; vel, quod est
deterius, futura, sub execrabili con-
sultatione cognoscat; acerbioris enim
imminebit supplicii cruciatus iis, qui,
contra vetitum, presentiam vel futu-
rorum explorare tentaverint veritatem.*

Cette défense étoit en effet avanta-
geuse au peuple; qui s'imaginait,
comme faisoient les Payens, de pouvoir
connoître l'avenir, & prenoient des
mesures là-dessus. Cette Loi ne re-
gardoit point la Religion, & ne
pouvoit qu'être nuisible au Peu-
ple. Mais on peut soupçonner, que
tant de défenses réitérées de consulter
les entrailles des Victimes, ne re-
gardoient point la Religion; mais
une précaution politique, contre les
desseins ambitieux des gens ambitieux,
qui

qui étoient encore parmi les Payens, & qui pouvoient consulter les Dieux, comme ils croyoient; pour-savoir si quelque chose, à quoi ils pensoient, alors; comme étoit le dessein de se rendre maîtres de l'Etat; pourroit réü'sir. On trouve assez d'exemples de cela, dans l'Histoire *Auguste*, comme on l'appelle.

IX. Il y a encore diverses Lois, contre les Sacrifices Payens, sous peine de diverses amandes, que l'on ne mettra pas ici. En effet, il ne pouvoit qu'arriver du mal, de ces sortes de superstitions. Mais on ne pouvoit guère punir un Payen de bonne foi; pourvu qu'il ne se mêlât rien de Politique, dans cette sorte de superstition. Mais les Devins, ou les Sacrificateurs pouvoient avoir des vûes seditieuses, comme on l'a dit. Autrement la Religion, considérée à part, ne peut être ni abolie, ni établie, par les Puissances. Personne, parmi les hommes, n'a droit d'imposer une Religion, telle qu'il la croit la meilleure. Il n'y a que la Divinité seule, qui puisse imposer une Religion aux hommes, & il faut être assuré de sa volonté, par des miracles, dont on ne puisse pas douter de
bonne

bonne foi. C'est ce que les anciens Juifs virent, du tems de Moïse, & que les premiers Chrétiens éprouverent, du tems de Jesus-Christ & de ses Apôtres. Comme on a prouvé la verité de ces Histoires, on n'avoit aucun prétexte, dont on se pût servir pour rejeter ces Religions.

Mais il faut tomber d'accord que l'ancienne Loi Mosaique s'étoit établie, non seulement par les Miracles de Moïse, qui étoient des marques très-assurées de sa Mission Divine; mais aussi par des exécutions violentes de Moïse, soutenu par sa propre Tribu. Voyez le Ch. XXV. des Nombres. Mais Moïse n'employa la force, qu'en cette occasion, qui étoit toute extraordinaire. Ce qu'il fit fut d'autant plus facile, que Dieu le soutint, d'une maniere éclatante.

La chose étoit toute differente, par rapport aux Payens de l'Empire Romain, au quatriéme Siecle; auquel tems le nombre des Chrétiens étoit très-grand, & les Payens très-diminuez & plutôt dispersez dans la Campagne, qu'établis dans les Villes. On pouvoit leur défendre leurs sacrifices, sans qu'on s'en apperçût dans les Vil-
les

les. Cependant il auroit été de la générosité, & de l'équité des Chrétiens de les instruire, avant que de les empêcher, sans s'impacienter trop. C'étoit aux Ecclesiastiques de les instruire, avec patience. Autrement c'étoit obliger les ignorans d'agir, contre leur Conscience; que de les obliger de faire une chose, sans les avoir convaincus, qu'ils la devoient faire. Il est absurde d'obliger des ignorans de faire une chose, qu'ils jugent leur être illicite; quand même elle ne l'est pas, en elle-même. Il falloit les instruire, avec patience, & après les avoir convaincus, les exhorter à faire leur devoir. Sans cela, c'est profaner la Religion Chrétienne, quand on engage les ignorans à faire ce dont ils ne savent pas si la pratique est bonne, ou mauvaise.

X. Il ne faut donc pas exhorter les ignorans à faire ce qu'ils ne savent point être agréable à la Divinité. Quand *Théodose* & ses deux Fils publièrent une Loi, par laquelle ils disoient: „ que personne ne se souille, par des Victimes; que personne ne tue une innocente victime, personne n'aille dans les Temples (*Payens*) ou les visite de tous côtez: Qu'il n'honore pas des simula-

„ cres

„ cres faits par des hommes mortels,
„ de peur de se rendre coupables, par
„ les Lois Divines & Humaines:
„ Que les Juges se règlent sur ce rè-
„ glement, que si quelcun, addon-
„ né à des cérémonies profanes, en-
„ tre dans un Temple, ou en voya-
„ geant, ou en une Ville, pour y ado-
„ rer les Dieux; il soit obligé de pa-
„ yer, sans délai, quinze livres d'or, &
„ que ceux qui l'accompagnent payent
„ aussi promptement une semblable
„ somme; à moins qu'ils ne se soient
„ opposés au Juge, & en aient fait
„ d'abord une protestation publique:
„ Que ceux, qui ont été Consuls,
„ payent six livres & ceux qui les ac-
„ compagnent autant: Que les Cor-
„ recteurs & les Prédidens en payent
„ quatre, & ceux qui les accompa-
„ gnent autant. *Nemo se hostiis polluat,*
nemo insontem victimam cedat; nemo
Templa perlustret & mortali opere for-
mata simulacra suspiciat, ne divinis at-
que humanis sanctionibus reus fiat. Ju-
dices quoque hanc formam contineant si
quis, humano ritui deditus, Templum
urbium in itinere vel in urbe adoraturus
adoraverit, quindecim pondo auri ipse
protinus inferre teneatur; nec non Offi-
cium ejus parem summam, similimatu-
Tome XXVIII. P. 1. I ritate

ritate dissolvat, si non & obstiterit Judici & confestim publicâ adestatione retulerit; Consulares sex Officium eorum, eodem modo Correctores & Praesides quaternas; Adparitores illorum similem normam, equali sorte dissolvant.

Il y a plusieurs autres Lois contre les Payens, que nous ne pouvons pas rapporter ici, par lesquelles les précédentes sont confirmées & la Religion Payenne paroît anéantie. Après être venu à bout des Payens, on attaqua les Héretiques; c'est à dire, ceux qui rejettoient quelques dogmes communément reçus, sans avoir égard à la petite importance des Dogmes, qu'ils rejettoient. Cela ne pouvoit faire aucun honneur à l'Orthodoxie; c'est à dire, aux sentiments qui étoient soutenus par l'autorité des Empereurs, qui pouvoient aussi facilement devenir Héretiques, que les autres hommes; selon que les Ecclesiastiques, qui avoient accès auprès d'eux, pouvoient se trouver eux-mêmes d'une opinion différente de celle de la multitude des Evêques. Du tems de *Constance*, qui se laissa prévenir par les Evêques Ariens, les Athanasiens, ou les Orthodoxes eurent le dessous & se trouverent exposés

sez à diverses persecutions, comme on voit dans l'Histoire Ecclesiastique de ce tems-là. Mais ensuite les Athanasiens ayant gagné la faveur des Empereurs, on recommença à mal faire aux Ariens comme on le peut voir. par le XVI. Livre du Code Theodosien. Mais cela ne regarde pas cet Extrait.

Il paroît, par une Loi d'Honorius & de Théodose, qui est la XXII. de celles que *Fabrot* a recueillies ici, que ces Empereurs croyoient avoir presque éteint le Paganisme. Ils ordonnent que l'on tienne en ordre les Payens, par les Lois, qui avoient été données contre eux; quoi qu'ils eussent qu'il n'y en avoit point.

Paganos, qui supersunt (quamquam jam nullos esse credimus) promulgatarum legum jam dudum præscripta compefcant. Cependant, comme *Fabrot* le montre, par une citation de l'*Histoire Mêlée*, Justinien publia une Loi, la troisième année de son règne; par laquelle il donnoit trois mois aux Payens, pour changer de Religion. Voici les mots de l'Auteur de cette Histoire, selon la dernière Edition de Milan des Historiens d'Italie Tom.

1. pag. 104. col. 2. *Tertio imperii sui anno, Justinianus Imperator promulgavit*

mulgavit legem, ut non essent Pagani, nec Hæretici, nisi soli Orthodoxi Christiani, datis illis induciis, usque ad menses tres, ad conversionem. Si cela est vrai, comme il le semble, on n'a pas trop de sujet de soupçonner que *Procope* ait médité de lui, dans son *Histoire Anecdote*. Un ignorant & un homme plongé dans les voluptez, qui ordonne à de pauvres gens de changer de Religion en trois mois; d'embrasser celle d'un Prince, qui n'avoit ni honneur, ni pudeur, & environné d'un Clergé aussi ignorant, que fier & implacable, ne pouvoit pas persuader personne, par de bonnes raisons, à se laisser ramener. Après cela, on ose nous représenter ces gens-là, comme des modeles, que nous devons suivre! Personne ne peut le faire, que de certains Comédiens, qui n'ont pas fort bonne opinion de l'Évangile; qui est une doctrine de douceur, & même de souffrance, & non d'orgueil & de persécution.

Dans la Loi XXIII. il semble que ces bons Empereurs Chrétiens, étoient les successeurs des Payens, dans leur cruauté, quoi qu'ils fissent les moderez; par où l'on peut voir
 quelles

quelles étoient la modération, & l'équité des Ecclesiastiques d'alors : „ Si, dit la Loi, l'on trouve entre „ les Payens, qui restent, & qui „ ont été surpris dans leurs exécrables „ sacrifices aux Démons, quoi qu'ils „ eussent dû perdre la vie; qu'on „ proscrive leurs personnes, & que „ l'on confisque tous leurs biens : “

Paganos, qui supersunt, si aliquando in execrandis Dæmoniorum sacrificiis fuerint comprehensi, quamvis capitali pœnâ subdi debuerint, bonorum proscriptione, & exilio debere coerceri.

Selon les règles de la Religion Chrétienne, qui est une doctrine de souffrance & de charité, comme il paroît par tous les discours de Jesus-Christ; il n'étoit permis à personne d'employer la force, ni l'autorité des Puissances de la Terre; pour forcer les hommes de se ranger à cette Religion-là, ni de les punir, par des peines temporelles, quand on le pourroit faire, par une maniere miraculeuse, comme on le peut voir dans S. Luc C. IX, v. 4. & suiv. Les habitans d'un Bourg des Samaritains n'ayant pas voulu recevoir Jesus-Christ, parce qu'il paroissoit aller à Jerusalem; *Faques & Jean lui dirent;*

Seigneur, voulez vous que nous disions que le feu descende du Ciel & les consume, comme fit Elie. Mais Jesus se tournant de leur côté, les censura, & leur dit : vous ne savez pas de quel esprit vous êtes ; car le Fils n'est pas venu, pour perdre les ames des hommes, mais pour les sauver. Ceux qui prétendoient être de bons Chrétiens ; devoient imiter leur Maître & ne point exiger des contributions de ceux, qui étoient dans l'erreur : mais les instruire & les détromper, en y employant le tems, qu'il falloit pour cela ; soit qu'ils fussent Payens, ou des Chrétiens qui se trompoient, en quelque chose.

La Loi XXIV. est beaucoup plus Chrétienne, & avoit été dressée, par quelcun, qui comprenoit bien que toute peine temporelle est contraire à l'esprit du Christianisme ; excepté par rapport aux Manichéens, qui admettoient un Mauvais Principe, qu'ils égaloient au Bon, ou au vrai Dieu. „ Pour ce qui regarde les Manichéens, dit la Loi, & ceux qu'on „ appelle Pepuzites, qui sont pires „ que tous les Hérétiques, en cette „ seule opinion, qu'ils different de „ tous ;

„ tous ; en ce qui regarde le vénera-
„ ble jour de la Pâque ; s'ils demeu-
„ rent dans la même extravagance,
„ nous leur imposons la même peine ;
„ savoir la proscription de leurs
„ biens , & l'exil. Mais nous
„ commandons particulièrement aux
„ Chrétiens , qui le sont verita-
„ blement , ou qu'on nomme ainsi ,
„ que les Juifs demeurant en paix ,
„ & n'entreprenant point d'exciter
„ du trouble , ni rien , qui
„ soit contraire aux Lois ; ils
„ n'entreprennent pas de les prendre,
„ en abusant de l'autorité de la Re-
„ ligion. Car s'ils employent de la
„ violence , contre eux demeurants
„ dans la sécurité , & qu'ils aient
„ pillé leurs biens ; nous voulons
„ qu'on les contraigne de rendre
„ non seulement ce qu'on leur au-
„ ra ôté , mais encore le triple &
„ le quadruple de ce qu'on leur
„ aura enlevé. Que les Gouverneurs
„ des Provinces , sachent que s'ils
„ permettent qu'on fasse de sembla-
„ bles choses , ils en seront punis ,
„ aussi bien que ceux qui les auront
„ faites. *Manichæos illosque quos Pe-*
puzitas vocant , nec non & eos , qui

omnibus hæreticis, hac unâ sunt persuasione pejores, quòd in venerabili die Paschæ, ab omnibus dissentiunt, si in eadem amentia perseverant, eadem poenâ mulctamus: bonorum proscriptione que & exilio; sed hoc Christianis, qui vel verè sunt, vel esse dicuntur, specialiter demandamus, ut Judæis & Paganis in quiete degentibus, nihilque tentantibus turbulentum, Legibusque contrarium, non audeant manus inferre, Religionis auctoritate abusi; nam si contra securos fuerint violenti, vel eorum bona eripuerint, conventi in triplum, vel quadruplum que rapuerint, restituere compellantur. Rectores etiam Provinciarum, Officia & Provinciales cognoscant se, si fieri permiserint, & eos, qui fecerint puniendos.

Les Manichéens, ainsi nommez de Manès, Chef de la Secte, furent aussi nommez *Pepuzites* d'un lieu desert de la Phrygie, qui se nommoit *Pepuze*, où ils s'assembloient. On peut voir quelle étoit leur maniere de célébrer la Pâque un autre jour, que les Chrétiens, dans *S. Epiphane*. Mais ce ne sont, que de pures rêveries; & ce n'étoit pas leur principale erreur. La distinction de deux Principes,

cipes , dont l'un est Bon , & l'autre Mauvais , étoit la plus grande Hérésie qu'il soutinrent. Les Orthodoxes des tems , dont il s'agit , auroient été bien empêchez de produire un commandement formel de Jesus Christ , touchant la célébration d'une Pâque Chrétienne. Si les Manichéens n'avoient point eu d'erreur , que celle de célébrer la Pâque , en un autre tems , que les autres Chrétiens ; les Empereurs *Honorius & Théodose* , son Neveu , n'auroient pas eu sujet de tant s'échauffer contre eux , & de les punir avec tant de sévérité. Mais ç'a été la coûtume des premiers Chrétiens , depuis que les Empereurs eurent embrassé la Religion Chrétienne , d'embarrasser les Chrétiens d'Observances , dont Jesus-Christ & ses Apôtres n'avoient rien dit ; & de vouloir payer Dieu , par des choses , que ni Nôtre Seigneur , ni ses Apôtres ne nous ont point imposées. Mais il étoit bien plus aisé d'observer des Cérémonies , que les Commandemens Moraux , qui sont les fondemens du Christianisme.

Enfin ce Recueil finit par une Loi , qui est la XXV. publiée par les Empereurs Théodose & Valentinien ,

nien , le premier étant Consul pour la XII. fois & le second pour la II. C'étoit l'année CCCCXXVI. de l'Ere Chrétienne. Cette Loi porte

„ qu'ils défendoient à tous ceux, qui
 „ avoient une Ame Payenne & scéle-
 „ rate, les immolations exécrables
 „ des victimes, & leurs sacrifices
 „ damnables, défendus déjà par les
 „ anciennes Loix; & qu'ils ordon-
 „ noient qu'on demolît, par les or-
 „ dres des Magistrats, tous leurs
 „ Temples & leurs Chappelles; si
 „ tant étoit qu'il y en eût enco-
 „ re, qui fussent debout, qu'on
 „ y mît le Signe de la Religion
 „ Chrétienne, *apparemment des Croix,*
 „ pour les purifier; tous étant a-
 „ vertis que si quelcun mettoit quel-
 „ que obstacle à cette Loi, quand
 „ le fait seroit verifié, devant
 „ le Magistrat competent; il le fal-
 „ loit faire mourir: *Omnibus scelera-
 ta mentis pagana, execrandis hostia-
 rum oblationibus interdiciamus; cunctâ-
 que eorum fana, templa, delubra si
 que etiamnum restant, integra, præ-
 cepto Magistratum destrui, conlocatio-
 nèque venerandæ Christianæ Religio-
 nis signi expiari precipimus scientibus
 universis, & quam huic legi, apud com-
 petem-*

petentem judicem, idoneis probationibus intulisse constiterit eum morte expiandum. Il semble que le signe de la Religion Chrétienne fut une Croix, qui ne pouvant avoir été mise là, que par des Chrétiens, étoit une preuve que le Temple avoit été possédé par les Chrétiens ; au lieu qu'il étoit facile d'en trouver dans ces Temples, dans lesquels on les avoit mises, & de faire une querelle aux Payens ; comme s'ils avoient pris ces Bâtimens, sur les Chrétiens. Ainsi les derniers, qui avoient été d'abord persécutez devinrent, à leur tour, Persécuteurs. Mais il est certain que les Ecrits des anciens Chrétiens, sur tout des Apôtres & de leurs premiers Disciples, ne favorisent nullement la contrainte, en matiere de Religion.

Les Payens pouvoient à leur tour reprocher aux Chrétiens leurs violences & leurs cruautés ; que le Paganisme étoit obligé de souffrir alors, de la part du Christianisme, ce qu'il lui avoit fait souffrir, jusqu'au quatrième siecle. Les Payens pouvoient alors se servir, contre les Chrétiens des mêmes armes, que ces derniers avoient employées contre eux. Ils pouvoient dire, contre les Loix des Etn-

pereurs Chrétiens: „ Que les Eccle-
 „ siastiques paroissent tant superieurs,
 „ qu'inférieurs. Qu'ils nous appellent
 „ à une assemblée publique, qu'ils
 „ nous exhortent à recevoir le culte
 „ d'un Dieu; qu'ils nous persuadent
 „ qu'il n'y en a qu'un, qui gou-
 „ verne tout, par sa divinité & par sa
 „ providence. Qu'ils nous disent l'ori-
 „ gine & le commencement du
 „ Christianisme, & comment les
 „ hommes ont appris tout cela; de
 „ quelles sources ils ont puisé ce
 „ qu'ils en croient, & la maniere
 „ dont cela s'est fait. Qu'ils nous di-
 „ sent quelle est la recompense de ce
 „ culte, & quelles peines ils souffri-
 „ roient, s'ils le méprisoient; pour-
 „ quoi Dieu veut que les hommes
 „ l'honorent, & ce que lui peut faire
 „ la piété humaine, si Dieu est heu-
 „ reux. Qu'ils confirment tout cela,
 „ non par une simple affirmation (car
 „ la simple autorité d'un homme
 „ mortel n'est d'aucun poids) mais
 „ par quelques témoignages divins,
 „ comme nous le faisons. Il n'est
 „ pas besoin d'employer pour cela
 „ l'injure, sur ce que la Religion ne
 „ peut être forcée. Il la faut prouver
 „ par des paroles, & non par des ma-
 „ „ naces

„ naces , afin qu'on l'embrasse volon-
„ tairement. Qu'ils employent en ceci,
„ toute la pénétration de leur esprit.
„ S'ils ont une maniere veritable de
„ la prouver, qu'ils s'en servent.
„ Nous sommes prêts à les écou-
„ ter, s'ils nous enseignent. Nous
„ ne pouvons pas les croire, s'ils
„ ne disent rien, non plus que s'ils
„ nous traitent cruellement. Qu'ils
„ nous imitent, ou qu'ils rendent la
„ raison de cela. Nous n'employons
„ pas à présent des flateries, pour les
„ gagner, comme ils nous repro-
„ chent; nous enseignons, nous prou-
„ vons, nous montrons ce que nous
„ croyons. Nous ne retenons person-
„ ne, par la force. Dieu regarde
„ comme inutile un homme, qui ne
„ lui est pas dévoué, & qui man-
„ que de foi. Pourquoi employent-ils
„ donc la cruauté? Est-ce, pour mon-
„ trer leur foi, en tâchant de la di-
„ minuer? Une cruauté de bourreau,
„ & la pieté sont très-differentes.
„ On ne doit pas joindre ni la verité
„ avec la justice, ni l'injustice à la cru-
„ auté. *Procedant in medium Pontifi-*
„ *ces, seu minores, seu maximi, Sacer-*
„ *dotis & antistites Religionum. Convo-*
„ *cent nos, ad concionem exhortentur ad*

suscipiendum cultum unius Dei persuadeant multos non esse, quorum numine ac providentiâ regantur omnia; ostendans origines & initio Sacrorum ac, quomodo sint mortalibus tradita, qui fons &c. On peut, en changeant quelque chose à ce que dit *Lactance* Liv. V. c. 19. montrer qu'il ne falloit nullement employer la violence, contre les Payens; car enfin, en matiere de Religion, il n'est pas plus permis aux Orthodoxes de persecuter les Hérétiques, qu'aux Hérétiques, quels qu'ils soient, d'en user de cette manière, contre les autres.

J'AI cru pouvoir m'étendre un peu sur l'Histoire des Loix des Empereurs Chrétiens contre les Payens tirées du Code Théodosien, que l'on trouve ici avec des notes de Fabrot; pour ne pas fatiguer les Lecteurs, de questions de Droit, qu'on ne pourroit même rapporter, qu'avec une longueur excessive.

On trouve après les Loix, dont on a parlé, douze Dissertations de Fabrot sur XIV. Loix, qui ne se trouvoient pas dans les Pandectes, qu'il donne ici en Grec & en Latin, tirées des *Basiliques*, ou du Recueil des Loix. La I. est du tems qu'on reconnoit
légi-

légitime à une Femme , pour concevoir & pour accoucher, sur quoi on a vu souvent de grands procès. Cette matiere n'est pas seulement de curiosité, mais d'usage, comme ceux, qui la liront, le reconnoîtront facilement. Comme une femme peut accoucher, selon les Médecins, au septième mois de sa grossesse jusqu'au onzième; on a regardé communément les Enfans, qui naissoient ces mois comme légitimes. La II. est du nombre d'enfans, qui peuvent naître d'une seule couche. La III. fait voir qu'une erreur, dans la qualité d'une femme, ne rend point le Mariage nul. La IV. que l'âge, ou la maladie du Testateur ne rend pas nulle la dernière disposition. La V. traite s'il est permis à un Prisonnier, pour éviter une mort honteuse, de se faire mourir lui-même. La VI. montre que ceux qui donnent un bruvage, pour se faire aimer, sont coupables des suites. La VII. raconte qu'il y eut un homme marié, qui avoit trois Courtisanes, aux yeux de sa Femme, & qu'il abusa de sa propre fille. Sa femme crut le pouvoir l'accuser à Aix, en Province, d'adultere & d'inceste, en même tems. L'Auteur rapporte les raisons
que

que la Femme dit pour l'accuser, & ce qu'on répondit pour l'homme. La VIII. question, est si ce qu'on a fait étant yvre est punissable. La IX. des peines, que l'on peut faire souffrir à des Enfans, qui ne sont pas encore en âge de puberté. La X. roule sur cette question si des Enfans peuvent être contraints de se marier, par leur Pere. La XII. est si un Pere de famille étant mort, un fils a le pouvoir de se marier, sans le consentement de sa Mere. La XII. est une Dissertation sur la Loi transigere du 18. du C. de *Transactionibus*. Après cela viennent les XIV. Lois, qui ne se trouvent pas dans les Pandectes & que l'on met en Grec & en Latin. Il y a en tout cela bien des choses, que des gens qui ne font pas profession du Droit peuvent même lire, avec plaisir, comme je l'ai éprouvé.

Ensuite, on voit une réplique de *Fabrot* à *Saumaïse*, qui avoit soutenu, contre le sentiment de tous les Jurisconsultes que le Prêt n'est pas une Alienation, en écrivant contre un Jurisconsulte nommé *Cyprianus*; qu'il nomme, par dédain, *Coprianus*, en se nommant lui-même *Alexius* à *Massalia*. Ce Livre parut à Leide in 8.

8. en MDCXL. Mr. de Saumaise étoit un grand homme, en matières de Belles Lettres; mais il n'avoit pas étudié avec assez de soin son Droit, & n'étoit pas assez retenu dans ses décisions, & sur celle-ci, en particulier. Il trouva des adversaires non seulement en Hollande, mais encore en France. Ce fut *Fabrot*, qui entreprit de le réfuter, dans une Lettre à *Message*. Mais il n'y a qu'à lire les Lois citées, dans la Préface; par lesquelles il paroît évidemment que Mr. de Saumaise, qui n'entendoit pas le langage des Lois, est réfuté, & accablé par les Jurisconsultes.

On trouvera, en suite, un Ouvrage d'un Jurisconsulte Italien nommé *Constantio Landi*, Comte des *Faseles du Pò*, & Patricien de *Plaisance*, sur le Titre des *Pandectes de Justitia & Jure*, & sur quelques autres Lois; avec deux autres livres, où il est parlé d'autres Lois.

Ces pieces sont suivies de deux Livres de *Jean Leunclavins* où il y a une infinité de passages rétablis, ou expliqués, soit par des Conjectures, appuyées sur le Latin des *Pandectes*; & aussi sur le Droit des Grecs, & autres ouvrages.

Tout

Tout cela avoit été imprimé, & étoit devenu rare; mais on voit deux Pièces nouvelles de Mr. *Brenkman*, Jurisconsulte, dont nous avons plusieurs fois fait mention dans nos *Bibliothèques*. Il met ici un *Traité sur la Loi Remmienne*, & à cette occasion une autre *du sort des Calomnieux sous les Empereurs*; ou des peines auxquelles ils étoient condamnez, ou devoient être condamnez par des Lois; mais qui ne s'exécutoient, que comme les Empereurs vouloient. On verra ici tout ce qu'on peut dire sur cette matière, qui n'avoit pas été assez approfondie. Ces pièces ne sont pas longues & peuvent être lues, par ceux qui se plaisent à l'Histoire des Lois Romaines.

Enfin la dernière pièce de ce Volume consiste en des anciennes *Glosses des termes du Droit*, que l'on trouve fréquemment dans les *Basiliques*; que *Jacques Labbe* avoit recueillis dans des MSS. de la Bibliothèque du Louvre. On appelle, comme on fait, *Glosses*, en cette occasion, des mots obscurs & qui ont besoin d'explication; parce qu'ils sont rares & obscurs, ou parce qu'ils sont Latins écrits en caractères Grecs, ce qui

Ancienne & Moderne. 211

qui ne les rendoit pas plus intelligibles aux Grecs sujets de l'Empire de Constantinople. On fut obligé de faire des Dictionnaires de ces Glosses, que *Labbe* recueillit des MSS. à quoi l'on a ajouté des corrections de *Joseph Scaliger*, & d'autres ; auxquelles on a joint, en cette Edition, des remarques de *Mr. Schulting*, qui étoient en effet nécessaires en bien des endroits, pour ceux, qui ne sont pas fort versez dans la Jurisprudence Greque.

ARTICLE VI.

BREVIARIUM *Historico-Chronologico-Criticum* PONTIFICUM ROMANORUM Acta ; *nec non complura cum Sacrorum Rituum, tum Antiquæ Ecclesiæ Disciplina Capita complectens*, Auctore R. P. FRANCISCO PAGO Ordinis Minorum Conventualium S. Francisci S. T. D. TOMUS IV. *continuum. Continet gesta Pontificum XV. à CLEMENTE ad EUGENII IV. obitum, seu ab anno Christi MCCCV. ad annum MCCCXLVII. Præmittuntur Indices Alphabethici & Cbro-*

Chronologici Pontificum Romanorum, Imperatorum tam Orientis, quàm Occidentis, ac Scriptorum, qui in hoc Tomo citantur, per nomina & cognomina. Nec non Dissertatio Historico-Critica de S. DIONYSIO Parisiensi Episcopo. In fine subjiciuntur Tabula Annorum Christi, ac in iis Dominicalium, Paschatum & Indictionum cuilibet anno convenientium, & Index rerum copiosus. A Anvers chez Van der Hart, & se se trouve à Geneve, chez les Freres De Tournes, in 4. pagg. 694.

CET Ouvrage, entrepris par le P. François Pagi, Neveu du P. Antoine Pagi, Auteur de la Critique des Annales de Baronius, fut d'abord bien reçu du Public, quand on vit les deux premiers Volumes des Vies des Papes. Nous en parlâmes l'an MDCCXVII. dans le Tome VIII. de cette *Bibliothèque Anc. & Moderne*. Ce ne furent pas les Protestans seuls, qui les reçurent avec plaisir, comme ils avoient reçu la Critique de Baronius. Les Catholiques raisonnables & en qui la Religion n'est pas une pure faction, reçurent de même les Vies des Papes. Mais

Mais il n'y a que trop de gens, dont la Religion consiste en un zèle amer, contre ceux, qui ne sont pas en tout des mêmes sentimens, que leur Eglise. Tout ce qui vient des Protestans est, pour le moins, suspect; quand il s'agit de quelque chose, qui ait le moindre rapport avec la Théologie de ceux, qui se sont séparés de l'Eglise Romaine.

Nous avons aussi parlé du III. Tome des Vies des Papes, au Tome X. de cette *Bibliothèque* pag. 28. & suiv. Voici présentement le V. qui est d'un petit Neveu du P. *Antoine Pagi*, qui se nomme aussi *François Pagi*.

Il commence ce Volume des Vies, par *Clement V.* qui succéda à *Benoît XI.* l'an MCCCIV. & continue jusqu'à l'année MCCCXLVIII. que le Pape *Eugene* mourut. L'Editeur a trouvé, parmi les papiers de son Oncle, de quoi faire encore un Volume, jusqu'au tems présent, auquel il travaille.

Il louë, avec raison, comme il me semble, ses Prédecesseurs, de ce que sans prendre parti, dans les démêlez que les Princes & les Papes ont eus entre eux; mais tenu un milieu, pour rendre à ces deux Puissances ce qu'on croit leur appartenir.

Le

Le P. *François Pagi* son Oncle Auteur de ce Volume avoit aussi laissé parmi ses Papiers, une Dissertation Historique & Critique, touchant S. *Denys* l'Aréopagite. Elle étoit recueillie, en bonne partie, de ce que le P. *Antoine Pagi* en avoit dit, en divers endroits de sa Critique de *Baronius*. Comme on ne peut donner aucun Extrait suivi d'un livre, de cette nature, & que l'on ne peut pas juger du tout, par l'Abregé d'une ou deux Vies; nous nous arrêterons ici, à la Dissertation sur *Denys*, qu'on nomme l'Aréopagite. Dans le dernier siècle, il y eut une grande contestation, entre les Savans, touchant ce *Denys*; & les uns ont prétendu que l'Evêque de Paris, qu'on nomme *Denys*, étoit en effet ce Membre de l'Aréopage, que S. Paul convertit; mais les Auteurs ont cru avoir de bonnes raisons, pour ne le pas croire. Le Pere *Antoine Pagi* a témoigné dans le III. Tome de sa Critique de *Baronius*, qu'on pouvoit prendre un milieu, dans cette Controverse Critique, & accorder que le *Denys*, Evêque de Paris, n'a point été l'Aréopagite; mais que néanmoins il y a eu un *Denys*, que S. *Clement* a en-
voyé

voyé de Rome, en France.

Louis le *Débonnaire*, fils de Charles-Magne, ordonna à *Hilduin*, Abbé du Monastere de S. Denys en France, l'an DCCCXXXIV. de ramasser tout ce qu'il pourroit trouver de S. Denys Evêque & Martyr, & qu'il le mît en un seul livre. *Hilduin* le fit d'abord & envoya son ouvrage à l'Empereur; qu'il disoit avoir tiré, tant des Grecs, que des Latins. Tout cet ouvrage étoit appelé *Areopagitica*, ou *De rebus gestis, passione & Scriptis S. Dionysii Areopagite*. *Hilduin* disoit que Denys avoit été le premier Evêque d'Athènes, & qu'ayant fait substituer un autre Evêque, en sa Place, il étoit parti pour Rome; d'où S. *Clement* Pape l'avoit envoyé en France, où il étoit devenu Evêque de Paris & avoit ensuite souffert le Martyre, après avoir conduit quelque tems l'Eglise de Paris. *Hilduin* a été trompé lui-même, par d'autres qui, à ce qu'on dit, avoient écrit que le Denys, envoyé par *Clement*, étoit l'Aréopagite; & trompa à son tour la Postérité, sans néanmoins avoir dessein de la tromper. Quoi que cette conjecture ne soit pas absurde, on ne peut pas.

pas se fier à ces Auteurs des tems Fabuleux de l'Eglise, qui n'avoient ni le goût assez bon, pour distinguer la Verité des Fables, ni assez de sincerité pour préférer les Veritez, qu'ils pouvoient découvrir, aux Fables, qui se débitoient communément.

Le Pere Pagi, après avoir tâché de concilier, autant qu'il lui a été possible, les divers Auteurs, qui ont parlé de *Denys*, ou des *Denys*, dit, „ que si tout ce qu'il dit n'est pas dé-
 „ monstratif, comme assurément il
 „ ne l'est pas, il y a néanmoins des
 „ choses qui approchent fort de la
 „ démonstration. Puis donc, *ajoute-t-*
 „ *il*, que j'ai montré que non seule-
 „ ment avant *Hilduin*, mais même
 „ avant *Gregoire de Tours*, par l'au-
 „ torité des Auteurs, des Rois & des
 „ Evêques de France, la consécrä-
 „ tion & l'envoi de *S. Denys* Evêque
 „ de Paris, par le Pape *Clement*, que
 „ ç'a été la commune opinion, &
 „ qu'au neuvième siècle seulement on
 „ a cru qu'il a été l'Aréopagite;
 „ ayant montré de plus que les Evê-
 „ ques de France, & les Pontifes
 „ Romains, plus anciens que *Gré-*
 „ *goire de Tours* & contemporains à
 „ *Sulpice Severe* ont été en un au-
 „ tre

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE

ET
MODERNE,

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIES.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XXVIII.

POUR L'ANNEE MDCCXXVII.

Seconde Partie.



A LA HAYE,
Chez PIERRE HUSSON.

MDCCXXVII.

LIVRES NOUVEAUX,

qui se trouvent à la Haye ,

chez P I E R R E H U S S O N .

- Q.** Horatius Flaccus , ex Recensione , & cum Notis atque Emendationibus Richardi Bentley , Editio tertia , 4.
- Chriftiani Schaltgenii Antiquitates Trituræ & Fulloniz , 8.**
- Histoire de l'Ancien Gouvernement de la France par Mr. Boulainvilliers , 2 voll. 8.
- de la Reformation de la Suisse , par Mr. Abraham Ruchat , 12.
- Recherches sur la nature du Feu de l'Enfer , par Mr. Swinden , traduit de l'Anglois , par Mr. Bion , 2.
- Essai sur le Mouvement* , où il est traité de sa Nature , & son origine de la Communication , &c. par Mr. de Croufaz , 12.
- l'Art de la Guerre , ou Maximes & Instructions sur l'Art Militaire , par le Marquis de Quincy , 12. 2 vol.
- G.** Heineccius Elementa Juris Civilis secundum ordinem Pandectarum , 8.
- A.** Lucanns , Pharsalia de Bell. Civili , cum Notis F. Ondendorpii.
- F.** Fabrici. *Christologia Noachica & Abrahamica exhibita duodecim Dissertationibus Philologico-Exegeticis* , 4.
- Bibliothèque Germanique , ou l'Histoire Littéraire de l'Allemagne , & du Pays du Nord. Tom. XII. 8.
- N.** Fabrics de la Motte , avec de très-belles Figures , 12.



T A B L E

DES

DES LIVRES,

*dont il est parlé dans la 2. Partie
du Tome XXVIII. & dernier
de la Bibliothèque Anc.
& Moderne.*

- I. LES OEUVRES DU P. SIR-
MOND. 237
- II. *Observations Critiques de Mr.*
WESSELING. 299
- III. *Fables de Mr.* DE LA MOT-
TE. 309
- IV. *Traité de l'Antiquité des Points
des Hebreux, par Mr.* COTTA.
341
- V. *Oeuvres diverses de Mr.* BAY-
LE. 363
- VI. *Ora-*


TABLE DES LIVRES.

- VI. *Oratio de Sapiencia & Militia*,
par Mr. HUSSON. 433
- VII. *Essai de Peinture*, recueilli par
par Mr. RENARD. 436
- VIII. *Harangues de Demosthene &
de Ciceron*, traduites par Mr.
L'ABBE' D'ORIVET. 444
- IX. *Les Césars de Julien*, par feu
Mr. de SPANHEIM. 457

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

JACOBI SIRMONDI S. J. P. *Opera
 varia, nunc primum collecta, ex
 ipsius Schedis emendatiora, Notis
 Postumis, Epistolis & Opusculis
 aliquibus auctiora. Accedunt S.
 THEODORI Studitæ Epistola,
 aliâque Scripta Dogmatica, numquam
 antea Græcè vulgata, plerumque
 SIRMONDO interprete. En V.
 Volumines in folio. A Paris: cu
 MDCXCVI.*

 E Titre de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* semblant
 autant promettre des Ex-
 traits des Livres Anciens,
 & des Editions qui s'en sont faites
Tome XXVIII. P. 2. L autre-

autrefois, que des plus modernes; on m'a demandé d'où venoit que je n'y parlois presque, que de Livres Nouveaux & de Nouvelles Editions. Quoi que cela ne soit pas vrai, à la rigueur, puis que l'on y trouve divers anciens Livres, & même des anciennes Editions; j'ai cru que je ne ferois pas mal de choisir quelques Auteurs de réputation; pour en parler ici, de tems en tems; afin que ceux, qui ne les ont pas encore vus, ou lus, pussent s'en fournir, s'ils voyoient qu'ils pussent servir à leurs Etudes.

Pour commencer, par un Auteur, qui en valût la peine, j'ai crû pouvoir entretenir les Lecteurs du sçavant & du fameux Pere *Sirmond* Jesuite; dont les Oeuvres ont été ramassées, & publiées en V. Volumes in folio; dans l'Imprimerie du Louvre, en MDCXCVI. Ce n'est pas que tout ce qui est ici, ou même la plus grande partie soit du P. *Sirmond*. Mais c'est qu'on a mis ici les Auteurs qu'il avoit publiez, avec des notes, que l'on voit encore sous le texte, & des autres Auteurs, qu'il n'avoit fait que revoir, inserez ici tous entiers; soit qu'il les eût corrigez, sur le Grec, soit qu'il les eût don-

donnez simplement, sur des Versions Latines. On appelle, dans la Préface, tout cela *les Oeuvres du P. Sirmond*, en un style un peu impropre. On peut bien dire que les remarques, qu'il a faites sur ces Auteurs, sont à proprement parler *ses Ouvrages*; mais non le Texte, qu'il commente. Il faut néanmoins avouer que le P. *Sirmond* avoit beaucoup contribué, soit à rétablir la sorte des Auteurs qu'il avoit publiez, plus correctement qu'ils n'étoient auparavant; & encore plus à ceux, qu'il avoit traduit du Grec.

Il y a dans la Préface plusieurs remarques, sur cette Edition des Oeuvres tant du P. *Sirmond* lui-même, que des Ouvrages des Anciens qu'il a publiez. On pourra les lire dans la Préface même. Nous nous contenterons de parcourir en général les livres, dont ce I. Volume est composé.

I. ON le commence, par diverses piéces d'*Eusebe de Cesarée*, qui ne sont parvenues à nous qu'en Latin, sans esperance de recouvrer les Originaux Grecs.

1. Les premières sont deux Livres contre *Sabellius*, qui croyoit, comme l'on dit, qu'il n'y avoit dans la Divinité, qu'une seule *Hypostase*, ou

Substance, qui est le Pere; & que le Fils & le St. Esprit n'étoient que des *Energies* passageres, ou qui n'avoient point d'*Hypostase*; c'est à dire, d'Existence, ni d'Essence distinctes de celle du Pere. On verra cette affaire discutée dans le P. *Petau* au Tome V. de ses *Dogmes Theologiques*, Ch. I. Je ne parle pas d'*Eusebe*, qui est très-obscur, sur cette matiere. On sait qu'il étoit *Arien*, quoi qu'en ait voulu dire Mr. *Cave*; qui ne soutenoit le contraire, que parce qu'il falloit le soutenir, pour des raisons de Politique, plutôt que de Théologie.

Ceux qui liront les trois Livres d'*Eusebe*, contre *Marcel* d'Ancyre, qui étoit du même sentiment, comprendront qu'il ne pouvoit pas être favorable à *Sabellius*, ni à *Marcel*; qui nioient que le Fils fût une personne, ou une substance distincte, mais créée. Ceux qui liront, avec soin, les deux Livres d'*Eusebe*, contre *Sabellius*, qui ne nous restent qu'en Latin, s'assureront de la même chose. On ne peut pas douter des sentimens des *Sabelliens* & des *Marcelliens*, qui nioient ce qu'ils n'entendoient pas, & qui néanmoins ne laissoient pas que d'assurer une doctrine, qu'on
ne

ne pouvoit point entendre non plus. C'est ce qui arrive toujours, quand on veut soutenir des sentimens, dont on ne se peut former aucune idée. On verra, par cette Version des Livres d'*Eusebe*, contre les *Sabelliens*, que le premier soutient que, dans la Divinité il n'y a qu'une *Personne*, ou *Hypostase*, que l'on nomme le Pere; & que le Fils & le S. Esprit ne sont que les plus anciennes & les plus parfaites créatures. Mais il faut avouër que ces Livres d'*Eusebe* sont écrits sans méthode, comme la plupart des Ouvrages de l'Antiquité. Il n'établit point l'état de la question, & ne réfute pas, par ordre, le Sabellianisme; en le réduisant à de certaines propositions nettes, & en les réfutant, par ordre. On voit néanmoins assez clairement qu'*Eusebe* étoit Arien, par plusieurs endroits, & particulièrement par ces mots, du II. Livre col. 26. où il dit: *Si igitur Unigenitus dicit* (Jean XI, 41.) *Pater gratias ago, quia semper me exaudisti; sed propter circumstantem populum istum dico, ut credat quia tu me misisti; ista interpretatione non indigemus, & sedemus ut insensati & ludimus. Num semetipsum genuit Pater? Num semet ipsum misit? Num*

semet ipsum orat & sibi ipse gratias agit, & ipse sibi est filius, ipse sibi est Pontifex, ipse sibi est agnus, ipse sibi est via, ipse sibi est janna? Et quis hæc, etiamsi sit insipientissimus, patietur? Si donc le Fils unique dit: Pere, je te rends graces, à cause que tu m'as toujours exaucé; mais je le dis à cause de ce peuple, qui est debout autour de moi, afin qu'il croye que tu m'as entcyé. „ Ces mots n'ont point be-

„ soin d'explication, & nous sommes
 „ assis comme des insensés, & nous
 „ nous moquons. Le Pere s'est-il
 „ engendré lui-même? S'est-il lui-
 „ même envoyé? S'invoque-t-il lui-
 „ même? Se rend-il graces à lui-mê-
 „ me? Est-il son propre Fils, son
 „ Pontife, sa victime, sa propre
 „ voie, sa propre part? Qui est-ce,
 „ quand il seroit le plus insensé des
 „ hommes, qui pourroit souffrir ce-
 „ la?

On voit bien qu'*Eusebe* fait ici l'essence du Fils différente de l'essence du Pere, en sorte qu'ils soient deux Etres distincts, & que l'essence du Fils soit différente, en nombre, de celle de Pere; ce qui étoit le sentiment des Ariens, qui ne reconnoissoient que le Pere pour éternel,

&

& pour la suprême Divinité. Selon ces Héretiques-là, c'étoit une erreur, que de croire qu'en une Essence, unique en nombre, on puisse renfermer un Père, un Fils & un S. Esprit. Ce fut pour parer ces difficultez, que l'on appliqua à cette matière un mot, qui étoit en usage, parmi les Platoniciens; qui est le mot de *consubstantiel*, en Grec *homoousios*; qui se disoit des choses qui étoient de la même espèce, quoi que diverses en nombre; parce que l'Écriture Sainte ne reconnoît, selon eux, qu'une seule Divinité. Ainsi on disoit que trois piéces d'or, faites d'une masse du même or, étoient *consabstantielles*, quoi que différentes en nombre; parce que leur essence étoit la même en genre. Ce fut là le sentiment du Concile de Nicée, que les Ariens attaquoient, comme le fait ici *Eusebe*, supposé que cet Ouvrage soit de lui. C'étoit néanmoins plutôt le sentiment des Sabelliens, qui ne reconnoissoient qu'un Dieu, non seulement en espèce, mais encore en nombre, qu'*Eusebe* attaque ici directement. Mais on a traité de cette matière, dans la Vie d'*Eusebe* de Césarée, inserée dans le X. Tome de la *Biblioth. Universelle.*

2. Après cela viennent deux autres livres d'Euſebe, de la Réſurrection & de l'Ascenſion au Ciel, où il y a néanmoins mille autres choſes, qui n'y ont point de rapport. C'eſt ainſi que les Anciens traitoient des matieres, qu'ils n'avoient pas encore aſſez digerées. Euſebe ſe ſert ici de la conſtance des Conſeſſeurs & des Martyrs; pour prouver la verité de la Réſurrection. Au moins, cela marquoit qu'ils en étoient bien perſuadez, & pouvoient engager ceux, qui voyoient leur conſtance, à ſ'informez des raiſons, qui leur donnoient tant de courage.

En effet en voyant que des gens de bon ſens, & dont les mœurs étoient irréprochables, & qui ne paſſoient nullement pour des infeſez, ſ'expoſoient à tant de ſuppliques horribles, plutôt que d'adorer les Dieux des Payens; ils ne pouvoient pas n'avoir point quelque curioſité de ſ'informez de leurs raiſons. Ces raiſons ſe trouvoient très-fortes, ſur tout ſi on les conſideroit telles, que les premiers Chrétiens les repréſentoient, avant que les Empereurs euſſent embrasſé le Chriſtianisme. Il eſt certain que les Chrétiens, à qui le Paganisme bien connu, comme il devoit l'être à des gens, qui

qui avoient quelque éducation & avoient lû les Philosophes Grecs & Latins, ne pouvoient pas douter de la fausseté de leur ancienne Religion; qui n'étoit fondée que sur des fables ridicules & que personne ne pouvoit croire, avant que d'être privé du sens commun:

3. Ensuite on trouve divers Ouvrages d'*Eusebe*, pour prouver la spiritualité de Dieu, & de l'Âme Humaine; où l'on voit d'abord une sorte d'Avant propos, où *Eusebe* montre que la Divinité est incorporelle & par conséquent invisible, comme il le prouve contre les Payens; après quoi, il y a un Livre, où il traite de ce qui est incorporel, un autre où il montre la spiritualité de l'Âme Humaine, & un quatrième, & un cinquième, où il fait voir que Dieu le Père est incorporel. Quoi qu'*Eusebe* ne garde pas, sur les questions qu'il se propose, l'ordre qu'on garderoit à présent & qu'il n'employe pas les raisons, qu'on employeroit aujourd'hui, en traitant de ces matières; il ne laisse pas de montrer ce qu'il se propose de prouver; pourvu qu'on prenne bien sa pensée; parce qu'il étoit Platonicien.

Le VI. Livre est une explication de ce que Jesus-Christ disoit qu'il n'étoit pas venu, pour mettre la Paix sur la Terre. Dans le VII. est un discours sur les paroles de Jesus-Christ Matt. X, 27. où il dit à ses Apôtres que ce qu'il leur disoit dans les ténèbres, ils le disoient dans la lumière, & que ce qu'il leur disoit à l'oreille, ils le publiassent de dessus les toits. Le VII. est des bonnes & des mauvaises œuvres.

Le IX. traite des bonnes Oeuvres, & *Eusebe* tire ce qu'il dit, dans ce Livre, de la seconde aux Corinthiens. Quoi qu'il ne suive aucune Méthode exacte sur tout cela, il ne laisse pas d'y donner de bonnes leçons. Si le Grec étoit venu jusqu'à nous, on en pourroit encore mieux juger.

II. Après ces pièces, il y en a une d'une toute autre nature, qui est une plainte que *Marcellin & Faustin*, Prêtres de l'Eglise de Rome, portèrent aux Empereurs *Valentinien*, *Theodose & Arcadius* contre *Damase*, Evêque de Rome. Ces Prêtres disent aux Empereurs „ que sous *Constance*, „ fils de *Constantin*, les Orthodoxes „ souffrirent une grande persécution, „ de la part des Ariens, qui firent „ condamner *S. Athanase*, Evêque „ d'A-

„ d'Alexandrie, par l'autorité de
 „ l'Empereur Constance: Que *Liberius*
 „ Evêque de Rome, *Eusebe* de
 „ Verceil, *Lucifer* de Cagliari, &
 „ *Hilaire* de Poitiers n'y voulurent
 „ pas consentir: Que là-dessus ils
 „ furent envoyez en exil: Que *Liberius*
 „ s'étant mis en chemin, pour
 „ aller au Heu de son Exil, *Damase*,
 „ son Diacre, feignit de le vouloir
 „ accompagner; mais qu'étant en
 „ chemin, il l'avoit abandonné pour
 „ aller à Rome; Que le même jour,
 „ que *Liberius* partit, tout le Clergé
 „ de Rome; c'est-à-dire, tous les
 „ Prêtres, l'Archidiacre *Felix*, le
 „ Diacre même, *Damase* & tous
 „ ceux, qui avoient quelque emploi
 „ dans l'Eglise, étant assemblez, en
 „ la présence du Peuple Romain,
 „ jurèrent qu'ils n'auroient point
 „ d'autre d'Evêque, pendant que
 „ *Liberius* seroit en vie: Que néan-
 „ moins le Clergé, contre ce qui é-
 „ toit promis, & contre la bienséan-
 „ ce, & en se parjurant, reçut l'Ar-
 „ chidiacre *Felix*, qui fut ordonné
 „ en la place de *Liberius*: Que ce-
 „ la s'éput à tout le peuple, &
 „ qu'il s'abstint de se trouver à la
 „ procession de *Felix*: Que deux ans

„ après Constance vint à Rome, &
 „ que tout le peuple lui ayant de-
 „ mandé *Liberius*, Constance le leur
 „ accorda; & dit que *Liberius* étoit à
 „ eux, & qu'il réviendroit meilleur,
 „ qu'il ne s'en étoit allé; *habetis Li-*
 „ *berium, qui qualis à vobis profectus*
 „ *est melior revertetur.*“ Il sembloit
 vouloir dire qu'il avoit été gagné à
 consentir, à la condamnation de *S.*
Athanasie. Car on sait que Constance
 étoit Arien.

Marcellin & Faustin continuent, en
 disant „ que *Liberius* étant venu à Ro-
 „ me, la troisième année, le Peuple
 „ Romain lui étoit allé au devant,
 „ avec beaucoup de joie, & que *Fe-*
 „ *lix* fut chassé de la Ville, par le
 „ Senat, ou par le Peuple; mais que
 „ peu de tems après, poussé par les
 „ Clercs, qui s'étoient parjurez, il
 „ entra dans Rome, il s'accrêta à la
 „ Basilique de Jules, au delà du Ti-
 „ bre; mais que la multitude des f'i-
 „ déles, avec les Principaux, le chaf-
 „ sèrent de la Ville, avec beaucoup
 „ d'ignominie.

„ Les Auteurs de la requête di-
 „ sent, en suite, que huit ans après,
 „ sous le Consulat de Valentin & de
 „ Valens, le X. avant les Calendes
 „ de

11 de Décembre il vint à mourir, & que
 12 Liberius pardonna. (*fecit misericor-*
 13 *diam*) aux Clercs, qui s'étoient re-
 14 belles, & les laissa dans les places,
 15 qu'ils avoient : Que le huitième,
 16 avant les Calendes d'Octobre, sous
 17 le Consulat de *Gratian* & de *Da-*
 18 *galaise*, Liberius étoit venu à mou-
 19 rir : Que les Prêtres & les Diacres,
 20 *Ursin*, *Amanco*, & *Loup*, avec
 21 le sacré peuple, qui avoit gardé la
 22 foi à Liberius, pendant qu'il étoit
 23 en Exil, commencèrent à procé-
 24 der (*à une election*) dans la Basili-
 25 que de Jules, & demanderent qu'on
 26 leur ordonnât, à la place de Li-
 27 berius, le Diacre *Ursin*, pour Pon-
 28 tife. Mais les parjures demande-
 29 rent qu'on le leur donnât, pour Pon-
 30 tife, au lieu de Felix; & Paul E-
 31 vêque de *Tivoli* consacra *Ursin*.
 32 Les Auteurs des plaintes, dont on
 33 a parlé, ajoutent que *Damase*, qui
 34 avoit toujours brigué le Pontificat,
 35 gagna les Cochers & la multitude
 36 ignorante, par de l'argent, & en-
 37 tra, avec ces gens-là, dans la Ba-
 38 silique de Jules, & y fit de grands
 39 desordres, par le massacre des fide-
 40 les, pendant trois jours; Que sept
 41 jours après, avec tous les parjures

„ & les Gladiateurs (*Arenarii*) qu'il
 „ avoit corrompus, par une grosse
 „ somme, il demeura maître de la Ba-
 „ silique du Latran & y fut ordonné
 „ Evêque : Qu'ayant gagné Vivenc-
 „ ce, Juge de la Ville, & Julien
 „ Commis des vivres, il obtint qu'Ur-
 „ sin homme vénérable, qui avoit
 „ auparavant été ordonné Pontife,
 „ fût envoyé en exil, avec Amance &
 „ Loup : Que cela étant fait Damase
 „ fit chasser le peuple Romain, qui
 „ ne voulut pas, qu'il prît possession
 „ du Pontificat, à coups de bâton,
 „ & en tuant quelques personnes;
 „ Qu'il tâcha aussi de faire chasser de
 „ la ville sept Prêtres, qui étoient
 „ tenus en prison, par les Magistrats.
 „ Mais que le peuple fidèle s'y oppo-
 „ sa, les délivra & les mena dans la
 „ Basilique de Liberius, sans délai:
 „ qu'alors Damase, avec les Eccle-
 „ siastiques perfides, se fit joindre
 „ par des Gladiateurs, des Cochers
 „ des Chars, à quatre chevaux, des
 „ fossoyeurs & tout son Clergé par-
 „ ticulier, avec des haches, des épées
 „ & des bâtons & assiégés la Basili-
 „ que à la seconde heure du jour, le
 „ septième avant les Calendes de No-
 „ vembre, sous le Consulat de Gra-
 „ tien.

„ tien & de Dagelaife; & donna une
„ grande bataille; Qu'il rompit les
„ Portes de la Basilique, ou les brula;
„ pour s'y faire une entrée; Que cepen-
„ dant quelques-uns de ses partisans
„ avoient fait pleuvoir les tuiles, dont
„ la Basilique étoit couverte, sur le
„ peuple qui tenoit le parti de son
„ Concurrent: Qu'enfin les Dama-
„ siens étant entréz, avoient tué cent
„ soixante personnes, tant femmes,
„ qu'hommes, & blessé plusieurs au-
„ tres, qui étoient ensuite mortes de
„ leurs blessures: Que pour le parti
„ de Damase, il ne perdit person-
„ ne.

On ne manqua pas, à ce que di-
sent *Marcellin & Faustin*, d'appliquer
aux Damasiens des passages de l'Écri-
ture, qu'on pouvoit appliquer à une
entreprise si violente & si peu séante
à des Evêques, qui vouloient que le
peuple se frât en eux: Que là-dessus
le peuple, qui étoit pour l'expulsion
de Damase, demandoit, à haute-
voix, justice: Mais ce dernier avoit
si bien pris ses mesures, que rien ne
se fit contre lui, & il paroît, par la
Préface, dont nous venons de donner
le précis, que les Dames, qui ne sont
pas un petit parti, dans les grandes
villes.

villes comme étoit Rome, étoient pour le Vainqueur; ce qui étoit venu de ce qu'il les savoit ménager, par des confidences, qu'il paroiffoit leur faire, & qui faisoit qu'on l'appelloit le *Cure-oreilles des Dames*, en Latin: *Matranarum aurifcalpius*.

Cependant le Peuple imptoroit si fort la justice de Valentinien, qu'il ordonna que ceux, que le Parti de Damase avoit contraint de se retirer de Rome, eussent la permission d'y retourner. Ce Prince permit qu'*Ursin*, avec *Amantius* & *Loup*, Diacre, retournassent à Rome le XVII. avant les Calendes d'Octobre, sous le Consulat de *Lupicin* & de *Jovin*, l'an de Jesus-Christ CCCLXVII. C'est là que qu'on raconte de la maniere, dont Damase parvint au Pontificat; après quoi, on trouve un plus grand Ecrit, qui est intitulé *Libellus Precum, ad Imperatores, Marcellini & Faustini*, auquel nous ne nous arrêterons pas.

Mais, nous ne pouvons pas nous dispenser de dire quelque chose de la relation de la même Histoire; que l'on trouve dans *Ammien Marcellin*, Liv. XXVII. c. 3. où il raconte ainsi cette

His-

Histoire. „ *Damase & Ursin* brutants
„ d'envie de se saisir du siege Episco-
„ pal, plus que des hommes ne le de-
„ vroient, & s'étant divisez, dispoioient
„ entre eux avec beaucoup d'apreté;
„ & ceux, qui les secouroient, en vin-
„ rent à s'entreblesser & même à
„ s'entretuer. *Juventius* (*Questeur*
„ *du Palais*) ne se trouvant pas en é-
„ tat de les corriger, ni de les adou-
„ cir fut contraint, par une force
„ majeure, de se retirer en un faux-
„ bourg de Rome. *Damase* se trou-
„ va le plus fort, dans le Combat,
„ soutenu par ceux qui le favorisoient
„ & qui pousserent le parti contraire.
„ Il est certain, que dans la Basili-
„ que de *Sicininus*, où s'assembloient
„ ceux du rite Chrétien, on trouva
„ cent trente hommes de tuez, en un
„ jour, & que la populace effrau-
„ chée ne fut adoucie, que long-
„ tems après & avec peine. Je ne
„ disconviens pas, quand je consi-
„ dere la magnificence dont on fait
„ ostentation à Rome, que ceux qui sont
„ enflammez de ces sortes de choses
„ doivent se battre, de toutes leurs
„ forces; puis que s'en étant rendus
„ maîtres, ils sont si assurez de leur
„ autorité, ils s'enrichissent des of-
„ frandes

„ grandes des femmes, ils ne sortent
 „ qu'en carrosse, vêtus proprement;
 „ qu'ils ont de quoi de faire de magni-
 „ fiques repas, en sorte que leurs re-
 „ pas surpassent ceux des Rois. Ces
 „ gens-là pourroient être en effet
 „ heureux, s'ils méprisoient la Gran-
 „ deur de la Ville, qui sert de voile
 „ pour cacher leurs vices; & s'ils imi-
 „ toient quelques Prélats des Provin-
 „ ces, que la frugalité de leurs repas,
 „ le peu de prix de leurs habits, &
 „ leurs yeux tournez en terre, ren-
 „ dent agréables au Dieu éternel
 „ & à ses vrais adorateurs, comme
 „ des gens purifiez des vices & plein
 „ de pudeur. “ Le Latin d'*Aimien*;
 „ quoi que ressentant son siècle, auquel
 „ la Latinité étoit fort corrompue, est
 „ encore plus expressif, que mon Fran-
 „ çois: *Damasus & Ursinus* (alii Codd.
 „ habent *Ursicius*) *supra-humanum mo-*
 „ *dum, ad rapiendam Episcopatus sedem:*
 „ *ardentes scissis studiis, acerrimè con-*
 „ *flictabantur, adusque martis vulnerum-*
 „ *que discrimina, adjumentis utriusque*
 „ *partis progressis; quæ nec corrigere suf-*
 „ *ficiens Juventius, nec mollire, coactus*
 „ *vi magnâ secessit in Suburbanum. Et*
 „ *in concertatione superaverat, parte,*
 „ *quæ ei fauebat, instante. Constatque*
 „ *in.*

in Basilica Sicinini, ubi ritus Christiani est conventiculum, uno die centum triginta septem reperta cadavera peremtorum, efferatamque diu plebem agrè postea delinitam. Neque ego abusus ostentationem rerum consideransur banarum, hujus rei cupidos, ob impetrandum quod adpetunt, omni contentione laterum jurgari debere, cum id adepti futuri sint ita securi, ut ditentur oblationibus matronarum, procedantque vehiculis insidentes, circumspectè vestiti, epulas curantes profusas, adeoque eorum regales superent mensas. Qui esse poterant beati reverà, si magnitudine Urbis despectà, quam vitiis opponant, ad imitationem Antistitum quorundam provincialium viverent; quos tenuitas edendi, potandique parcissimè, vilitas etiam indumentorum & supercilia humum spectantia perpetuo Numini verisque ejus cultoribus ut puros commendant & verecundos.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que depuis on a débité que *Damase* étoit un si grand Saint, qu'il se fit des miracles, en sa faveur, après sa mort. Voyez *Baronius*, ou de *Sponde*, son Abreviateur, sur l'Année de l'Ere Vulgaire CCCLXXXVI. Ou il étoit bien changé, depuis qu'il avoit gagné
l'E.

l'Evêché de Rome, l'épée à la main, ou au moins par la violence de ses Partisans; ou ces miracles étoient de pures fables. Il n'y a personne qui puisse accorder un Homme introduit dans le Pontificat en Conquerant, & par l'effusion de tant de sang & cela dans une Eglise forcée, avec l'idée d'un Saint Evêque. S'il y avoit du tort des deux côtés, comme il arrive, dans ces sortes de démêlez; ni Damas, ni Ursin n'auroient dû être employez au service de l'Eglise; sur tout à Rome. Ils auroient dû, l'un & l'autre, se retirer en quelque Desert, pour montrer qu'ils n'avoient eu aucune envie de parvenir à une dignité, qui avoit été l'occasion d'un combat si scandaleux & qui devoit donner une très-mauvaise opinion du Clergé de Rome aux Payens; comme on le voit par *Ammien Marcellin*, quoique d'ailleurs assez modéré.

Après la Préface, où *Marcellin & Faustin*, ont fait, en un peu de mots, l'histoire du combat des deux Prétendants à l'Evêché de Rome; il y a une autre requête plus étendue aux Empereurs, intitulée *Libellus precum ad Imperatores*. Ils y disent aux Empereurs, entre diverses plaintes vagues, assez

assez embarrassées, faite d'ordre & de netteté, qu'on trouve rarement dans les Auteurs de ce temps-là; Qu'après les grandes persécutions, que l'Eglise avoit souffertes auparavant, ce qui devoit la soulager, l'affligeoit davantage, puis que d'illustres Evêques, qui l'avoient persécutée, sous prétexte d'Hérésie, la persécutoient encore alors, sous l'autorité du nom Catholique; & qu'ils le faisoient d'autant plus facilement, qu'ils étoient soutenus de la Puissance Souveraine.

C'est ce que *Marcellin & Faustin* font remarquer aux Empereurs, en se plaignant, quoi qu'obscurément, des Evêques Orthodoxes de ce temps-là. Comme les deux Auteurs de cette Requête n'ont aucune méthode, & qu'ils ne s'expriment point nettement, on a bien de la peine à deviner de quoi il s'agit. Ils se plaignent seulement qu'au lieu qu'auparavant, sous Constance, les Orthodoxes avoient été persécutés, par les Ariens; on étoit en ce temps-là maltraité par les Orthodoxes, ou les Catholiques, tel qu'étoit le Parti de Damascé. Ils semblent demander de n'être pas maltraités par ceux, qui les regardoient
eux-

eux-mêmes, comme bons Catholiques. On voit à la fin un Rescript de *Théodose*, par lequel il dit seulement qu'il n'entendoit pas qu'on maltraitât les Orthodoxes, ou les *Consubstantialistes*.

III. ON voit ensuite un Livre, intitulé *de la Foi*, composé par *Rufin*, Prêtre de la Province de la Palestine, avec quelques remarques du P. *Sirmond*. Quoique le titre attribue ce Livre à *Rufin*, selon le sentiment de *Jean le Diacre*, dans ses remarques sur l'*Heptateuque*; on ne peut rien assurer de positif là-dessus. On ne sauroit non plus approuver ce qu'on trouve dans deux MSS. de Corbie, que ce livre a été fait par *Pelage*, & publié sous le nom de *Rufin*. On ne peut guère dire qu'un Ouvrage, véritablement de cet Auteur, traite *Origene* d'impie & de méchant homme; puis que *Rufin* l'estimoit beaucoup. On ne sauroit non plus l'attribuer à *Pelage*, puis que l'Auteur renverse un des principaux sentimens de *Pelage*; qui étoit qu'Adam seroit mort; quand même il n'auroit point péché. On ne peut pas non plus prescrire, en faveur de ceux, qui l'attribuent à *Pelage*, que l'Auteur dispute
contre

contre la propagation du péché d'Adam; parce que c'étoit un sentiment, qu'on ne pouvoit pas trouver étrange, dans un Auteur Grec, qui l'avoit appris des Auteurs de la Nation, & qu'on avoit pu dissimuler dans un Ecrivain Latin, qui avoit écrit avant Pélagé.

1. Au reste, ce Livre ne traite pas de la Vertu; qu'on appelle *la Foi*; mais de la Théologie en général; sans néanmoins qu'il en donne une idée complete, ou bien claire & traitée avec ordre. Il s'en faut beaucoup, qu'il ne l'ait fait. Il commence par la Trinité, & réfute *Arius* & *Eunomius*. Il parle après cela de la création & réfute *Origene* qui enseignoit, à ce qu'il dit, §. XVII. que Dieu n'a pas fait tout ce qu'il vouloit, mais cela seulement qu'il pouvoit contenir & comprendre. C'est une erreur, que *Théophile* d'Alexandrie, lui a reprochée, dans sa 2. Epître Paschale; mais il est difficile de rien croire, sur la parole d'un Adversaire, aussi violent, que l'étoit *Théophile*, le persécuteur de *S. Chrysostome*; & sur lequel on peut voir *Isidore* de Darmiote Lib. I. Ep. 152, où l'on trouvera le jugement qu'il en fait.

L'Auteur

L'Anteur de ce Livre, après avoir maltraité *Origene*, tombe néanmoins d'accord d'une autre opinion, avec *Origene*, & *Rufin*. C'est „ que Dieu „ a fait présent à toutes les Puissan- „ ces célestes, douées de Raison, „ de la liberté; qu'il a donnée aussi „ aux Hommes, sur la Terre. Car, „ dit-il, personne de ceux, qui ont „ de la Raison, ou du Sens, ne peut „ servir Dieu, malgré soi, ou sans „ volonté, mais tous le sont volon- „ tairement. Si cela n'avoit été, on „ n'auroit pû ni les louer, ni les pu- „ nir; il ne se seroit vû aucun cri- „ me; comme il n'y en a point, „ parmi les animaux destituez de rai- „ son. Tous donc sont capables des „ contraires, tant les bons, que les „ méchants; les bons, quand ils font „ ce que Dieu veut, & les méchants „ quand ils ne gardent point les com- „ mandemens de Dieu. *A Scriptura divina*, dit-il encore, §. XXI. *didi- cimus quòd Deus cœlestibus cunctis rationalibus potestatibus dedit habere liberam voluntatem, sicut etiam hominibus in terra præstitit. Nam nemo omnium qui rationem habent, aut sensum, invitatus poterit Deo, vel sine voluntate servire; sed omnes ei sponte propria,*
sci-

scilicet obsecundant. Alioquin si id non esset, neque laudatio eos, neque vituperatio sequeretur, aut crimen; sicut & in ceteris animalibus contigit irrationalibus. Omnes ergo contrariorum capaces habentur, tam boni, dico, quam pravi; boni quidem, cum id quod Deus vult faciunt: pravi autem, quod mandata Domino minimè custodiunt.

L'Auteur s'étend davantage là-dessus, comme on le pourra voir dans l'original; où il n'y a rien, qui ne soit conforme aux sentimens de *Rufin* & des autres Disciples d'*Origene*. C'est peut-être ce qui a fait attribuer ce livre à *Rufin*; si ce n'est pas lui même, qui l'ait composé. Le *P. Sirmond* confirme cette doctrine, par l'autorité de *S. Chrysostome* & de quelques autres.

On a ajouté néanmoins, à la fin de ce Livre, les Propositions du Synode de *Jerusalem*; qu'il condamna, dans la doctrine de *Pelage*.

IV. LE *P. Sirmond* ayant trouvé XL. Sermons de *S. Augustin*, qui n'avoient pas encore paru, & qui ont été depuis inferez dans l'Édition des *Bénédictins*, aux V. & VI. Tomes; on a mis ici seulement les Notes
Tome XXVIII. P. 2. M que

que ce même Jesuite y avoit mises.

V. IL y a ensuite cinq pieces, qui n'avoient pas encore vû le jour, & qui ont été composées, par cinq Auteurs, qui ont vécu avant l'an MCC.

La premiere est une retractation d'un Prêtre nommé *Leporius*, qui étoit tombé dans l'opinion de je ne sais quels Ecclesiastiques de Trêves, qui soutenoient que tous les hommes pourroient être sans peché, quoi qu'il n'y eût que *Jesus-Christ*, qui l'eût été actuellement. Il retracta cette opinion étant en Afrique en CCCCXXV. ou environ. Il apella cette retractation: *Leporii Presbyteri libellus emendationis, sive satisfactionis, confessionem fidei Catholicæ continens, de Mysterio Incarnationis Christi, cum erroris pristini detestatione, ad Episcopos Galliæ.* Il nomme deux de ces Evêques *Proculus* & *Quillenius*, à qui il l'envoya d'Afrique. Comme il est inutile de rechercher si *Jesus-Christ* Homme a pu pécher, puis qu'on est assuré qu'il n'a point commis de faute, & qu'il a été par-là en état d'être l'Intercesseur entre Dieu & les Hommes; il est inutile de chercher si l'Homme, qui

qui a péché, pouvoit ne pas pécher; puisque tous les hommes, si on en excepte Jesus-Christ, ont péché & pécheront, jusqu'à la consommation des Siècles. Il faut seulement travailler à ne point violer les commandemens de Dieu, & recourir à sa Misericorde, pour obtenir le pardon de ceux qu'on a commis, & tâcher de s'en corriger; dans une espérance assurée d'obtenir le pardon de ses fautes, à cause du sacrifice, que Jesus Christ a offert à Dieu son Père, pour nous. C'est tout ce qu'il y a à faire, comme on le voit, par tous les Ecrits des Apôtres. S'embarrasser des questions, que l'on peut faire sur tous les Articles de Foi, c'est se jeter dans un labyrinthe, dont on ne sortira jamais. Dieu n'a pas fait dépendre notre salut, d'une connoissance parfaite de tout ce qui le regarde, ni même la Nature Humaine; qui est en effet un Mystère impénétrable, pour nous, quoi que nous y participions. Dieu ne fera rien à notre égard, qui ne soit conforme à sa Bonté, aussi bien qu'à sa Justice; & si nous ne le comprenons pas bien, dans l'état où nous sommes; cela ne doit pas empêcher; que nous ne lui rendions ce

qui lui est dû, & que nous ne reconnoissons que nos pechez ne viennent nullement de lui, mais de nous. Enfin il s'en faut entièrement remettre à lui, en le disculpant de tout ce qui peut être mauvais, & en nous accusant nous mêmes de nos fautes, & non les décrets éternels de Dieu, auxquels nous ne pouvons pas résister; quelles que puissent être leurs conséquences.

Deux Prêtres, comme il semble, nommez *Domnin* & *Ban*, signerent cette rétractation. En suite on voit les souscriptions d'*Aurele*, Evêque de Carthage, d'*Augustin* d'Hippone, surnommée la Royale, de *Florent*, Evêque d'une autre Hippone, surnommée *Diarryte*; & de *Second*, Evêque d'*Aix* (*Aquensis*) ou de *Megarmitane*. Ils reçurent apparemment *Leporius* à la paix de l'Eglise.

Les Evêques *Aurele*, *Augustin*, *Florentin*, & *Secondin* écrivirent aussi à *Proculus*, & *Cylinnius*, Evêques des Gaules, une Lettre; dans laquelle ils leur manderent ce qui s'étoit passé à l'absolution, qu'ils avoient donnée à *Leporius*. Comme il s'agissoit de choses, dont personne ne se peut former une idée juste & complete; on ne

on ne faisoit guère qu'imposer la signature de certains mots, dont l'on se seroit, sans les définir, & sans les entendre; ce qu'on peut dire de ces introducteurs de nouveaux Formulaires, sur des choses qu'ils n'entendoient point eux-mêmes.

VI. ON trouve après, une Lettre de deux Espagnols, *Vital & Confzanse*, adressée à *Capreole*, Evêque de Carthagene, touchant l'Hérésie de *Nestorius* & celle d'*Eutychès*; qui firent beaucoup de désordre, de leur tems, par l'esprit de dispute, qui s'étoit établi parmi les Théologiens. Si l'on compare, avec soin & sans prévention, les sentimens de *Nestorius* & d'*Eutychès*, & qu'on examine bien leurs expressions, on trouvera que; dans le fond, ils étoient du même sentiment; mais que la chaleur de la dispute brouilla si fort ces Antagonistes, qu'ils croyoient être de divers sentimens, parce qu'ils employoient des termes differens. Pour s'en assurer entierement, il auroit fallu les interroger à part, en termes communs, & on les auroit réduits à reconnoître que, dans le fond, ils étoient d'accord. Il auroit fallu demander à *Nestorius* s'il croyoit qu'il y avoit une si

grande différence dans les Natures de Jesus-Christ, qu'elles ne fussent pas capables de ne faire qu'un seul Christ; en sorte qu'il y eût un Christ, qui étoit Dieu, & un autre, qui n'étoit qu'Homme. Il auroit sans doute répondu que non, & que ces deux Natures étoient si étroitement unies, qu'elles ne faisoient qu'un seul Messie, & qu'un seul Rédempteur; quoi que personne ne pût se former une idée, claire & distincte, de cette union; & que la nature Divine demeurât telle, qu'elle étoit auparavant; comme l'Humanité demeure Humanité, après son union avec la Divinité.

Il disoit, conformément à cela, que des deux natures la Divinité étoit non seulement éternelle, mais qu'on ne pouvoit pas dire qu'elle eût été conçue par la Ste. Vierge, ni qu'elle fût née, à parler proprement; quoi que Jesus-Christ fût né, mort & ressuscité, par rapport à son Humanité. *Entyche* ne pouvoit rien nier de tout cela; mais il prétendoit que les deux Natures étoient si étroitement unies, qu'on pouvoit dire qu'un Dieu étoit né de la Ste. Vierge, mort & ressuscité; ce qui étoit parler très-improprement,

ment, & cela sans aucune nécessité; parce que ces expressions ne se trouvoient nullement, dans l'Écriture. On pourra trouver les expressions de l'un & de l'autre, dans le Liv. I. du Tome I. des *Dogmes Théologiques du P. Petan*, qui les a recueillies avec soin; mais qui, pour l'honneur du Concile d'Éphèse, a été obligé de quereller, avec aigreur, *Nestorius*, & *Eutyché*, & trouver entre eux & les Orthodoxes, plus de différence qu'il n'y en avoit. Si l'on fait une mûre réflexion là-dessus, on verra qu'il y y avoit, parmi les Chrétiens, plus d'envie de disputer, que de s'instruire de la Verité. *S. Cyrille* s'expliqua là-dessus, sur l'union des deux Natures, comme si l'on pouvoit dire qu'un Dieu étoit né d'une Vierge, qu'il appelloit *θεοτοκος*, ou la mere de Dieu, & qu'il étoit mort sur la Croix. Mais à parler proprement la Divinité n'est ni née, ni morte; mais l'Humanité, à laquelle elle étoit unie, étoit née & morte; ce qu'on ne peut pas dire de la Divinité, que très-improprement. Ceux qui ont lu *S. Cyrille d'Alexandrie*, ennemi juré de *Nestorius*, savent bien qu'il a outré la matiere & confondu des expressions, qu'il devoit

distinguer. Le zèle du P. *Petau* l'a fait tomber dans les mêmes excès, sans s'en appercevoir. Nous ne pouvons entrer en aucun détail de tout cela; mais ce que nous avons dit suffira, pour ceux, qui y prendront bien garde, pour sentir qu'il y avoit ici plus de disputes des mots, que de la chose même. On doit encore conclurre de cela que le plus sûr auroit été des'en tenir aux expressions de l'Écriture, sans en inventer de nouvelles.

VII. ON a mis ensuite un Écrit intitulé : *Breviarium Fidei adversus Arianos Hæreticos, in quo trium Divinarum Personarum Æqualitas plurimis Scripturæ Sacræ locis & argumentis liquidò comprobatur.*

On dit que l'Auteur de cet Écrit est inconnu, mais qu'il est très-ancien. Il n'y a rien néanmoins, que ce qu'on trouve, dans presque tous les Traitez, contre les Ariens, depuis le Concile de Nicée.

VIII. APRÈS cela, il y a un petit Écrit, dont voici le Titre : *ISAAC EX JUDÆO Liber Fidei de Sancta Trinitate, & de Incarnatione Domini.* Cet Écrit ne contient rien, que de commun.

IX. FABII MARII VICTORINI *Afri*, *Viri Clarissimi ad Justinum Manichæum*, *liber contra duo Principia Manichæorum & de vera carne Christi*. Cet Auteur, comme S. Jérôme nous l'apprend, dans son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques, étoit un Africain qui avoit enseigné la Rhétorique; mais qui à un âge avancé, avoit écrit contre les Ariens, & s'étoit servi de la Dialectique. S. Augustin le louë beaucoup dans ses Confessions Liv. VIII. c. 8. Il est néanmoins surprenant qu'un Rhéteur eût un si mauvais stile, & si peu de méthode. On voit seulement qu'il se propose de réfuter le Mauvais Principe des Manichéens; mais il n'y expose point le système de ces gens-là, il ne divise point sa matière, & ne la réduit point à certains chefs, qu'il se propose de réfuter, ou de traiter. Il est vrai que la bonne Méthode étoit peu en usage, en ce tems-là. On n'y voit point de définition des mots obscurs, point de division, & en général très-peu de connoissance de l'ordre qu'il faut garder; soit quand on propose ses sentimens, soit quand on réfute ceux, que l'on regarde comme des erreurs.

Il y a ensuite un petit Traité du même, sur ces paroles de Moÿse : *Il y eut le soir & le matin, qui font un jour.* Les meilleurs Interpretes sont persuadez que des vingt quatre heures, qui font un jour, les Hebreux commençoient le jour au coucher du Soleil, & mettoient ensuite les heures auxquelles il est jour.

X. IL y a, après cela, une notice des Evêques, des Provinces & des Villes de l'Afrique ; lesquels furent assemblez à Carthage, pour y rendre raison de leur Foi, la VI. année du Regne du Roi *Humeric*, avec quelques petites notes du P. *Sirmond*. Cela peut beaucoup servir à ceux, qui entreprendroient de faire une Histoire Ecclesiastique de ce pais là.

XI. LA pièce, qui suit, est intitulée *Prædestinatus, sive Prædestinatorum Hæresis, & Libri S. Augustini tamerè adscripti refutatio, ab Auctore, ante annos MCC, conscripta, primùm edita à J. SIRMONDO an. 1643.*

Le P. *Sirmond* publia cette piece, en un tems, où plusieurs Théologiens François, soutenoient, qu'il n'y avoit jamais eu d'Hérétiques, nommez *Prédestinez*, ou *Prédestinatiens*. Ils rejettoient l'autorité de *Gennadius de Mar-*

Marseille, qui avoit cru qu'il y avoit eu en effet des gens, qui avoient été dans cette opinion. Le P. *Sirmond* ayant trouvé ce *Prædestinatus*, dans un MS., crut le devoir publier; pour prouver qu'il y avoit eu en effet une Hérésie des *Prædestinatus*. Il dit qu'on ne peut rejeter l'autorité d'un homme, qui avoit fréquenté ces gens-là, & qui étoit parfaitement instruit des sentimens des *Prædestinatus*. Pour en persuader ses Lecteurs, il a publié un Ouvrage, qui n'avoit pas encore paru, & qui avoit composé une Pièce divisée en trois Livres, sur cette matière. Le I. contient la liste des Hérésies, qui avoient paru jusqu'au nombre de XC. Les trois dernières sont celles des *Pelagiens*, des *Nestoriens* & des *Prædestinez*.

Cet Ouvrage est intitulé: *Epitome Ecdicesios HYGINI contra Hæresiarum & Categoricorum EPIPHANII contra Sectas & expositionum PHILASTRII, qui hos transferens in Latinum sermonem de Græco, cum Arriani damnarentur, edidit. Prior Hyginus, post hunc Polycrates Africanus, Hesiodus, Philaster; hi diversis temporibus diversas Hæreses per texuerunt.*

Il seroit inutile de parler de la plupart de ces Hérésies, qui sont trop connues, ou pas assez connues. Nous ne dirons quelque chose, que des trois dernières, qui sont la *Pelagienne*, la *Nestorienne*, & la *Prédestinatrice*.

La quatre-vingt & huitième est celle des *Pelagiens*, que l'Auteur dit avoir été découverte, sous le Pape *Innocent I.* qui commença à siéger l'an CCCII. de l'Ere Commune. *Pelage* eut un Disciple nommé *Célestius*, qui étant allé à Carthage y enseignoit, dit nôtre Auteur, que les hommes peuvent être sans péché; la nature humaine étant suffisante à elle-même. On explique plus distinctement cette opinion, en disant qu'un certain *Paulin* Diacre, Défenseur & Procureur de l'Eglise de Milan, s'opposa aux sentimens de *Célestius*, & que, comme il lui opposoit quelques erreurs, qu'on lui reprochoit, *Célestius* dit qu'il n'avoit que faire de défendre des erreurs, qu'il ne reconnoissoit pas, pour ses sentimens. Là-dessus, dit nôtre Auteur, ,, on lui apporta
 ,, ses propres livres, où il disoit que
 ,, la Nature Humaine pouvoit se suffire à elle-même, pour parvenir à
 ,, la

„ la perfection, en sorte que l'Homme
„ me pouvoit vivre sans peché, s'il
„ vouloit : *Ipsam sibi Hominis natura-*
ram ad perfectionem posse sufficere ;
hoc est, tantam potest homo exercere
justitiam ; nam etiam sine peccato possit
esse, si velit.

S'il est permis de dire la vérité, ou ce qui paroît l'être, on a sujet de croire, ce me semble, qu'il auroit été infiniment plus avantageux & plus honorable à la Chrétienté, de s'appliquer à garder fidelement les commandemens de Dieu ; qu'à disputer sur la possibilité de la sainteté de la Nature Humaine. Si Dieu demandoit d'elle une sainteté parfaite, & qu'elle ne pût pas y parvenir ; il semble que la Nature Humaine pourroit s'excuser, comme étant dans l'impossibilité de lui obéir en tout ; car enfin personne ne peut être obligé à l'impossible ; & puni par des peines éternelles, parce qu'il n'a pas fait ce qu'il ne pouvoit pas faire. Aussi personne ne seroit-il sauvé, parmi les Hommes, s'il falloit pour cela une sainteté parfaite ; excepté celui, que Dieu leur a envoyé, pour les sauver.

On objectoit encore à *Celestius*, qu'il enseignoit „ qu'Adam ayant été

„ fait mortel, il devoit mourir, soit
 „ qu'il péchât, soit qu'il ne péchât
 „ pas. Il valloit infiniment mieux
 „ s'appliquer à s'abstenir du peché, que
 „ de s'embarasser de recherches abstraite-
 „ tes; qui font naître des difficultez,
 „ qu'on ne sauroit soudre. Ceux qui di-
 „ soient, contre les Pélagiens, que
 „ l'homme étoit fait pour vivre éternel-
 „ lement, sur la Terre, s'il ne péchoit
 „ point, auroient été bien embarrassés
 „ de dire comment le Genre Humain
 „ auroit pu vivre sur la Terre, s'il ne
 „ péchoit point, & que personne ne
 „ mourût, pendant quelques siècles,
 „ sur tout depuis qu'il a été répandu par
 „ tout; ou à peu près; où l'on peut trou-
 „ ver des vivres, en cultivant la terre.
 „ Cette multiplication deviendroit, en
 „ peu de tems, si prodigieuse; que cet-
 „ te Terre ne sauroit lui fournir de quoi
 „ vivre. Il auroit fallu envoyer de
 „ nouvelles Colonies, dans les autres
 „ Planètes, ou, si l'on veut, dans d'autres
 „ Mondes, pour y pouvoir subsister.

„ On objeétoit aux Pélagiens „ que,
 „ selon eux, la Loi pouvoit envoyer
 „ au Royaume des Cieux, comme les
 „ Evangiles. *Sic Lex misit ad regnum,*
 „ *sicut Evangelia.* La Loi avoit aussi dit:
 „ *hoc fac, & vivas.* Voyez Deut. IV, -1.

On

On disoit auffi ,, qu'il falloit baptizer
,, les Enfans, pour la remission des
,, Pechez, selon la Regle de l'Eglise
,, Universelle : *Infantes in remissionem peccatorum baptizandos idèd confitemur, propter regulam Universalis Ecclesie.* Avant que de s'échauffer là-dessus, il auroit fallu citer un passage formel du Nouveau Testament, où il fût dit qu'il falloit baptizer les petits Enfans; afin qu'ils obtinsent la remission des péchez, qu'ils n'ont pas faits.

On disoit encore ,, que c'étoit une
,, Héresie, que de dire que le peché
,, d'Adam n'avoit point nui au Genre
,, re Humain : *Nibil obfuisse Generi Humano peccatum Adæ.* On ne peut pas douter que ce peché ne nuisît à la Posterité d'Adam, puis que, depuis son peché, toute sa Posterité a été corrompue; parce qu'elle a imité son exemple, par l'infraktion des commandemens de Dieu. Mais les Pélagiens nioient apparemment que l'action d'Adam, lors qu'il mangea le fruit défendu, qu'Eve lui donna, ait été imputée à sa Posterité, comme si elle étoit devenue pécheresse par-là même. Cela n'empêchoit pas que le Péché d'Adam & d'Eve ne nuisît in-

fini-

finiment à leur Posterité, qui devint pécheresse; non parce qu'elle participa à leur premier péché, qui fut commis avant qu'elle fût conçue; mais parce que tirant son origine de pécheurs, elle n'étoit pastelle qu'elle auroit été, si elle fût née de Parens, qui auroient été innocens; parce qu'ils étoient pécheurs, avant que d'avoir des Enfans. Mais on ne peut pas dire que les Enfans, dans le sein de leur Mere, ou dans la premiere enfance, où ils n'ont aucune connoissance des Lois Divines, & où ils ne savent pas raisonner, sont en état de damnation; dans l'âge, que l'on nomme encore *l'âge d'Innocence*; seulement parce qu'ils sont nez de pécheurs. Il faut prendre garde, de donner dans une extrémité, qui approche du Manichéisme, en fuyant le Pélagianisme. Ce sont deux extremités, qu'il faut éviter également, quoi que le Manichéisme soit infiniment plus dangeureux, que l'autre.

La LXXXIX. Hérésie est le Nestorianisme, dont on a déjà dit ci-dessus ce qui semble de plus raisonnable.

La XC. est celle de ceux, qu'on appella *Prédestinatiens*, ou *Prédestinez*, qui prétendoient qu'ils étoient
du

du sentiment de S. *Augustin*; mais qui, si l'on en croit l'Auteur de ce Catalogue des Hérésies, faisoient tort à ce Pere. „ Ces Gens-ci, dit l'Auteur, „ établissent l'élection des Bons & la „ réjection des Méchants sur les décrets de Dieu, & non sur le soin, „ ou sur la négligence des hommes. „ Ils ne veulent pas que les Droits de Dieu soient observez, ni par ceux, „ qui s'y étudient; ni violez par ceux, „ qui les négligent. Ils disent que „ quand celui, qui a été prédestiné au mal, voudroit faire du bien, il ne „ peut pas parvenir à le faire; & que „ celui, qui est prédestiné au bien, „ quand même il le négligeroit, ne „ laisseroit pas que d'y être porté, malgré lui. Ils disent que l'eau du Baptême ne nettoye pas de tous les péchez. Ils soutiennent que la Grace précède le franc Arbitre, que „ l'homme la reçoit sans la demander, & qu'il l'a, sans qu'il la cherche, & qu'on lui ouvre, avant qu'il frappe à la porte. Ces gens-là disent, que personne ne vient à croire en Jesus-Christ, qu'il ne soit attiré par force, par le Pere; qui lui ouvre, avant que de chercher; en se rapportant à ces mots (*Jean VI.*

„ 44.) personne ne vient à moi, que ce-
 „ lui que le Pere a attiré. Ils disent
 „ que rien ne se fait réellement, se-
 „ lon ce que dit l'Apôtre (Rom. VIII,
 „ 24) l'Esperance, que l'on voit, n'est
 „ plus l'Esperance. Ils appliquent cela
 „ même aux Mysteres, & soutiennent
 „ que ce dont on s'apperçoit paroît
 „ bien être, mais n'est point. Ils pré-
 „ tendent qu'Adam a plus fait de mal
 „ au Genre Humain, que Jesus-Christ
 „ ne lui a fait de bien, en le secourant ;
 „ parce que le mal, qu'Adam a fait,
 „ demeure, de sorte que ni la Pas-
 „ sion de Jesus Christ, ni la sancti-
 „ fication du Baptême ne l'a pû ô-
 „ ter.

Voici la même chose en Latin :
*Hi electionem bonorum & recusationem
 malorum, Deo decernente, definiunt,
 non homine, vel studente, vel negle-
 gente. Nolunt Dei jura vel ab studen-
 dentibus custodiri, vel à negligentibus
 violari. Dicunt: etiamsi voluerit bo-
 num facere, qui ad malum prædestina-
 tus est, ad bonum pervenire non pote-
 rit; nam qui ad bonum prædestina-
 tus est, etiamsi negligat, ad bonum
 perducetur invitus. Dicunt baptisma-
 tis undam non omnia peccata mundare.
 Dicunt, ita antecedit gratia liberum
 arbi-*

arbitrium, ut prius accipiat homo quam petat, ante inueniat quam quærat, ante ei aperiatur quam pulset. Dicunt nullum ad Christi fidem accedere, nisi fuerit à Patre tractus inuitus, illud adtendentes: nemo venit ad me, nisi quem Pater adtraxerit. Dicunt omnia, non in re, sed ita in spe fieri, ut quod dicit Apostolus: Spes quæ videtur, non est spes, etiam hoc mysteriis adplicent dictum & dicant: ea quæ percipiuntur, videntur quidem esse, sed non sunt. Dicunt: plus obsuit ad nocendum Adam generi humano, quam Christus in subueniendo. Nam Adam, aiunt, quod nocuit ita manet, ut hoc nec passio Christi, nec baptismatis sanctificatio potest auferre.

Le II. Livre est intitulé: *Liber secundus sub nomine Augustini confictus vixagesimam Heresin continens, quæ adserit Dei prædestinatione peccata committi.*

L'Auteur de ce Livre, ou celui qui se revêt du personnage d'un Prédestinien, soutient, que tout le mal, qui se fait, se fait en vertu de la Prédestination; de sorte que Dieu se trouveroit le véritable Auteur des pechez des hommes, qui ne peuvent pas résister à sa Prédestination. C'é-
toit

toit une conséquence , que les Pelagiens tiroient du sentiment de *S. Augustin* ; qui , pressé à la rigueur , meneroit-là. Quoi qu'il fût difficile d'y répondre , il n'est guère possible qu'un homme de bien & éclairé se mît dans la tête que Dieu est auteur du mal , comme du bien , & qu'il ne laissera pas de punir le mal , comme il récompense le bien.

Aussi l'Auteur , quel qu'il soit , réfute-t-il le second Livre , par un troisième qu'il y a joint , dans lequel il montre que la doctrine du II. Livre n'est guère soutenable. Voici le *Prologue* de ce Livre , comme parle l'Auteur. „ Nous avons achevé
 „ de produire le livre de nos Ad-
 „ versaires , fait contre la foi Catho-
 „ lique , livre trompeur , environné
 „ de tromperies , où l'entière question
 „ est proposée d'une manière peu
 „ juste ; qui , comme parle *S. Cyprien* ,
 „ fait ostentation de tromperies , pour
 „ faire disparoître la Vérité ; qui , pu-
 „ blié sous l'apparence de piété , agit
 „ contre les décisions de tous les
 „ Saints. A cause de ce livre , nous
 „ avons fait un recueil de toutes les
 „ Sectes des Hérétiques ; afin que
 „ ceux , qui le défendent sachent que
 „ nous

„ nous nous opposons à toutes les
„ Hérésies, & que nous n'employons
„ le consentement d'aucune de ces
„ Hérésies contre eux.

„ C'est pourquoi, ô nôtre sainte
„ Mere l'Eglise qui es la mere de la
„ pure Foi, donne nous des forces, pour
„ nous soutenir contre tes ennemis ca-
„ chez & contre de nouveaux barba-
„ res qui feignent d'être ennemis de
„ ceux, qui prennent les armes con-
„ tre toi, chez toi: augmente nos
„ forces & donne du secours à ceux,
„ qui veulent combattre de nouveaux
„ barbares, qui feignent de vouloir
„ avoir la paix, avec toi, & qui par
„ ton secours prennent les armes con-
„ tre toi: augmente nos forces, &
„ nous aide principalement, contre ces
„ gens, contre qui personne n'a en-
„ core combattu, par écrit; pendant
„ que, sous le nom de l'Evêque *Au-*
„ *gustin*, ils ont déjà blessé presque
„ tout le monde, en publiant des li-
„ vres falsifiez & en produisant plu-
„ sieurs Lettres, qu'ils feignent être
„ de l'Evêque d'Hippone. Nous vous
„ prions, vous tous les défenseurs de
„ la Foi Catholique, que quittant
„ toute autre occupation, vous ap-
„ portiez plus d'attention à nôtre
„ com-

„ combat & qu'ayant devant les
 „ yeux celui, qui sera le Juge de vôtre
 „ jugement, vous défendiez encore
 „ ce qui doit être défendu, & que
 „ vous condamnâtes ce qui doit être
 „ condamné &c.“ L'Auteur de ce
 livre presse instamment les Lecteurs
 d'examiner cette controverse; en
 un style, qui semble être d'un hom-
 me exercé à écrire, selon le goût de ce
 tems-là. On l'entend assez facilement,
 mais il est fort difficile d'en exprimer
 les figures & l'énergie, sur tout en
 François. On l'a déjà pu sentir, en lisant
 ce qu'on en a cité, & on en tombera
 encore d'accord, en lisant les termes
 originaux du Prologue du III. Livre.

Finitus est liber inimicorum hominum, contra Fidem Catholicam confictus, liber dolosus, circumdatus fallaciis, adulter integræ definitionis; qui, que, ut S. Cyprianus ait, falsa ostendat, ut vera subripiat. Qui sub specie pietatis editus, agit contra omnium instituta Sanctorum. Hujus Libri causa, ut memoravimus in Præfatiuncula, omnium Hæreticorum in unum librum collegimus sectas, ut sciant defensores ejus cunctis nos Hæresibus adversari, & nullius contra eas uti consensu. Itaque, ô Sancta Mater Ecclesia, pure fidei

fidei genetrix, contra occultos hostes suos, contra novos barbaros pacificum habitum mentientes, contra hos, qui, pro te, contra te arma corripunt, nostras vires exalta & volentes inire certamen adjuvant; contra hos præcipuè, contra quos adhuc nemo scribendo pugnavit; eum illi scriptis suis, sub Sacerdotis Augustini nomine, totum pœnè jam vulneraverint mundum, vitiatos libros proferenda & verius Epistolas dando, quas memorati Hipponeusis Episcopi esse confingunt. Il semble que l'Auteur de cette pièce, après avoir étalé dans le II. Livre les sentimens de *S. Augustin*, sans les attaquer, mais seulement en les faisant paroître de leur mauvais côté, pour en dégouter ceux qui lisoient ce livre; s'imaginoient que l'Evêque d'Hippone lui-même en pourroit bien revenir, & renoncer à des opinions, dont on pouvoit tirer de si fâcheuses conséquences; comme est celle-ci que tout ce qui est arrivé, par rapport au Péché & à ses suites, n'a pas pû ne point arriver, & que néanmoins les hommes, qui n'y peuvent apporter aucun remede, en sont éternellement punis. Mais ceux qui étoient passés du Manichéisme à la profession de la

Re-

Religion Chrétienne ne laisserent pas de retenir une grande partie de cette Héresie; en soutenant que le mal arrive, par la volonté du Bon Principe, sans que les hommes le puissent éviter. Il n'y a personne, qui ne doive reconnoître que Dieu est *bon, juste, & saint*, & cela étant, il faut avouër 1. que Dieu ne crée aucune créature, pour lui faire du mal, & cela pendant toute l'éternité; sans qu'elle puisse trouver aucun moyen de s'en délivrer: 2. qu'il ne punit pas ses créatures, pour des péchez, auxquels elles n'ont eu aucune part: 3. qu'étant saint, il n'aime que ceux, qui imitent sa sainteté, & que par conséquent il ne dépouille personne de la sainteté originale: pour le jetter dans une suite de pechez inévitables.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à cet Ouvrage, qui mérite d'être lu d'un bout à autre, avec attention. Nous dirons seulement qu'il s'en fit une Edition à Padouë en MDCLXXXVI. in 4 par un Dominicain nommé *Seraphino Piccinardo*. On trouvera un extrait de ce Livre, dans le III. Tome de la *Bibliothèque Universelle* pag. 257. & suiv. On voit à la fin du Prédestinien, deux endroits

droits d'*Arnobe*, qui a écrit sur les Pseaumes, & qui paroît avoir été Demi-Pélagien ; ce qui a fait que le P. *Sirmond* a soupçonné qu'*Arnobe* a été l'Auteur de cet Ouvrage, contre les Prédestinatiens.

XII. LE P. *Sirmond* a mis ensuite quelques Ouvrages de S. *Valerien*, Evêque de *Cimies* en Provence. Ce sont XX. Homilies, & une Lettre aux Moines, *des vertus* & de l'ordre de la Doctrine *Apostolique*. On n'avoit vû, avant cette Edition, qu'une seule Homilie de cet Auteur, qui a vécu, il y a environ douze cents ans. On avoit délibéré, à Rome, si l'on mettroit les Ouvrages de *Valerien*, dans l'Index des Livres défendus. Mais la défense, que le P. *Sirmond* en fit, en une Lettre, empêcha qu'on ne le fit.

L'on objeétoit deux choses à ce bon Evêque. C'étoit qu'on ne pouvoit pas le traiter de *Saint* & qu'il étoit Demi-Pélagien, ou qu'il sembloit l'avoir été.

Pour la première de ces deux choses, nôtre Auteur dit que s'il l'avoit qualifié de *Saint*, dans l'Edition, qu'il avoit faite d'une Homilie, qui étoit la seule, qui fût alors connue,

c'étoit que ce titre se trouvoit en un Ancien Manuscrit, sur lequel il avoit publié cette piece.

Le seconde objection, que l'on pouvoit faire à nôtre Auteur; c'est qu'il s'y trouvoit diverses expressions, qui sentoient le Demi-Pelagianisme. Mais on pourroit rétorquer ce reproche, quoique le P. *Sirmond* ne le fasse pas, & dire que ceux, qui outrent la matière opposée, tombent en une extrémité bien plus dangereuse; c'est qu'elle fait Dieu Auteur du Peché & injuste, comme plusieurs l'ont fait. Si Dieu a mis le Genre Humain dans la nécessité de pécher, & qu'il ne puisse pas s'en garantir, ni s'en guérir; peut-on en accuser les hommes, à qui le péché d'Adam, comme on l'enseigne, a été imputé, sans y avoir contribué, en aucune manière; & dire que néanmoins il sera condamné, sans miséricorde, à des supplices éternels? Il est difficile de ne pas disculper la malheureuse Posterité d'Adam. Nôtre Auteur cite d'ailleurs des passages, à la fin de sa Préface, de *Methodius*, de *S. Chrysostome*, de *S. Hilaire*, d'*Optat* de Mileve, de *S. Jérôme* & de *S. Augustin*, où ils enseignent que l'Homme commence sa

COR-

conversion & que Dieu l'acheve. Quelques-uns de ces Peres, & sur tout *S. Augustin*, semblent dire ailleurs le contraire; mais il semble qu'ils le font exprès, pour contredire les Pélagiens. Quand on parle naturellement, on dit la Vérité, qui se présente à l'esprit; mais quand on dispute, on biaise pour ne pas paroître abandonner les sentimens, qui ont le dessus.

XIII. ON voit ensuite un *Appendix du Code Théodosien*, où il y a de nouvelles Constitutions, avec quelques Lettres des anciens Conciles & des Pontifes Romains; que nôtre Auteur a le premier publiées. Comme les Constitutions, qu'on voit ici, furent imprimées l'an MDCXXXI. il n'a rien pu dire de l'édition du *Code Théodosien* de *Godesroi*, qui ne parut que plusieurs années après. Celles-ci tendent à augmenter l'autorité des Evêques, & les privilèges des Ecclesiastiques.

On voit, après cela, cinq Lettres des Conciles assemblez en Italie l'an CCGXXCI. Il y en a une d'un Concile d'Aquilée à l'Empereur Gratien, pour le prier de ne point prêter l'oreille à *Ursicin*, qui tâchoit de retourner à
N 2 Rome,

Rome, & de remplir le Siege Apostolique, que *Damase* avoit envahi par force, comme on l'a dit ci-dessus. Ce dernier auroit bien dû être ôté d'une place, qu'il n'avoit pu occuper, que par un meurtre, qui scandaliza les Payens mêmes. Un Concile tenu à Rome demanda aussi à Gratien & à Valentinien, que les Evêques, qui avoient été de la faction d'Ursicin, fussent chassés de leurs Eglises. Peut-être l'avoient-ils bien mérité; mais les partisans de *Damase* ne valent guère mieux, quoi que les Empereurs leur donnassent cause gagnée.

Il y a encore une Lettre d'un Concile, tenu en Italie, à Théodose, à qui il apprend qu'il avoit condamné quelques personnes, qui suivoient les sentimens d'*Apollinaire*; qui avoit soutenu que Jesus-Christ n'avoit point eu d'ame humaine, mais que la seconde Personne de la Divinité lui avoit servi d'ame. Ce même Concile ayant appris qu'après la mort de *Paulin* & de *Melece*, qui étoient tous deux Evêques d'Antioche, & qui étoient convenus qu'après la mort de l'un, ou de l'autre, on n'en éliroit qu'un, selon l'usage reçu; par lequel il ne de-

voit

voit y avoir qu'un Evêque, dans une Eglise. Cependant après la mort de Melece, Paulin étant encore en vie, on ne laissa pas d'en nommer un autre. Le même Concile d'Italie, dont aucun des membres n'est nommé, que le seul S. *Ambroise*, se plaint de cela à l'Empereur, & demande encore que *Nectaire*, qui avoit été nommé à Constantinople après *Maxime*, lui cede volontairement; ou que l'on tienné un Concile à Rome, sur leurs ordinations. C'est ainsi que peu à peu les Evêques de Rome prenoient connoissance de ce qui se passoit dans tout l'Empire; parmi les Ecclesiastiques.

XIV. IL y a après cela dix Lettres des Papes *Felix III.*, *Gélase* & *Vigile*, & auparavant il y a un Abregé de l'Histoire des Eutychiens: que l'Auteur appelle, en mauvais Latin: *Breviculus Historiæ Eutychnistarum*, ou *Gesta de Nomine Acacii*; après quoi il y a les Lettres, où il est parlé en général de l'Eutychnisme; & du Nestotianisme, & de ce qu'on fit, pour éteindre cette controverse, qui subsiste encore parmi les Chrétiens de l'Asie. On a déjà dit qu'il y avoit, dans cette affaire, bien plus de dispu-

tes de mots; que des choses mêmes. Ainsi dans ces Siècles, que l'on regarde comme plus purs & plus éclairés que les derniers; il y a eu en effet plus de ténèbres & plus de querelles, qu'il n'y en a aujourd'hui. Ceux qui font métier de mentir, en faveur de l'Antiquité, & au désavantage des Modernes, ne peuvent lire ces sortes de Monumens; sans se convaincre de l'injustice, qu'il font aux Modernes, & sans rougir; s'il leur reste la moindre pudeur.

XV. LE P. *Sirmond* Auvergnac avoit déjà publié en MDCXIV. les Oeuvres de *C. Sidonius Apollinaris*, qu'il nomme l'Evêque des Auvergnés. Le texte a été revu, avec soin; sur de bons MSS. & ce texte est expliqué par de fort bonnes notes. Cinq ans auparavant, en MDCLIX. il avoit paru une bonne Edition de cet Auteur, à Paris. Ce fut *Jean Savaron*, aussi Auvergnac, qui la publia, & qui avoit eu l'approbation du Public; mais il ne put empêcher que le P. *Sirmond* n'entreprît la même chose, après lui, & n'y réussît. *Savaron* & *Sirmond* ont cru devoir faire la vie de leur Auteur, & ont dit bien des choses, qui semblent les mêmes, & qui

le

le font en effet, comme le second l'avouë. Ils ont aussi donné tous deux la vie de leur Auteur, tirée de ses Ecrits; dont *Savares* n'a pas oublié de marquer les endroits en marge. Comme cette vie est écrite en un stile, qui ressemble à celui de l'Auteur; celle, que le P. *Sirmond* a écrite, est écrite avec beaucoup plus de netteté, & est plus courte. Nous la traduirons ici, en l'abregeant un peu, afin qu'on comprenne que *Sidonius Apollinaris* méritoit qu'on le fît connoître à la Posterité, de cette manière, aussi bien qu'en commentant ses Ecrits.

SIDONIUS étoit d'une très noble famille entre les Gaulois, puisque son Pere & son Grand Pere avoient été Préfets du Prétoire. Il naquit à Lion, comme il le dit lui-même, en divers endroits. Mais il fait plus souvent mention de Clermont en Auvergne, parce qu'il s'y étoit marié à la fille de l'Empereur *Avitus*, & qu'il fut ensuite Evêque de cette Ville; ce qui fit que quelques-uns soupçonnerent qu'il étoit Auvergnac. Il y avoit alors plusieurs bons Maîtres, aux Belles Lettres, dans la Gaule, selon la portée de ce siècle-là. Il eut pour

Maître, dans la Rhétorique *Huennius*, & dans la Poësie *Eusebe*. Il réussit si bien en ces Etudes, qu'on le regardoit comme le plus savant homme, & le plus éloquent de son tems; ce qu'on peut voir dans les éloges que lui donne *Mamert Claudien*. C'est ce qu'on peut reconnoître, par toutes sortes d'Epigrammes & de vers, qu'il a faits, à la priere de ses Amis; à quoi il faut joindre trois Panegyrique, par lesquels il a loué *Avitus* son Beau Pere, *Majorien*, & *Anthemius*, Empereurs, & qu'il récita en public; ce qui lui attira leur amitié. Aussi lui dressa-t-on une statue entre les Poëtes, sous *Avitus*, dans la Bibliothèque du Marché de Trajan. *Majorien*, donnant des jeux du Cirque à Arles; l'invita à un repas solennel, avec des personnes du premier rang; où il fut justifié de ce qu'on l'accusoit d'avoir fait une Satire. Enfin *Anthemius*, outre la dignité, que l'Autent nomme *Comiti-ve*, c'est à dire, l'honneur d'accompagner l'Empereur, & d'autres dignitez; il fut fait Préfet de Rome, & aussi *Patrice*, comme ses Ancêtres l'avoient été.

Peu de tems après, *Eparchius*, Evêque

Evêque de Clermont, étant venu à mourir, il lui succéda, malgré lui, & sans avoir été agréé au Clergé auparavant. Il s'acquitta de cet emploi, avec beaucoup de modestie, de sainteté & de vigilance; en un temps très-dangereux & auquel il se trouvoit beaucoup de difficulté à bien administrer les affaires publiques & même les particulières. Les Goths assiégèrent Clermont, & l'attaquèrent très-rudement; jusqu'à ce que, par un traité de l'Empereur *Nepos*, la Ville fût livrée à l'Ennemi; chez qui *Sidonius* fut comme en exil, sous le nom d'Ambassadeur. Cependant il ne laissa pas de s'acquitter des devoirs de sa charge, parmi ces Barbares, avec beaucoup de prudence, & fit de grandes aumônes aux Pauvres; mais il eut beaucoup à souffrir de deux Prêtres, qui le mirent fort à l'étroit. Ayant été remis en sa première autorité, il continua à s'acquitter de tous les devoirs de sa Charge. Mais on lui donna, pour Coadjuteur, *Apran- culus*, qui lui devoit succéder, en cas qu'il vînt à mourir, comme cela arriva le 21. d'Août. Ce jour fut ensuite un jour de fête à Clermont. Ce même jour est marqué dans l'E-

pitaphe de cet Evêque, que l'on invoque encore comme Patron de l'Auvergne. Avant qu'il fût chargé de cet Emploi, il avoit eu de Papiasille, son Epouse, un fils nommé *Apollinaire*, & deux filles, dont l'une fut nommée *Rosie*, & l'autre *Severiane*.

Quoi qu'il eut fait divers Ouvrages, il voulut qu'on publiât seulement ceux que nous avons. Dans sa prose, comme dans ses Poësies, soit qu'il raconte, ou qu'il veuille persuader quelque chose à ses Lecteurs; soit qu'il louë, ou lors qu'il blâme, & quelque sujet qu'il traite; il est par tout aussi heureux, soit pour les choses, soit pour la maniere de les exprimer. Il est également élegant en ses expressions, & fait paroître beaucoup de savoir.

C'est là le jugement, qu'en fait le P. *Sirmond*; mais il le faut entendre, avec cette restriction; *autant que son Siecle le permettoit*; car assurément il est bien éloigné de l'élegance, & du genie des Auteurs qui ont écrit cent ou deux cens ans avant lui. Il s'en faut beaucoup, qu'il approche de *Lactance*; pour la Prose, & il n'égale pas même *Aufone*, ou *Claudien*, pour la Poësie. Il ne laisse pas de faire voir beau-

beaucoup d'esprit dans sa Prose & dans ses Vers; & l'on a de l'obligation à *Savaron* & au P. *Sirmond* du soin qu'ils ont pris de le donner au Public le plus correct, qu'il étoit possible; avec de doctes remarques; où ils n'ont pas seulement rétabli le Texte de leur Auteur; mais expliqué ce qui pouvoit faire de la peine aux Lecteurs.

XVI. LE P. *Sirmond* a depuis publié ce qui nous reste de *Magnus Felix Ennodius*, Evêque de Pavie; c'est à dire, des Lettres & des Poësies, qui sont à peu près, du style de celles de *Sidonius Apollinaris*. Dans un petit abrégé de la vie de cet Evêque, le P. *Sirmond* remarque qu'*Ennodius* témoigne qu'il étoit *Gaulois*, & enfant de *Gaulois*; mais on ne peut pas savoir s'il étoit né à *Arles* en Provence, qu'il appelle son agréable demeure, *dulcem sedem*, où dans cette partie de l'Italie, que l'on y appelloit *Gaule Cisalpine*, qui étoit à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui le Milanais. Il avoit néanmoins eu une demeure à Milan, dès son enfance, & étoit allié avec les meilleures familles de ce pais là; puis qu'il comptoit pour ses parens & alliez *Fauste*, *Baer*, & *Auicn*, qui avoient été Consuls,

Cesarins, Evêque d'Arles, & *Aurelien*, qui avoit été Evêque, *Senarius*, *Florien*, *Eugene* & autres personnes Illustres par leur naissance, ou par leurs emplois. Etant à l'âge de seize ans, près du tems auquel le Roi *Theodoric* arriva en Italie, comme il le dit dans l'*Eucharistique* de sa Vie; ayant perdu une Tante, qui l'avoit élevé, il chercha à s'en consoler, en se mariant à une Dame fort riche, qui le mit à son aise & lui donna un Fils. Quelque tems après, il resolut de se faire d'Eglise, comme il le fit, avec le consentement de son Epouse, qui se fit aussi Religieuse. Il fut fait d'abord Diacre, & passa une bonne partie de sa vie, en cet état.

Quoi qu'il eût renoncé, au moins en partie, aux Orateurs & aux Poëtes, à la lecture desquels il avoit été adonné, dès son Enfance; depuis qu'il avoit été guéri, comme il croyoit, par le Bien-heureux *Victor* Martyr; il ne laissa pas de conserver son ancien penchant. On estimoit non seulement ce qu'il faisoit, de son propre mouvement, mais encore ce que ses Amis obtenoient qu'il fît en leur faveur. Il leur fournit quelquefois des Discours entiers, comme des Harangues,

gues, des Lettres, des Epitaphes, des Epigrammes & autres choses semblables. Mais rien ne lui fit plus d'honneur, que le Panegyrique, qu'il composa pour *Theodoric*, Roi des Goths & l'Apologetique, pour le Pape *Symmaque*, & pour le Synode qu'il appella; qui en fit l'éloge, avec de grands remerciemens pour l'Auteur. Il fut consacré Evêque de Pavie, & il alla deux fois en députation, sous le Pape *Hormisdas*, en Orient, à l'Empereur *Anastase*, pour la défense de la Foi Orthodoxe. Dans la première, il y alla avec *Fortunat*, Evêque de Catane & d'autres; quand on dit, qu'il se tiendroit un Concile à Heraclée, qui ne se tint point. Il alla la seconde fois avec *Peregrin*, Evêque de Misene, & porta avec lui une Confession de Foi, pour demander que les Orientaux y souscrivissent. Mais l'une & l'autre Deputation furent inutiles. Il ne se contenta pas de rejeter le Formulaire du Pape. Après s'être moqué d'Ennodius, il l'obligea de monter, pour s'en retourner, sur un mauvais Vaisseau, qui faisoit eau, avec défense d'aborder à aucun Port de la Grece, & le congédia d'une maniere outrageante. Etant de retour en son

Eglise, il y mourut, âgé de quarante huit ans, le 16. de Juillet l'an de l'Ere Ordinaire DXXI, auquel jour on célèbre encore sa fête, car il fut canonisé. On voit encore son Épitaphe gravée sur un Marbre à Milan.

On trouve ici un bon nombre de ses Lettres divisées en IX. Livres. Elles peuvent servir à connoître plusieurs hommes distinguez, en ce tems-là. On voit après cela X. petits Ouvrages de sa façon, comme le Penegyrique de *Theodoric*, qui peuvent servir à l'histoire de ce tems là.

Il y a enfin les Poësies d'*Ennodius*. Voilà le contenu de ce I. Tome des Oeuvres du P. *Sirmond*, par où l'on peut voir en gros ce qu'il y a. Pour en donner une idée plus complete, il faudroit plusieurs Tomes comme celui-ci. Ceux qui entreprendront d'écrire l'Histoire Ecclesiastique de ces tems-là, pourront se servir de diverses de ces Lettres, avec avantage. Autrement elles ne sont pas fort bien écrites.

ARTICLE II.

PETRI WESSELINGI *Observationum Variorum Libri II. in quibus multi Veterum Auctorum loci explicantur atque emendantur.* A Amsterdam chez les Wetsteins & Smith.

NOUS avions promis, à la fin de la précédente partie de ce Tome XXVIII. de cette *Bibliothèque A. & M.* de dire quelque chose de ce Livre. Il faut que nous tenions ici notre parole. Ce Volume est composé de deux Livres, où il y a un très-grand nombre de passages des Auteurs Grecs & Latins, qui sont corrigez, & expliquez fort heureusement; ou sur des MSS. ou sur des conjectures, qui sont fondées sur l'usage des Langues, dont il s'agit, & sur la nature des choses, dont il est parlé. On réfute les sentimens de divers Savans Hommes, quand l'Auteur croit qu'ils se trompent; mais sans aigreur, ni emportement contre ceux qui paroissent n'avoir pas bien entendu les Anciens. Nous en mettrons ici quelques peu d'exemples.

Liv. I. c. 1. il est parlé d'un passage du *Menexène* de Platon, où il est traité

traité de l'injustice des Atheniens, à l'égard des Chefs de leur Flotte, quoi que Vainqueurs d'une bataille qu'ils donnerent sur les côtes de l'Asie-Mineure, vis à vis des îles Arginôses, qui sont à l'Ouest de l'Eolide. Il faut prendre la chose un peu plus haut, pour se faire entendre. Ils avoient à combattre les Lacédémoniens, qui, quoi braves par Terre, n'étoient pas assez expérimentez dans la manœuvre de la Mer. Cependant, les Lacédémoniens commandez par Callicratide, eurent d'abord de l'avantage sur la Flotte Athenienne. Mais comme elle eut du renfort d'Athènes, elle ne laissa pas de hazarder un second combat. Les Atheniens rangerent en sorte leur Armée, qu'il n'étoit pas facile aux ennemis de la diviser; & les Vaisseaux Lacédémoniens n'étoient pas si légers, que ceux des Atheniens.

Callicratide, qui étoit à la droite de sa flotte fut averti, par son Pilote, qu'il seroit bien de faire voile arrière & d'éviter le combat; parce que le nombre des Galeres des Atheniens étoit beaucoup plus grand, que celui des Lacédémoniens; il répondit courageusement, *que s'il étoit tué, dans le combat, Lacédémone n'y perdrait pas beaucoup,*

comp, mais qu'il lui seroit bon de prendre la fuite. Cependant les Athéniens eurent le dessus, & Callicratide tomba & étant tombé dans la mer, on ne le trouva plus, & les Athéniens demeurèrent victorieux, quoique les Lacédémoniens fissent assez bien leur devoir. Mais comme il se leva une grosse tempête, les Athéniens perdirent beaucoup de monde, & quoi que ce fût l'ordre, parmi eux, d'enterrer avec honneur, ceux qu'ils perdoient en une bataille, ils ne le firent point. Deux des Chefs, craignant, apparemment, qu'on ne les accusât d'avoir laissé ceux qui s'étoient noyez, sans faire tirer leurs cadavres de la mer, n'allèrent point à Athenes. Six d'entre eux qui y allèrent furent en effet accusez de la négligence, qu'ils avoient eüe de laisser les cadavres de leurs Concitoyens dans la mer & furent condamnez à perdre la tête, sans avoir égard à la tempête, qui avoit empêché qu'on ne le pût faire. Il y eut six, ou dix de ces Chefs, qui furent condamnez à la mort pour cela. *Platon*, en le rapportant, dit dans son *Menexene*, où il rapporte une Harangue Funebre, qu'on avoit faite en l'honneur de ces Chefs, p. 243. du 2. Tome de *Platon* de l'Édition

dition d'Henri Etienne, où est la
Version de Jean de Serres, qui as-
surément ne méritoit pas de se trouver,
dans une si belle Edition, en parlant
des Chefs, qui furent condamnez à la
mort : *Λυσόμενοι δὲ τῆς φιλίας, ἀναξί-
ετόχης τυχόντες, ἐκ ἀκαιρέθεις ἐκ τῆς
θαλάττης κείτου ἐθάδε.* De Serres a tra-
duit ces derniers mots ; *liberatisque
amicis, indignam fortunam consequuti,
non quidem à mari absorpti, hic ja-
cent* : Notre Auteur reprend, avec
raison, la Version, car assurément
μὴ ἀκαιρέθεις, ἐκ τῆς θαλάσσης, ne si-
gnifie autre chose que *non sublatis è
mari.* *Eicin* n'avoit guère mieux tra-
duits : *non autem mari interfecti essent.*
Pag. 406. de l'Edition de Lion en
MDXCVI.

L'Auteur traduit fort bien : *non
ablatis ex mari, n'ayant pas été empor-
tez de la mer,* pour être ensevelis en
terre ; ce que l'on prit si mal à Athe-
nes, qu'on condamna les Chefs de la
flotte à la mort, comme la suite de
l'Histoire le fait voir, qu'on peut
trouver dans l'Histoire de *Xenophon,* &
par la Harangue de *Lysias,* contre
Eratosthène, que l'Auteur cite. Ceux
qui liront ce Chapitre de l'Auteur, avec
quelque attention n'en douteront pas.

Dans.

Dans le Chap. III. il fait bien voir, contre Mr. Barnes, l'Editeur d'*Empiride*, que Diane & d'autres Divinites étoient nommées *κλεῖδοχοι*; *porteurs de clefs*. Avant que de rien que de certains surnoms leur aient été donnez; il faut bien être assuré de ce qu'on dit. Autrement on se met en danger d'être relevé, par ceux qui se font assurez du contraire; comme on le voit en cette occasion & en plusieurs semblables. Personne n'a la mémoire assez bonne, pour se ressouvenir de tout ce qu'il a lû, lors qu'il en a besoin. Ainsi il ne faut rien assurer, ou nier, trop positivement; si on ne se veut exposer à être relevé, sur cette sorte de bévues.

On trouve dans les Saturnales de *Macrobe* Liv. III. c. 11. un fragment du *Droit Papirien*, sur lequel il semble que *Granius Flaccus* avoit fait un Commentaire, comme nôtre Auteur le remarque Liv. I. c. 4. où l'on trouve ces mots: *Ut in templo Junonis Populoniae augusta est mensa. Namque in fenis alia vasorum sunt, & sacra supellectilis, alia ornatorum. Quae vasorum sunt instrumenti instar habent, quibus sacrificia conficiuntur. Quarum rerum principem locum obtinet mensa.*

iii

in qua opala, libationesque & stipes reponuntur. Ornamenta verò sunt clipei, coronæ, & ejuscemodi donaria. Neque enim donaria dedicantur eo tempore, quo delubra sacrantur. At verò mensa arulaque, eodem die, quo ædes ipsa, dedicari solent. Unde mensa et ritu dedicata in Templo aræ usum & religionem obtinet pulvinaris.

Mr. *Wesseling* ne peut pas néanmoins, & avec raison, se persuader, que tout cela a été pris du Droit Civil, que *Papirius* avoit ramassé au tems de *Tarquin le Superbe*. Le style, qui ne paroît pas être si éloigné de celui du tems d'*Auguste*, que de celui de *Tarquin*, l'empêche d'être de ce sentiment. Si du tems de *Polybe*, on avoit de la peine à entendre les termes Latins du Traité, que les Romains avoient fait avec les Carthaginois; on auroit bien moins entendu le style du tems de *Tarquin*. On ajoute encore à cela que le Droit Civil *Papirien* ne contenoit autre chose, que les Lois faites du tems des Rois. C'est ce qu'on apprend de *Pomponius*, de l'Origine du Droit, qui parle ainsi de ce Recueil: *Is liber appellatus Jus Civile Papirianum;*

*ad huc quia Papius de suo quidquam ibi
adhibuit; sed quod leges, sine ordine, la-
sci in unum composuit.*

D'ailleurs on ne peut s'imaginer que ce qu'on a cité de *Macrobe*, soit le texte d'une Loi Royale; parce que c'étoit plutôt l'usage de *commander*, que d'*instruire les Lecteurs*, & de les faire aussi courtes, qu'il étoit possible. Les Loix, dit *Lycargue*, dans sa Harangue contre *Léocrates*, n'*instruisent pas les Lecteurs*, mais leur *commandent*, ce qu'ils doivent faire pour être plus courtes. Or ce qu'on a rapporté ressemble plutôt à un Commentaire d'une Loi, qu'à la Loi même. Le style & la chose même persuadent l'Auteur, que les paroles rapportées sont tirées d'un Commentaire de *Granius Flaccus*, sur le Livre de *Papius*, dont il est parlé dans la Loi CXLIV. de *Verborum significacione*, & que le titre avoit trompé *Macrobe*. Il lui semble que *Granius Flaccus* avoit commenté ce Droit *Papirien*, & il en donne des preuves. L'Auteur fait diverses remarques sur l'Histoire Greque & Romaine, qui étant de matières différentes, ne peuvent guère entrer en un Extrait *Julvi*, sans une trop grande suite
d'Ex-

d'Extraits. Il explique aussi quantité de Passages des Auteurs Grecs & Latins, qu'il ne seroit guère possible d'indiquer seulement, sans ennuyer les Lecteurs, qui ne sont pas accoutumés à lire des Livres de Critique. Ceux qui aiment ces sortes de lectures le parcourront avec plaisir, & en pourront profiter, en le lisant d'un bout à l'autre. Le mal est que tous ne ressemblent pas nôtre Auteur, qui dit ses sentimens avec douceur & sans invectives; au lieu qu'on en voit nombre, qui sont pleins d'aigreur contre tous ceux, qui ne goûtent pas leurs conjectures, quelque hardies, qu'elles soient. On en voit qui s'inscrivent en faux contre des mots & des expressions, que l'on trouve dans un Auteur Grec ou Latin, comme si c'étoient des barbarismes; & que d'autres réfutent, par des exemples incontestables, & même assez nombreux; sans leur pouvoir faire avouer leur témérité, qu'ils couvrent par une arrogance intolérable. Ces gens-là méritent d'être abandonnez à leur mauvais Génie.

Nous mettrons seulement ici un Extrait du Ch. IX. du I. Livre, parce qu'il contient quelque chose d'Historique

torique & qui regarde, en quelque maniere, l'Eglise Chrétienne, si l'on en croit quelques Anciens. On fait que *Joseph* a beaucoup parlé d'une Reine des Adiabeniens, ou des Assyriens, dans ses Antiquitez Judaïques Liv. XX. c. 2. Elle se nommoit *Helene* & elle avoit un Fils nommé *Izates*. Ils embrasserent la Religion Juifve, comme cet Historien le témoigne. Cependant *Paul Orose* Liv. VII. c. 6. dit qu'elle embrassa la Religion Chrétienne. Mais *Joseph Scaliger* l'a fort bien réfuté dans ses Remarques sur *Eusebe* pag. 242. Ed. d'Amsterdam, où il relève encore d'autres fautes de cet Auteur. Mr. *Weseling* est du même sentiment, à l'égard de la Reine des Adiabeniens. Mais il a du penchant à croire qu'*Ananias*, Précepteur d'*Izates*, fut celui qui lui persuada de se faire circoncire. Néanmoins, si cela est, il faut que les Juifs fussent dans un autre sentiment, qu'ils n'ont été depuis. Ils ont dans la suite distingué deux sortes de *Profelytes*; dont on nommoit les uns *Profelytes de la Porte*, qui se contentoient de croire que le Dieu des Juifs étoit le vrai Dieu, & qui l'adoroient seul, sans s'obliger à observer les Lois Cé-

remo-

remonielles des Juifs, telle qu'étoit celle de la Circoncision. Il y en avoit, qui s'obligeoient d'observer toute la Loi, & qui recevoient la Circoncision. On les appelloit *Profelytes de la Justice*. On peut consulter là dessus *Selden*, dans son *Traité du Droit de la Nature & des Gens*, Liv. II. c. 3. & 4. Comme *Izates* vouloit demeurer dans son Royaume, il y a apparence qu'il étoit content d'être Profelyte de la Porte. Nôtre Auteur juge que cet *Ananias* étoit celui, qui baptiza S. Paul, comme il est dit Act. IX. & croit qu'il étoit Marchand; tels qu'étoient plusieurs des premiers Chrétiens, qui étoient aussi des Ouvriers, qui gagnoient leur vie à faire quelques Ouvrages de leur façon.

C'est pourquoi *Cecilius*, dans *Minucius Felix*, Ch. V. traite les Chrétiens de *studiorum rudes, litterarum profani, expertes artium, etiam sordidarum*. Nôtre Auteur juge que ce fut par-là, qu'il y eut un grand nombre de Chrétiens dans l'Adiabene, comme *Sozomene* le témoigne Liv. II. c. 12. de son *Histoire Ecclesiastique*. Cela pourroit bien être, car les premiers Chrétiens, n'avoient guère parmi eux des gens riches, ou de condition.

C'est

C'est ainsi que nôtre Aueur explique quantité de passages des Anciens ; soit pour les mots , soit pour la matiere. Comme les matieres des Chapitres de ce Recueuil n'ont point de liaison ensemble, on ne peut que dire , en général , après avoir lû ces observations , qu'il y a une grande quantité de choses & de matieres , à proportion de ce Livre, qui n'est pas gros ; qui paroissent heureusement expliquées, & quantité de faits historiques ; qui sont bien établis ; outre les recherches, qui regardent l'Histoire. Ce qui se doit entendre par rapport à la Langue Greque , aussi bien qu'à la Latine.

A R T I C L E III.

FABLES *Nouvelles, dédiées au Roi, par Mr. DE LA MOTTE de l'Academie Française. Avec un Discours sus la FABLE. Quatrième Édition. Avec Figures.* En 2. vol. in 12. dont le 1. a 210 pagg. & le 2 en a 156. A Amsterdam, chez R. & J. Wetstein & G. Smith. MDCCXXVII.

LEs *Fables Morales*, sous lesquelles, on comprend aussi les *Paraboles*, Tome XXVIII. P. 2. O sont

sont très-anciennes; puis que l'on en trouve, qui ont été employées long-tems avant *Esopé*, qui vivoit du tems de Cyrus & de Crœsus. Telles sont celles, que l'on trouve dans l'Ancien Testament, ou les Livres, qui ont été faits long-tems avant que les Princes, qu'on vient de nommer, fussent au monde. Les Fables ont été, comme il semble, inventées pour s'accommoder à la foiblesse de ceux, qu'on a voulu instruire, des veritez de la Morale; qu'ils n'auroient pas été capables d'entendre, ni d'écouter patiemment les leçons générales de cette importante Science; si on les avoit proposées en général, & déduites de raisonnemens abstraits, dont la plupart des hommes ne sont guère capables. Pour fixer leur attention & pour éclairer leurs esprits, sans irriter leurs passions; on a feint des histoires, qui ne sont jamais arrivées; on a même débité des choses, comme si elles s'étoient faites parmi les bêtes, ou même parmi les arbres; afin qu'ils se les appliquassent, sans se fâcher, parce qu'on ne les nommoit point. L'Homme est un animal bien souvent également orgueilleux, injuste & farouche; qui
ne

ne peut pas souffrir qu'on lui reproche directement ses défauts, ou ses fautes, sur tout s'il se trouve élevé à quelque dignité; pour laquelle il prétende être ménagé, par ceux qui ont à faire à lui. C'est ce que *Phèdre* a très-bien remarqué, dans le Prologue de son III. Livre, où il exprime ainsi en Latin ce que je viens de rapporter.

*Nunc fabularum cur sit inventum genus
Brevi docebo. Servitus obnoxia
Quia quæ volebat, non audebat dicere,
Adfectus proprios in fabellas transfudit,
Calumniamque fictis elusit jocis.*

Le plus ancien exemple de Fable, que nous ayions, se trouve, au Ch. IX. du Livre des Juges d'Israël, où *Jotham*, Auteur del'Apologue, introduit, non des Bêtes, mais des Arbres parlans ensemble. Il y a un Apologue semblable à celui là, au 2. Livre des Rois Ch. XIV, 9. où le *Chardon* demande au *Cedre* du Liban sa fille en mariage, pour son fils. C'est *Joas* Roi d'Israël, qui s'en sert, par raport à *Amatsja* Roi de Juda, qui l'avoit défié, & qui étoit moins puissant que lui.

Il y a encore un autre Apologue, dans l'Ancien Testament, & qui est très-digne de remarque. C'est celui que Nathan employa, pour faire comprendre à David l'énormité d'un crime, qu'il avoit commis; en débauchant la femme d'Urie, & en donnant ordre à Joab, Général de l'Armée de l'exposer à être tué, par l'Ennemi. On trouvera cette Histoire au Ch. XII. du 2. Livre de Samuël. Le Prophete Nathan, pour engager David à se condamner lui-même, la va raconter à ce Prince, comme une chose arrivée en un certain Royaume. *Il y avoit, dit Nathan, deux hommes, qui demouroient dans une Ville, dont l'un étoit riche, & l'autre pauvre. Le riche avoit une grande quantité de gros & de menu bétail; mais le pauvre n'avoit qu'une Brebis, qu'il avoit achetée jeune, & qu'il avoit nourrie, en sorte qu'elle étoit crüe, avec lui & avec ses Enfans. Elle mangeoit de ses bouchées, Elle bûvoit dans sa coupe, elle dormoit en son sein, & elle étoit comme sa fille. Un voyageur étant venu chez l'homme riche, il ne voulut point prendre de son menu bétail, ou de ses boeufs, pour donner à souper, au voyageur, qui l'étoit venu voir; mais*

il

il prit la brebis du pauvre homme, & en fit aprêter pour donner à celui, qui étoit venu chez lui.

C'étoit là la Fable allégorique de Nathan, qui étoit racontée, comme si c'étoit en effet une histoire; afin de tirer de la bouche de David même sa propre condamnation; sans qu'il s'aperçût du dessein de celui, qui la lui racontoit. Aussi ce Prince se fâcha-t-il, & jura-t-il par le Créateur, que cet homme avoit mérité la mort, quel qu'il fût; mais qu'il payeroit le quadruple du prix de la Brebis, pour n'avoir pas épargné ce pauvre homme, & avoir épargné le bétail nombreux qu'il possédoit lui-même. Comme le Prophete eut tiré de la propre bouche du coupable sa condamnation, il lui dit: *C'est vous, Sire, qui êtes cet homme là, & lui reprocha ses nœces avec la femme d'Urie & la mort de ce pauvre homme; deux actions bien pites, que celles, dont il est parlé dans l'Apologue; sur quoi il lui annonça le mal, qui alloit arriver dans sa famille, par le soulèvement d'Absalom, & lui reprocha ouvertement son ingratitude, à l'égard des biens, qu'il avoit reçus de Dieu, qui l'auroient dû*

empêcher de violer ses Lois. David, qui, par ce seul péché, n'avoit pas déraciné de son cœur, les habitudes vertueuses, qu'il avoit contractées, passa sur le champ condamnation; sur quoi Nathan dit, que Dieu lui pardonneroit, mais que l'Enfant de Bethsabée mourroit. C'est ce qui arriva, aussi bien que les autres menaces. On voit, par cet Apologue de Nathan, aussi bien tourné qu'il étoit possible, que les Hébreux étoient de grands maîtres, en cette sorte de choses, & bien des siècles, avant qu'*Esopé* fût au monde.

On voit encore que cette maniere d'enseigner par des Apologues s'étoit conservée jusqu'au tems de Nôtre Seigneur, qui s'en est servi si souvent, & avec une sagesse infinie. Voyez Matth. XIII. Cette sorte de fictions n'étoit autre chose, que des *Comparaisons*, ou des *Paraboles*, comme on les nommoit en Grec. Les Hébreux les appelloient *Maschal*, qui signifie aussi une *Similitude*. Cette maniere d'enseigner étoit admirable, parce que le peuple retenoit facilement une chose racontée comme une Histoire, & qu'il en étoit bien plus frappé que d'une maniere d'en-

seigner

seigner plus abstraite, telle qu'est celle des Philosophes. Quand même il ne comprenoit pas d'abord ce qu'on lui vouloit apprendre ; il pouvoit facilement l'entendre, en y faisant attention ; ou s'instruire du but & du sens des Paraboles de ceux, qui étoient plus familiers avec celui, qui en étoit l'Auteur. En effet les Apôtres, qui n'étoient rien moins que des hommes pénétrants, furent obligés plus d'une fois de recourir à leur Maître, pour savoir ce qu'il avoit voulu dire. Son explication le faisoit facilement comprendre, & servoit non seulement à cela ; mais encore à retenir la Parabole, dès qu'on avoit vu le rapport entre l'image, dont s'étoit servi le Docteur, qui s'en servoit, avec ce dont il s'agissoit. On peut consulter *Quintilien* dans son *Institution Oratoire*, Liv. VIII. c. 3. & les *Interpretes des Evangiles*, sur les similitudes.

Quelquefois aussi les Paraboles, auxquelles on ne joignoit point d'explication, servoient à éviter les censures injustes des Auditeurs mal-intentionnez, sur quoi il faut voir le Ch. XIII. de S. Matthieu, que l'on a déjà cité. Voyez le verset 30. & les suivans.

On peut dire que toutes les Paraboles du Nouveau Testament sont admirables, & d'une justesse surprenante; si on les fait confiderer, comme il faut. Mais il y en a une, dans le Ch. X. de S. Luc, qui est incomparable. Un Docteur de la Loi, voulant éprouver la Sageffe de Nôtre Seigneur, & savoir ce qu'il falloit faire, selon lui, pour avoir part au Royaume des Cieux, lui parla ainsi: *Maître, que faut-il que je fasse, pour avoir la Vie Eternelle. Jesus lui répondit; qu'est-ce, qui est dans la Loi? qu'y lisez-vous? Vous aimerez, replica t il, le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame de toute vôtre force & de toute vôtre pensée, & vôtre Prochain, comme vous même.*

C'étoit en effet la Loi & les Prophetes & Jesus-Christ lui répondit: *Vous avez bien répondu, faites cela & vous vivrez. Mais cet homme voulant faire l'homme de bien dit à Jesus: qui est donc mon Prochain? pour voir s'il n'étendoit point l'idée du Prochain, plus loin que ne faisoient ordinairement les Juifs, qui ne nommoient ainsi que ceux de leur Nation, ou tout au plus ceux de leur Religion*

gion, tels qu'étoient les Profelytes, & sur tout ceux qu'on nommoit de la Justice. Là dessus Jesus, qui regardoit tous les hommes comme freres, prenant la parole, dit cette Parabole, bien éloignée des idées Juives, sans que néanmoins ils pussent s'en choquer : *Un homme, qui alloit de Jerusalem à Jericho, tomba entre les mains des Voleurs, qui l'ayant dépouillé & blessé s'en allerent, le laissant à demi-mort. Il arriva, en même tems, qu'un certain Sacrificateur venoit par ce chemin là; mais l'ayant aperçu, il passa de l'autre côté. De même, un Levite étant venu au même lieu & l'ayant aperçu, passa de l'autre côté. Mais un Samaritain, qui voyageoit, arriva à cet endroit & ayant vu cet homme, il en eut pitié. S'étant donc approché, il banda ses blessures, après y avoir versé de l'huile & du vin; & l'ayant mis sur sa propre monture, il le mena à l'Hôtellerie & eut soin de lui. Le lendemain, en s'en allant, il tira deux deniers de sa bourse, qu'il donna à l'hôte & lui dit: ayez soin de cet homme & ce que vous aurez dépensé de plus, je vous le rendrai, lorsque je reviendrai. Lequel de ces trois, ajoûta Jesus, vous semble-*

• il avoir été le prochain de celui, qui étoit demeuré entre les mains des Voleurs? Celui, répondit le Juif, qui avoit exercé la miséricorde envers celui, qui avoit été entre les mains du Voleur. Celui, dit il, qui avoit exercé sa miséricorde envers lui. Allez donc, ajoûta Jesus, & faites de même. Il y avoit une extrême haine, entre les Juifs & les Samaritains, & quand les Juifs vouloient injurier quelcun, ils n'avoient point de plus grande injure à lui dire, que de le traiter de Samaritain.

Cependant Jesus-Christ leur ferma entièrement la bouche, en leur faisant voir, qu'ils devoient regarder les Samaritains, comme leurs prochains; lors que ces gens-là se conduiroient envers les Juifs, avec l'humanité que tous les hommes doivent exercer les uns envers les autres, de quelque Religion qu'ils soient. S'il avoit répondu simplement au Juif, que tous les hommes doivent se regarder les uns les autres, comme leurs Prochains & que les Samaritains étoient les Prochains des Juifs; ces gens-là l'auroient blâmé lui-même, comme ils firent en une autre occasion. Voyez Jean VIII, 48. Mais comme il

il représenta , dans sa Parabole , le Samaritain , comme le Bienfaiteur d'un Juif ; celui , à qui la Parabole s'adressoit , ne put pas dire que le Samaritain ne se fût pas bien conduit envers le Juif blessé , comme le considerant comme son Prochain ; & que le Juif en auroit dû faire autant , envers le Samaritain , dans une semblable conjoncture. Il auroit été absurde à un Juif , de soutenir que les Samaritains n'étoient pas *leurs prochains* , en semblables cas , & qu'ils ne méritassent d'être traités des Juifs , comme ils les traitoient eux-mêmes , lors qu'ils les traitoient humainement. Ainsi , par cet admirable Apologue , il leur ferma la bouche , & leur aprit qu'étant tous hommes , & par conséquent tous *prochains* réciproquement ; ils devoient bien vivre ensemble , sans avoir aucunes animositez , les uns envers les autres. C'est de lui , que nous l'avons appris , à n'en pouvoir douter. En cela , il n'a fait que rallumer en nous les lumières de la Nature ; que bien des gens laissent malheureusement éteindre en eux , malgré la constitution de la Nature même. Selon ces lumières ; il n'y a personne qui ne

doive mettre, entre ses articles de foi, HOMO SUM, HUMANI NIHIL A ME ALIENUM PUTO. Il ne seroit pas difficile de faire un Apologue, dont l'*Epi-mythion* seroit contenu en ces paroles.

Mr. de la Motte a pris une route assez différente de celles, qu'ont suivies les *Fabulistes*, qui ont paru avant lui.

Il commence très-souvent, par le sens Moral de la Fable, au lieu qu'on le renvoyoit à la fin; ce qui étoit mieux, comme le croient bien des gens. On n'y perd néanmoins rien, parceque les Jeunes Gens, trouvent au commencement la conclusion, que l'on entreprend de prouver, par le corps de la Fable. *Phèdre* lui même l'a fait quelquefois. Néanmoins d'autres jugent que l'attention de la Jeunesse se soutient mieux, pendant qu'elle ignore la conclusion de la Fable; que lors qu'on leur fait voir d'abord, où l'on veut aller. Il est bien certain qu'on est plus frappé de la Conclusion, quand on ne la trouve qu'à la fin.

On n'a pas autant été frappé des Moralitez de Mr. de la Motte, quoi qu'exprimées en termes enjouez
que

que l'on a été du style naïf & même badin de la *Fontaine*. Mais comme les goûts sont différents, ceux qui aiment les expressions fortes, plus que les manières familières & simples, ne laisseront pas d'être touchés de la manière, dont nôtre Auteur s'exprime.

Le Discours de la Fable, qu'il a mis au devant; mérite fort d'être lu, avec attention. On y verra quantité de bonnes remarques sur la Fable, dont bien des gens ont besoin. On y trouvera aussi que l'Auteur a fait de nouvelles fables, que l'on lira avec plaisir; à quoi la nouveauté ne contribuera pas peu. Ses règles sur la méthode de la Fable, méritent aussi fort d'être bien luës; quoi que les Anciens ne l'aient pas observée.

I. Il est vrai que *la Fontaine* ayant choisi les plus belles Fables de l'Antiquité, il les a bien écrites, selon *Mr. de la Motte* même, que l'on peut regarder comme son Rival, & qui ne laisse pas de lui rendre justice; chose rare, parmi les gens du même métier. Il a employé, comme il le reconnoit, une naïveté si élégante, qu'il a d'abord emporté tous les suffrages, comme nôtre Auteur en

convient ; en loüant beaucoup *la Fontaine* ; comme l'équité & la sincérité le demandoient.

On pourroit peut-être dire que cet illustre Fabuliste a trop égayé son sujet & qu'il étoit suffisant de raconter ses fables, comme *Esopé* & *Phèdre* avoient fait les leurs ; sans autre ornement, que la netteté du Texte ; au moins *Phèdre* croyoit que les Fables d'*Esopé* pourroient avoir été recueillies, par un autre que lui. Les deux Fabulistes François ont non seulement voulu instruire leurs Lecteurs, mais aussi les divertir ; par beaucoup d'expressions, qu'on peut appeller *Burlesques*. En effet les Enfans semblent apprendre plus facilement leurs Vers, qu'ils ne faisoient la prose, qui est dans les Versions Françaises d'*Esopé* & de *Phèdre*, où l'on ne voit que rarement des plaisanteries. Mais je ne sai si les Romains auroient fort approuvé des expressions Comiques & même *Burlesques*, que nous voyons dans nos deux Auteurs. Je soupçonnerois qu'au tems de *Phèdre*, qui, comme on sait, vivoit sous *Tibère*, il n'auroit pas été très-bien reçu avec des plaisanteries, semblables à celles que l'on entendoit dans les *Mimes*,

Mimes, ou dans les Farces ingénieuses de ce même tems-là. On y voyoit néanmoins des Moralitez de grand sens, & il nous en reste des Fragmens, qui, tout tronquez qu'ils sont, font voir leur beau Génie. Il n'est guère vraisemblable qu'ils se servissent de la plaisanterie burlesque des Esclavés de *Plaute*. Ils débitoient des pensées de Morale, qui étoient semées dans leurs pieces; comme on le voit par les fragments, qui nous en restent.

Il y avoit néanmoins quelquefois des traits assez piquants, contre les premières Personnes; comme celui-ci, qui étoit contre *Jules Cesar*, qui avoit desobligné quantité de familles, en faisant perir ceux, qui soutenoient le parti de Pompée; & qui ne pouvoit se soutenir, qu'en demeurant armé. *Laberius*, Chevalier Romain, qui avoit fait des *Mimes* fort estimez, décrivit l'état de César, par un vers qui disoit que ceux qui étoient en de semblables conjonctures devoient craindre bien des gens, parce qu'ils s'en faisoient eux mêmes craindre:

*Necesse est multos timeat, quem multi
timeant.*

Mot qui n'eut pas plutôt été prononcé, que tout le Peuple tourna les yeux

yeux sur le Dictateur, qui feignit de n'y prendre pas garde. C'étoit ainsi, que les Anciens Romains traitoient leurs farces; qui étoient, dans le fonds, une espece de Fables Morales. Il seroit à souhaiter qu'il nous fût resté quelque nombre de ces sortes de Pieces, completes.

II. NÔtre Auteur définit ainsi la *Fable*, dont il s'agit : *c'est une instruction déguisée, sous l'allégorie d'une action. C'est un petit Poëme Epique qui, selon lui, ne le cede au grand, que par l'étendue, & qui, par le choix de ses personnages, peut choisir, à son gré, dans toute la nature, ce qu'il lui plaît de faire agir & parler, pour son dessein; qui peut même créer des Acteurs, s'il lui en faut, c'est à dire, personifier tout ce qu'il imagine.*

En effet, selon la remarque de l'Auteur, cette sorte d'instruction déguisée frappe plus l'esprit de la plupart des hommes; qu'un discours méthodique & Philosophique.

Cette manière d'enseigner, déguisée sous l'allégorie d'une action, a dû plaire, en tous tems & en tous pais, & il y en a deux raisons bien naturelles. L'Amour propre est ménagé dans cette action & l'Esprit est exercé par
l'Alle-

l'Allegorie. Les hommes n'aiment point les préceptes directs, & ils aiment à voir plusieurs choses à la fois & à en distinguer les rapports. Tout cela est vrai, mais on le trouvera peut-être trop subtil. D'autres croiront que les Fables ont plû, parce que ceux qui les ont ouï faire, ou lû, dès qu'on les a écrites, ne comprenant point d'abord, où les Fabulistes en vouloient venir, ont été agréablement surpris; lors qu'ils ont vû qu'il avoit donné une leçon de morale, de la justesse de laquelle ils ne pouvoient pas disconvenir. C'est pourquoi on ne disoit pas ce qu'on avoit dessein d'enseigner.

Pour la Fable de *Maxime Planudès*, elle n'est pas du goût des Fables; ce n'est qu'un mauvais Roman, pour réjouir les Enfans, par les sotises, qu'on y raconte du Philosophe *Xanthus*, qui étoit le jouët de son Esclave. Comme ce maître prétendu d'Esopé est représenté comme un niais; l'Auteur des Fables y paroît un homme, qui vouloit le tourner en ridicule, par des finesses, qui ne sont assurément pas dignes de l'inventeur, comme on croit, des Fables, qui étoient en usage en Orient, bien des siècles

siècles avant Esope. *Diogene Laërce* dans la Vie de *Cbilon*, nombre LXXII. de l'Édition de Hollande, le fait vivre environ la LII. Olympiade, qui se rapporte à l'an avant *Jésus-Christ* DLXXII. & au tems de *Nabuchodonosor*, Roi de Babylone.

Mr. de la Motte paroît faire plus de cas du Philosophe *Xanthus*, qu'il ne méritoit; sur quoi on peut voir ce que feu mon Pere en a dit, dans sa Question III. La seule lecture de la Vie d'*Esope* le fait assez comprendre; puis qu'il y représente cet illustre Phrygien faisant le niais, d'une manière assez ridicule & son Maître comme un sot.

III. La Fable, continue l'Auteur, doit renfermer une Vérité & le plus souvent une Vérité Morale. C'est une Philosophie déguisée, qui badine pour instruire, & qui instruit d'autant plus qu'elle amuse; sans s'embarrasser des définitions & des raisonnemens abstraits.

Il ne faut pas s'arrêter, dans la Fable, à définir les Vertus & les Vices. Ce ne seroit là qu'une simple spéculation, qui ne passionneroit point. On apprend, par exemple, des Philosophes, que la Liberalité
tient

tient le milieu entre la Prodigalité & l'Avarice. On croit fièrement être Philosophe, parce qu'on définit le Bien & le Mal. La Fable ne s'embarrafse point de tout cet attirail dogmatique; mais en peignant le Vice & la Vertu de leurs vraies couleurs, elle donne de l'éloignement, pour l'un & du penchant, pour l'autre. Il semblera à bien des gens, qu'il n'étoit pas fort besoin de prendre tant de détours, pour enseigner les devoirs ordinaires de la Vie; sur tout parce que cette méthode ne peut pas donner des idées complètes des Vertus & des Vices; mais qu'elle peut seulement conserver, dans la mémoire du peuple, ces devoirs-là, en certaines conjonctures.

La Verité, que l'on vouloit enseigner, il la falloit cacher sous l'Allegorie; & à la rigueur, si l'on en croit *Mr. de la Motte*, on ne devoit l'exprimer ni à la fin, ni au commencement de la Fable. C'est à la Fable même à faire naître la Verité, dans l'esprit de ceux à qui on la raconte; autrement le précepte est direct, & à découvert, contre l'intention de l'Allégorie, qui se propose de la voiler. D'autres croiront
que

que le dessein des Anciens Fabulistes n'est pas de rien cacher; mais seulement d'aider la mémoire de ceux, qui ne sont pas si propres à apprendre & à retenir des préceptes abstraits, qu'une fable. L'Auteur dit fort bien que comme ceux, qui composent les Fables, ayant à faire à toutes sortes de Lecteurs, il arrive qu'ils sont trop fins, pour les uns; tandis qu'ils sont trop simples, pour les autres. „ Il „ n'est pas possible de se proportion- „ nes, tout à la fois, à tous. Ils sont „ bien d'indiquer à quelques uns le „ fruit de la Fable & d'en mettre „ assez, pour les moins éclairés; au „ péril d'en mettre trop pour l'habile. „ D'ailleurs comme les Lecteurs „ ne sont pas, le plus souvent, dans „ les circonstances de la Fable qu'ils „ lisent, leur intérêt ne réveille pas „ assez leur attention. Ils ne sont „ pas assez déterminés à s'appliquer „ l'image, & il est bon de suppléer, „ par une réflexion distincte, à ce „ que leur indifférence laisseroit é- „ chapper. „ Tout cela prouve, comme il „ semble avec raison à l'Auteur, que „ la Morale est mieux placée à la fin „ qu'au commencement de la Fable.

IV. PO UR l'*image*, sous laquelle on veut cacher la Verité, on y demande, selon le sentiment de Mr. de la Motte, & selon celui de tous ceux, qui ont quelque goût, pour ces sortes de choses, qu'elle soit 1. juste; c'est à dire, que le choix de l'*Image*, sous laquelle on veut cacher la Verité, soit juste; c'est à dire, signifier, sans équivoque, ce qu'on a dessein de dire. 2. Elle doit être nue, ce qui veut dire, que tout doit concourir à sa fin principale, dont on sente que tout le reste, n'est que l'accessoire. Elle doit être naturelle, ou fondée sur la Nature, ou du moins sur l'*Opinion*.

Ces conditions sont prises de la Nature même de nôtre Esprit, qui ne sauroit souffrir qu'on l'égare, ni qu'on le trompe.

L'*Image* pèche contre la *Justesse*, quand elle ne représente pas assez distinctement une Verité. Esope dit qu'un Lion déchirant un Boeuf, un voleur vint lui en demander sa part; il la lui refusa. Un Voyageur, au contraire, n'osoit l'approcher & le Lion lui donna la moitié du Boeuf. Qui devineroit que c'est là l'*image* de la Moderation & de la recompence qu'elle mérite? Cette idée se marie-t-elle

t-elle avec l'effroi du Voyageur? Ceux qui ont cousu la Morale à cette Fable, n'ont été contens ni d'eux, ni de l'Inventeur, qui les a embarrasés à chercher son sens, & qui les a réduits, faute de mieux, à en donner un si mal figuré par l'Image.

On pourroit peut-être dire que l'Auteur a voulu représenter un Conquerant à ceux, qui ne sont pas du même métier, & qui s'en remettent à sa libéralité; qu'à ceux, qui peuvent faire de semblables conquêtes, & qui n'ont pas assez d'adresse, pour en faire autant. Mais ce n'est pas un sens Moral, qui puisse toucher les Lecteurs. Cette Fable est la 2. du 11. Livre de *Phédre*.

L'Image pêche contre l'Unité, quand tous les traits ne se réunissent pas, à un certain point de vuë. Deux Pigeons s'aimoient en freres. L'un veut voyager, malgré l'avis de l'autre; il voyage en effet; il essuye mille dangers, dans sa course; le Pigeon sédentaire souffre tous les dangers, qu'il craint pour son Ami; le Voyageur revient enfin, après avoir évité vingt fois la mort; & voilà désormais nos Pigeons heureux.

On ne fait ce qui domine, dans
cette

cette Image, ou des dangers du voyage, ou de l'inquietude de l'Amitié, ou du plaisir du retour, après une longue absence; & l'on demeure vuide, au milieu de cette abondance d'idées, que l'on ne peut réduire à une. Si au contraire le Pigeon voyageur n'eût point essuyé de dangers; mais qu'il eût trouvé les plaisirs insipides, loin de son Ami, & qu'il eût été rappelé près de lui, par le seul besoin de le voir; tout auroit ramené à cette seule idée, que la présence d'un Ami est le plus doux de tous les Biens.

Une Image pêche contre la Nature, quand elle n'est pas conforme aux idées, qu'on a des choses. Le Lion fait une Société, avec la Génisse, la Chevre & la Brebis. Ils conviennent de partager, entre eux, le butin. On prend un Cerf, que le Lion partage en quatre, & dont il prend trois parts sur divers droits qu'il allégué, en menaçant qui osera y toucher. Cette Société n'est pas naturelle. Le Lion choisit mal ses Chasseurs. Les trois Associez ne lui peuvent servir de rien, & ils sont d'ailleurs trop timides; pour se lier avec un Chasseur, dont ils sont eux-mêmes le gibier. Voici

Voici , au contraire , une Image , qui satisfait aux trois Règles de la Fable. Un Souriceau s'éloigne de sa Mere , pour voir le monde. Il ne va pas loin , que la frayeur ne l'oblige de retourner là d'où il étoit venu ; où il raconte à sa Mere , qu'il avoit rencontré un Animal , dont l'air menaçant l'avoit épouventé & l'avoit empêché de s'unir avec un autre ; qui lui paroïssoit fort sympatizant , avec les Souris. Sur la peinture , qu'il fit du Coq & du Chat , sa Mere le defabusa , & lui apprit que l'Animal , qui lui avoit fait peur , ne vouloit aucun mal aux souris ; aulieu que celui , qui lui plaisoit tant , en étoit l'ennemi irréconciliable. Cette Image est juste , & ne peut signifier ici autre chose ; sinon qu'il ne faut pas juger des gens sur la mine. Elle est une , & toutes ses circonstances en sont subordonnées au faux jugement du Souriceau. Elle est naturelle , les caracteres des Animaux y sont exactement rendus. C'est en effet , en tout sens , le modele d'une bonne Fable.

IV. *Les Acteurs de la Fable sont toujours les Animaux ; & en effet étant sujets aux mêmes passions , ou à peu près , que les hommes , qu'il n'y*

n'y a presque qu'à leur donner la parole, pour en faire nos semblables. Il n'y rien à reprendre à cela, pourvu que les Actions ordinaires des Bêtes nous instruisent, d'elles mêmes, de la Moralité, qu'on en tire; mais les faire parler, pour dire des choses, qui n'ont que peu, ou point de rapport à leur conduite; c'est comme si l'on faisoit parler les Arbres, ou les autres Plantes. Il faut néanmoins avouër que les plus Anciens Auteurs n'ont pas laissé d'introduire des Hommes, dans leurs fables, & qu'ils n'y font pas mauvais effet. Les Orientaux, en particulier, en ont usé ainsi; & en effet les Hommes font bien des fautes & des actions louïables, qui y peuvent très-bien entrer, comme le savent ceux, qui ont lû ces fables. Les bonnes & les mauvaises actions des Hommes, & même leurs paroles, ne sont pas moins instructives, que celles qu'on attribue aux Bêtes. Ainsi on ne voit pas pourquoi on les exclurroit; on n'a qu'à lire les Paraboles des Orientaux.

V. Mr. de la Motte donne ensuite de très-bonnes leçons, pour égayer le style des Fables. C'est ce que les nouveaux Fabulistes François ont

Tome XXVIII. P, 2. P très-

très-bien fait. Pour les Anciens, ils ne se sont pas donné beaucoup de peine, & ont employé le stile, le plus simple pour leurs Fables; comme on le peut voir par les Grèques, qu'on attribue à *Esopé*, & par les Auteurs qui les ont suivies, soit en prose, soit en vers, recueuillis dans l'Édition de *Nevelet*, qui les publia l'an MDCX. Je ne sâche que les deux Fabulistes, *Mrs. de la Fontaine* & *Mr. de la Motte*, qui aient pris de la peine pour le stile, tant dans celles, qu'ils ont prises des Anciens, que dans celles qu'ils ont inventées à leur imitation.

V. Notre Fabuliste fait, ensuite, plusieurs remarques judicieuses & utiles, sur *Esopé*, sur *Pèdre*, & sur *Pilpaï*, Fabuliste de l'*Indostan*. Il seroit difficile de savoir si *Esopé* a publié lui-même ses Fables, ou si la tradition les a conservées, pêle mêle, telles qu'elles sont. Il ne dit rien de *Locman*, dont les Fables Arabes furent publiées à la fin de la Grammaire Arabe de *Erpenius*. On ne sera pas content du jugement, qu'il fait de *Pèdre*, comme, si son stile étoit trop travaillé, quoi que simple en apparence. Il a dû écrire, comme il a écrit, pour des gens qui entendoient

dolent bien la Langue de son tems, qui étoit celui de Tibete, & non au goût de ceux qui devoient venir plusieurs siècles après; & qui regardent presque comme des Pédants ceux, qui ont étudié, avec soin, la Langue Latine.

Enfin il parle des Fables de *la Fontaine*, à qui il rend justice, & traite aussi des siennes.

On se plaindra seulement de ce qu'il ne parle pas assez avantageusement de celles de *Phèdre*, dont on a tant parlé, & qui ont été publiées, depuis peu de mois in 4 par deux Critiques, l'un Anglois & l'autre Hollandois, dont chacun se persuade qu'il a corrigé plusieurs passages de cet Auteur. Mr. de la Motte l'accuse de s'être trop appliqué à exprimer les Fables d'*Esop*e élégamment; ce qui lui fait dire qu'*Esop*e est un *Philosophe*, & *Phèdre* un *Auteur*. On pourroit dire de l'Auteur, qu'il n'a pas moins embelli le style ses Fables, & je ne crois pas qu'on l'en puisse blâmer.

Il est surprenant qu'il n'ait rien dit de celles de *Locman*, qui a fait des Fables Arabes, & qui ont été publiées à Leide par *Erpenius* en 1636. Il y a aussi plusieurs Fables insérées dans

mé *Musladin Sadi*, imprimé à Amsterdam, en Persan & en Latin, en 1651.

Enfin l'Auteur fait, avec raison l'éloge de *la Fontaine*; quoi qu'il y ait quelque chose, qu'il y trouve à redire.

Il n'a pas laissé d'imiter, en quelque manière, son style; dont la naïveté, & le tour badin a charmé la France. Celles de nôtre Auteur ne sont pas si badines; mais elles ne laissent pas de se faire lire, & de pouvoir servir d'exemple, à ceux qui écriront des Fables après lui.

On voit, dans le Recueil des Anciens Fabulistes, fait par *Isaac Nicolas Nevelet*, & imprimé, comme on l'a dit, à Francfort, premièrement la Vie & les Fables d'*Esopé*, en Grec & en Latin; secondement celles d'*Aphtbonius*, en prose Greque & Latine; troisièmement celles de *Gabrias*, en quatre vers, & le Sens Moral en un; quatrièmement les Fables de *Babrias*, toutes, comme les précédentes, qui pourroient bien être du même Auteur; cinquièmement les Fables de *Pbèdre*, sur lesquelles on a tant écrit depuis; sixièmement, XLII. Fables d'*Avienus* en vers Elegiaques, qui ne sont pas

pas fort bons; septièmement des Fables, en la même sorte de vers, par un Anonyme; huitièmement des Fables en prose, faites, par un moderne nommé *Laurent Abstemius*. Il y a 159 Fables, qui ne sont pas trop bien tournées, mais quelques unes, en les retouchant, pourroient, ce me semble, être mises en œuvre.

Les Libraires, qui ont donné cette quatrième Edition des Fables de Mr. *de la Motte* au Public, y ont mis de petites notes sous les pages, & à la fin du 2. Tome, pour servir à l'intelligence de plusieurs mots & phrases, que l'on trouve dans ces Fables, & afin que ceux qui n'entendent pas parfaitement la Langue Française, & sur tout quelques expressions Poétiques, qui demandent quelques connoissances de cet art, & de la Religion des Anciens Payens. On les trouvera à la fin de chaque Livre. On a fait de même aux Fables de *la Fontaine*, dans la dernière Edition de Paris, & on n'a pas manqué de la suivre, dans la dernière Edition d'Amsterdam. Il y a en effet divers mots & des expressions burlesques, que l'on n'entend pas, parmi le peuple, sur tout hors du Royaume. Si l'on avoit

fait cela, sur tout dans les Anciens, on auroit fait un bon service à la Posterité. Si la Langue Françoisse venoit à changer, dans la suite du tems, comme elle a changé depuis deux ou trois siècles; la Posterité en sauroit gré à nôtre Siècle; mais en travaillant pour l'Avenir, on ne s'attireroit pas l'estime de nôtre Age, qui regarderoit ce travail, comme quelque chose de superflu. C'est un travail, dont on ne sauroit pas gré.

Mais il ne s'agit pas ici de ces Notes, sur des Auteurs Modernes; mais des Fables. On en trouve dans les Auteurs Orientaux, qui sont autrement tournées que les Fables d'*Esoppe*, & qui ne laissent pas de valoir leur prix. J'en raconterai ici une ou deux, qui feront voir l'esprit de *Musladin Sadi*, sans m'attacher néanmoins à ses paroles, mais seulement à la chose.

„ Un Musulman, dit-il, ayant été
 „ pris, par les Francs, quand ils fai-
 „ soient travailler aux fortifications
 „ de Tripoli, eut le bonheur d'être
 „ racheté, par un de ses Amis d'Alep.
 „ Cet Ami donna, pour cela, dix
 „ piéces d'or aux Francs, & fut si con-
 „ tent de cet homme, qu'il lui donna
 „ sa fille en mariage avec cents piéces
 „ d'or.

„ d'or. Mais il se trouva que son
„ Epouse, qui étoit de mauvai-
„ se humeur, vint un jour à lui
„ reprocher sa pauvreté & son es-
„ clavage, en lui disant : *N'êtes*
vous par un homme, que mon Pe-
re a racheté des Francs, pour dix
pieces d'or. Il lui répondit : Votre
Pere m'a en effet ôté des fers, pour
dix pieces d'or; mais il vous a donné
à moi, en me donnant cent de ces pie-
ces, afin de m'engager à vous prendre;
ce qui marque qu'il estimoit plus l'Es-
clave qu'il a racheté, que sa propre fille.
Cete fable est au Ch. II. de l'Ouvra-
ge de Musladin. En voici une autre
tirée du même endroit: *Un Roi affli-*
gé d'un accident fâcheux & inopiné,
fit vœu de donner une certaine somme
à des Religieux; s'il étoit délivré de
l'état chagrinant, où il se trouvoit. Il
en fut délivré, & voulut s'aquiter de
son vœu. Pour cela, il remit à l'un de
ses principaux Ministres, une bourse
pleine de pieces d'or, pour les distribuer
à des Derviches. Ce Ministre, qui étoit
un homme d'esprit, après avoir employé
tout le jour en vain, pour trouver à qui
distribuer cet argent, retourna le soir
au Palais du Roi, & après baisé la
bourse, en la lui rendant, lui dit qu'il

n'avoit trouvé aucuns Religieux. Sur-
 quoi le Prince ne put pas s'empêcher de
 s'écrier. Quel mensonge ! je suis af-
 sùré qu'il y en a quatre cents en cette
 Ville. Sur cela, le Ministre repliqua :
 O Roi du Monde, un Vrai Religieux
 ne prend aucun or ; & ceux, qui en
 prennent, ne le sont pas.

Il y a encore d'autres Fables, qui
 sont dans ce même Chapitre, & qui
 étant mises en œuvre ne déplairoient
 pas, tournées à nôtre maniere ;
 comme celle-ci : *Un Homme, avancé
 en âge, se plaignoit à un autre, de ce
 qu'il étoit accablé de visites, qui lui fai-
 soient perdre la meilleure partie de son
 tems, & le pria de lui apprendre com-
 ment il pourroit éviter ces visites. Ce
 Vieillard lui dit : prêtez de l'argent
 aux Pauvres (qui fuyent ceux qui leur
 ont prêté, parce qu'ils n'ont pas de quoi
 le rendre) & demandez à emprunter
 des Riches (qui fuyent ceux qui ven-
 lent emprunter d'eux, lors qu'ils crai-
 gnent de le perdre.)* Il y a quantité
 de Moralitez, qu'ils ont débitées de la
 même maniere ; & qui pourroient
 être tournées en Fables.

On dira peut-être qu'on peut appel-
 ler quelques unes de ces Moralitez
 des *Apophtegmes*, plutôt que des *Fa-
 blas.*

bles. Mais la fin de chaque Fable, qu'on nomme *Epimythion*, n'est autre chose qu'une *Sentence*, ou une *Maxime*, qui se recueille de la Fable. D'ailleurs on ne voit pas bien pourquoi une bonne réponse de quelcun, sur quelque chose, qui regarde la Morale, ne puisse être rapportée, quand même on ne l'auroit jamais dit de cette manière. On le peut essayer, sur tous les beaux sentimens de l'Antiquité, qui sont venus jusqu'à nous; sans employer à cela le ministère des Bêtes.

ARTICLE IV.

Exercitatio Historico Critica DE ORIGINE MASORAE, PUNCTORUMQUE Veteris Testamenti Hebraicorum. Cum brevi Præloquio D. CHRIST. MATTHÆI PFAFFII, S. Theologiae D. & Professoris Primarii, Academiae Tubingensis Cancellarii, & Ecclesiae Praepositi. Auctore JOANNE FRIDERICO COTTA, Philosophiae Magistro, atque ill. stip. Theol. repente. A Tubingae MDCCXXVI. in 4. pagg. 1001.

CE sont ici des Theses, sur une matière de fait, qui regarde l'origine de la Masore, & les premiers Auteurs des Points des Hebreux. L'Auteur suit les sentimens de *Louis Cappel*, opposez à ceux des Rabbins, qui l'on suit communément, parmi bien des gens, conformément à ce que les *Buxtorfs* en ont écrit. La maniere dont Mr. *Cotta* traite de cette dispute, sans imiter l'aigreur de quelques Théologiens du parti opposé, nous a engagez à parler de semblables Theses, quoi que nous n'ayons pas accoutumé de le faire.

Dans le I. Chapitre, on fait l'histoire de la Controverse, touchant l'origine de la Masore & des Points Voyelles des Hébreux, qui sont dans les Livres de l'Ancien Testament. Le mot de *Masure* signifie en général Tradition; mais on l'a employé en particulier pour celle, que les Juifs prétendent d'avoir de la maniere d'écrire & les Consonnes & les Voyelles, que l'on voit dans les Exemplaires de l'Ancien Testament.

Il faut avouër que les Massorethes ont pris bien de la peine, à compter les versets de l'Ancien du V. T. dans
cha-

châque livre, dont ils ont mis le nombre après chaque section, ou à la fin de chaque Livre; non seulement par des lettres numerales, mais aussi par mots symboliques, dont les lettres marquent le même nombre, par leur valeur arithmetique; à marquer les mots, qui se trouvent justement au milieu de chaque livre & autres particularitez semblables. Cela a, sans doute, contribué à engager les Copistes, qui ont copié les Livres Sacrez, à le faire avec soin. Le mal est qu'il n'est guère possible d'examiner chaque Exemplaire, pour voir s'il n'y a point changement, en comptant le nombre des Lettres. Les différences du *Cethib*, ou de la maniere dont ils sont écrits, dans le Texte; ou du *Keri*, qui marque la maniere dont les Rabbins veulent qu'on lise quantité de mots, autrement qu'ils ne sont écrits, marque que les Massorethes ont cru qu'il s'y est glissé des fautes; car enfin deux manieres de lire différentes ne peuvent pas être vraies, en même tems. Aussi les Critiques, qui ont traduit, ou commencé le V. T. suivent-ils, tantôt l'une & tantôt l'autre. Les Thalmudistes même ne s'accordent pas avec les Masorettes, sur le

nombre des Versets, comme on le verra dans l'Auteur; outre d'autres particularitez semblables, auxquelles on ne peut pas s'arrêter ici.

On voit bien par la manière, dont les Auteurs de la Version, qu'on nomme des LXX. Interpretes, que *Philon*, *Joseph*, & le prétendu *Aristéas* ont cruë avoir été inspirée; qu'ils ont suivi des Exemplaires assez differens des nôtres; quoi qu'il soit vrai que nos Exemplaires Hebreux soient très-souvent plus corrects, que ceux de ces Interpretes. Il en faut autant dire des Versions d'*Aquila*, de *Symmaque* & de *Théodotion*; par lesquelles on voit qu'ils ont lu autrement les mots que n'ont fait les Masorethes; quelquefois mieux, & quelquefois aussi plus mal. Aussi *Elie le Levite*, qui étoit fort versé, en ces sortes de choses, croyoit-il, comme il le témoigne, dans le livre qu'il a intitulé *Masoreth Hammasoreth*, ou la Tradition de la Masore, qu'il y en avoit eu plusieurs Auteurs qui ont vécu, en divers Siècles; parce qu'on ne sait pas quand on a commencé à travailler à la Masore, ni quand elle a été conservée, par une tradition orale, depuis Moïse & Esdras jusqu'aux Masorethes de Tiberiade,

ziade, & qu'il semble qu'elle n'a été achevée qu'après le Thalmud; qui paroît n'avoir été fini, que cinq ou six Siècles, après Jesus-Christ. Ce sont, selon lui, ceux de Tiberiade qui ont mis les figures des Voyelles, & des Accents, aux Exemplaires Hebreux. Il ne differe des autres Docteurs Juifs, qu'à l'égard des Voyelles & des Accents, qu'il croyoit devoir être attribuez aux Docteurs de Tiberiade; au lieu que les autres Juifs en doutent. La Rabbin *Gedalja*, parmi les Juifs, a été du même sentiment & parmi les Chrétiens, *Jean Henri Hottinger*, & *André Sennert*.

D'autres ont crû qu'il étoit plus probable que la Masore a tiré son Origine de l'Assemblée des CXX. qui avoit été établie par Esdras, & qu'on appelle *la Grande Synagogue*. Plusieurs tant Chrétiens, que Juifs, ont été de ce sentiment, dont on verra les noms, dans Mr. *Cotta*.

Il y en a eu d'autres, qui ont crû qu'il ne falloit point attribuer ni à Moïse, ni à Esdras, ni à aucun homme inspiré, ce qu'on appelle *la Masore*; mais qu'elle a été l'ouvrage de plusieurs Docteurs. Le Rabbin *Abrabam Benzara* a cru que c'étoient les Docteurs

de Tiberiade. Il a été suivi de *Jean Morin*, assez célèbre par ses Ouvrages, quoique mal traité par Mr. *Simon*. Il distingue néanmoins les Docteurs de Tiberiade, qu'il en fait les Auteurs, des autres; & prétend qu'ils ne firent la Masore, que le IX, ou le X, Siècle après Jesus-Christ. Mais il ne croit pas que l'on puisse marquer plus précisément le tems, auquel cela peut avoir été fait.

Louïs Cappel tombe d'accord, avec *Morin*, que ni Moïse, ni Esdras, n'ont eu aucune part à cela; mais il croit, que cela se fit deux, ou trois cens ans après Esdras; au tems que les Pharisiens corrompoient la Loi, par leurs Traditions. Ensuite, les Masorethes de Tiberiade y ajoûterent ce qu'ils trouverent après, au V. ou au VI. siècle après Jesus-Christ, & même dans la suite du tems. *Cappel* explique son sentiment, dans son livre intitulé *Arcanum Punctationis revelatum*, qu'*Erpenius*, Professeur aux Langues Orientales à Leide, qui étoit un très-savant homme, y fit imprimer en MDCXXIV. *Buxtorf*, le fils, l'attaqua sur ce Livre, quoi qu'il n'y eût rien avancé, qui n'eût été soutenu, par des Théologiens Réformez, &

& d'autres Savans du premier rang, entre les Protestans, aussi bien qu'entre ceux de l'Eglise Romaine. Il avoit par malheur un fils, qui se joignit à cette Eglise, & qui fit en suite imprimer à Paris en MDCL. avec le Privilége du Roi, un Livre de son Pere, intitulé *Critica Sacra* ; où il traitoit de toute cette matiere, & disoit bien des choses capables de desabuser les autres ; si on n'avoit cru que ce Livre étoit fait, pour détruire l'autorité de l'Ecrituré S. en faveur de l'Eglise Romaine. Cependant il n'en étoit rien, & *Louis Cappel* mourut dans la Communion de l'Eglise Réformée. Depuis son Fils *Jaques Cappel*, cadet de l'autre, a été aussi Professeur en Hebreu à Saumur, & que nous avons connu assez particulièrement, sortit de France ; dès qu'il ne fut pas permis d'y professer la Religion Réformée, & se retira en Angleterre ; d'où il vint, en cette Ville, pour y faire imprimer les Oeuvres de son Pere, dont j'eus quelque soin. Il ne faut pas oublier que l'on avoit conçu de l'averfion, pour ses Ouvrages, parce qu'il étoit du sentiment de son Maître *Jean Cameron*, touchant la *Grace Universelle*. Cela fit qu'on chicanoit tous ses sentimens.

Dans

Dans le tems de la Réformation, quoi qu'il y eût divers Théologiens, & entre les autres *Luther & Calvin*, qui fussent dans le sentiment de la nouveauté des Points; la multitude fut pour l'antiquité de ces mêmes points, comme l'Auteur le fait voir. Ces gens-là, outre qu'ils n'étoient pas assez versez dans la Critique, crurent qu'il étoit mieux d'embrasser un sentiment, qui leur sembloit plus favorable, pour ce qu'on enseignoit de la perfection de l'Écriture Sainte. Mais il n'y a que la Vérité, qui soit favorable à la Vérité, & il se faut bien garder de la soutenir, par des suppositions douteuses.

Le II. Chapitre contient les sentimens de l'Auteur, de l'origine de la Masore & des Points. On ne sauroit ici entrer en aucun détail de cela, à cause de la multitude, & de la variété des choses qui s'y trouvent, quoi que la matière le mérite. Nous nous contenterons de renvoyer ceux, qui sont curieux de ces choses, à l'Original. Tout ce que l'on peut faire, en cette occasion, est d'indiquer, en gros, les raisons, sur lesquelles il se fonde.

- I. Les varietez du *Chebbib* & du *Keri*.

Keri viennent des Copistes, qui n'ont pas apporté assez d'attention à ce qu'ils copioient; car on ne peut pas douter qu'il n'y eût de la variété, entre les Exemplaires: 2. des diverses opinions des Critiques, lesquelles n'étoient pas les mêmes; les uns étant pour certaines manières de lire, & les autres pour d'autres. On trouvoit au Pl. C., 3. en parlant de Dieu & des Hommes, dans quelques MSS. *C'est lui, qui nous a faits & non* (אלי ואלו) *nous*; ce qui signifie que nous ne nous sommes pas faits nous mêmes; & fait un sens, qui est très-bon. Mais il y avoit en d'autres ולי, ce qui faisoit ce sens: *& nous sommes à lui*, ou à Dieu; sens qui n'est pas moins véritable, que le précédent. Il est également vrai que Dieu nous a faits, & que nous sommes à lui, & non à nous mêmes,

L'Auteur soutient que les figures des points Voyelles & des Accents, ont été inventées, après que le Thalmud fut fait; & il a trouvé que les raisons, que l'on donne de la nouveauté des Points plus fortes, que celles que l'on apporte, pour prouver leur antiquité. La première est le consentement des Juifs eux-mêmes,

més, ou exprès, ou tacite & enveloppé en ce qu'ils en disent; comme lors qu'ils disent que ce n'est ni Moïse, ni Esdras, qui les ont inventez; mais quelque autre homme, qui, est venu après eux. Quoique ces témoignages soient en beaucoup moindre nombre; ils sont de plus grand poids; parce qu'ils ne sont pas favorables aux Juifs, qui ne manquent pas de faire valoir ce qu'ils croient leur être plus honorable. On le peut recueillir de la coutume, qu'ils ont de traiter de *profane* un Exemplaire, où il y ait eu des points, quoi qu'ils aient été effacez. Aussi se servent-ils d'Exemplaires, sans points, pour lire, dans leur Synagogues, selon l'ancien usage. Le témoignage d'*Elie le Levite* est remarquable là-dessus; puis qu'il dit, dans la Préface de la tradition de la Masore, qu'il est certain, & nullement douteux, que la Loi de Moïse proposa aux Israélites, n'avoit ni points, ni accents, & étoit sans aucune distinction de versets, comme nous le voyons aujourd'hui. *Aben Esdras* avoué qu'il en est du même du Livre d'*Esther*, que les Juifs lisent un certain tems, en une fois, dans leur Synagogues. On tâche de prouver que la coutume d'écrire la Loi sans points,

Points, par l'autorité de quelques Juifs, est une nouvelle coutume; mais on a vû des MSS. de six-cents ans, comme l'on dit, qui n'ont pas de points, & l'Auteur rapporte diverses raisons, qui renversent ce qu'on dit au contraire.

Secondement, on tire une preuve de la nouveauté des Points, des Ecrits Cabalistiques; qui ont été publiez, avant le Thalmud. Quoique leurs Auteurs aient beaucoup débité de subtilitez, sur des minuties, & qu'ils aient tordu l'Écriture, pour la tourner en divers sens, la plupart ridicules; & même impies, & fondez seulement sur les Consonantes du Texte Hebreu, qui se trouvent renversées, ou transposées, & changées diversement; ils ne font rien de semblable à l'égard des Points, dont ils ne disent rien. Cela montre clairement, ou qu'ils ne savoyent rien des Points Voyelles, dont ils ne disent pas un mot; ou qu'ils ont été persuadez qu'ils ne tiroient point leur origine de Dieu, de Moïse, ou de quelque personne inspirée. S'ils avoient crû le contraire ils n'auroient pas manqué d'y chercher de semblables mystères. Si l'on en trouve quelque chose, -dans les
Li-

Livres intitulez *Babir & Zobar*; c'est que ces livres ne sont pas de l'antiquité, que les Juifs leur attribuent, comme *Cappel*, & le *P. Morin* l'ont assez montré.

La troisième preuve de la nouveauté des Points, c'est que les Docteurs Thalimudiques n'en font aucune mention, ni dans la *Mischna*, ni la *Gemara*; quoi qu'ils ne soient pas d'accord entre eux, de la manière de lire de certains mots. Par exemple, les uns lisoient *Deut. XXV, 19. Zachar*, qui signifie *un mâle*, & les autres, *Zecher*, qui veut dire *la mémoire*. Ils ont les mêmes contestations sur d'autres endroits, sans parler de s'en rapporter à la manière de lire des Exemplaires ponctués.

Il y a des gens, qui citent, en quatrième lieu, les livres du Pentateuque écrits en caractères Samaritains, qu'ils soutiennent être les anciennes Lettres Hebraïques; au lieu que les caractères de nos Bibles sont *Assyriens*. On n'a qu'à consulter ce que *Joséph Scaliger* en a écrit, dans la Dissertation des Lettres Hebraïques, aussi bien que *Bochart*, qui a été du même sentiment.

La cinquième raison, qu'on se de croire

croire les Points Voyelles nouveaux, est que les Paraphrases Chaldaïques, n'en avoient point autrefois. En effet, il n'y en avoit point dans la Langue Arabe, & les Arabes ne les ont inventez, que pour rendre l'Alcoran plus facile à lire. Les Maronites en ont aussi inventé, pour la même raison.

En sixième lieu, les anciennes Versions de l'Ancien Testament, les Greques, les Caldaïques, les Latines, & les autres, font voir que ceux, qui les ont faites, n'avoient point de Points, dans leurs Exemplaires Hébreux, dont ils se sont servis; comme on le voit, en ce qu'ils prononçoient autrement, que les autres; comme les Interpretes de l'Ancien Testament l'ont fait voir. Leur prononciation est souvent très-différente, de celle de nos Exemplaires ponctués. On ne peut pas s'imaginer que ces Interpretes, soit qu'ils aient travaillé à leurs Versions, par leur propre mouvement; comme *Aquila, Symmaque & Théodotion &c.* ou par autorité publique, comme les *LXX.* comme l'ont cru *Philon, Joseph* & bien d'autres; on ne peut pas croire, dis-je, qu'ils n'employèrent pas des Exemplaires Hébreux les plus

plus corrects, qu'il y eût de leurs tems; qui ne pouvoient pas être autres, que les ponctués; pour ne pas dire, que cela leur étoit infiniment plus commode, & plus aisé; que de ne lire, qu'en conjecturant, des Exemplaires non ponctués.

On ne peut pas diminuer la force de ce raisonnement, en disant que ces Versions ont été corrompues, par la longueur du tems; de sorte qu'on ne peut pas dire, que toutes les fautes, qu'on y trouve, soient venues des Auteurs; qui n'ont pas si bien lire les Originaux, dont ils se servoient, quoi qu'ils en eussent de bien ponctués.

On ne peut pas dire, pour excuser les LXX. Interpretes, que leur Version s'est perdue, & que nous n'avons que des Versions Grecques pleines de faute; puis qu'on voit que les Auteurs, les moins éloignés du tems, où cette Version a été faite, comme *Philon*, *Joseph* & autres la citent, telle que nous l'avons.

En septième lieu, ni *Philon*, ni *Joseph*, ni aucun des anciens Peres, qui ont écrit sur l'Ancien Testament, n'ont pas dit un mot des Points. Il n'est guère possible qu'ils n'en eussent

sent rien dit, si leurs Exemplaires eussent été ponctués; sur tout S. *Jérôme*, qui a travaillé sur l'Original Hebreu, & qui lui a comparé les anciens Interpretes Grecs, & *Origene*, qui avoit fait les Hexaples, où l'on voyoit l'Original Hebreu & les Interpretes Grecs placez en diverses colonnes-paralleles. S. *Jérôme*, qui s'éloigne souvent de la maniere, dont nous lisons dans nos Exemplaires ponctués, auroit dû en parler, au moins en quelque part; pour apprendre à ses Lecteurs, pourquoi il l'avoit fait. Dailleurs qu'étoit-il besoin qu'*Origene* mît une Colonne, où l'Hebreu étoit écrit en caractères Grecs?

Il auroit beaucoup mieux fait de mettre l'Hebreu, avec les Points, & donner quelque petite instruction, pour ceux, qui voudroient apprendre à le lire.

On a quelques petits fragmens de la colonne de l'Hebreu, écrite en caractères Grecs, qui sont voir, qu'*Origene*, ou le Juif dont il se servit, pour la Colonne de ses Hexaples, où il représentoit, en caractères Grecs, le Texte Hebreu; lisoit & qu'il prononçoit l'Hebreu, autrement,

trement, que les Auteurs des Points ne l'ont lû. Plût à Dieu que les Chrétiens des premiers siècles eussent fait tant de copies des Hexaples, qu'il en fût parvenu quelques-unes jusqu'à nous ! Nous en aurions fait un bien bien meilleur usage qu'eux. Mais les Grecs n'apprenoient aucune Langue, que la leur, dans laquelle ils déclamoient, sur la Version des LXX. Interpretes, qu'ils ne pouvoient guère bien entendre. Mais les bonnes gens aimoient mieux déclamer, en Grec, dire tout ce qui leur venoit dans la tête, & disputer aigrement les uns contre les uns, sans trop bien entendre ce qu'ils disoient ; qu'étudier les Langues Orientales, comme la Syriaque & l'Arabique, que plusieurs Chrétiens savoient, & dont cet usage ne leur vint pas dans l'esprit. Nôtre Auteur produit un passage d'Osée, Ch. XI, 1. des Hexaples d'Origene de la colonne, qui représentoit l'Hebreu, en caracteres Grecs ; par où l'on peut voir combien elle s'éloignoit de l'Hebreu, à cause du manquement de la ponctuation.

En cinquième lieu, les autres Langues Orientales n'ont eu des Points Voyelles, qu'assez tard. Les Savans

tombent d'accord que les Paraphrases Chaldaïques n'avoient au commencement aucuns points, & même que la ponctuation, qu'elles ont aujourd'hui, est assez mauvaise. C'est de quoi conviennent *Arias Montanus, Jean Buxtorf, Louis de Dieu, Jean Henri Hottinger, André Masius &c.* Le premier, qui ait ponctué la version Syriaque du N. T. a été *Gabriel Sionita*, de qui le Président le *Fai* se servit, dans l'édition de sa Polyglotte, imprimée à Paris. Les Samaritains Modernes n'ont pas de Points Voyelles, non plus que les Persans; quoi que quelques Grammairiens en aient inventé.

L'Auteur tire sa *sixième preuve* des anciennes Versions du V. T. Grecques, Chaldaïques, Latines &c. entre lesquelles on peut regarder la Version, qu'on appelle des *LXX.* comme la principale, quoi qu'on ne reçoive pas la fable d'*Aristée*. On l'a citée seulement, pour montrer que quand elle a été faite, il n'y avoit pas de Points Voyelles, dans les Exemplaires Hebreux; car elle s'éloigne très-souvent des manières de lire des *Masorettes*. Comme les Apôtres citent souvent les passages de l'Ancien Tes-

tament, conformément à l'Hebreu : ils les citent aussi souvent, selon cette Version, qui étoit reçue parmi les Juifs Hellenistes ; où l'on ne peut pas douter qu'il ne se soit glissé bien des fautes ; parce qu'elle avoit été faite sur un Exemple, qui n'étoit pas ponctué. On trouvera plusieurs exemples de tout cela, dans la Critique de *Louis Cappel* aussi bien que dans les Notes Critiques sur l'Ancien Testament.

La septième preuve de notre Auteur est tirée du profond silence de *Philon* & de *Joséph*, tous deux Juifs, & qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir tout à fait ignoré la Langue Hebraïque, quoi qu'ils n'y fussent pas fort habiles ; & qui n'ont pas dit un mot des Points Voyelles ; non plus que les Peres de l'Eglise, qui ont travaillé sur l'Ancien Testament, comme *Origene* & *S. Jérôme* ; qui non seulement n'en disent rien, mais qui le font souvent comme les Interpretes Grecs. On voit même quelques fragmens de la Colonne en caractères Grecs, où *Origene* avoit mis la manière dont il croyoit, qu'il falloit lire l'Hebreu, & où il les lisoit tout autrement que les Juifs ne le lisent, selon la ponctuation Masorethique. Il auroit bien été à sou-

souhaiter que les Evêques d'Alexandrie, ou des autres Eglises Patriarcales eussent pris soin de conserver à la Posterité les *Hexaples d'Origene*; ce qui leur auroit été très-facile, sur tout depuis que les Empereurs furent Chrétiens. Ils auroient par là rendu un bien plus grand service à la Chrétienté, qu'en prenant soin de faire leurs *Ecrits Eristiques*, où l'on voit que les deux partis avoient souvent tort. Mais plus les Ecclesiastiques de ce tems-là ont eu de moyens, pour bien entendre l'Ancien & le Nouveau Testament; moins en ont-ils fait d'usage. Après quoi il est surprenant qu'on les accable de louanges; qu'ils n'ont point méritées; & que l'on déchire les Modernes, qui ont le plus heureusement travaillé sur l'Ancien Testament. C'est là assurément un travers d'esprit, qui ne nous sied guère.

En huitième lieu, on peut recueillir la même chose des notes marginales de la Bible Hebraïque, qu'on appelle *CETHIB écrit* & *KERI lû*. Il paroît par-là que les Points n'étoient pas du tems de Moïse, ni égaux en antiquité aux Consonnes; parce qu'il y auroit beaucoup plus de remarques sur les Voyelles, que sur les Consonnes,

puis qu'il y a plus de variétéz, sur les premières, que sur les secondes, & qu'on peut commettre bien plus de fautes dans les Voyelles, que dans les Consones. Ajoûtez que les Points, qui sont sous les Mots du Texte, conviennent bien mieux aux Leçons de la Marge, qu'à celles du Texte. Voyez, par exemple. 2. Sam. XIV, 22. 2. Rois XVIII, 27. & Esaïe XXXVI, 12. Si les Auteurs Sacrez avoient mis les Voyelles sous les mots, ils n'auroient pas mis, sous les mots du Texte, les points qui ne venoient qu'aux leçons de la marge. Ils auroient mis plutôt ces leçons dans le Texte, avec les points qui leur conviennent ; que de mettre les Points, sous des mots, auxquels ils n'appartiennent pas.

Il faut faire la même remarque sur les mots, sur lesquels il n'y a point de diverses leçons à la marge. Tel est le nom de la Capitale de la Judée, qui est écrit *Jerouschalaim*, & qui est écrit dans la marge *Jerouschalem*, sans I. Il y a aussi grande apparence, que le mot ponctué, en manière qu'on le lit *Jehovah*, doit être prononcé JE-HOUAH où JAHUHO selon l'Analogie de la ponctuation.

La neuvième preuve de la nouveauté des Points Voyelles, se tire de la diversité des noms de ceux, qui ont écrit les Lettres & de ceux qui y ont ajouté les Points. Les premiers se nomment SOPHERIM, ou *Scribes*, & les seconds NAKDANIM. Si l'on recherche le tems, auquel ce dernier nom a commencé à être en usage, on trouvera que c'est au XI. Siècle; au milieu duquel vivoient *Ben Ascher* & *Ben Naphtali*, qui ont fait mention les premiers des Points. *Gersom* dont la *Masore* parle sur Levit. IV, 35. où elle dit qu'il a écrit & ponctué le Pentateuque, vivoit à la fin du même siècle.

On voit aussi que l'étude de la Grammaire a commencé seulement au X, ou XI. siècle. Avant ce tems-là, l'étude de la Grammaire étoit peu connue. Les Rabbins avouent que le Rabbin *Chib*, de Fès, & qui vivoit l'an mille, fut le premier qui donna une forme à la Grammaire, & fut suivi de plusieurs autres. Tout cela, si on le considère bien, montre assez que l'origine des Points est plus récente; car les noms des *Ponctuateurs*, pour parler ainsi, & celui des *Grammairiens*, n'ont été inconnus, que parce

qu'il n'y avoit aucuns Points, dans les Manuscrits; puis que l'on ne pouvoit point composer de Grammaire, sans cela.

Enfin on peut tirer la même conséquence des noms des Points Voyelles, de leur nature, de leur nombre, & de leur usage: Il est certain que la plupart des noms des Points Voyelles & des Accents, sont ou barbares, ou Chaldaïques, ou Syriaques, tels qu'ils se trouvent dans la Masore. Dans les plus anciennes remarques Masoretiques, faites après le Thalmud, on ne trouve que les noms de *Kamets* & de *Patach*, sous lesquels est contenu le *Tjere*, qu'elles appellent le *petit Kamets*. Pour les autres noms, on ne les trouve, que dans les Grammairiens, qui ont été depuis cinq, ou tout au plus six cents ans.

Il n'y a nulle apparence que ces noms, qui ressentent la barbarie des derniers siècles, tirent leur origine de Moïse, ou qu'ils soient demeurez, tant de siècles, sans noms; d'autant plus que les Lettres Hebraïques en portoient déjà au Siècle de *Cadmus* Phénicien, qui les porta aux Grecs, & qui sont venus jusqu'aux derniers tems, plus de quatorze cens ans après *Cadmus*.

L'Au-

L'Auteur explique tout cela en détail, & ceux, qui voudront en être instruits, n'ont qu'à consulter son Livre, & ceux qu'il cite. Nous ne pouvons pas le rapporter, dans un Ouvrage François. Ceux qui s'intéressent en ces sortes de choses, & qui sont capables de les entendre, trouveront mieux leur compte, en recourant au livre de Mr. *Cotta*; qui mérite d'être consulté, par tous ceux qui sont curieux de cette sorte de choses. Il n'avoit encore paru aucun livre, sur cette matiere si court & si plein de matiere, que celui-ci.

ARTICLE IV.

I. OEUVRES DIVERSES de Mr. PIERRE BAYLE, Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam, contenant tout ce que cet Auteur a publié sur des matieres de Théologie, de Philosophie, de Critique, d'Histoire & de Littérature; excepté son Dictionnaire Historique & Critique. IV. Tomes in fol. A la Haie chez P. Hufson, T. Johnson, P. Goffe &c.

IL n'y a guère de gens, non seulement parmi ceux qui ont des Bibliothèques, mais aussi parmi ceux, qui n'achètent que des Livres François, qui n'eussent les Ouvrages de Mr. Bayle. Mais il y en avoit, comme je crois, assez peu, qui les eussent complets; soit à cause de leur grande quantité, soit parce qu'il y en a tant de petits, qui s'écartent facilement. Ainsi on a bien fait de les ramasser, en quatre Volumes *in folio*, qui ne peuvent pas s'égarer si facilement. Ce n'est pas que tout ce, qui est en ces IV. Tomes, soit également digne d'être gardé. Mais comme on ne peut pas savoir ce, dont on pourroit avoir besoin, on sera bien aise d'avoir tout cela rassemblé. Il n'y manque rien ici, qu'un bon Index Alphabétique, qui pourroit faire un Volume exprès. Il semble que l'on y a voulu suppléer, pour le premier, en donnant une Table des Articles, & des principales matières contenues dans les Nouvelles de la République des Lettres; que l'Auteur commença en 1684. au mois de Mars, & qu'il continua jusqu'au mois de Février de l'an 1687. Les Libraires s'étoient proposés, comme il paroît par une remarque,

que, qui est au dessous de la 1. p. de l'Avertissement; de donner une *Histoire de la Vie & des Ecrits de l'Auteur*, à la tête du I. Tome. Mais il s'est trouvé quelque difficulté, qui les a empêché d'exécuter cette promesse. A la vérité, on peut dire que les Ouvrages de M. Bayle contiennent la plus grande partie de sa vie, qu'il a employée à les composer. Ce sont là *ses dits & faits*, pendant les dernières années de sa Vie, qui sont plus dignes d'être lus, que quelques faits, touchant ce qui peut s'être passé, pendant qu'il étoit plus jeune, en France, ou ailleurs, à son égard. Ce sont là ses sentimens, sur une infinité de choses, qu'il a prouvées, ou desapprouvées en quantité, d'Auteurs, dont il a parlé dans sa *République des Lettres*. On voit ensuite ses Ecrits Eristiques, & les victoires, qu'il croyoit avoir reçues sur divers Auteurs; ce sont des monumens où l'on voit ou des trophées de ses Victoires contre ceux, qui croyoient qu'il étoit permis de persécuter ceux, qu'ils appellent Hérétiques; ou de l'adresse, qu'il a employée à se défendre, contre ceux, qui lui ont soutenu qu'il n'étoit pas raisonnable d'avoir avancé qu'aucun

des Chrétiens ne pouvoit répondre aux Manichéens, & qu'on ne pouvoit pas assurer que Dieu est bon & le sera éternellement, sans renoncer aux Notions Communes. Comme il avoit beaucoup de vivacité d'imagination, & une grande facilité à parler ; il ne manquoit pas de tours, ni de mots, propres à soutenir ce qu'il avoit entrepris de défendre.

Pour revenir à ce Tome, on y a ajouté à la fin de l'an 1685. la réponse, que Mr. Bayle fit à Mr. Arnaud, ou à un de ses Amis, qui avoit publié un petit livre, contre ce qu'il avoit dit touchant la dispute de cet Auteur & le P. Malebranche; où Mr. Bayle paroïssoit favoriser le sentiment du dernier sur le Plaisir des Sens. Comme Mr. Bayle avoit parlé de cette dispute, vers ce tems-là; on n'a pas mal fait d'y placer son livret.

- II. LE second Volume de l'Auteur renferme la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme, par le P. Maimbourg, & les Nouvelles Lettres Critiques sur le même sujet, & la France toute Catholique, sous le regne de Louis le Grand. On y voit aussi le Commentaire Philosophique, sur ces
paro-

paroles de Jesus-Christ: Contrains-les d'entrer, avec le Supplément de ce livre.

Ces Ouvrages ne furent pas également bien reçus, quoi qu'on puisse dire qu'ils sont tous bons, & fondez sur des fondemens également solides. Dans la Critique du P. Maimbourg & dans *la France toute Catholique*, il défend très-bien la cause des Protestans François, qui lui donnerent aussi de grandes louanges. Mais on ne lui rendit pas tant d'actions de grâces, pour son *Commentaire Philosophique* & pour son *Supplément*, où il plaide pour la liberté de Conscience en général, & réfute très-bien les persécuteurs, tant anciens, que modernes; parce qu'en ce tems-là on ne concevoit pas encore, parmi les François Réfugiez, que la Tolérance Civile doit être, pour tous ceux, qui se conduisent en bons Citoyens; quoi que ce soit une Maxime, née avec la République des Provinces-Unies, qui avoit toléré non seulement les Lutheriens, & leur avoit accordé des Eglises publiques; mais encore les Catholiques Romains, aux Eglises Publiques près. Plusieurs Réformez François étoient choquez de

cette Tolerance. Mais depuis cela ils ont conçu, que la Maxime des États étoit fondée sur la Droite Raison, & sur la Charité Chrétienne. Ainsi le Commentaire Philosophique produisit enfin un bon effet, sur les esprits. En effet, on doit regarder, comme un bon Citoyen, tout homme, qui obéit fidelement aux Loix Civiles, & qui porte, à cet égard, tout le respect dû à la Puissance Souveraine, sous laquelle il vit.

Il faut néanmoins avouër qu'on trouve à la fin du Traité & dans les suivans des traits, qui pouvoient choquer les Réfugiez; pour lesquels il ne sembloit pas avoir assez d'égard. Sa Lettre sur tout, qu'il publia sous le nom d'un *François Nouveau converti* les choqua extrêmement. Aussi y eut il bien de gens, en ce tems-là, qui persuaderez, qu'il étoit l'Auteur de ces nouvelles pieces, jugerent qu'il étoit Pensionnaire de la France, & qui l'ont dit depuis assez ouvertement.

Ce qui les déchaina tout à fait contre lui, & avec raison, fut le Livre intitulé: *Avis important aux Réfugiez, sur leur prochain retour en France, donné pour étrenes à l'un d'eux*

d'eux en 1690. Par Mr. C. L. A. A. P. D. P. Mr. Bayle feint que l'Auteur de cet Avis étoit Avocat, au Parlement de Paris. Mais le style de cet Avocat prétendu ressemble tout à fait à celui de nôtre Auteur; la manière de citer est la même, & ses citations sont d'un homme, qui a recueilli, dans les Livres des Protestans, tout ce qu'il croyoit leur pouvoir nuire & les fâcher. Il attaque en particulier les Anglois, non seulement sur ce qui se passa chez eux, du tems de Cromwell; mais aussi à l'égard ce qui s'est fait sous le Roi Jacques II. lors que le Prince d'Orange monta sur le trône. Il fait par tout le personnage d'un *Tbory*, pour parler ainsi, & fait main basse sur les *Wigs*.

On dira qu'il n'a pas pû faire autrement, en faisant le personnage d'un homme, qui étoit pour le pouvoir arbitraire. Mais est-ce un Personnage séant à un homme, qui vivoit en une République, qui est fondée sur des principes tout contraires? Peut-on dire que c'est se conduire d'une manière, qui puisse être pardonnable à un homme, qui vouloit passer pour un Sujet pacifique, & obeissant?

On voit qu'il en vouloit particulièrement à Mr. *Jurieu*, qu'il déchire par tout, lors que l'occasion s'en présente. Il y a aussi un endroit, où il ne traite pas mieux quelcun, qu'il savoit bien, qui n'a jamais été dans les principes de Mr. *Jurieu*. Après avoir avoir crié contre les Gazettes, qui s'imprimoient alors en Hollande (en 1689.) il s'exprime ainsi : *On pourroit se plaindre d'un certain Auteur & le placer même, selon le style de Mr. Claude, entre les faiseurs de Gazette; quoi qu'il ne se produise que quatre fois l'an; on pourroit, dis-je, s'en plaindre; car il n'y a pas long tems, qu'au lieu qu'Extraits de Livres, il donna presque tout un Tome, rempli de dogmes tout à fait séditieux & de méchans Lieux Communs de Controverse étouffez des vieux baillons du Sr. du Plessis-Mornai contre les Papes & les Jésuites. Mais comme cela ne lui est arrivé qu'une fois, & que par tout ailleurs, il prend plus à tâche de couler son Socinianisme, que sa passion contre la France; ce n'est pas ici le lieu de s'en plaindre, c'est vôtre affaire (dit Mr. Bayle) plutôt que la nôtre. Voilà ce que cet Auteur dit, sous le nom d'un Avocat de Paris, & qui ne se ressent*

ressent point d'un homme, qui pensât, à ce qu'il disoit.

Premièrement, il faut savoir qu'encore que je n'eusse jamais eu aucun démêlé, avec Mr. Bayle; il étoit dès lors de mes ennemis, parce que j'avois entrepris de publier la *Bibliothèque Universelle*, & que je m'étois associé feu *Jean Cornand de la Crose*, fils d'un Avocat au Parlement de Grenoble, avec qui j'avois fait connoissance en France. Après avoir écrit neuf Tomes de cette Bibliothèque, sans marquer de qui chaque Article étoit; je fis le Tome X. seul, & lui fit le XI. de même, en le publiant seul, sans que m'en mélassé, & le dédia même à Madame la Princesse d'Orange, en MDCLXXXIX. Il fit, en ce Tome, des extraits de divers Auteurs Anglois, qui avoient écrit contre l'Eglise Romaine, & dont l'un est parvenu depuis à la première dignité de l'Eglise Anglicane, & la possède encore avec beaucoup d'honneur. Je n'eus aucune part, en ce Volume-là, & je me mis si peu en peine de ce que Mr. Bayle en put dire; que je n'y répondis pas un mot. Je ne l'aurois même jamais fait, si on n'eût pas imprimé, en ce País, *son Avis aux Réfugiés*,

fugiez, sous le nom de son véritable Auteur. Il y avoit long-tems, que je le savois, par le Sr. *Moetiens*, Libraire de la Haye, qui l'avoit fait imprimer, & qui ne le cachoit à personne, après la mort de l'Auteur.

Les Etrangers ont été surpris, que ce livre eût d'abord été détesté de tous les Protestans; sur tout ayant été écrit par un homme qui faisoit profession de la Religion Réformée, & qu'en suite on l'ait imprimé de nouveau, dans le gros recueil des Ouvrages de Mr. *Bayle*, avec un Privilège. Mais on doit savoir que les Privilèges, en Hollande, ne passent nullement pour des Approbations; mais seulement une permission d'imprimer, exclusivement aux autres Libraires, des Ouvrages; dont les Auteurs & les Libraires ne laissent pas d'être responsables, si on le trouve à propos. Mais il y a bien plus d'honneur, pour les Souverains, à négliger les impertinences que dit un Auteur, ou même les faussetez qu'il peut avoir avancées; pourvu qu'il ne soit pas défendu à d'autres de soutenir le contraire, & de venir au secours, pour ainsi dire de la Vérité & de la Vertu; qui triomphent bien plus glorieusement de
l'Er-

l'Erreur & du Vice, lors qu'elles ne sont défenduës, que par leur propre lumière & parce qu'elles renferment de respectable & d'aimable. Ce qu'elles renferment en elles-mêmes de beau & de digne de l'amour des Créatures raisonnables, les fera toujours triompher de ce qui leur est contraire; pourvû, qu'on ne leur oppose pas la violence, & les supplices, comme l'on fait, en bien des lieux.

On l'a vu, par les Paradoxes scandaleux de l'Auteur, dont il s'agit, comme de soutenir que les Chrétiens ne sauroient réfuter les objections des Manichéens, qu'il a étalées, avec tant d'affectation, dans son Dictionnaire & ailleurs; comme des raisonnemens auxquels on ne sauroit répondre, *sans renoncer aux notions communes*, c'est à dire, aux idées que la Droite Raison, & l'Écriture Sainte nous donnent de la *Bonté*. Il a défié tous les Théologiens Chrétiens d'y répondre, comme auroit fait le plus hardi & le plus opiniâtre défenseur du Mauvais Principe des Manichéens. Cependant il n'a gagné personne, que l'on sâche, à cette opinion autant contraire au Sens Commun, qu'à la Révélation.

Mais

Mais pour revenir à l'*Avis aux Réfugiés*, non seulement il y a satirisé, en faveur de l'Eglise Romaine, les Protestans Anciens & Modernes; mais il y plaide, ouvertement, la cause de l'Eglise Romaine, contre eux, & fait passer les Nations Angloise & Hollandoise, pour des factions odieuses, & rebelles; comme si elles avoient disputé séditionneusement aux Rois le pouvoir arbitraire, qu'ils s'attribuoient; contre tous les anciens Usages, & contre les Loix les plus sacrées.

Mais les raisons, qu'il a amassées, ici & ailleurs, contre la Liberté & les Loix, n'a, comme je crois, gagné personne, dans les deux Etats, que j'ai nommez, & qui ne font florissans, que par l'observation des Loix. Mais en voilà assez, pour ce volume, qui commence par la défense de la liberté de la Conscience, & finit par la défense de la Tyrannie sur les Consciences. Ce fut comme une amande honorable, qu'il fit à ceux qu'il avoit offensez, par son *Commentaire Philosophique*, sur ces paroles de l'Evangile de S. Luc: *contrains-les d'entrer*; qui est le meilleur livre qu'il ait fait.

III. VOICI le Tome III. des Ouvrages de Mr. Baile, divisé en deux parties, qui ne sont guère moindres, que les deux premiers Tomes; puis que ce dernier a, dans ces deux Parties 1084. pages.

I. La premiere piece, qui est ici, est intitulée *la Cabale Chimerique, ou réfutation de l'Histoire Fabuleuse & des calomnies, que Mr. Jurieu vient de publier malicieusement, touchant un certain Projet de Paix, & touchant le Libelle intitulé : Avis important aux Réfugiez, sur leur prochain Retour en France, dans son Examen de ce Libelle.* Mr. Jurieu étoit assurément trop credule, quand on lui disoit quelque chose, qu'il croyoit propre à confirmer ses explications de l'Apocalypse. Comme personne ne s'intéresse plus en ses pensées; ce seroit abuser de la patience des Lecteurs, de les entretenir ici de semblables chimères. L'Auteur lui-même ne souhaitoit pas qu'on s'arrêtât là-dessus. Nous passerons donc à la suite, où il a tâché de montrer qu'il n'est point l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*; qui, selon nos Libraires, est indubitablement de lui. Aussi les Editeurs de ces quatre Volumes des
Oeu-

Oeuvres de Mr. Bayle n'ont pas hésité s'ils y infereroient l'*Avis aux Réfugiez*, avant la *Cabale Chimerique*. Pour cette *Cabale*, dont il s'agit ici, elle étoit en effet *Chimerique*, & peu de gens en ont jugé autrement, en ce tems-là. Ainsi on ne s'y arrêtera point.

Mr. *Jurieu* avoit soutenu que l'*Avis aux Réfugiez* avoit été fait en Hollande, parce que si quelqu'un l'avoit fait à Paris, il ne s'en cacheroit pas si fort; puis que cela ne sauroit lui nuire, en France. Cette raison étoit fort bonne alors & elle est encore devenue plus forte, avec le tems. Ce livre auroit fait honneur à un Catholique de ce tems-là, à Paris, & ne pouvoit produire aucun bien pour lui, s'il se cachoit. Il auroit même été très-mal honnête homme, s'il laissoit calomnier Mr. *Bayle* d'être Auteur d'un Livre, qui auroit été fait à Paris, & dont il étoit lui-même l'Auteur,

Secondement, il est très-vrai que les manières de l'Auteur de l'*Avis* sont toutes de Mr. *Baile*; soit pour le tour du langage, soit pour les citations; & qu'on ne connoissoit personne alors, qui pût écrire ainsi, que lui.

Troi-

Troisièmement, cela fut confirmé par une seconde édition, qui se fit à Paris de ce livre, où l'on fit quelques petits changemens, dans les expressions; dans la persuasion que cela feroit croire, que l'Auteur étoit en effet en cette ville-là. Mais il n'y a dans tout cela, que des *ergoterics* d'un des plus grands *Ergoteurs* du Siècle.

En quatrième lieu, Mr. *Jurieu* avoit raison de dire que si l'Auteur de l'Avis étoit à Paris, la seconde Edition, qu'on en avoit faite en cette ville-là, ne pouvoit pas être moins correcte, sur tout si l'Auteur étoit présent à Paris. Mr. *Bayle* défend ici le terrain, pied à pied, pour réduire son adversaire à prouver incontestablement tout ce qu'il lui objecte. Mais on ne peut rien répliquer au témoignage du Libraire, qui a publié l'Avis en Hollande. A la vérité, l'Auteur arrête à chaque pas son Adversaire, pour lui demander des démonstrations des moindres choses, comme si cela étoit possible. On peut dire de l'un de ces Antagonistes, qu'il s'embarassoit dans son accusation, à prouver des faits, dont il n'étoit guère possible de donner des preuves démonstra-

monstratives, & de l'autre qu'il s'étoit si bien caractérisé, dans le Livre même dont il s'agissoit, qu'on ne pouvoit pas s'y méprendre.

La cinquième pièce, qui est ici, consiste en des Entretiens de deux Protestans, sur la *Cabale Chimerique*. Cette pièce put amuser alors ceux, qui observoient les coups, que nos deux gladiateurs se portoient l'un à l'autre, & la manière, dont ils les paroiroient; mais aujourd'hui, il n'est guere possible, de les suivre, jusqu'à la fin du combat.

En sixième lieu, on trouve une Pièce Latine de Mr. Bayle contre Mr. *Jurieu*, intitulée: *Janua Coelorum reserata cunctis religionibus, à celebri admodum Viro Dno. Petro Jurieu*. Notre Auteur n'entendoit pas assez le sentiment de Mr. *Jurieu*, qui étoit, comme il semble, le même que celui de Mr. *Le Blanc*, Professeur en Théologie à Sedan, sous lequel il avoit étudié. Il croyoit que l'Eglise Chrétienne n'avoit jamais été si fort abandonnée de Dieu, qu'il n'y eût un nombre de personnes, qui recevoient tous les Dogmes essentiels de la Théologie Chrétienne. Ce qu'on ne sauroit nier, sans témérité. Aussi y a-t-il eu
un

un Savant Homme en Allemagne, qui a publié un Livre, intitulé *Catalogus Testium Veritatis*, le Catalogue des Témoins de la Vérité; où il montre qu'il y a toujours eu, en tous les Siècles, des gens, qui ont soutenu les Dogmes, que les Protestans enseignent comme nécessaires au Salut; quoique tous n'en aient pas parlé, avec une égale netteté. Mr. *Le Blanc* n'a point cru que toutes sortes de gens, en quelques sentimens qu'ils fussent, ont été sauvez; mais seulement qu'il y en a eu toujours, plus ou moins, à qui Dieu a pu faire grâce, selon les Lois de l'Évangile. Je ne crois pas que Mr. *Jurieu* ait été en un autre sentiment. Aussi ce Traité de notre Auteur ne lui a-t-il pas fait grand honneur. Peu de gens l'ont lû, quand les Antagonistes étoient en vie, & moins encore après leur Mort.

Le Tome III. est divisé en deux Parties, dans la première desquelles sont contenues les *Pensées Diverses écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion de la Comete, qui parut au Mois de Decembre MDCLXXX.* C'est ici, à ce que dit le Titre, la sixième Édition de ce Livre; où il est prou-

prouvé, par plusieurs raisons tirées de la Philosophie & de la Théologie, que les Comètes ne sont point le présage d'aucun malheur; avec plusieurs Réflexions Morales & politiques & plusieurs Observations Historiques, & la réfutation de quelques erreurs populaires.

Comme il s'est fait plusieurs Editions de ces Ouvrages, ceux qui ont recueilli les Pièces de ce grand recueil, ont mis ici les différentes Préfaces, qu'on avoit vuës, dans les précédentes Editions; mais ils ont suivi la dernière. Si l'Auteur s'étoit renfermé dans sa matière, sans y mêler rien d'étranger; il n'auroit assurément pas fait un Traité aussi long que celui, que l'on voit ici. Mais lui, qui remarque au Ch. VI. que les Historiens se plaisent fort aux Digressions, n'auroit pas pu disconvenir qu'il n'y avoit guère d'Auteur, qui en eût autant fait, qu'il en avoit fait lui-même en ce Traité, & dans tout ce qu'il a publié. Comme il avoit la mémoire fort bonne, & l'imagination très-vive; il n'est pas étrange s'il s'éloignoit souvent de son sujet. Mais comme la vivacité & la facilité de son stile plaisent aux Lecteurs; il y en a peu, qui s'en plaignent.

S'il

S'il avoit été alors informé des découvertes du fameux Chevalier *Newton*, il auroit bien pû dire des choses, dont il n'a rien dit, & qui auroient fort embelli son Ouvrage. Après ce Traité, il y a à la page 161. des *Additions aux Pensées, sur les Comètes, qui contient la Réponse de l'Auteur à un Libelle*, dit-il, intitulé: *Courte revue des Maximes de Morale, & des principes de Religion de l'Auteur des Pensées diverses sur les Comètes.* C'est une relation de la querelle, qu'il avoit encore avec *M. Jurieu*, qui pouvoit être curieuse, pour ceux qui s'interessent dans la réputation de l'un ou de l'autre; & par la grâce de la nouveauté, qui excite toujours la curiosité des Lecteurs. Mais il faut avouer que quelque peu d'années, après la mort des Parties, elles ne trouvent guère de Lecteurs, & ne peuvent servir, qu'à diminuer l'estime, qu'on pouvoit avoir pour les Auteurs; dont l'un étoit sans doute trop violent, & l'autre trop grand parleur, en ses défenses, puis qu'il ne peut finir.

C'est ce qu'on peut reconnoître, en lisant la pièce suivante p. 191. intitulée *Continuation des Pensées diverses écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion*
Tome XXVIII, P. 2. R de

de la Comète, qui parut au Mois de Decembre 1680, ou réponse à plusieurs difficultez que Mr. *** a proposées à l'Auteur. Il y a ici une si grande varieté de questions, qu'il ne seroit pas possible de les rapporter, sans une longueur excessive. Il y a aussi, parmi peu de recherches utiles, une si grande quantité d'inutiles; qu'il semble que l'Auteur s'est proposé d'embarrasser ses Lecteurs, par la multiplicité de ses recherches. On peut dire, que s'il a eu dessein de faire un Mélange confus de pensées qui sont vraies, considérées d'un côté, & fausses de l'autre; sans se mettre en peine de les ranger, ni d'en faire usage; pour le bien de la Religion, ou naturelle ou révélée; il a fort bien réüssi. Mais ce n'étoit pas assurément une occupation digne de lui. Un homme, comme lui, devoit plutôt travailler à édifier, qu'à détruire; mais à juger de son esprit, par ses Ecrits, il ne se propose que de rendre tout incertain. Ce n'étoit pas là la conduite, je ne dirai pas seulement d'un homme persuadé de la Vérité de la Religion Chrétienne; mais pas même d'un bon Citoyen, qui voit bien que la Société ne peut pas être heureuse, sans

sans Religion, & sans des maximes inébranlables de Morale, telles que sont celles de l'Évangile. Il a donné sujet à ses ennemis de dire qu'il vouloit tout bouleverser, sans admettre aucune différence entre de bonnes preuves & de mauvaises. La Vérité & la Vertu sont deux Sœurs, qu'on ne sauroit séparer, sans ruiner, je ne dis pas seulement la Religion; mais même la Société Civile. Cela seul l'auroit dû faire abandonner le Pyrrhonisme; qui regne dans ses Ecrits.

IV. LA troisième partie des Œuvres de notre Auteur se trouvant trop grosse, pour la relier en un seul Volume; on a été obligé de la diviser en deux Tomes, desorte que tous ses Ouvrages Divers font quatre Tomes, d'une juste grandeur, comme son Dictionnaire. Ce dernier Volume contient ce qu'il a nommé: *Réponses aux Questions d'un Provincial*, qui sont écrites de la même manière, que le sont les *Pensées diverses*. Il y a CLXXXIV. Chapitres, dont chacun contient une question.

Comme il a attaqué les diverses manières, dont on a défendu la Religion Chrétienne, & attaqué les Athées; comme s'il y étoit obligé,

en conscience; il a affecté de trouver à rédire à toutes les méthodes, que l'on a employées; dans la pensée, qu'il se tireroit facilement d'affaire, par sa hardiesse; car il étoit de ces gens, qui croient, qu'on peut soutenir le pour & le contre, sur tout. Dans le Chapitre XCV. & XCVI. de ses Réponses aux Questions de son Provincial, il dit: que „ Mr. Bernard commence, par une très-
 „ bonne Maxime, qui est *qu'il ne faut*
 „ *jamais rejeter une opinion, sans*
 „ *quand elle est généralement reçue;*
 „ *sous prétexte, qu'elle est sujette à*
 „ *des difficultez, ou qu'on peut faire*
 „ *des objections contre elle.* Il ajoute
 „ qu'il n'y a rien, sur quoi l'on ne
 „ puisse disputer; & que cette proposition si certaine *les trois Angles d'un*
 „ *Triangle sont égaux à deux droits,*
 „ *pourroit être combattue par des ob-*
 „ *jections insurmontables, dont il in-*
 „ *dique les sources.* Cela se peut bien faire, parce que toutes nos connoissances sont bornées. C'est ce que l'on trouve, dans toutes les questions, où il s'agit de l'Infini, dont nous ne pouvons pas nous former une idée complète; telles que sont celles qui regardent la divisibilité de la matière

à l'Infini, & l'infinité de l'Etendue. Mais vouloir rendre les Mathématiques incertaines, par de petits sophismes, n'est pas la conduite d'un habile homme. Il en use de même, à l'égard des Véritez, dont la plupart des Savans de tous les siècles sont convenus; comme celles-ci: *le Monde n'est pas éternel; il y a une Esce Eternel, qui l'a créé & disposé comme il est.* Ce ne sont ni les Juifs, ni les Chrétiens, qui ont été les inventeurs de ces Véritez. Tout ce qu'il y a eu de savans hommes (excepté les Epicuriens, mauvais raisonneurs, malgré leur vanité, s'il y en eut jamais) ont reconnu cette verité.

Il prétend „ que si la Religion étoit
„ un attribut essentiel à l'Espece Hu-
„ maine, on n'auroit besoin ni de
„ voyages, ni de relations de voya-
„ ges; pour pouvoir dire véritablement
„ que tous les peuples du monde re-
„ connoissent la Divinité, l'ont tou-
„ jours reconnüe & la reconnoi-
„ tront toujours; qu'il ne faudroit,
„ pour être bien assuré de cette pro-
„ position universelle, que confide-
„ rer l'idée, que l'on a de l'homme.
„ On y verroit, dit-il; clairement
„ cette verité, sans s'être servi de

„ l'Induction, comme on y voit,
 „ sans cette voie, que tous les hom-
 „ mes sont des animaux raisonna-
 „ bles.

En s'en tenant à cela, que tous les hommes sont des animaux raisonnables, on peut prouver qu'ils ont de la Religion, moins, ou plus parfaite, de cette manière. Il n'y a point d'homme, qui ne sache que sa Vie a eu son commencement, aussi bien que celle de tous les autres animaux de sa sorte. Jamais homme, en son bon sens, n'a pu s'imaginer, qu'en remontant de génération en génération, on parviendroit enfin à un Homme & à une Femme, qui n'auroient eu aucun commencement. Jamais, sans être insensé, on ne pourroit s'imaginer que d'une paire éternelle, toutes les Nations de la Terre ont tiré leur origine. Ainsi il faudroit venir à la doctrine Chrétienne; savoir, qu'un Etre, infiniment plus parfait que les Hommes, leur a donné l'origine, en créant au moins un Homme & une Femme, & que de cette première paire, tout le reste descendit.

Si l'on ajoute à cela que l'Auteur du Genre Humain s'est fait connoître

à quelques-uns d'entre les hommes, & leur a donné des Lois convenables à leur Nature; on n'aura que faire d'induction, pour savoir si Dieu a créé les hommes, en les interrogeant chacun à part. Ils ont tous une Raison bien ou mal cultivée; qui les feroit bien ou mal répondre à ce qu'on leur demanderoit.

Il seroit après cela, quand on le pourroit, très-inutile d'aller interroger toutes les Nations, sur leur origine & sur celle de leur Religion; pour s'assurer qu'il y en a une. Quand même on accorderoit à Mr. Bayle, que des Voyageurs ont rapporté qu'il y avoit des Peuples, ou des Sectes, qui nient qu'il y ait aucun Dieu; il ne s'en suivroit pas que ces Peuples ou ces Sectes aient dit la vérité, s'ils ont dit qu'ils ont appris de leurs Ancêtres, qu'il n'y avoit point de Créateur de toutes choses. On cite là-dessus les Mandarins des Chinois & autres, qui, comme on dit, ne croient point de Divinité. Il est assez difficile d'apprendre leurs Langues, soit pour les entendre, soit pour les parler; quand il s'agit de raisonner, avec eux, de choses abstraites & difficiles. Les Missionnaires, qu'on y

R. 4. envoie.

envoie, devraient auparavant apprendre parfaitement leurs Langues, qu'il faudroit même enrichir de bien de nouveaux mots; pour leur pouvoir enseigner, à se bien exprimer. Sans cela, on ne peut guère bien s'instruire de leurs sentimens, ni leur apprendre les nôtres. Ainsi ce qu'on en rapporte n'est pas trop assuré, quand même on parleroit de bonne foi; & il se peut bien faire qu'on n'entend pas ces peuples, ou qu'on ne peut se faire entendre d'eux. Ainsi je ne vois pas beaucoup de sujet de se fier aux Voyageurs. Si l'on entendoit les relations, que les Moines font en Italie & en Espagne, des opinions & des mœurs des Protestans; on verroit quel fonds on peut faire sur les relations de la Chine & du Japon, ou des Peuples divers, qui habitent l'Amérique. Notre Auteur est si étendu en ses raisonnemens, qu'il n'est pas possible d'en donner une idée assez complète, pour le faire bien comprendre. Ceux, qui voudront s'en instruire, n'ont qu'à avoir recours à l'Original. Nous n'avons pas entrepris d'en donner un Extrait, qui pourroit remplir plusieurs Tomes, comme celui-ci. Ce que nous en
avons

avons dit, en divers endroits de la *Bibliothèque Choisie*, est suffisant pour faire comprendre, qu'il avoit pris à tâche de diffamer la Théologie Chrétienne; comme beaucoup inférieure, à celle des Manichéens, & incapable de répondre à ces Hérétiques. Au Chap. CLXXII. il attaque les sentimens d'*Origene*, comme peu propres à réfuter les erreurs des Manichéens. Les Anciens en ont jugé tout autrement, sur tout parmi les Grecs; qui les ont attaqués, avec les armes, qu'*Origene* leur avoit fournies. Notre Auteur prend ici leur parti, & défie tous les Théologiens d'y répondre rien, qui puisse satisfaire. On peut voir le Chapitre de notre Auteur, déjà cité & les suivans.

.. Au Chapitre CLXXIX. & dans les deux suivans; il fait tout ce qu'il peut pour réfuter le sentiment de *Cudworth* sur les *Natures Plastiques*, qu'il n'entendoit point, & auquel il ne substitue rien, qui puisse satisfaire. Tout ce que notre Auteur savoit de Philosophie étoit le Cartésianisme; qui consiste, en pures conjectures; qui ne sont nullement suffisantes; pour rendre raison des Phénomènes de la Nature. A la vérité il faut avouer, que la

véritable Physique, consiste à bien connoître ces Phénomènes, dont le nombre est infini; qui étalent à nos yeux la Puissance & la Sagesse Divine, mais dont on ne sauroit comprendre les ressorts. Il y a des gens, qui se payent des Conjectures, qu'on a fait depuis *Descartes*; mais, qui dit *Conjecture* dit une opinion, qui peut être fautive, & les amas que l'on en a faits, ne sont que des amas, de chimeres; dont on se repaît, faute de quelque chose de meilleur.

Outre ce qu'il y a ici, en divers endroits, pour renverser la Religion Chrétienne, en feignant de la défendre, il y a à la page 989, un Écrit intitulé *Réponse pour Mr. Bayle à Mr. Le Clerc au sujet du 3. & du 13. Articles du IX. & du 13. Article du IX. Tome de la Bibliothèque Choisie*.

V. L'AUTEUR de cette Réponse n'a pas marqué assez exactement les endroits de la *Bibliothèque Choisie*, où j'ai réfuté les Objections de Mr. Bayle contre la Bonté de Dieu au Volume VII. Art. 8. p. 289. Vol. IX. Art. 3. p. 108. Vol. X. Art. 8. p. 364. Vol. XII. Art. 5. p. 108. On y trouvera, comme je crois, tout ce qu'on peut dire, en faveur de la Bonté de Dieu, contre

contre les objections de Mr. Bayle, ou celui, qui a eu soin de l'Édition de ce dernier Traité de Mr. Bayle, l'a daté du 25. d'Avril de l'An 1706. qui est celui de sa mort, qui arriva le 28. de Decembre. Je ne me souviens pas si cette Réponse fut imprimée, cette même année, & si je la lus alors. Mais on peut voir ce que je dis dans la *Bibliothèque Choisie*; dans les endroits, que je viens de marquer. Quand notre Auteur fit ce dernier Traité, il étoit si fort en colére, qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Il n'y a aucun Lecteur, qui entende un peu la matiere; & qui sache raisonner, qui ne sente qu'il étoit réduit à l'extrémité. Il savoit parler; ce qui est un talent assez commun parmi les Pyrrhoniens; mais comme il ne s'étoit accoustumé qu'à contredire, il étoit beaucoup plus propre à faire des objections; comme font les Pyrrhoniens, qu'à les résoudre. Au commencement qu'il fut en Hollande, il écrivit contre l'Eglise Romaine, témoin ce qu'il fit contre *Maimbourg*, ce qui plut beaucoup aux François Réfugiez; & en cela il ne fit que son devoir, puis qu'il étoit de leur nombre. On n'approuva pas moins son *Commentaire Philosophique*, sur ces

paroles : *contrains les d'entrer* ; où il montra très-bien l'injustice de la persécution, pour la Religion. Il y joignit ensuite la réfutation de S. *Augustin*, qui avoit cru que la persécution étoit permise, & fit voir que l'Evêque d'Hippone s'étoit grossièrement trompé. Ceux là même, qui étoient pour la doctrine de S. *Augustin*, par rapport à la Prédestination, ne pouvoient souffrir son sentiment ; touchant la persécution de ceux, que l'on appelle Héretiques.

Cependant nôtre Auteur, pour plaire à ceux, qui approuvent les conversions forcées, fit son livre qu'il appella *Avis aux Réfugiez* ; où il diffama, autant qu'il put, la glorieuse délivrance de l'Angleterre, par le Prince d'Orange, & ne parla pas mieux, de la conduite des États Généraux des Provinces Unies, dans la défense de leurs Loix & de leur Privileges, contre les Espagnols. Il tâche, en même tems, d'engager les François Réfugiez à penser à s'en retourner en France & à se disposer à cela, en parlant tout autrement qu'ils ne faisoient. On dira peut-être qu'il n'a pas reconnu ce livre, pour son Ouvrage ; mais on fait très-certainement

ment le contraire, & les Libraires qui se sont associés, pour l'édition de ces IV. Volumes, n'en doutent point. Le Pyrrhonisme reconnu de l'Auteur s'accorde très-bien, avec cela.

II. IL y a plus que de l'impudence, en ce que Mr. *Boyle* tâcha de faire croire à ses Lecteurs, qu'il n'avoit point de mauvais dessein, en attaquant si odieusement la Bonté Divine, & en défiant tous les Théologiens Chrétiens, de satisfaire aux raisons des Manichéens, contre la bonté de Dieu. C'est un blasphème, contre celle des Proprietez de Dieu, dont nous avons le plus besoin & dont le Genre Humain a éprouvé les effets, dès le commencement du Monde, jusqu'à présent, & qu'il ressentira éternellement; quoi que la manière, dont Dieu l'exercera, ne nous soit pas distinctement connue. La raison, que nous avons de parler ainsi, est facile à comprendre; puis que les Attributs de la Divinité sont immuables, & que l'Écriture nous apprend que la Bénéfissance de Dieu, envers les hommes, dure éternellement. Voyez le Ps CXXXVI. où cette vérité est répétée plusieurs fois. Le mot Hebreu

FIHESED, dont il se sert, est proprement la bénéfice, & celui de TOB, bon. Toute la Nature même nous prêche cette Vérité.

III. POUR prouver que je suis Socinien, il cite ridiculement les Journalistes de Trevoux; qui ne sont pas plus croyables, que notre Philosophe, & qui accusent dans le même endroit, les Chefs des Eglises prétendues Réformées, comme les Controversistes C. R. ont accoutumé de parler. Mr. Bayle crie ici fort contre les Unitaires, seulement pour me rendre odieux. Tout est permis à un homme, qui nie que Dieu soit bon, & qui soutient que, pour lui donner cette louange, on doit absolument renoncer aux Notions Communes, & qu'on ne sauroit réfuter les Manichéens; sur ce qu'ils disent du Mauvais Principe, ou du Mauvais Dieu. Ceux, qui parlent ainsi, ne doivent faire scrupule de rien.

Il cite encore ici très-ridiculement les calomnies de l'Abbé Faidit, qui étoit Foa & Hérétique, puis qu'il croyoit trois Dieux. On sait qu'on l'a fait fustiger à Paris, dans une Maison Religieuse. C'est une chose, qui est de notoriété publique, & que les

Gazettes même ont publiée. Cependant pares qu'il importoit à Mr. Bayle, pour me nuire, il dit que c'est un Auteur, qui a refinement de l'esprit & beaucoup d'érudition. Si notre Auteur avoit consulté là-dessus ses Amis de Paris, il n'auroit appris toute autre chose de cet Abbé. Cependant il en cite ces mots, pour me faire tort: Il y a peu de gens, qui aient approfondi les véritables motifs, qui ont porté Mr. Le Clerc à écrire tels & tels Ouvrages. Pour moi, à la première lecture, que j'en fis, je compris aisément, que son unique but, en les écrivant, étoit un moyen sûr & un prétexte favorable, pour y couler, presque sans qu'on s'en aperçût, le poison de ses pernicieuses erreurs & de son détestable Socinianisme. Mais ce mal-honête homme étoit infatué d'une Hérésie, qu'on nomme le Trithémisme, par laquelle on admet trois Substances Divines, ou trois Dieux égaux; ce qui est tout à fait contraire à l'Écriture Sainte. Il prétendoit que ce que l'on nomme les trois personnes Consubstantielles, signifie trois Substances égales dans la Divinité. Le P. Petau l'a assez fait voir, dans ses *Dogmes Théologiques*, & Mr. de Courcelles, dans son

Qua-

Quaternio; mais en rejetant une opinion tout à fait contraire à l'Écriture.

IV. M^r. Bayle explique son sentiment en ces termes: 1. *Les Lumières Naturelles & de la Révélation nous apprenent qu'il n'y a qu'un Principe de toutes choses, & que ce Principe est infiniment parfait.* Mais il se contredit, en ce qu'il soutient que l'on ne conçoit point Dieu comme un Être tout parfait; puis que, selon lui, on n'a point d'idée de sa Bonté, & qu'on doit renoncer aux notions communes, pour dire qu'il est Bon; puis que les Chrétiens ne sauroient répondre aux Manichéens, qu'en donnant un sens au mot de Bonté; qui est contraire au sens, qu'on lui donne ordinairement. Cela est contraire à l'Écriture Sainte, qui nous ordonne d'imiter les perfections de Dieu, Matth. V, 45. & suiv.

2. *La manière, dit l'Auteur, d'accorder le mal moral, & le mal physique de l'homme, avec tous les attributs de ce seul Principe de toutes choses, infiniment parfait, surpasse les lumières philosophiques; de sorte que les objections des Manichéens laissent des difficultés, que la Raison humaine ne peut résoudre.*

dre. On lui soutient au contraire que les lumières philosophiques, sur tout aidées de la révelation, nous apprennent que Dieu est bon, tant à l'égard du bien moral, que du bien physique. Il n'a pas créé l'Homme impeccable, mais aussi il ne le punit pas, seulement parce qu'il a péché; mais parce qu'il ne veut par se corriger de ses vices, quoi qu'il le puisse. Il n'exige pas des hommes, qu'ils aient, sur la terre, les perfections des Anges, & il ne les punit point parce qu'ils ne les ont pas; mais parce qu'ils ne se corrigent pas jusqu'au degré, que la nature humaine le leur permet. A l'égard du bien physique, il en a assez fait aux hommes, pour trouver du plaisir à en jouir, autant que cela peut s'accorder avec le bien moral, ou la Vertu. Mais ce n'est là que le commencement d'une perfection, que l'homme atteindra dans l'autre vie, de la manière qui est connue à Dieu; & sur laquelle nous devons nous rapporter à son éternelle Bonté, sans en douter; quoi que nous n'en sachions pas les circonstances. Nous savons que la Justice & la Bonté de Dieu sont éternelles, quoi qu'il ne nous en ait pas révé-
en

en détail les particularitez. Nous avons sujet de nous assurer, qu'il ne fera rien, qui ne soit digne de l'Être tout parfait. Il faut être ennemi de la Divinité, pour en juger autrement. Mais nous en avons assez parlé, dans les Réponses, que nous avons faites à Mr. Bayle, dans les endroits de la *Bibliothèque Chrestienne*, que nous avons marquez, & qu'il n'est pas nécessaire de répéter ici.

3. *Nonobstant cela*, dit-il lui-même, *il faut croire fermement ce que la Lumière Naturelle, & la Révélation nous apprennent, de l'Unité & de l'Infinie Perfection de Dieu; comme nous le croyons par la Foi, & par notre soumission à l'autorité divine du mystère de la Trinité, de l'Incarnation, &c.* Il est fort à souhaiter que notre Auteur soit mort, en ces sentimens; & j'ai même du penchant à le croire, quoique le reste de ses raisonnemens n'y soient pas conformes.

V. Mr. Bayle, toujours prêt à duper ses Lecteurs, selon la bonne foi des Pyrrhoniens, tâche de faire accroire qu'il ne nie point que Dieu soit *Bon & Saint*; quoi qu'il dise
que

que l'on ne fauroit rien répondre, qui puisse satisfaire aux objections des Manichéens; comme on le peut voir dans son Dictionnaire, à l'Article des *Manichéens*, à celui des *Marcionites*, & des *Pauliciens*; où il soutient qu'on ne fauroit répondre à ces Hérétiques, par la Raison; par laquelle seule nous pouvons nous défendre, contre eux; puis qu'ils ne recevoient pas la Révélation.

Notre Auteur cite, dans l'Article des *Manichéens*, un long passage de *Plutarque*, dans son *Traité d'Isis & d'Osiris*; par où il paroît que ce Philosophe étoit dans l'opinion de ceux qui croyoient qu'il y avoit deux *Principes*, comme on parloit alors; c'est à dire, deux *Dieux*, l'un *bien-faisant*, & l'autre *mal-faisant*; à moins qu'il ne fût Sceptique, car il varie fort sur ses sentimens. Mr. *Boyle* ne trouvoit pas sans doute que *Plutarque* n'avoit pas été assez méthodique, dans la manière de s'exprimer sur cette matière; puis que pour faire mieux comprendre les raisons des *Dualistes*, pour nommer ainsi ceux qui prétendoient qu'il y avoit deux *Principes*, il a

croi.

cru devoir feindre un Dialogue, entre *Zoroastre*, Dualiste, & *Melisse*, Unitaire, pour faire comprendre l'avantage des Dualistes. „ *Melisse*, „ *dit-il*, qui ne reconnoissoit qu'un „ Principe.“ Sur cela il cite *Diogene Laërce*, Liv. IX, 24. qui n'en dit rien, non plus que *Mr. Menage*, dans ses Notes sur cet endroit. Mais on ne peut pas reprocher cela à notre Auteur. Il n'est pas possible qu'en un aussi grand nombre de citations, qu'il y a dans son Dictionnaire, on ne se trompe quelquefois. *Melisse* disoit seulement qu'il ne faisoit rien décider, touchant les Dieux, parce qu'on n'en sait rien. Néanmoins notre Auteur dit que lui & *Melisse* étoient tous deux grands Philosophes; quoi qu'on n'ait rien ni de l'un, ni de l'autre. Mais n'importe, ce n'est ni l'un, ni l'autre, que nous allons ouïr, mais le Philosophe de Rotterdam.

„ *Melisse* disoit d'abord que son „ Systeme s'accorde admirablement „ avec les idées de l'Ordre. L'Etre „ nécessaire n'est point borné. Il est „ donc infini & tout puissant. Il est „ donc unique, & ce seroit une chose „ monstrueuse & contradictoire, s'il „ n'avoit

n'avoit pas de la bonté, & s'il avoit
le plus grand de tous les vices; sa-
voir, une malice essentielle.
Je vous avouë, répondroit Zo-
roastre, que vos idées sont bien sub-
vies & je veux bien vous avouer,
qu'à cet égard vos Hypotheses sur-
passent les miennes. Je renonce à
une Objection, dont je me pour-
rois bien prévaloir; qui seroit de
dire; que l'Infini devant compren-
dre ce qu'il y a de réalité; & la
malice n'étant pas moins un Etre
réel, l'Univers demande, qu'il y
ait des Etres méchants & des Etres
bons; & que comme la Souverai-
ne Bonté & la Souveraine Malice
ne peuvent pas subsister dans un
seul Sujet; il a fallu nécessairement
qu'il y eût dans la Nature un Etre
nécessairement bon, & un autre
essentiellement mauvais. Je renon-
ce à cette Objection & je vous don-
ne l'avantage d'être plus confor-
me que moi aux notions de l'or-
dre; mais expliquez moi, par votre
Hypothese, d'où vient que l'hom-
me est si méchant & si sujet à la
douleur & au chagrin. Je vous é-
fie de trouver, dans vos principes, la
raison de ce Phénomene, comme
„ que

01 je la trouve dans les miens. Je reg-
 02 gne donc l'avantage; vous me sur-
 03 passez; dans la beauté des Idées,
 04 & dans les raisons *à priori*; & je
 05 vous surpasse dans l'explication des
 06 Phénomènes, & dans les raisons
 07 *à posteriori*. Et puis que le princi-
 08 pal caractère d'un bon système est
 09 d'être capable de donner raison des
 10 Expériences & que la seule incapaci-
 11 té de les expliquer est une marque
 12 qu'une Hypothèse n'est point bon-
 13 ne, quelque belle qu'elle paroisse
 14 d'ailleurs; demeurez d'accord que
 15 je frappe au but, en admettant deux
 16 Principes; & que vous n'y frappez
 17 pas; vous qui n'en admettez qu'un.

Notre Auteur ne prenoit pas garde qu'il n'est pas possible à une Créature aussi bornée qu'est l'homme, de rendre compte de la conduite de Dieu, qu'*à posteriori*, & qu'il doit être content de cela, sans attaquer la Divinité; parce qu'il ne peut pas donner les raisons d'agir *à priori* de ce qu'elle fait. Voici donc ce que nous pouvons recueillir *à posteriori*.

Elle s'est proposée de créer l'Homme sur la Terre, que nous habitons, & de lui prescrire de certaines Loix, qui nous seroient d'autant plus avan-
 tageu-

ageuses, que nous les observerions: En cela, il ne nous faisoit aucun tort; puis qu'il nous étoit très-utile de les observer. Elles n'étoient nullement impossibles, de sorte que de ce côté-là, nous n'avons point de sujet de nous plaindre de lui.

Mais on dira que Dieu avoit bien mieux prévu, que nous-mêmes, les mauvaises suites, que nôtre désobéissance auroit. Il nous a néanmoins abandonnez à nous mêmes, & il en est arrivé ce que l'on fait. Pourquoi n'a-t-il pas prévenu les mauvaises suites, qu'il savoit bien pouvoir, pour le moins, arriver ?

En voici des raisons, qui sont plus que probables. Il vouloit créer sur la Terre, une Créature capable de Vertu, ou en état de lui obeir, & pour cela il lui a donné des moyens de faire ce qu'il lui commandoit; & de plus y a joint des peines, si elle lui désobéissoit. Elle demeureroit néanmoins libre, en sorte qu'elle pouvoit tant lui désobeir, que lui obeir. Pourquoi cela ? Parce qu'il vouloit pouvoir récompenser cette obéissance. *La Vertu* est une disposition, que l'on a à faire son devoir, qui se met en œuvre, lors que l'occasion s'en présente.

sente. Si en violant les règles de la Vertu on s'attire la punition céleste; en les observant, on en reçoit des récompenses; il est juste qu'on souffre les peines, qui sont attachées à leur violation, Si Dieu avoit fait l'homme, de sorte qu'il ne pût pas ne point lui obeir; il ne pourroit pas en esperer de la récompense. S'il le créoit au contraire, en état de lui obeir; il lui donnoit lieu d'être heureux, & cela en faisant des choses, qui lui étoient très-utiles.

Il n'y a rien, jusques-là, qui puisse faire de la peine, mais on fait une difficulté, à ceux, qui croient ces vérités; c'est que Dieu prévoyant cela, il étoit de sa bonté infinie d'empêcher que l'Homme ne violât ses Lois. Mais si l'Homme n'eût pu faire du Mal, il auroit été incapable de Vertu, & par conséquent il auroit été hors d'état de s'attendre à quelque récompense; car enfin quand on ne fait que ce qu'on ne peut point ne pas faire, on n'est pas en état de s'attendre à être loué, ou récompensé de ce qu'on a fait; comme on ne peut pas être puni, pour avoir fait ce qu'on ne pouvoit pas ne point faire. Dieu ne pouvoit pas, de son côté,

côté, ne pas prévoir ce qui est arrivé.

Si l'on dit que Dieu, prévoyant ce qui est arrivé, ne devoit pas faire l'Homme, en manière qu'il pût pécher ; c'est à dire, le faire tel, qu'il ne pût pas violer ses commandemens, ni ne pût aspirer à aucune récompense, en les observant ; comme étant poussé en manière qu'il ne feroit, que ce qu'il ne pourroit pas ne pas faire ; on voit, par la conduite de la Providence ; que Dieu a voulu créer une Créature libre, c'est à dire, qui pût faire le Mal & le Bien. Sans cela, ni la Vertu ne pouvoit être louée, ni le Vice être puni. C'est pourquoi Dieu a voulu produire des Créatures libres. On doit aussi comprendre par-là que Dieu n'a rien fait, qui blessât ses perfections. Si la Vertu des Hommes eût été un effet d'une Puissance irrésistible, elle ne seroit pas digne de louanges ; & le Vice ne seroit pas blâmable, si on ne pouvoit pas l'éviter.

La facilité, que les hommes ont à faire le bien, & à éviter le mal, s'ils suivent les lumières de la Révélation, ou la Droite Raison, les rendent d'autant plus odieux, lo-

qu'ils ne suivent pas ces Lumières.

Mais on objecte que Dieu prévoyant ce qui arriveroit, il étoit de sa Bonté de le prévenir. Mais qu'auroit été la louange de la Vertu, si elle avoit été l'effet d'une puissance, dont les volontez sont inévitables ? Comment pourrois-t-on blâmer le Vice, s'il étoit impossible d'y résister ?

Si l'on médite bien cette matière, on trouvera le Système d'*Origène* beaucoup plus raisonnable, que celui de *Manès*. On comprendra aussi par là, pourquoi la Divinité aime si fort la Vertu, qu'elle l'a recompense, quoi qu'imparfaite ; & pourquoi *Origène* a crû que les Péchez ne seroient punis, qu'un certain tems. Dans l'état, où est le Genre Humain, l'exercice constant de la Vertu est très-difficile ; & il est très-facile de s'abandonner au Vice. C'est pourquoi Dieu témoigne tant d'amour pour la première, & tant de haine pour le second. Ceux, qui reçoivent l'Évangile, seront toujours plus portés à pardonner à *Origène* ce qu'il a avancé, qu'à suivre le Système monstrueux de *Manès*.

On comprendra, en même tems, pourquoi Dieu aime si fort la Vertu
des

des hommes, toute imparfaite qu'elle est, que de la récompenser d'un Bonheur éternel. Il a voulu que Son Fils prît la Nature Humaine, & mourût pour la racheter; ce qu'il n'a pas fait en faveur des Mauvais Anges, qui ont eu beaucoup plus de moyens de se garantir du Péché. *Origène* a néanmoins cru, qu'ils obtiendroient aussi grace, quoi que l'Écriture n'en dise rien. En effet le crime de ces Esprits, quel qu'il ait été, est d'autant plus grand; que la tentation de se soulever, contre la Divinité, étoit moindre, par rapport aux Anges. Ce peut être là la raison, pour laquelle Dieu a donné un Rédempteur aux Hommes, & qu'il n'en a point donné aux Anges. Si Dieu en eût donné également à ces deux sortes d'Étres, il auroit pu sembler, qu'il ne mettoit pas assez de différence entre des fautes très-différentes. Les Anges n'avoient pas des Corps, qui les pussent porter au Péché. Ils avoient eu plus de connoissance des perfections de la Divinité, que les Hommes; ce qui les rendoit plus coupables, que le Genre Humain. Ils étoient plus indignes, que les Hommes, d'être rachetez. *Origène* croyoit néanmoins qu'a-

près un certain tems, les Démons seroient délivrez de leurs Peines, & rentreroient dans leur devoir, pour l'éternité. *Origène* en a plus dit, qu'il ne savoit; il vaut mieux se taire de ce qu'on ne sauroit pénétrer, sans une nouvelle Révélation. Mais *Zoroastre* & ses Disciples ne pouvoient rien reprocher là-dessus. Aussi *Mr. Bayle* lui-même avouoit-il au moins, que le Système d'*Origène* levoit la plus grande difficulté, qu'il y eût dans le Système des Chrétiens, qui étoit l'éternité des Peines. *Mr. Bayle* avoit encore dit à la fin de l'Article des Manichéens, pag. 1901. que comme dans cet Article & dans quelques autres semblables, il y avoit certaines choses, qui avoient choqué plusieurs personnes, & qui leur avoient paru capables de leur faire croire, qu'il avoit voulu favoriser le Manichéisme, & inspirer des doutes aux Lecteurs Chrétiens; il avertissoit que l'on trouveroit un Eclaircissement, qui montreroit que cela ne pouvoit donner aucune atteinte aux Fondemens de la Foi Chrétienne. Il savoit bien le contraire, aussi n'a-t-il point donné cet Eclaircissement, à la fin de son Dictionnaire, quoi qu'il y ait un Article assez grand de *Zoroastre*.
Peut-

Peut-être y trouva-t-il trop de difficulté.

Voyons la manière, dont il fait parler son Philosophe Persan, ou plutôt comment il tâche de soutenir son Système, tout absurde qu'il soit.

„ Si l'Homme est l'Ouvrage d'un
„ seul Principe souverainement bon,
„ peut-il être exposé aux maladies,
„ au froid, au chaud, à la faim, à
„ la soif, à la douleur, au chagrin ?
„ Peut-il avoir tant de mauvaises in-
„ clinations ? Peut-il commettre tant
„ de crimes ? La souveraine Sainteté
„ peut-elle produire une Créature
„ criminelle ? La souveraine Bonté
„ peut-elle produire une Créature
„ mal-heureuse ? La souveraine puis-
„ sance, jointe à une bonté infinie,
„ ne comblera-t-elle pas de biens son
„ Ouvrage, & n'éloignera-t-elle pas
„ tout qui le pourroit offenser, ou
„ chagriner ?

Aussi Dieu l'a-t-il fait, en grande partie, & les Hommes, qui ne souhaitent rien, avec tant de passion, que de vivre, montrent assez qu'ils trouvent plus de douceur à vivre, comme ils le font, qu'à mourir. Il leur a donné la Raison, par le moyen de laquelle ils ont inventé tous les Arts,

dont les hommes ont besoin , pour passer la vie , avec quelque commodité ; tels qu'on les trouve établis , par la plus grande partie de la Terre ; comme on le voit , depuis un tems immémorial. Ils ne se sont pas arrêtez à des Arts purement Méchaniques , ils se sont élevez aux Sciences les plus relevées ; comme à la Philosophie , qui leur a découvert une infinité de choses sublimes , & qui leur a donné les lumières nécessaires , pour former les Sociétez Civiles , & pour porter les hommes à toutes sortes de Vertus. Vérité que les Anciens Chrétiens ont reconnue , eux qui surpris des grandes Vérités , que les Anciens Philosophes Grecs sans aucune révelation , dont la mémoire nous soit demeurée , disoient qu'ils n'avoient pas été , sans une assistance de la *Raison Divine* , comme nous l'avons montré dans les *Prolegomenes de l'Histoire Ecclesiastique* , Sect. II. ch. 7.

Mr. Bayle avouë , que la réponse „ de *Melisse* est au fonds belle & fo- „ lide ; mais , il dit , que *Zoroastre* „ pouvoit lui opposer quelque chose „ de plus spécieux. C'est que si „ l'Homme étoit l'ouvrage d'un „ Principe infiniment bon & saint , il „ auroit

„ auroit été créé , non seulement ,
„ sans aucun mal actuel , mais aussi
„ sans aucune inclination au mal ;
„ puisque cette inclination est un dé-
„ faut , qui ne peut pas avoir pour
„ cause un pareil Principe. “ Ce
n'est pas la réponse , qu'il faudroit
faire à *Zoroastre* , mais lui demander
où il avoit appris que Dieu eût mis
dans les Ames des Hommes un pen-
chant au mal. Il n'y a ni bien , ni
mal dans une créature , qui est dans
une entière ignorance de toutes cho-
ses. Du tems de *Zoroastre* , dont l'â-
ge est fort incertain ; mais très éloi-
gné dans l'Antiquité , pour le pou-
voir déterminer avec sûreté ; je ne
crois point qu'on disputât du Péché
Originel. C'est Mr. *Bayle* , qui parle
ici , & non *Zoroastre*. On peut pren-
dre ce qu'il dit ici , & sur l'Article
des *Pauliciens* , nom que les Mani-
chéens ont eu au VII. Siècle , pour
des objections qu'il a trouvées , pour
embarrasser les Théologiens , sur tout
les Réformez.

Dieu n'a point créé les Hommes ,
avec un penchant au mal ; mais
ignorans de toutes choses , & cette
ignorance fait qu'ils imitent ce qu'ils
voient faire ; sans savoir ce qu'il font.

Peu à peu, ils deviennent pires, parce que les Adultes, qui les élèvent, leur donnent de mauvais exemples, & tiennent aussi de mauvais discours devant eux, & même les excitent à faire du Mal, avant qu'ils sachent distinguer le Mal du Bien. Il y a grande apparence que quelque mauvais Philosophe, en Orient, a inventé l'étrange doctrine, qui suppose que Dieu fait le Mal, comme le Bien; soit que ç'ait été *Zoroastre*, ou quelque autre; car les sentimens du Persan, qui portoit ce nom, ne sont guère plus connus, que le tems auquel il avoit vécu; sur lequel ceux, qui en ont parlé, different quelques milliers d'années entre eux.

VII. MR. *Bayle* représente *Zoroastre* parlant ainsi : „ Si l'Homme
 „ est l'Ouvrage d'un seul Principe,
 „ souverainement bon, souveraine-
 „ ment saint, souverainement puis-
 „ sant; peut-il être exposé aux ma-
 „ ladies, au froid, au chaud, à la faim,
 „ à la soif, à la douleur, au chagrin?
 „ Peut-il avoir tant de mauvaises
 „ inclinations? Peut-il commettre
 „ tant de Crimes? La Souveraine
 „ Sainteté peut-elle produire une
 „ Créature criminelle? La Souve-
 „ raine

„ raine Bonté peut-elle produire une
„ Créature mal heureuse? La Sou-
„ veraine Puissance, jointe à une
„ Bonté infinie, ne comblera-t-elle
„ pas de biens son Ouvrage, & n'é-
„ loignera-t-elle pas tout ce qui le
„ pourroit offenser, ou chagriner?

Voilà bien des redites, qui mon-
trent le plaisir, qu'avoit l'Avocat du
Mauvais Principe, à plaider une si
odieuse cause; pour embarrasser ceux,
qui ne reconnoissent qu'un seul Prin-
cipe bon. Il y répond, en manière,
qu'on voit le plaisir, qu'il avoit
d'accumuler des difficultez, contre
la Bonté de Dieu. „ Si Melisse, dit-
„ il, consulte ses notions, il répondra
„ que l'Homme n'étoit point mé-
„ chant, lors que Dieu le fit. Il
„ dira que l'Homme reçut de Dieu
„ un état heureux; mais que n'ayant
„ point suivi les lumières de sa Con-
„ science, qui selon l'Intention de
„ son Auteur, le devoient conduire
„ par le chemin de la Vertu., il est
„ devenu méchant, & qu'il a mérité
„ que Dieu souverainement juste,
„ autant que souverainement bon, lui
„ fit sentir les effets de sa Colère.
„ Ce n'est donc point Dieu, qui est
„ la cause du Mal Moral; mais il

„ est la cause du Mal Physique ;
 „ c'est à dire , de la punition du Mal
 „ Moral ; punition qui , bien loin
 „ d'être incompatible avec le Prin-
 „ cipe souverainement bon , émane
 „ nécessairement de l'un de ses At-
 „ tributs ; je veux dire de sa Justice ,
 „ qui ne lui est pas moins essentielle ,
 „ que sa Bonté.

Cet Avocat du Bon & du Mauvais
 Principe (car c'est lui-même, qui a
 fait des Plaidoyez , pour l'un & pour
 l'autre) a oublié , en tous ses Plaidoyez ,
 que Dieu ayant résolu d'éta-
 blir parmi les hommes ce qu'on
 appelle *Vertu* , c'est à dire , une dis-
 position libre au Bien Moral , & di-
 gne de louange , sur tout lors qu'elle
 est constante ; lui a promis des recom-
 penses & dans cette Vie & principa-
 lement dans l'autre ; comme il a au
 contraire établi des peines & présen-
 tes & futures au Vice. Comme la
 Vertu n'est pas une qualité , qui soit
 naturellement attachée à la Nature
 Humaine , & que le Vice est souvent
 accompagné des plaisirs & des avan-
 tages de la Vie , & la Vertu au con-
 traire de grand nombre de maux , à
 cause des Vices , qui se sont établis
 parmi les Hommes ; c'est ce qui a
 fait

fait que Dieu, qui vouloit être obéi, par un effet du choix des Hommes, leur a laissé la Liberté, & leur a promis une Eternelle Felicité; qui est encore invisible, & dont la possession complete ne viendra qu'au jour du Jugement. Il paroît, par la Révélation, que la Vertu, ou l'obéissance libre, qu'on lui rend avec constance, malgré les maux, auxquels elle est exposée, est très-agréable à Dieu, & qu'il n'exigera nullement une parfaite sainteté des Hommes; mais sincere, quoique proportionnée aux personnes & aux circonstances, où elles se trouvent. Dieu, qui connoit la foiblesse de la Nature Humaine, & les mortifications, auxquelles les plus gens de bien sont exposez, ne demande pas de nous une sainteté parfaite; mais sincere, & constante, en sorte qu'elle soit changée en habitude. Ces qualitez suffisent aux yeux de Dieu, & le sang de Jesus-Christ supplée à ce qui y manque. Quoique notre sainteté soit fort imparfaite, sa sincerité, & la confiance que nous avons dans la bonté de Dieu, & dans le Sacrifice de son Fils, nous fait obtenir le pardon; que nous demandons tous les jours, dans la Prière

qu'il nous a apprise. Une vertu fincere & constante, quoi qu'interrompue, par des foibleſſes, eſt ſi agreable à Dieu, qui connoit les cœurs; qu'à cauſe du Sang de ſon Fils, il la couronne d'une éternelle félicité. Un Chrétien inſtruit dans la Doctrine de Jeſus-Chriſt, & qui règle conſtamment ſes mœurs ſur cette Doctrine, obtiendra miſericorde, par rapport à toutes ſes foibleſſes. Voilà en quoi conſiſte la bonté de Dieu, envers les hommes. Quelcun diſoit que Mr. Bayle, ne pouvant pas attaquer la Religion Chrétienne ouvertement, l'a attaquée ici, ſous le nom de *Zoroaſtre*; à qui il a fait une impie & ridicule harangue, en faveur du Mauvais Principe. Il avoit tant de plaiſir à défendre une ſi ſcandaleuſe cauſe, qu'il y revient, dans les Articles des Marcionites & des Pauliciens, & ailleurs; ce qui fait bien comprendre ſa manie à attaquer les principes de la Religion Chrétienne.

S'il n'oſe pas donner ouvertement cauſe gagnée aux Manichéens, on voit bien qu'il croyoit qu'on ne leur pouvoit rien répondre, qui levât les difficultez, qu'il leur a prêtées.

On peut ſ'en convaincre en liſant
les

ses remarques, qu'il a faites au dessous de la page 1900. du III. Tome de son Dictionnaire, Edition 3. Il dit bien que la réponse, qu'il a faite, pour Melisse, est au fond *belle & solide*; mais ce n'est que pour duper les Lecteurs. Il continue en disant *qu'elle peut être combattue, par des raisons, qui ont quelque chose de plus spécieux, & de plus éblouissant.* Il s'exprime exprès ainsi, pour ne pas se déclarer trop ouvertement, pour *Zoroastre*, „ car, *dit il, Zoroastre* ne laisseroit „ pas de représenter, que si l'Homme „ étoit l'ouvrage d'un Principe infiniment bon & saint; il auroit été „ créé, non seulement, sans aucun „ mal actuel, mais aussi sans aucune „ inclination au mal; puisque cette „ inclination est un défaut, qui ne „ peut pas avoir, pour cause, un tel „ principe.“ Selon ce beau raisonnement il faudroit que l'Homme fût infiniment bon, infiniment heureux, &c. parce que les perfections de Dieu sont sans bornes. Quand on parle de ce qu'on n'entend point, comme faisoit nôtre Philosophe, on est sujet à faire les plus ridicules raisonnemens du monde.

„ Il reste donc , *continue t-il* , que
 „ l'on dise que l'Homme , en sortant
 „ des mains de son Créateur , avoit
 „ seulement la force de se détermi-
 „ ner ; & que s'y étant déterminé ,
 „ il est seul la cause du crime ,
 „ qu'il a commis & du Mal Mo-
 „ ral , qui s'est introduit dans l'Uni-
 „ vers.

Pourquoi non ? Nôtre Philosophe nous l'apprend. „ C'est , *dit-il* , en
 „ premier lieu , que nous n'avons au-
 „ cune idée distincte , qui puisse nous
 „ faire comprendre qu'un Etre , qui
 „ n'existe pas par lui-même , agisse
 „ pourtant par lui même. *Zoroastre*
 „ dira donc que le libre arbitre don-
 „ né à l'Homme n'est point capable
 „ de se donner une détermination
 „ actuelle , puis qu'il existe incessam-
 „ ment & totalement , par l'action de
 „ Dieu.“ Quoique , disent les Tho-
 mistes , dont nôtre Chicaneur feint de
 suivre les sentimens ; la conserva-
 tion des Créatures ne consiste pas à
 créer en elles toutes ses pensées , puis
 que , si cela étoit , Dieu seroit l'au-
 teur des péchez des hommes ; qu'il
 ne laisseroit pas de punir des plus af-
 freux supplices , que l'on puisse conce-
 voir. Voila a quoi aboutit *la prémo-
 tion*

tion physique des Thomistes. C'est là faire Dieu l'auteur du Pêché, & en même tems l'introduire comme le Vengeur de ce, à quoi il a plus cony tribué, que l'Homme; qui n'est que passif en toutes ses actions, dont Dieu est proprement l'Auteur.

Aussi l'Avocat du Mauvais Principe demande-t-il, si Dieu avoit prévu que l'Homme se serviroit mal de son Franc Arbitre? „ Si l'on répond „ qu'oui, il répliquera, *dit il*, qu'il „ ne paroît point possible qu'une „ chose prévoye ce qui dépend d'une „ chose indéterminée. Mais je „ veux bien vous acorder, dira-t-il, „ que Dieu a prévu le péché de sa „ Créature, & j'en conclus qu'il „ l'eût empêché de pécher; car les „ idées de l'Ordre ne souffrent pas, „ qu'une cause infiniment bonne & „ sainte, qui peut empêcher l'introduction du mal moral, ne l'empêche pas; sur tout lors qu'en le permettant, elle se verra obligée d'accabler de peines son propre Ouvrage. Si Dieu n'a point prévu la chute de l'Homme, il a au moins prévu qu'elle étoit possible. Puis donc qu'au cas qu'elle arrivât il se voyoit obligé à renoncer à la bonté „ pater-

„ paternelle, pour rendre ses enfans
 „ très-miserables ; en exerçant sur
 „ eux la qualité de Juge sévère ;
 „ il auroit déterminé l'Homme au
 „ Bien Moral , comme il l'a déter-
 „ miné au Bien Physique. Il n'au-
 „ roit laissé, dans l'Âme de l'Hom-
 „ me, aucune force , pour se porter
 „ au malheur, en tant que malheur.
 „ Voilà où nous conduisent les idées
 „ claires & distinctes de l'Ordre ;
 „ quand nous suivons pied-à-pied ce
 „ que doit faire un Principe infini-
 „ ment bon. Car si une bonté, aussi
 „ bornée, que celle des Peres, exige
 „ nécessairement qu'ils préviennent,
 „ autant qu'il leur est possible, le
 „ mauvais usage des biens , qu'ils
 „ leur donnent ; à plus forte raison
 „ une Bonté infinie & toute-puissan-
 „ te, prévientra-t-elle les mauvais
 „ effets de ses présens. Au lieu de
 „ donner le Franc-Arbitre, elle dé-
 „ terminera au Bien ses Créatures ;
 „ ou si elle leur donne le Franc-
 „ Arbitre ; elle veillera toujours ef-
 „ ficacement, pour empêcher qu'el-
 „ les ne péchent.
 „ Je crois bien, dit le Contrôleur
 „ de la conduite de Dieu , que *Me-*
 „ *lisse* ne demeureroit pas court ;
 „ mais

„ mais tout ce qu'il pourroit répon-
„ dre seroit combattu, aussi-tôt, par
„ des raisons, aussi plausibles, que
„ les siennes; & ainsi la Dispute ne
„ seroit jamais terminée.

Mr. *Bayle* se trompe fort, en éga-
lant les défenseurs du Mauvais Prin-
cipe des Manichéens, à ceux qui dé-
fendent, comme ils le doivent, la
Bonté & la Justice de Dieu; contre
les présomptueux Raisonneurs, qui
soutiennent qu'il y a plus de sujet de
croire le Créateur de toutes choses
Bon & Bien-faisant; que d'avoir le
moindre soupçon, qu'il lui faille ôter
ces propriétés. Mr. *Bayle*, entêté de
la nécessité fatale de tout ce qui est
arrivé, qui arrive & qui arrivera,
non seulement a mis au niveau la
Vertu & le Vice, comme étant éga-
lement nécessaires; mais a sacrifié
l'Auteur de tous les Biens au Mauvais
Principe des Manichéens, & les
Théologiens Chrétiens aux Disciples
de l'impie *Manès*. Il ne trouve d'au-
tre moyen, que de rapporter tout à
une Nécessité aveugle & inévitable;
après quoi une Divinité sainte & bien-
faisante, paroît un Personnage hors
d'œuvre, pour le gouvernement de
l'Univers. Il faut redire ici que Dieu
s'étant

s'étant proposé de placer le Genre Humain, sur cette Terre, pour y vivre sous des Lois, que la Révélation, & la Droite Raison lui dicteroient; sans quoi ils y seroit très-malheureux, & que par là il recevrait la Récompence, qui est due à la Vertu.

Mais pour bien entendre ceci, il faut se ressouvenir que la Vertu n'est pas une disposition, qui détermine à obeir aux Lois Divines, en sorte qu'on ne puisse pas les violer; comme le Vice ne détermine pas non plus nécessairement à les négliger. C'est ce qui rend la Vertu digne de louange, comme elle rend le Vice blâmable. Comme il y a souvent des conjonctures, qui semblent inviter à se déclarer pour une Action vicieuse; la Vertu consiste à y résister, & c'est pourquoi elle est louée, & d'autant plus louée, que la tentation étoit grande. Si l'Homme avoit été porté invinciblement à la Vertu, on n'auroit pas pu le louer: comme on n'auroit pas pu condamner le Vice, si ce n'avoit pas été au pouvoir des Hommes de l'éviter.

Comme le prix de la Vertu, vient de ce qu'elle n'est point forcée, mais

volontaire; de même le Vice n'est si fort blâmé, & si severement puni, que parce qu'il est au pouvoir du Vicieux de lui résister. Si les deux principes des Vertus & des Vices, produisoient nécessairement leurs effets, les premières ne seroient pas estimables, & dignes de recompence; ni les derniers ne seroient pas dignes de l'indignation des Gens de bien. Nous voyons la même chose, dans l'Écriture Sainte.

Écoutez l'Avocat de *Zoroastre*.
„ Il reste que l'on dise que l'Homme,
„ me, sortant des mains de son Créateur,
„ avoit seulement la puissance de
„ se déterminer de lui-même au mal,
„ qui s'est introduit dans l'Univers.
Mais si cela est, on ne peut pas dire, qu'il n'est pas au pouvoir d'un Être dépendant de se déterminer au Mal, non plus qu'au Bien; puis que l'Homme étant un Être créé, il ne peut rien faire que dépendamment de son Créateur. „ Nous n'avons, dit
„ Mr. Bayle, aucune idée distincte,
„ qui nous puisse faire comprendre
„ qu'un Être, qui n'existe pas par
„ lui-même, agisse pourtant par lui-même.“ Pourquoi non, si Dieu lui a donné le pouvoir, comme nous le
sentons

en nous-mêmes? L'Homme n'est nullement un Etre purement passif; mais qui a aussi le pouvoir d'agir, comme nous en sommes convaincus, par le sentiment interieur.

Il fait ensuite cette étrange demande: „ Dieu a-t-il prévu que l'Homme se serviroit mal de son Franc-Arbitre? Si l'on répond qu'oui, *Zoroastre* repliquera qu'il ne paroît point possible, qu'une chose prévoye ce qui dépend uniquement d'une Cause indéterminée.“ Mais qui a dit à notre Avocat du Mauvais Principe, qu'il n'y a que ce qu'il comprend; & que quand il ne comprend pas comment une chose se fait, elle ne peut se faire? Ceux, qui ont sérieusement médité les Phénomènes de la Nature, ont trouvé qu'il se fait une infinité de choses, sans que nous puissions comprendre, comment elles se font. En nous mêmes, comment se fait ce qui regarde l'Economie Animale, avec tant de régularité? Comment est-ce qu'un Etre, qui pense, a pu être uni avec un Corps, auquel il commande, & par lequel il exécute une infinité de choses, sans savoir comment cela se fait? Comment se peut-il faire qu'une

ne

ne Ame Humaine trouve, dans son Cerveau, un repertoire, qui lui fournit la Mémoire d'une infinité de choses anciennes & nouvelles, en sorte qu'elle en trouve les idées, distinctes les unes des autres? Comment se peut-il faire que certains nerfs étant ébranlez ils causent diverses sensations; comme la lumiere, & les couleurs par le moyen des yeux; les sons, par l'ébranlement des tympanes, & des nerfs des oreilles; divers goûts, selon que les nerfs de la langue sont diversement frappez, par ce que nous mangeons, &c. Tout cela & une infinité d'autres choses semblables sont autant assurées, qu'elles sont incomprehensibles, pour nous, dans l'état où nous sommes. Cela nous doit apprendre, que nous ne devons pas nier qu'une chose soit, parce que nous ne comprenons pas qu'elle se fait. Après cela, on voit que nous ne pouvons pas conclurre, que quelque chose ne se fait point, parce que nous ne comprenons pas comment elle se peut faire. Nous pouvons seulement nier la coëxistence de deux choses, dont l'une détruit l'autre. Ainsi on peut dire, qu'il y a une infinité de choses, qui se font, dont
nous

nous ne comprenons point la manière, de laquelle elles se font. La connoissance de l'Homme est si bornée, que nous ne pouvons pas comprendre une infinité de choses, dont l'essence ne nous est pas connue. Il n'y a que la coëxistence des idées contradictoires, que nous pouvons hardiment nier. Une Proposition évidente & que nous entendons bien, ne peut pas être vraie & fausse en même tems. On ne peut pas dire que l'on peut croire qu'un nombre soit pair & impair, au même sens.

Mr. Bayle nous demande encore ici (sous le masque de Zoroastre) si Dieu a prévu que l'Homme se serviroit mal de son Franc-Arbitre? Si l'on répond qu'oui, dit-il, il repliquera, qu'il ne paroît pas possible qu'aucune chose prévoye ce qui dépend uniquement d'une chose indéterminée. Mais je veux bien vous accorder que Dieu a prévu le péché de sa Créature, & en conclut qu'il l'eût empêchée de pécher; car les idées de l'ordre ne souffrent pas qu'une Cause infiniment bonne & sainte, qui peut empêcher l'introduction du Mal Moral, ne l'empêche pas; lors sur tout qu'en la permettant, elle se verra obligée d'ac-

d'accabler de peine, de son propre Ouvrage. C'est là faire une leçon à la Divinité, dont il n'y a point d'exemple semblable que je sâche, & qu'un homme, qui auroit tant soit peu de Piété, n'auroit jamais hazardée. Si Dieu, continue-t-il, n'a point prévu la chute de l'Homme; il a dit encore moins jugé qu'elle étoit possible. Puis donc qu'au cas, qu'elle arrivât, il se voyoit obligé de renoncer à sa bonté paternelle, pour rendre ses enfans très-misérables, en exerçant sur eux la qualité de Juge sévère; il auroit déterminé l'Homme au Bien Moral, comme il l'a déterminé au Bien Physique; il n'auroit laissé dans l'ame de l'Homme, aucune force, pour le porter au peché; non plus qu'il n'y en a laissé aucune force, pour se porter au Malheur, autant que Malheur.

L'Auteur, après cela, semble avoir triomphé de tous les Théologiens Chrétiens, puis qu'il ajoûte ces mots: *Voilà à quoi nous conduisent les idées claires & distinctes de l'Ordre, quand nous suivons, pied à pied, ce que doit faire un Principe infiniment bon; car si une bonté aussi bornée, que celle des Peres, exige nécessairement qu'ils préviennent, autant qu'il leur est possible,*
le

le mauvais usage, que leurs Enfants pourroient faire de ce qu'ils leur donnent; à plus forte raison une Bonté infinie, & toute-Puissante prévient-elle tous les mauvais effets de ses présens. Au lieu de leur donner le Franc-Arbitre, elle déterminera au bien ses Créatures; ou si elle leur donne le Franc-Arbitre, elle veillera toujours efficacement, pour empêcher qu'elles ne pèchent. Tout cela aboutit à vouloir, qu'il ne soit pas au pouvoir des Hommes de desobeir aux commandemens de Dieu. Mais cela étant, les Hommes ne pouvoient aspirer à aucune récompense; car qui récompenseroit une obeissance, à laquelle on est porté, non par son choix; mais par une nécessité naturelle. Les hommes ne mériteroient, pour me servir ici de ce mot, aucune louange, ni aucune recompense; parce qu'ils ne feroient que ce qu'ils ne pourroient pas ne point faire. Le bien qu'ils feroient ne viendroient pas d'eux, mais d'une nécessité naturelle, pour laquelle on ne leur donneroit aucune louange, ni aucune recompense. C'est pour une obeissance libre, c'est à dire, pour une obeissance, qu'on peut rendre, ou ne pas

pas rendre que l'on peut esperer d'être loué & d'être recompensé de son obeissance. C'est la disposition, que l'on nomme VERTU, à laquelle Dieu a tout promis, & à laquelle il donnera plus, ou moins; selon qu'elle sera été plus, ou moins difficile à exercer. C'est ce qui fait que Dieu la recompense plus ou moins, à proportion de la facilité & de la difficulté, qui se trouvent dans l'obeissance qu'il demande de nous. On avoit reponssé les objections, que l'Auteur avoit faites contre la conduite de Dieu; par la doctrine d'*Origene*; sans l'approuver; seulement pour lui faire voir que son *Zoroastre*, & ceux qui plaident sa cause, & qui cherchent des raisons pour l'excuser, ont le plus grand tort du monde. En voilà assez pour comprendre le tort, qu'avoit Mr. *Bayle* de contredire la Religion Chrétienne, en sa-faveur, & le peu de cas qu'il faisoit des Théologiens Chrétiens.

Il a encore remanié cette matiéte, comme je l'ai dit, dans l'article des *Pauliciens*, dans celui des *Marcionites*, & en d'autres endroits qu'on pourra trouver dans son Dictionaire, & qu'il a grand soin de citer. Je me

Tome XXVIII. P. 2. T per-

persuade, que je n'ai rien avancé ici; qui ne soit conforme à l'Écriture Sainte, & suffisant pour renverser les mauvaises objections de l'Avocat de Zoroastre. Comme cet Homme étoit une espèce de Pyrrhonien, il s'imaginait que tout étoit incertain, & ne manquoit pas de prendre toutes les occasions, qui se trouvoient, pour débiter ses doutes & embarrasser ceux, qui, comme lui, peuvent s'imaginer, que les moindres probabilités suffisent, pour embarrasser les Théologiens & les Philosophes, de quelque Religion qu'ils pussent être; parce qu'il avoit fort peu étudié la Théologie, & la Philosophie, & n'avoit qu'une lecture confuse de toutes sortes d'Auteurs, sur tout des Modernes; comme on le peut voir, dans les Tomes de son Dictionnaire. On peut juger de son humeur peu fixe, par les Livres qu'il a écrit pour les Protestans, contre la Persecution, à cause de la Religion, tel qu'est son *Commentaire sur ces paroles contrains les d'entrer*, & celui qu'il a intitulé *Avis aux Réfugiez*, où il les diffame, aussi bien que les Anglois, & les Hollandois, qui les avoient reçus, avec beaucoup de charité & même de générosité.

VII. POUR moi, en particulier, qu'il avoit entrepris de diffamer, pour avoir publié la *Bibliothèque Universelle & la Choisie*, à la barbe d'un si terrible Journaliste; j'ai assez repoussé ses mauvaises raisons, sans m'y arrêter davantage. Je n'en aurois plus parlé, si l'on n'avoit publié de nouveau, comme un livre digne d'être gardé à la Postérité. Mais comme on pourroit s'imaginer que cette piece est quelque chose de conséquence; en cas que l'on ne l'eût pas lue, non plus que ce que j'ai dit contre l'Auteur, en divers endroits de la *Bibliothèque Choisie*; j'ai cru en devoir dire quelques mots, en ce dernier Tome de la *Bibliothèque Ancienne & Moderne*. Mr. Bayle, malgré son orgueil, n'étoit, puis qu'il le faut dire, qu'un chef Philophe, & qu'un Théologien encore pire; selon les sentimens toutes les Societez Chrétiennes. Il étoit fier de la réputation, que son Dictionnaire lui avoit aquis, parmi ceux qui n'ont que peu, ou point de lecture des bons livres; sans penser combien de gens il avoit offensé, & combien de sentimens peu Chrétiens il y avoit avancés.

Y avoit-il rien de plus ridicule, & de plus opposé au Christianisme; que de faire l'Eloge du Manichéisme, & de défier les Chrétiens de répondre à ses objections; en fabricant un Plaidoyé, en faveur de *Manès*, & le représenter triomphant de tous les Chrétiens, tant anciens, que modernes. Il faut être inspiré du Principe Mauvais, ou le feindre, ce qui est encore pire; pour défier tous les Théologiens Chrétiens de répondre à cet absurde Plaidoyé, que l'on peut très-facilement détruire, par des notions communes à tous les Chrétiens, telles que sont celles, qu'on a rapportées; & auxquelles *Mr. Bayle*, s'il étoit en vie, ne sauroit rien répondre de raisonnable, puis qu'étant encore en vie, il n'y a rien répondu, qui ait quelque apparence de vérité. C'est ce qu'il a tâché de couvrir, en jettant, comme on dit, feu & flammes; au lieu de demander pardon à Dieu & aux Hommes des blasphèmes & des injures, dont il les avoit régalez. Mais en voila assez sur cette matiere, sur tout après ce qu'on en avoit déjà dit au Tome XII. de la Bibliothèque Choisie.

ARTICLE VI.

PETRI FREDERICI HUSSON
*Oratio de Sapientia & Militia Sa-
lute Imperiorum, dicta publice a. d.
Kalendas Quinctilii MDCCXXVII.
quum Philosophia & Eloquentia, in
Athenæo Hammonensi, docendæ pro-
fessionem susciperet. A Ham 1727.
in 4. pagg. 56.*

ON ne sauroit mieux faire, que de joindre la Profession de l'Eloquence, avec celle de la Philosophie. La dernière apprend à penser juste, & à mettre en bon ordre ce que l'on a à dire; & la précédente enseigne à l'exprimer avec netteté & avec ordre, & l'on peut s'attendre à quelque chose des Professeurs qui joignent la bonne Méthode, & la netteté du style. Il n'y a pas deux cents ans, qu'on croyoit presque ridicule de voir un Philosophe, ou un Théologien, qui rangeât bien ses pensées, ou qui les exprimât en bon langage. L'École Théologique étoit en possession de parler mal, & la Philosophie croyoit avoir droit

de l'imiter dans sa barbarie & à brouiller, pour le moins, autant les matieres, qu'elle devoit traiter. Les Philosophes, depuis cent ans, ou environ, corrigeoient leur style, comme on le peut voir, par les Ecrits de *Gassendi* & de *Descartes*, mais surtout par ceux du premier. L'un & l'autre imitérent, autant qu'il leur étoit possible, l'ordre des Géometres. S'ils ne réussirent pas également, en ces deux choses; ils ne laisserent pas de commencer à corriger le goût des Ecoles. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir ensemble la bonne méthode, & le bon langage, au moins à l'égard de la netteté. Mr. *Huffon*, fils du Libraire, entre les mains duquel est la *Bibliothèque Anc. & Moderne*, a été choisi depuis peu, pour être Professeur en Philosophie & en Eloquence. Son début, que l'on voit en cette Harangue, fait croire qu'il y réussira.

Comme l'Ecole de Ham a eu divers Savans Hommes, comme feu Mr. *Perizonius*, qui étoient nez en ces lieux-là, si je ne me trompe, il est à présumer que Mr. *Huffon* marchera sur leurs traces.

Cette Ecole appartenant à S. M. le
Roi.

Roi de Prusse, qui joint la Politique, & l'entretien d'une Armée considérable, qui le font considérer des Puissances Voisines. Mr. *Huffon* l'a pris, pour le sujet de sa Harangue inaugurale, où il montre que le salut des Empires dépend de la Sagesse du Prince, & d'une Milice, entretenuë sous une bonne Discipline. Il parle, à cette occasion, du soin que les Romains apportèrent à choisir de grands hommes; que le Roi de Prusse a imité, depuis quelques années, avec beaucoup de succès. Notre Orateur a montré, en cette Harangue, la nécessité de tenir un Corps d'Armée; pour l'employer, si on étoit obligé d'entrer en une guerre.

ARTICLE VII.

Projet d'un recueil, intitulé ARTIS APPELLAE THESAURUS. C'est à dire; *Tbrésor des Arts, qui ont au rapport au dessein.* Il sera en six Volumes, qui contiendront douze cents cinquante figures de tailles douces, imprimées *in plano*; sur de beau papier, & se ven-

dra chez Mr. Louis Renard, à Amsterdam. 1728.

LE I. Volume contiendra cent soixante huit feuilles. C'est un Ouvrage Original d'*Abraham Bloemart*, où cet habile Peintre a rassemblé tout ce que l'exaétitude, la grace, la hardiessè & la proportion du dessein ont de plus fini, dans les fameux Ouvrages des plus excellens Maîtres Italiens, François & Flamands ; particulièrement pour la Beauté des airs de Tête, les expressions savantes, sur l'action des Yeux, les contours des parties du Visage, les mains & les pieds, les figures & multitudes finies & de plus les Groupes, & les Compositions historiées.

Le II. Volume contient cent & huit feuilles, pour l'Art de la Sculpture de ronde, basse & de plein relief. Les cents douze premières feuilles ont été gravées par Gerard de Lareffe, d'après les meilleures Statues, & les Bustes antiques, qui se trouvent en plusieurs Cabinets de Hollande. Les cinquante six autres feuilles ont été magnifiquement gravées par Gole, Bontats, Stephani, Van Gunst, Valk, Picart le Romain, &c. sur les Portraits

traits des Princes les plus illustres & les plus belles Princesses, qui ont vécu au tems de *Louis le Grand*, avec toute la magnificence des habits royaux, selon la mode; qui étoit alors en vogue, durant le long Regne de ce Monarque.

Le III. Tome contient au de là de deux cents feuilles & plus de trois cents Planches, pour dessiner, broder & inciser en creux & en bas relief sur l'or & l'argent, sur le cuivre, l'étain, le fer & l'acier, & sur la pierre & sur d'autres matières, toutes sortes de Fleurs, de Chiffres, de Cachets, d'Armoiries, de Devises, de Quadres & d'embellissemens de Meubles, de Vaisselle, d'Habits, de Châssubles, d'Avants d'Autel, Tapis, Housses, &c. des Modèles très-magnifiques de Carosses & Chaises roulantes avec toutes les pieces, & ornemens, qui y ont du rapport. Il y a quantité de desseins, pour des Feuilles d'Orfèvrerie, de Bijouterie, Horlogerie, Arcbuserie, & Serrurerie; dont le contour est d'une délicatesse & d'une enceinte propres aux entrepreneurs & aux faiseurs de Patrons de manufactures figurées, aux dessinateurs d'Evantail, & particulié-

rement des Patrons des Imprimeries de Cotton, de Cuir doré & de Bergames avec des Fleurs, &c.

Le IV. Tome contient deux cents feuilles de Tailles Douces, pour l'Architecture, & la premiere partie regarde l'*Architecture Militaire*, ou la sureté, qui consiste en Fortifications; avec les Elements de Géometrie nécessaires à cet Art. On y traite des Lignes, des Angles, des Surfaces & des Solides; de la manière de construire, & de fortifier les Places, tant réguliere, qu'irréguliere, sur le côté interieur, & sur l'exterieur; de la manière de les attaquer & de les défendre, avec les figures des Pieces, ou Instrumens nécessaires, pour l'attaque & la défense. On y donne une Table des rapports des mesures d'Angleterre, avec celles de France, & d'Allemagne; pour les Ouvrages de Maçonnerie, de Menuiserie, de Charpenterie, & de Vitrage.

La seconde Partie regarde l'*Architecture Civile*, en ce qui regarde l'utilité, la magnificence & la commodité des Edifices publics & particuliers. On y donne les figures de l'Architecture de *Vignole*, & de celle du *Scamozzi*, pour comparer les unes
aux.

aux autres. Il y a des Plans de l'élevation, des Faces, des Profils en dedans du Rez de Chaussée, le second & troisième étage, avec la distribution des Appartemens de l'Hôtel de Ville d'Amsterdam, & d'un nombre considerable des plus belles maisons de cette puissante Ville.

La troisième Partie concerne l'*Architecture navale*, & expose aux yeux l'art de la construction des Vaisseaux; depuis la quille, jusqu'à tout l'appareil de ces Bâtimens; avec des Modèles des Vaisseaux de Guerre, & des Bâtimens Marchands, des Yachts, des Galères, & des Chameaux. Ces derniers servent à élever de grands Vaisseaux, pour leur faire passer le *Pampus* dans le *Zuyder-Zee*.

La quatrième partie du Tome regarde les Ornaments de l'Architecture, & contient un grand nombre de desseins des Portes, & du Portail des Eglises, des Palais & des Maisons ordinaires, des Cheminées à l'Italienne, & à l'Angloise, & des Poëles à l'Allemande, des Armoires ou Cabinets, Alcoves, des Autels, des Lustres, des Vases, Grilles, & Balustrades.

Le V. Tome est pour les Déco-
T. 6. rations,

rations, que la Peinture, la Sculpture & la Tiffure peuvent donner à la magnificence des Eglifes & des Palais. Il aura aufli deux cens feuilles. On y a rassemblé quantité de morceaux précieux des anciens Peintres, qui ont excellé dans l'Art d'arrondir le Corps, de relever les Jours & les Ombres, & d'en employer differents degrez, qui font fuir, ou s'approcher les diverses parties du Tableau. Ce font les Estampes de *Martin de Vos*, de *Martin Heemskerck*, de *Goltzius*, de *Stradames*, & autres fameux Peintres Flamands, sur plusieurs sujets d'Ordonnance, de l'Histoire & de la Fable, des Festins, des Chasses. On y voit des Festins, des Chasses, des Habits, des Armes & autres choses.

Le VI. & dernier Tome est une suite du précédent, & consiste en deux cens cinquante feuilles, où l'on verra des sujets de dévotion, & particulièrement les sujets de l'Histoire Sacrée, qui font des Originaux de *De Vos*, *Heemskerke*, d'*A. Mirinx*, de *P. de Vos*, de *P. de Jode*, de *Goltzius*, de *Sadeler*, & d'autres grands Maîtres. On verra un grand goût, dans les desseins, & des executions, où l'on trouvera des traits fort légers. On

On a gravé, au bas de chaque Planche, l'endroit des Auteurs, de qui on a tiré chacune. On a aussi expliqué, dans un Distique Latin, le sujet de l'Histoire.

Ceux, qui aiment ces sortes de choses, auront sujet d'observer les justes mesures des proportions & ces formes interieures, que doivent avoir les Objets. On n'aura pas moins sujet d'admirer la distribution des figures, le choix des Attitudes, la convenance des Ornaments, la situation des lieux, les Bâtimens, les Païssages, la maniere dont on exprime les mouvemens du Corps & de l'Âme; & enfin tout ce que la plus fertile imagination peut former de plus expressif.

Celui qui a cet Ouvrage entre les mains, prie les Personnes distinguées, qui peuvent favoriser les Ouvriers, d'encourager leur travail, en prenant connoissance de ce Plan; autant qu'il peut contribuer à perfectionner les Arts, dont on voit ici des Echantillons & des Preuves remarquables; en comparant les Modèles, qui sont en ce Recueil, avec ceux que d'autres Personnes gardent, ou qui pourront paroître dans la suite.

Les Curieux pourront voir, dès à présent, les Epreuves des six Volumes complets, chez l'Editeur, & chez les principaux Libraires. Mais comme on doit ménager la gravure des Planches, & qu'il ne faut pas qu'un espace trop court soit marqué, pour livrer le nombre des Exemplaires, qui auront été demandez; il prie ceux, qui aiment cette sorte de choses, de donner leurs Commissions un peu à l'avance. Ceux qui en demanderont des premiers auront les premiers Exemplaires, qui seront tirez.

L'Editeur s'engage de ne pas livrer une feuille, dont l'Impression ne soit bien aussi nette, & même plus nette, que celle qu'on en mettra en montre. S'il se trouvoit que quelque Exemplaire fût défectueux, il se chargera de le rendre complet à ceux, qui auront donné leurs commissions d'avance.

Ceux qui donneront commission pour six Exemplaires, auront vingt, pour cent, de rabais; ceux qui en donneront pour trois Exemplaires complets, auront quinze pour cent de rabais; & ceux, qui n'en prendront que deux, dix pour cent. On ne rabat rien à ceux qui voudront avoir
quel-

Ancienne & Moderne. 443

quelque Volume séparé, ou qui n'auront pas donné leur commission à l'avance de trois mois, qu'on doit prendre dès le commencement de l'année MDCCXXVIII. Il coûtera deux sols par feuille de papier ordinaire à écrire. *in plano.*

ARTICLE VIII.

OIRAISONS de DEMOSTHENE
& de CICERON. A Paris
MDCCXXVII. in 12. chez Etienne,
ne, pagg. 380.

NOUS avons déjà parlé au Tome
XVI. de cette *Bibliothèque An-*
cienne & Moderne, de la Version
Françoise, des Livres de la Nature
des Dieux, par Mr. l'Abbé d'Olivet en
MDCCXXI. qui fut fort bien reçue
du Public. Voici présentement une
Version du même, de deux *Philippi-*
ques de Demosthene, & des quatre *Ca-*
tilinaires de Ciceron.

Demosthene reprochoit aux Athe-
niens, qu'en un tems, auquel Phi-
lippe, Roi de Macedoine, les alar-
moit, par les conquêtes qu'il avoit
faites, & qu'il pouvoit pousser plus
loin; ils ne prenoient aucune résolu-
tion. Il leur faisoit voir 1. qu'ils pou-
voient vaincre ce Monarque, com-
me ils avoient fait autrefois leurs
Ennemis; 2. comment ils le pour-
roient vaincre, en leur marquant le
nombre & la qualité des troupes,
qu'ils

qu'ils pourroient avoir, & l'argent qu'il faudroit y dépenser. En lisant cette Harangue, on en trouve d'abord le style fort simple, comme étoit le style de ceux, qui traitoient des choses d'état, en un style qu'on appelloit *Politique*; comme on peut le voir dans la Dissertation de *Denys d'Halicarnasse*, touchant la véhémence du style de *Demosthene*. On appelloit ce style *politique*, parce qu'on l'employoit dans des Harangues, qu'on faisoit sur les affaires d'état. Il n'y a rien de trop recherché, ni rien d'emblé, parce que des expressions trop travaillées, & où l'on affecte un style élevé, n'est nullement propre en des affaires serieuses & de grande importance. Autre est le style d'un Declamateur, qui recherche des expressions extraordinaires. Aujourd'hui si en disant son sentiment dans le Conseil d'un Monarque, sur quelque affaire de grande conséquence, on affectoit de paroître éloquent; ce seroit un bon moyen pour faire rejeter l'avis, que l'on voudroit faire passer. Mr. l'Abbé d'*Olivet* a très-bien imité l'énergie du style de *Demosthene*, autant que la Langue Françoisé le peut souffrir; car la Grecque me semble

ble

ble beaucoup plus vive, dans ses expressions, que la nôtre. Il y a, dans cette harangue, une censure assez vive de la conduite des Atheniens, qui avoit donné lieu à Philippe de s'agrandir; mais l'amour de la Patrie y éclatte par tout, soit dans les censures, soit dans les conseils, lors même que l'Orateur se moque de ses Concitoyens, comme en ces termes: *Tout ce que vous avez à faire, est-ce, dites-moi, de vous demander l'un à l'autre, en vous promenant sur une place publique; qu'y a-t-il de nouveau? Hé qu'y auroit-il de plus nouveau, que de voir qu'un Macédonien subjugué les Atheniens, & se rende l'arbitre de toute la Grece? Philippe est mort, dira l'un. Non, dira l'autre, mais il est malade. Hé qu'il meure, ou qu'il vive, que vous importe? Quand vous ne l'aurez plus, Atheniens, vous vous seriez fait un autre Philippe, si vous ne changez pas de conduite; car il est devenu ce qu'il est, non pas sans, par ses propres forces, que par votre négligence. Il censure ses Concitoyens, de la même manière, qui a été admirée, par les plus habiles en Rhétorique.*

Il y a encore ici une autre des Philippi.

lippiques, qui est la II. qui n'est pas moins bonne, & dont les raisonnemens vont à persuader les Athéniens à recommencer la guerre contre Philippe, trois ans après la précédente. *Démotbene* y est encore plus véhément, que dans la précédente, comme on le peut voir, par la manière dont il la finit: *Pen ai dit assez, pour vous faire sentir à quels perils on vous a exposez. Fassent tous les Dieux, que vous n'en ayez pas de preuves plus évidentes! Car quelque supplice qu'ait mérité un traître; si cependant, pour le juger coupable, vous attendez que les maux publics attestent sa trahison; je souhaite qu'il ne soit point puni.* Cette imprécation étoit trop, pour un bon Citoyen; qui avoit souhaité, que sa Patrie survécût aux Traitez, & non que les gens de cette sorte, survécussent à sa Liberté, comme ils le firent. Ceci arriva & *Démotbene* fut réduit à s'empoisonner lui-même, par la faction Macedonienne. Voilà ce que ses Philippiques lui valurent.

Nôtre Auteur y a joint les quatre *Catilinaires* de *Cicéron*, qui après avoir défait sa patrie de la faction de *Catilina*, perit par celle de *M. Antoine*. On peut lire, dans la Vie de *Cicéron*,
par

par *Plutarque*, le triste sort qu'il eut, à cause de son amour pour sa patrie; aussi bien que *Démosthène*, pour la Grèce.

Les quatre Harangues, que fit *Cicéron* contre *Catiline*, sont ici premièrement en François & ensuite en Latin, en petit caractère, avec de petites Notes Françoises de Mr. le Président *Boubier*; qui a en aussi publié, sur d'autres Livres de *Cicéron*, que Mr. l'Abbé d'*Olivet* a traduit ci-devant.

Nous en rapporterons ici quelques exemples, quand ce ne seroit que pour donner un exemple distingué de ce docte Président, dans l'étude de la Critique; afin que le Public sâche que la France n'est nullement destituée de personnes capables de faire honneur aux Belles Lettres, contre quelques Etrangers; qui insultent à ce florissant Royaume & aux Savans de cette Nation, comme s'ils étoient à cet égard dégénerez du savoir de leurs Ancêtres. S'il n'y a pas beaucoup de gens qui écrivent, comme les *Scaligers*, les *Murets*, les *Passerats*, les *Saumaises*, & autres semblables; il ne laisse pas d'y en avoir encore, en leur Patrie. Mr. *Huet*, Evêque d'Avranche,

che, mort depuis très-peu d'années, étoit très-habile non seulement dans la Langue Hébraïque, mais encore dans toute l'étendue des Belles Lettres, comme ses Ouvrages le font bien voir. Je ne sai si on pourroit trouver, en toute l'Europe, personne qui l'ait égalé, ou au moins surpassé pendant le tems qu'il a vécu; si ce n'est peut-être *Saumaïse & Bochart*, tous deux François. Depuis le tems de ces grands Hommes, je ne sai si l'on trouve, dans tout le reste de l'Europe, personne qu'on leur puisse égaler, & s'il se levera quelcun, hors de France, qu'on leur puisse comparer. On peut esperer, qu'en humanisant cette sorte d'étude, comme on fait en traduisant en François les Anciens; on inspirera à bien des gens l'envie de se les rendre plus familiers. Mais il faudroit, que ceux, qui le peuvent, les recommandassent à ceux, qui ont quelque accès auprès des Puissances; qui peuvent récompenser ceux, qui se feroient distinguer, dans cette sorte d'Etudes.

Pour revenir aux *Catilinaires* de *Cicéron*, nous donnerons ici quelques exemples des *Conjectures Critiques*

tiques de Mr. le Président Boubier.

La I. commence par ces mots: *Quò usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra? Quamdiu etiam furor iste tuus nos eludet? Quem ad finem se se effrenata jactabit audacia?* C'est à dire, selon la Version de l'Interprete François: *Jusques à quand abuserez-vous, Catilina, de nôtre patience? Avons-nous encore long-tems à être le sujet de vôtre fureur? Quelles seront les bornes de cette hardiesse effrénée?*

Mr. Boubier remarque sur les mots: *Quamdiu nos etiam furor iste tuus eludet?* „ que ce mot, ne se trouve pas „ en divers MSS. & il voudroit le „ retrancher. Mais ce n'est pas ce „ qui lui fait ici le plus de peine. Le „ verbe *eludet* mérite, selon lui, „ qu'on s'y arrête davantage. C'est, „ dit Muret, un terme de Gladiateurs, qui marque la manière, „ dont ils insultoient aux vaincus. „ Ciceron en effet l'a employé, en „ ce sens, dans son Oraison pour „ Milon c. 12. où il parle ainsi: *Ut „ his Consulibus Prætor esset, quibus, „ si non adjuvantibus, at conniventibus certè, sperasset se posse Rempublicam eludere, in illis suis cogita-*

27 *vis favoribus.* Mais cela convenoit
 27 fort à un Tribun, qui foulant
 27 aux pieds l'autorité des Loix, du
 27 Senat, & de la Religion même,
 27 tenoit la République, comme
 27 subjuguée: *oppressa, captivæ Re-*
 27 *publica*, dit *Ciceron*, dans l'Orai-
 27 son *pro domo*, c. 10. Ici c'est
 27 tout le contraire. Quelques perni-
 27 cieux, que fussent les desseins de
 27 *Catilina*, ils étoient aussi-tôt dé-
 27 couverts, que formez & la vigi-
 27 lance les faisoit toujours avorter:
 27 *Nihil agis, nihil moliris, nihil co-*
 27 *gitas, quod non modò audiam*, &c.
 27 lui dit-il, ci-après c. 3. Et dans
 27 son Oraison III. c. 7. *Omnibus ejus*
 27 *consiliis occurri atque obstiti.* D'ail-
 27 leurs le verbe *eludere* n'étoit point
 27 d'usage, pour les combats sérieux
 27 & à fer émoulu. On en peut ju-
 27 ger, par cet autre passage de *Cice-*
 27 *ron*, de *optimo genere Orat.* c. 6.
 27 où il s'exprime ainsi, au sujet
 27 d'*Isocrate*: *Non in acie versatur &*
 27 *ferro; quasi rudibus ejus eludit Ora-*
 27 *tio.* Une expression pareille conve-
 27 noit-elle, pour exprimer les intri-
 27 gues de *Catilina*, qui ne vouloit
 27 pas moins, que mettre Rome à
 27 feu & à sang, & détruire la Ré-
 27 publi-

„ publique? On peut voir dans *Salluste Bell. Catil.* c. 32. les vives
 „ alarmes, où le bruit de cette
 „ conjuration jetta les bons Cito-
 „ yens.

On pourroit aussi dire que le verbe *eludet*; signifie *se moquera*, selon le sens, que les Gloses anciennes donnent au mot *eludo*, qu'elles traduisent *διακωλίζω*, *je me moque*, en sorte que *Ciceron* veuille dire : *jusqu'à quand votre fureur se moquera-t-elle de nous?* Il se pourroit aussi qu'*eludere* signifioit quelquefois en Latin, ce que signifie le mot François *éluder*; comme si *Ciceron* vouloit dire à *Catilina* s'il prétendoit *éluder* les desseins du Senat? *Mr. Boubier* propose encore le mot *eludis*, & en donne des exemples; mais il n'assure rien; tant il est éloigné de l'humour des Critiques téméraires, qui veulent nous corriger l'Antiquité, sur des conjectures fondées seulement sur l'air décisif, avec lequel on les débite!

Un peu plus bas, *Ciceron* reproche à *Catilina* qu'il ne se laissoit point ébranler, par les précautions; que le Senat prenoit contre lui, avec le concours de tous les honêtes gens:

Nilil

Nibil (mouet) concursus bonorum omnium? Un Critique téméraire diroit: *scribe meo periculo consensus bonorum, prout locum hunc laudavit Quintilianus* Inst. Liv. IX, 3. Mais l'Auteur de ces Notes a éprouvé que les Anciens Grammairiens citent assez négligemment les Anciens.

Il cite à sa 2. Note une ancienne Edition des *Catilinaires* faite à Paris, en MCCCCLXXIV, chez *Ulric Gebring*, à la suite de *Salluste*. Comme il s'est quelquefois servi utilement de cette Édition, qui n'est pas commune, & dont les *Éditeurs de Cicéron* ne paroissent pas avoir fait usage; il a cru, avec raison, que les Critiques ne seroient pas fâchez d'en trouver ici les diverses leçons, quoi qu'elles ne soient pas toutes de la même importance.

Un peu plus bas, *Cicéron* dit à *Catilina*, qui avoit eu la hardiesse de venir au Sénat, quoi qu'il ne pût pas ignorer que les Sénateurs étoient assez instruits de sa conspiration: *Patere tua consilia non sentis? constrictam jam horum omnium conscientiam teneri conjurationem suam non vides.* On voit assez ce que veulent dire ces paroles, mais il est assez difficile d'en

bien exprimer la force. Aussi *Grævius* a-t-il voulu mettre *scientia* au lieu de *conscientia*, & cela conformément à quelques MSS., & à l'Édition de 1474. Mais *Mr. Boubier* ne croit pas, qu'il faille rien changer. En effet l'Auteur ancien de la Déclamation contre *Catilina*, imprimée sous le nom de *Porcius Latro*, a sans doute voulu imiter *Cicéron*, quand il a dit au ch. 8. *Qualis ejus vita fuerit, est præclarè, conscientia publicâ, teneatur, &c. & c. 21. Qui conatus suos conscientia vestrâ patefactos, atque illustratos tenet.* Le mot *conscientia* ne veut pas dire ici la conscience du Public, dans le sens où on le prendroit en François, mais la connoissance commune du Public des mauvais tours de *Catilina*, sans en être coupable. *Mr. l'Abbé d'Olivet* a traduit ces mots en ces termes: *Vous ne voyez pas que votre Conspiration, dès qu'elle est connue du Sénat, est connue enchaînée?* Il n'étoit guère possible d'approcher de plus près des mots Latins. Le sens est: *Ne voyez vous pas que votre Conspiration est serrée de près, par la connoissance que le Sénat en a.*

Grævius a néanmoins cité un MS. de la Bibliothèque de *Duisbourg*, où il y a ici *scientia*, qu'il ne désapprouve pas. Cette manière de lire est de plus confirmée par l'Édition de 1474. Mais Mr. *Boubier* juge très-bien, ce me semble, qu'il ne faut rien changer ici. La raison de cela est que l'Auteur ancien, qui a fait la Déclamation contre *Catilina*, sous le nom de *Porcius Latro*, a voulu imiter *Cicéron*, quand il a dit au Ch. VIII. de cette Déclamation : *Qualis ejus vita fuerit, & si præclare conscientia publica, &c. & au Ch. XXI. Qui conatus suos conscientiam vestram patefactos atque illustratos cernet.*

Au même Chap. I. de la même *Catilinaire*, *Cicéron* parle ainsi : *An verò vir amplissimus P. Scipio, Pont. Max. Tiberium Gracchum, mediocriter labefactantem Statum Reipublicæ, privatus interfecit; Catilinam verò ORBEM cede, atque incendiis vastare cupientem nos Consules perferamus?* Il y a, dit notre Critique, dans l'Édition de 1424. *Urbem cede atque incendiis, &c.* Mais *Quintilien*, qui a rapporté tout ce passage, *Inst. VIII, 4.* a lu : *Orbem terrarum cede, atque incendio*
V 2 „ vastare

„ *vastare cupientem*, &c. C'est ainsi
 „ que *Cicéron* a écrit, si je ne me
 „ trompe, comme au Ch. IV. ci-
 „ après : *Qui de hujus urbis, atque*
 „ *adeò orbis terrarum exitio cogitant.*
 „ Ces endroits doivent servir à cor-
 „ riger l'ancienne Déclamation, con-
 „ tre *Catilina*, Ch. 24 où l'Auteur
 „ s'exprime ainsi : *Sceleratus in om-*
 „ *nem urbem, quam toties infidèis ad-*
 „ *petissem; scelerati simus verò in*
 „ *patriam*, &c. Outre que la Ville
 „ n'est pas différente de la patrie de
 „ *Catilina*; il est évident, que c'est
 „ une imitation de *Cicéron*, & que,
 „ par conséquent, il faut corriger:
 „ *Sceleratus in omnem orbem, quem*
 „ &c.

Un peu après, il y a fautivement :
quod Q. Servilius Abala. Puis que son
 prénom étoit *Caius*, Mr. *Boubier* a rai-
 son de s'étonner que, dans toutes les
 Editions, on se soit obstiné à lui en
 laisser un autre. Il n'y en a point
 dans l'Edition de 1474. & il croit vrai-
 semblablement que *Cicéron* l'avoit o-
 mis.

Un peu plus bas : *Habemus Sena-*
tusconsultum in te, Catilina, vehe-
mens & grave; non deest Reipublica
consilium, neque auctoritas hujus Or-
dinis:

Ancienne & Moderne. 457

diuis : nos, nos, dico-aperte, Consules desumus. Ce passage auroit, comme il semble à nôtre Auteur, plus de grace, si on le lisoit ainsi : *Nos, nos, dico aperte nos Consules desumus.* Aussi est-il cité de la sorte, dans *Priscien Liv. XVII. p. 1076.* Le troisième *nos* n'est pas dans les Editions, ce qui n'a pas mauvaise grace; mais il me semble qu'on peut s'en passer. Il faut avouer que nôtre Auteur a très-heureusement corrigé, ou expliqué, ou défendu plusieurs passages de *Cicéron*; & qu'il seroit à souhaiter qu'il revît, tout ce grand Orateur, qui quoi qu'illustré, par de très-habiles gens, ne laisse pas d'avoir besoin d'être revû par un homme tel qu'est *Mr. Boubier.*

ARTICLE IX.

LES CESARS DE L'EMPEREUR
JULIEN, traduits du Grec, par
Mr. le BARON DE SPANHEIM,
avec des Remarques & des Preu-
ves, enrichies de plus de 300. Mé-
dailles & autres anciens Monumens,
gravez par BERNARD PICART
le Romain. A Amsterdam, chez
V 3 Fran-

François l'Honoré 1728. pagg.
668. in 4.

CET Ouvrage de feu Mr. *Spanbeim* étoit si savant & si agréable à ceux, qui vouloient s'instruire des caractères des Empereurs Romains, depuis Jules-César, jusqu'au tems de *Julien*, qu'il étoit entièrement vendu, depuis assez d'années; de sorte qu'on ne le pouvoit trouver, que par hazard, dans les Encans des Bibliothèques, où on l'achetoit assez cherement. C'est ce qui a déterminé le Libraire à le rimprimer, & cette Edition est beaucoup plus belle, que celle qui avoit paru ci-devant à Paris; non seulement par la beauté du papier & du caractère; mais aussi par le soin, qu'on a pris de la bien corriger. Comme Mr. de *Spanbeim* s'étoit bien plus attaché aux Antiquitez Greques & Romaines, qu'à aquerir le talent d'imiter l'élégance de la Langue Françoisse; il n'a pas ce stile léger, qu'on demande aujourd'hui. Mais comme il ne s'agit pas ici de l'élégance de la Langue Françoisse; l'Auteur s'est contenté d'employer un stile clair, sur tout pour ceux, qui ont quelque connoissance de ce
qui

qui est dit, dans les Empereurs, dont *Julien* nous a donné les caractères, tels qu'il les concevoit.

Il feint que les Dieux s'étant assemblez, pour manger ensemble, pendant les *Saturnales*; fête qui étoit remarquable, par la liberté que les Maîtres donnoient à leurs Esclaves, qui mangeoient à leur Table, qui étoient même servis par leurs Maîtres, & qui disoient impunément toutes les pensées qui leur venoient dans l'Esprit. C'étoit un tems de bons mots, à cause de la licence de la Fête.

L'Empereur *Julien* semble avoir feint qu'il profitoit de la liberté des *Saturnales*, & raconte que *Romulus* invita à manger avec lui les Dieux, & les Empereurs Romains; auxquels il joint seulement *Alexandre le Grand*; pour prendre de là occasion de comparer ce Roi des Macedoniens, aux plus grands Capitaines, que les Romains avoient eus, & de qui on n'avoit pas accoutumé de parler de la sorte. Les Conviez arrivants au lieu du festin, qui étoit au dessus des Nuées; trouvent les Dieux dans le lieu plus haut, autour d'une table; & une autre table couverte pour eux, plus bas. Avant

qu'on se mette à Table ; les Dieux regardent les Césars arrivants au Festin, & à cette occasion *Silene*, qui étoit un grand railleur, donne à chacun son *Lardon*, comme on parle. Il y a aussi plusieurs des Conviez ; qu'on renvoie chez eux, comme indignes de manger avec les Dieux.

Comme les railleries de *Silene* sont assez mordantes, elles sont aussi courtes, & témoignent, en peu de mots, l'estime, ou le mépris qu'il avoit pour les *Césars* ; qui avoient regné avant lui : *Constantin* le Grand, qui rendit l'Empire Romain Chrétien, n'y est pas épargné à la fin. Comme les jugemens de *Silene* sont exprimez en peu de mots, & qu'ils sont pleins d'allusions aux coutumes Romaines, ou à quelques faits ; la plupart des Lecteurs ont bien besoin des explications, que *Mr. de Spanheim* leur donne.

Afin que ceux, qui n'ont pas lu ce Livre, comprennent mieux ce que c'est ; il faut que nous disions en peu de mots ce qu'il y a :

I. On trouve donc une Préface sur les *Césars de Julien*, où l'on traite aussi des Auteurs Satyriques des Grecs & des Romains. On y verra

la différence qu'il faut mettre, entre la Poësie Satyrique des Grecs, & celle des Romains. C'est une chose, dont *Isaac Casaubon* & *Daniel Heimsius* ont traité, le premier, dans son Ouvrage intitulé *de Satyrica Græcorum Poësi*, imprimé à Paris en MDCV. & le second dans un Livre, qu'il a appelé *De Satyra Horatiana Liber*; qui est après son *Horace*, imprimé à *Leide* en MDCXII. Si ces deux Auteurs eussent été plus méthodiques dans leurs Traitez, & plus attentifs; on n'auroit pas eu besoin de travailler cette matière, après eux.

II. *Mr. de Spanheim* montre la dignité & l'importance du sujet de cette Satire; 1. par ceux, dont ils'agit, qui sont les Empereurs, depuis *Julius César* jusqu'à *Julien* lui-même; 2. parce qu'il y est parlé, par la Vérité & par la Liberté, que l'on y voit éclater: 3. Si l'on doit décharger de tous blâmes les autres Empereurs, nôtre Auteur prétend qu'on doit en user de même envers *Constantin*, ce qui paroît raisonnable.

III. IL avouë d'ailleurs qu'on ne peut pas décharger de tout blâme *Julien*, sur ce qu'il dit de *Constantin*; non plus que d'autres, qui en ont

usé de même. On ne peut pas non plus excuser *Julien*; sur la manière dont il traita les Chrétiens, ni sur les livres qu'il écrivit contre eux. Un homme d'esprit, & qui étoit fort attaché à la Philosophie de *Platon*, ne pouvoit pas préférer, de bonne foi, & de sens froid, le Paganisme au Christianisme. Je croirois que *Julien* qui étoit ennemi de *Constantin*, feignit d'être Chrétien; mais qu'il ne le fut jamais véritablement. On peut voir son Epître aux Athéniens p. 497. de l'Ed. du P. *Petan*, où il dit que *Constance*, fils de *Constantin*, fit mourir, par ordre de son Pere, six de ses Cousins, & deux de ses Oncles maternels; sur quoi on peut consulter le même Editeur de *Julien*, p. 292. Si cela est vrai, comme on le croit, l'on ne doit pas trouver étrange que *Julien*, qui avoit été sauvé par *Licinie*, sa tante, parle mal de *Constantin*. Mr. de *Spanheim* paroît aussi n'en point douter; après quoi, il est très-inutile de chercher pourquoi *Julien* en parle mal, dans ses Césars.

Mr. de *Spanheim* nous donne ici la Version des Césars de *Julien*, non mots pour mots, ce qui n'étoit pas possible

possible de faire, sur tout en François; mais en rendant fidelement le sens.

Pour les remarques, qui sont au dessous du Texte de l'Auteur, l'Interprete a été obligé d'expliquer les allusions cachées aux Poëtes, aux Historiens, aux Orateurs, aux Philosophes anciens, qui sont fréquentes en cet Ouvrage. Il y a des endroits, où *Julien* reprend les Empereurs, & qui devoient être réfutés, tels que sont les invectives, qu'il fait contre *Constantin le Grand*, ou même contre la Religion Chrétienne; qu'il a fallu réfuter, en peu de mots. Enfin il y avoit quantité de choses obscures, qu'il falloit expliquer dans les Notes; comme *Mr. de Spanheim* l'a fait avec soin, & dont le Public lui est obligé. Comme tout cela ne pouvoit pas entrer dans les Notes, qui sont sous le Texte de l'Auteur; son Interprete a cru devoir parler de ces endroits à part, & les a mis à la fin, sous le nom de *Preuves*.

Il lui sembla, avec raison, qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'y mettre les Médailles, qui pouvoient servir de preuves à l'Auteur, & à mieux entendre ce qu'il dit. Il avoit en d'a-

bord deffain d'ajouter ici le Texte Grec de Julien, & des observations, qu'il avoit faites sur ce Texte, pour jâstifier sa Traduction, & pour appuyer les Remarques, qu'il y avoit ajoutées. Mais il crut qu'il en avoit assez dit, pour éclaircir le sens de l'Auteur, & qu'il feroit mieux de renvoyer à une Edition Greque & Latine. Il n'a pas laissé de mettre ici ce qui serviroit de preuve à diverses de ses Remarques; mais il renvoye le reste à l'Édition Greque & Latine de *Julien*; dont on a vu une partie, dans une Edition Greque & Latine, qui a paru à Leipzig. Cependant l'Éditeur a mis ici les témoignages, que quelques Anciens ont donnez aux Césars de *Julien*.

Voilà ce qu'il y a en ce Volume, où Mr. de *Spanheim* a dit, ce me semble, tout ce qui se pouvoit dire, pour l'éclaircissement de son Auteur.

Nous n'ajouterons à ce que nous avons dit, que le jugement, que Julien fait de Constantin, sous des termes allegoriques. „ Pour Constantin, dit-
 „ il, il ne put trouver de Modele de
 „ sa Vie, parmi les Dieux, & s'é-
 „ tant aperçu de la Mollesse proche
 de lui; il s'alla ranger près d'elle.
 Cette

„ Cette Déesse l'ayant reçu tendre-
„ ment, & retenu quelque tems entre
„ ses bras, après l'avoir revêtu, &
„ paré d'un habit d'une étoffe à
„ fleurs, la conduisit à la Luxure,
„ où il trouva son Fils *Constance*,
„ qui crioit à chacun : Quiconque se
„ sent coupable de Violemens, de
„ Meurtres, de Sacrileges, ou de
„ quelque autre crime abominable,
„ vienne ici hardiment. Dès que je
„ l'aurai lavé de cette eau-là (*en*
„ *montrant les fonts baptismaux*) il se-
„ ra nettoyé de toute sorte d'ordures.
„ S'il retombe depuis dans l'infamie
„ des mêmes vices, après s'être battu
„ la poitrine & la tête; il deviendra
„ aussi net & aussi pur qu'auparavant.
„ Constantin fut ravi de s'arrêter au-
„ près de cette Déesse, & se retira,
„ avec ses Fils, hors de l'Assemblée
„ des Dieux. Mais les Démon, van-
„ geurs de l'Impiété, firent souffrir d'é-
„ tranges supplices à lui & à ses Fils,
„ & les punirent avec justice d'avoir
„ répandu le sang de leurs proches;
„ jusqu'à ce que Jupiter leur donnât
„ un peu de relâche, en faveur de
„ *Glande* & de *Constance*.

Mr. de *Spanheim* remarque là-
dessus, qu'il y a un passage de *Celse*,
contre

contre qui *Origene* a écrit ; où cet Adversaire des Chrétiens leur reproche, au lieu que, dans les mystères des Payens, on croit à haute voix à ceux, qui vouloient être initiez : *quiconque a les mains pures, ou quiconque ne se sent souillé d'aucun crime, qu'il approche* ; les Chrétiens, au contraire, promettoient l'expiation de tous les crimes en criant : *quiconque est pecheur, quiconque n'est pas sage, quiconque est simple, & pour ainsi dire, de mauvaise vie, c'est celui que le Royaume des Cieux attend*. On fait assez que les Catechumenes promettoient de s'abstenir de toutes sortes de pechez, & de vivre conformément à l'Évangile ; mais il y en avoit parmi eux, lors que leur nombre fut venu grand, comme au tems de Julien, qui ne laissoient pas de mal vivre. On ne pouvoit pas accuser les Livres sacrez des Chrétiens d'enseigner de semblables choses. Julien ne l'ignoroit pas ; mais il étoit devenu ennemi de la famille de Constantin, & la vouloit diffamer.

Constantin, dit Julien, fut très-aise de s'arrêter auprès de cette Déesse, & se retira avec ses Fils ; mais les Démons vangeurs de l'impiesé tourmenterent étran-

étrangement lui & ses fils, & les punirent justement d'avoir répandu le sang de leurs proches, jusqu'à ce que Jupiter leur donnât un peu de relâche, en faveur de Claude & de Constance.

Claude le Gothique, comme le remarque notre Auteur, étoit entre les prédécesseurs, non seulement de Constantin, mais aussi de Julien. Il en étoit de même de Constance Chlorus, Pere de Constantin, & Grand-pere de Julien lui-même.

On trouvera, en lisant les Césars, avec les Notes de Mr. de Spanheim, quel homme étoit Julien, & Constance même Chlorus.

*FIN de la 2. Partie du Tome XXVIII.
de la Bibliothèque Ancienne &
Moderne.*

I N D E X

D E S

MATIERES PRINCIPALES

*du Tome XXVIII. de la Biblio-
theque Anc. & Mod.*

A.

A *Mpsien Marcellin*, comment il décrit le démêlé de *Damase & d'Ursin*. 254, & *suiv.*

B.

B *Ayle* (Pierre) *Pyrrhonien*. 430.
source de la querelle indigne,
qu'il fit à l'Auteur de la *Bib.* 431.
Boubier, Président au Parlement de
Dijon, ses remarques sur quelques
endroits de *Ciceron*. 450, & *suiv.*

C.

C *Allicratide* *Lacedemonien*. 300
Catilinaires de Ciceron, illustrées.
444, & *suiv.*
Celestinus *Pélagien*. 272, & *suiv.*
Chrétiens au commencement peu fa-
vans. 308
Code Théodosien. 287
Communion sous les deux espèces.

II

Con-

INDEX DES MATIERES.

Consubstantiel, signification de ce mot. 243

D.

D *Amase* le *Cure-oreille* des Dames. 252

Damase & Ursin le combat sanglant donné dans une Eglise, pour savoir lequel des deux seroit Evêque de Rome. 246, & suiv. 256, & suiv.

Demosthene, ses Oraisons contre *Philippe*. 444. & suiv. 445, & suiv.

E.

E *Ludere*, remarques sur ce mot. 450

Enfans, s'ils sont pécheurs avant l'usage de la Raison. 276

Evêques de Rome, leur luxe du tems d'*Ammien Marcellin*, 25. 27, & suiv.

Eusebe Arien. 241

Eusebe croyoit que l'essence du Fils, étoit différente de celle du Pere. 242. & suiv. son Livre de la résurrection. 244

Eusebe a écrit sur divers sujets. 245

Eutychès semble avoir plutôt mal parlé, que défendu aucune Hérésie. 265

Eutychianisme, son Histoire. 289, & suiv.

F. Fa.

I N D E X

F.

FAbius Marius *Victorin.* 269
François ne sont pas destituez de
gens versez dans les Belles Lettres.
 448, & *suiv.*

G.

Granus Flaccus , Jurisconsulte
 305

H.

Helene, Reine des Adiabeniens,
 & ses Fils. 307, & *suiv.*
Huet (Daniel) son Eloge. 448, &
suiv.

Hyginus contre les Heresiarques. 271,
 & *suiv.*

Hypostase, equivoque de ce mot. 240
 240

I.

Isaac Juif , converti. 268

M.

Magnus Felix *Ennodius.* 295
Menexenus, Dialogue de Platon.
 301, & *suiv.*

Mere de Dieu, si l'on doit ainsi ap-
peller la Ste. Vierge. 267

N.

Nestorius & *Eutyches* , leurs sen-
 timens. 265

O. Ori-

DES MATIERES.

O.

Origene , mal-traité sans raison.

258

P.

Papirianum Jus, remarques sur ce Livre.

303

Pelagianisme, remarques sur cette opinion.

273, & suiv.

Prædestinatus, remarques sur ce Livre.

270

Prædestinatiens, leurs sentimens.

276, & suiv. 279

Q.

Questions Théologiques trop multipliées.

263

R.

Résurrection, prouvée par la constance des Martyrs.

244

Rufin, son explication de la Foi.

258, & suiv.

S.

Sabelliens.

240

Sidonius Apollinaris, remarques sur cet Auteur.

290, & suiv.

V. Va-

INDEX DES MATIÈRES.

V.

Valerien de Cimies. 285
Vertu, ce que c'est proprement.
403. & pourquoi estimée la même.

FIN du Tome XXVIII.



